

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS.....	p. 9
2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p. 29
3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	p. 51
4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN	p. 81
5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL	p. 115
6# SOLIDARITÉS	p. 141
7# MOBILITÉS	p. 189
8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE	p. 217
9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME	p. 231
10# SPORTS	p. 247
11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON.....	p. 265
12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE	p. 269

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS..... p. 9

LABELS

- 1.1 - Essentiels d'Aveyron (Grands projets)
- 1.2 - Aveyron, terre de tournages
- 1.3 - Fabriqué en Aveyron

IMAGE

- 1.4 - Communication institutionnelle
- 1.5 - Communication de projets
- 1.6 - Communication opérationnelle
- 1.7 - Communication internationale / Coopération décentralisée

PARTENARIATS

- 1.8 - Contrat de Projets Aveyron- Territoires
- 1.9 - Aveyron Ingénierie
- 1.10 - Partenariats France Services

2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..... p. 29

AGRICULTURE

- 2.1 - Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre
- 2.2 - Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer
- 2.3 - Échanges amiables
- 2.4 - Plateforme d'approvisionnement local
- 2.5 - Cuisines centrales
- 2.6 - Vers un Projet Alimentaire de Territoire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.7 - Fonds de soutien aux territoires
- 2.8 - Politique départementale de l'habitat

3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE..... p. 51

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

- 3.1 - Eau potable
- 3.2 - Assainissement collectif
- 3.3 - Aménagement des rivières

UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

- 3.4 - Limiter l'imperméabilisation des espaces publics
- 3.5 - Agir sur le patrimoine départemental
- 3.6 - Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques
- 3.7 - Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques – IRVE
- 3.8 - Développement durable et amélioration du cadre de vie

UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

- 3.9 - Préservation et valorisation de la biodiversité
- 3.10 - Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles
- 3.11 - MICROPOLIS vitrine départementale
- 3.12 - Éducation à l'environnement et au développement durable
- 3.13 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 3.14 - Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement

SOMMAIRE

4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN p. 81

UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

4.1 - Éducation artistique et culturelle

4.2 - Des livres et des bébés

4.3 - Talents d'Aveyron

RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

4.4 - Soutien à l'archéologie

4.5 - Soutien à la restauration du patrimoine protégé

4.6 - Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé

4.7 - Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise

LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

4.8 - Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques

4.9 - Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques

4.10 - Une offre culturelle numérique

4.11 - Informatisation des bibliothèques

4.12 - Ingénierie culturelle et territoires

4.13 - Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires

4.14 - Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises

4.15 - Offre culturelle départementale

5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL p. 115

JEUNESSE / ÉDUCATION

5.1 - Sectorisation des collèges

5.2 - Repas des collégiens

5.3 - Actions numériques pour la jeunesse

5.4 - Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse : à vos projets !

5.5 - Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter pour mieux comprendre

5.6 - Des parcours pour soutenir les jeunes « Projets Sac'ADO – Avenir – Aveyron »

5.7 - L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation des aveyronnais

5.8 - 1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir – Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures

IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

5.9 - Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges

5.10 - Politique immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI

5.11 - Centre départemental de supervision

SOMMAIRE

6# SOLIDARITÉS p. 141

- 6.1 - Développement social et local et innovation territoriale
- 6.2 - Afficher la solidarité du Département envers les familles
- 6.3 - Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

ENFANCE ET FAMILLE

- 6.4 - Renforcer les actions de prévention petite enfance
- 6.5 - Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse
- 6.6 - Valoriser le métier de « famille d'accueil »
- 6.7 - Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants
- 6.8 - Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés

EMPLOI ET INSERTION

- 6.9 - Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement
- 6.10 - Aveyron recrute dans le médico-social
- 6.11 - Droits et devoirs des bénéficiaires du RSA
- 6.12 - Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion

VIEILLESSE ET HANDICAP

- 6.13 - Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées
- 6.14 - Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge
- 6.15 - Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie
- 6.16 - Soutenir et moderniser les EHPAD
- 6.17 - Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées
- 6.18 - Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap

7# MOBILITÉS p. 189

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

- 7.1 - Modernisation du réseau routier départemental
- 7.2 - RN88 à 2x2 voies dans le Département de l'Aveyron
- 7.3 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - PPI
- 7.4 - Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération
- 7.5 - Aménager des routes départementales dans les zones urbaines du Département
- 7.6 - Elargissement du relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90km/h

MOBILITÉS DOUCES

- 7.7 - Schéma directeur départemental des mobilités douces
- 7.8 - Doter le patrimoine départemental de mobilités douces
- 7.9 - Aménagements cyclables
- 7.10 - Aménagement d'aires de covoiturage modernes et adaptées aux nouveaux besoins de mobilité

TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE

- 7.11 - Un département ouvert vers l'extérieur

SOMMAIRE

8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE p. 217

NUMÉRIQUE

- 8.1 - Développement du Très Haut Débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire
- 8.2 - Le numérique au service du monde économique, des services et des usagers, véritable facteur d'attractivité
- 8.3 - Lutte contre l'exclusion numérique
- 8.4 - Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

INNOVATION / ÉNERGIES

- 8.5 - Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation
- 8.6 - L'énergie et le développement durable

9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME p. 231

- 9.1 - Destination Aveyron
- 9.2 - Identifier et attirer de nouveaux talents
- 9.3 - Offrir des « facilités de vies » pour s'installer en Aveyron

10# SPORTS p. 247

- 10.1 - Sport des jeunes-santé par le sport
- 10.2 - Sport pour tous-santé par le sport
- 10.3 - Sport de nature et tourisme
- 10.4 - Sport et comités sportifs départementaux
- 10.5 - Sport et événements
- 10.6 - Sport et clubs
- 10.7 - Sport et élite
- 10.8 - Sport et qualité de vie locale
- 10.9 - Sport et infrastructures

11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON p. 265

- 11.1 - Mise en place du conseil citoyen à l'échelle départementale
« L'Assemblée pour l'Aveyron »

12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE p. 269

FINANCES

- 12.1 - Prospective budgétaire
- 12.2 - Contrôle / conseil de gestion
- 12.3 - Mobilisation de fonds européens

RESSOURCES HUMAINES

- 12.4 - Fonctions de conseil et accompagnement des services et des organismes associés
- 12.5 - Recrutement
- 12.6 - Valorisation des compétences
- 12.7 - Connaissance des métiers et missions
- 12.8 - Apprentissage / alternance
- 12.9 - Marque employeur
- 12.10 - Maintien de l'employabilité
- 12.11 - Personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- 12.12 - Médecine scolaire
- 12.13 - Personnel des collèges

ÉDITO



En mai dernier, partout en Aveyron, dans chaque canton, les Aveyronnais ont été invités à prendre part à un temps fort de notre vie démocratique locale, à échanger, puis à choisir, un binôme de conseillers départementaux pour siéger à l'Assemblée du Département. L'Aveyron a massivement manifesté son désir d'un projet d'avenir, porté par une équipe renouvelée. Les Aveyronnais ont aussi signé leur goût immodéré du rassemblement et de la cohésion.

C'est avec ces messages vissés au coeur que l'équipe d'élus du Département s'est attelée dès le 1er juillet à la tâche passionnante d'écriture du projet de mandature pour les sept années qui arrivent. Trois préoccupations fondamentales ont guidé les élus pas à pas :

- Porter un projet qui s'adresse à chaque Aveyronnais, dans tous les stades et les aspects de son existence ;
- Concevoir des politiques et porter des actions qui aient du sens ; nous savons devoir à nos concitoyens de la cohérence, de la rigueur et de la clarté dans nos choix ;
- Innover, dans tous les aspects de nos stratégies, afin de hisser notre département vers le haut, de le faire briller, et aussi pour que notre institution, le Département, soit toujours tournée vers la modernité.

Les nouveautés de ce mandat sont nombreuses, et témoignent de l'énergie et de la volonté qu'élus et équipes ont en partage.

De tous temps, l'Aveyron a su dompter ses fragilités en faisant des atouts et en promouvant partout une image de dynamisme et de détermination. Pour aller plus loin dans ce dessein, l'Agence départementale réunissant tourisme et attractivité sera officiellement opérationnelle en 2022.

Sans négliger l'attention que nous portons aux personnes les plus fragiles, il est nécessaire de miser sur une jeunesse longtemps laissée sur le bas-côté, avec des ambitions en matière de citoyenneté, d'éducation, de sport, sur tout ce qui fait l'adulte en devenir.

L'Agence Départementale du Sport, enrichie par de multiples partenariats, permettra de relever le défi qu'impose ce besoin d'accessibilité aux pratiques sportives pour tous. Il en est de même pour la politique culturelle, élément indispensable de cohésion sociale, dont la transversalité dans nos territoires ruraux représente un objectif important que nous partageons avec l'État et les collectivités.

L'attractivité de ces territoires passe par l'achèvement du désenclavement de nos réseaux routiers et le déploiement du numérique.

Nous tenons à encourager et mettre en valeur les initiatives innovantes, créatrices de richesses, à travers l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

À l'heure où nous espérons sortir d'une crise sanitaire douloureuse, permettre à tous de trouver un emploi, sa place dans notre société, de pouvoir assumer ses besoins est une priorité ; avec les services de l'État et les acteurs de l'insertion, nous voulons apporter notre contribution aux besoins de recrutement évidents des entreprises du territoire et valoriser le potentiel des personnes employables. A chaque fois que c'est nécessaire, c'est aussi à l'extérieur que nous irons chercher ces forces vives, en accompagnant les actifs qui feront le choix de l'Aveyron.

L'Aveyron – notre bien commun – est souvent perçu comme un joyau préservé des affres des années folles de la suractivité. Pour autant, notre environnement est à préserver, en particulier autour de notre richesse hydrique, sans jamais entraver le nécessaire essor de nos activités, agricole, économique, commerciale, entrepreneuriale, touristique. Ce projet se veut garant de cet équilibre subtil.

Le Département, c'est d'abord et avant tout un vecteur de solidarités : dès les premiers jours de juillet, nos politiques en faveur des plus faibles, des personnes en situation de handicap, des seniors dépendants, des mineurs en difficulté, ont été au centre de nos attentions : l'Aveyron veut proposer à chacun un modèle inédit de suivi et d'accompagnement, et être soutenu nationalement dans ces initiatives.

C'est aussi en nuancant le soutien aux territoires – différents et nombreux – qui composent le département – que l'Aveyron veut jouer son rôle de catalyseur. Une nouvelle génération de partenariat en faveur des collectivités « Contrat de Projets Aveyron Territoires » mettra en relation les politiques départementales et les besoins des territoires pour veiller à la réduction des inégalités d'équipements, d'accès aux services afin de conforter la qualité de vie des Aveyronnais.

C'est à la sagacité de chaque aveyronnais que nous soumettons ce travail, avec l'expression de notre dévouement et de notre volonté aigue de le servir au mieux. Afin d'ouvrir une fenêtre supplémentaire sur l'indispensable concertation que les Français appellent partout de leurs vœux, « L'Assemblée pour l'Aveyron » favorisera la participation directe et active de tous les citoyens à la politique de leur département.

C'est ensemble que nous atteindrons ces objectifs ; c'est pour vous que nous mettrons tout en oeuvre pour y parvenir.

Arnaud VIALA
Président du Département

L'Aveyron
se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #1

LABELS / IMAGE / PARTENARIATS

#1 LABELS / IMAGE / PARTENARIATS

#LABELS

Essentiels d'Aveyron
(Grands Projets)

Aveyron – Terre de tournages

Fabrique en Aveyron

#IMAGE

Communication
institutionnelle

Communication
de projets

Communication
opérationnelle

Communication internationale /
Coopération décentralisée

#PARTENARIATS

Contrat de Projets
Aveyron-Territoires (CPAT)

Partenariats France Services

Aveyron Ingénierie

#1 LABELS / IMAGE / PARTENARIATS

#LABELS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Essentiels d'Aveyron (Grands Projets)	EPCI, Communes, Associations	Valoriser via un label départemental les grands projets emblématiques aveyronnais (sites, évènements, manifestations...).	#1.1
Aveyron – Terre de tournages	Professionnels de l'audiovisuel	Accompagnement de projets audiovisuels réalisés en Aveyron.	#1.2
Fabriqué en Aveyron	Aveyron Entreprises Consommateurs	Améliorer l'attractivité résidentielle à travers la notoriété et l'image de l'Aveyron Valoriser les savoir-faire des entreprises, développer l'activité et la création d'emplois.	#1.3

#IMAGE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Communication Institutionnelle	Les agents, partenaires, élus, Aveyronnais	Proposer une stratégie de communication ciblée ainsi qu'une marque ombrelle unique, pour mettre en valeur les atouts du Département, les actions, les services et la ligne politique de mandat.	#1.4
Communication de projets	Aveyronnais, presse, élus	Redonner du sens aux politiques publiques, faciliter la compréhension du projet de mandature et la visibilité de ses actions, diffuser une image rassembleuse, fédératrice, accessible et réactive de la nouvelle équipe et améliorer la clarté des missions de chacun pour les aveyronnais.	#1.5

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Communication Opérationnelle	Aveyronnais, partenaires, associations	Exposer l'ampleur des actions du Département, valoriser les atouts de chaque service, optimiser la collaboration avec les territoires et partenaires extérieurs, communiquer autour des grandes causes que défend le Département.	#1.6
Communication internationale / coopération décentralisée	Usagers Collectivités locales et étrangères Établissements scolaires, universitaires, d'éducation spécialisés Associations Clubs sportifs Acteurs culturels	Renforcer et développer l'attractivité et l'image de l'Aveyron à l'international. Faire perdurer les échanges avec les pays partenaires historiquement liés au territoire aveyronnais.	#1.7

#PARTENARIATS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Contrat de Projets Aveyron-Territoires (CPAT)	EPCI, Communes	Contractualiser avec les territoires. Ces contrats « CONTRAT DE PROJETS AVEYRON TERRITOIRES » permettront de mettre en relation les politiques départementales et les besoins des territoires.	#1.8
Aveyron Ingénierie	Les communes Les EPCI	Porte d'entrée : Faciliter et développer l'accès à l'ingénierie pour les communes et les EPCI.	#1.9
Partenariats France Services	Les usagers aveyronnais, les porteurs de projets France Service	Faciliter le déploiement des France Services et développer le partenariat avec le service du Département.	#1.10

#1.1 ESSENTIELS D'AVEYRON (GRANDS PROJETS)

L'Aveyron est riche de sites emblématiques à forte résonance patrimoniale, culturelle, touristique et économique, pour certains déjà valorisés, pour d'autres en devenir. Ces sites participent de la vitalité de nos territoires et constituent des opportunités en matière d'aménagement et d'équilibre du territoire départemental. Ces projets peuvent et doivent constituer des moteurs autour d'une ambition et dynamique communes aux acteurs du territoire.

Les investissements à consentir sont souvent conséquents et s'inscrivent en général dans la durée après qu'aient été arrêtés les contours d'aménagement et satisfaites les démarches préalables. Considérant tant la portée de ces projets que leur dimension financière et les calendriers qui leurs sont associés, deux de ces projets devraient d'ailleurs émerger au CPER 2021 -2027 en gestation, en l'occurrence le projet « Roquefort Demain », porté par le Syndicat Mixte du Combalou dont le Département est membre, et le projet de restructuration du site de l'Abbaye de Sylvanès porté par la communauté de communes Monts Rance et Rougier, accompagnée par Aveyron Ingénierie.

Le projet Conques Grands Sites de France, également suivi par Aveyron Ingénierie, compte bien sûr parmi les initiatives à accompagner tenant compte de la forte notoriété du site sur les chemins de Saint Jacques.

Fort logiquement, ces opérations appelleront le moment venu un partenariat financier du Département qui pourra le cas échéant être appréhendé sur plusieurs exercices.

Valorisation patrimoniale, culturelle, identitaire | Notoriété | Ambition



MODALITÉS D'INTERVENTION

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas, en tenant compte :

- Du projet, de son rayonnement et de son attractivité sur le territoire,
- Du cadre partenarial établi autour du projet et de son envergure,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet,
- De l'utilisation de matériaux nobles issus de filières locales,
- Des labels décernés/escomptés,
- Du caractère innovant du projet,
- Des capacités financières de la collectivité maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

COMPOSITION DU DOSSIER :

- ☐ Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- ☐ Formulaire de demande complété, daté et signé
- ☐ Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- ☐ Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

#1.2 AVEYRON - TERRE DE TOURNAGE

Nourrir la notoriété du territoire par le film et les projets audiovisuels.

Le Département de l'Aveyron est confronté, comme tout le territoire national, à la nécessité d'augmenter sa notoriété et son attractivité.

Afin de participer à cet enjeu, le Département mettra l'accent, lors de cette mandature, sur un projet de valorisation de l'Aveyron, de son territoire, de sa population, de son patrimoine, par l'accompagnement des projets audiovisuels.

En lien avec la future Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme et la Direction de la Culture, des Arts et des Musées du Département, sous l'égide de la direction de la communication, il s'agira d'engager un programme destiné aux professionnels de l'audiovisuel :

- La production cinématographique et audiovisuelle dans toutes ses composantes devra augmenter et valoriser les atouts du territoire,
- Les actions de médiation en lien avec les tournages en Aveyron accentueront le rôle attractif de ces projets et auront pour objectif de faire des Aveyronnais et plus largement des publics, des ambassadeurs du territoire.

Les axes d'intervention du Département sur ce secteur sont multiples :

- Accompagner les professionnels du secteur pour trouver un lieu de tournage,
- Accompagner les professionnels du secteur dans leur démarche d'autorisation de tournage,
- Proposer une banque de données aux propriétaires et gestionnaires de lieux de tournages potentiels en Aveyron à destination des professionnels,
- Faciliter la mise en réseau et l'accompagnement des professionnels de la filière (acteurs, techniciens, producteurs...),
- Valoriser par la communication et la médiation les lieux de tournages et les décors de tournages auprès du grand public,
- Mettre en œuvre des actions d'éducation à l'image valorisant le territoire envers le jeune public.

Par ailleurs, la Direction de la Culture, des Arts et des Musées du Département suivra la gestion des aides à la production :

- Pour la fiction longs métrages,
- Pour la fiction courts métrages,
- Pour la fiction TV et internet,
- Pour les documentaires.

#1.3 FABRIQUÉ EN AVEYRON

Il y a douze ans, le Département et ses partenaires économiques (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers) lançaient l'estampille « Fabriqué en Aveyron » dans l'objectif de valoriser l'Aveyron, son identité et ses valeurs à travers les produits emblématiques et les savoir-faire des entreprises.

Aujourd'hui ce sont 524 entreprises qui ont adhéré à la démarche pour plus de 3 650 références produits. De nombreux secteurs d'activité sont concernés : en premier lieu l'agroalimentaire avec un peu plus de 50% d'entreprises de ce secteur, mais aussi de l'artisanat d'art (coutellerie, bijoux, céramique, ...), le secteur du bois (construction et ameublement), la mécanique, le textile, -cuir –ganterie, maroquinerie-, - l'habillement ou encore l'édition.

La marque est bien installée dans le paysage aveyronnais et commence à disposer d'une notoriété hors Aveyron qu'il convient d'amplifier.

Il importe désormais de donner à la marque Fabriqué en Aveyron une nouvelle dimension.

OBJECTIFS

Améliorer la notoriété de la marque hors Aveyron à travers :

- Une ou plusieurs manifestations dédiées sur des marchés de proximité géographique (Toulouse, Montpellier) ou « affective » (Paris),
- La présence à des événements porteurs en termes de visibilité et de notoriété : Salon du Trail, MIF Expo, ...
- Une présence sur des sites vitrines de l'Aveyron accueillant de nombreux touristes (ex : aires d'autoroute),
- Un renforcement des partenariats avec des distributeurs (GMS, e-commerce...) de produits de la marque.

Améliorer l'image de la marque, notamment au regard des nouvelles exigences en matière de consommation :

- Favoriser un approvisionnement local en matières premières et en sous-traitance pour amplifier un cercle vertueux permettant le développement des activités et de l'emploi en Aveyron,
- Inclure des exigences environnementales et de développement durable.

Fiabiliser la marque et renforcer la communauté des acteurs de la marque par la mise en place de procédures de contrôle et d'une éthique dans les usages de la marque.

NATURE DE L'OPÉRATION

Organisation d'un événement dédié à la marque hors Aveyron (type Salon),
Présence à des événements en Aveyron et hors Aveyron (Salon de l'agriculture, Marchés des Pays de l'Aveyron à Bercy, Made in France...),
Actions de communication numérique,
Création d'espace de promotion du Fabriqué en Aveyron sur des lieux vitrines accueillant des touristes,
Évolution de la Charte de la marque intégrant des nouvelles exigences environnementales,
Mise en place d'un dispositif de contrôle des usages de la marque.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyron (image, notoriété, attractivité) - Entreprises tous secteurs d'activité - Consommateurs.

PARTENAIRES

Chambres consulaires, État (DDETSP), Organisations de défense et de gestion des Signes officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme

#1.4 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Afin de disposer d'une stratégie de communication cohérente et uniformisée pour l'ensemble des acteurs du Département, il conviendra de travailler de façon coordonnée sur l'image que nous souhaitons donner de l'Aveyron et de son action tant à l'intérieur du territoire qu'à l'extérieur.

La direction de la communication et l'Agence de Développement de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT) travailleront de concert pour proposer une stratégie de communication ciblée qui mettra en valeur les atouts du Département, les actions de ses services et la ligne politique du mandat.

OBJECTIFS

Définir une stratégie et un plan de communication pour :

- Énergiser, dynamiser, moderniser l'image du territoire,
- Accompagner l'action du Département autour de ses défis sociaux et sociétaux,
- Valoriser les initiatives sur les grands projets du mandat (numérique, sport, emploi, attractivité et tourisme),
- Promouvoir la qualité et l'excellence de l'Aveyron,
- Communiquer sur la qualité des infrastructures.

1.4.1 Les Grands rendez-vous du Département

1- Organiser des moments de rassemblement.

Objectifs : créer des moments de convivialité et de rassemblement pour partager les messages et les valeurs avec les partenaires et les agents. Affiner la visibilité des missions du Département, lancer le projet de mandature. Première étape : l'organisation des vœux.

CIBLES

Les agents : organisation d'une cérémonie conviviale dans un lieu emblématique du Département chargé d'histoire comme par exemple le Palais épiscopal. A cette occasion la nouvelle charte sera présentée avec le projet de la mandature.

Les partenaires et les élus : organisation à une autre date d'une cérémonie dans le même lieu avec présentation du projet, dévoilement de la marque, projection d'images du territoire.

Ces vœux feront l'objet d'une création particulière qui sera le reflet des messages que veut envoyer le Président pour lancer l'année.

2 – Les salons

Le Département de l'Aveyron se doit d'être présent sur des temps forts liés à son histoire, ses compétences, son projet.

Le salon de l'Agriculture en février en est un emblème majeur.

Objectif : faire rayonner l'image du Département au-delà de son périmètre.

Le service communication devra recenser l'ensemble des salons qui insufflent cette visibilité au territoire, on peut d'ores et déjà noter : les marchés des pays aveyronnais à Bercy, le week-end adrénaline, Fabriqué en Aveyron (qui peut s'exporter ailleurs en France ou à l'étranger), le carrefour national « pêche et loisirs » en janvier, le marché de Pays à Toulouse, le salon du randonneur à Lyon en mars, les natural games à Millau en juin, routes d'Occitanie en juin, le tour de France en juillet, le what a trip festival en septembre, l'IFTM en octobre, Roc d'Azur en octobre à fréjus. Ces dossiers seront menés avec l'ADAT.

Organisation d'événementiels hors Département liés au recrutement avec élargissement des actions (à la gastronomie, aux savoir-faire, ...) pour faire connaître la marque aveyronnaise :

- Exporter les marchés « Fabriqué en Aveyron » à l'extérieur du Département,
- Aménager des espaces dédiés à l'intérieur du Département pour promouvoir la marque aveyronnaise,
- Concevoir et diffuser des kits Aveyron Attractivité à l'attention des communes,
- Accentuer l'image économique de l'Aveyron,
- Mettre en valeur le « fabriqué en Aveyron »,
- Exporter les marchés Fabriqués en Aveyron dans les métropoles de la Région.

Dans l'attente de la mise en place de la future Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, il faut continuer l'organisation d'événements de prospection délocalisés en y associant les vecteurs d'images positifs du Département (gastronomie, capacités économiques, espaces de randonnées, qualité des produits, ...).

1.4.2 L'information des citoyens

1. Le magazine

Objectif : remettre à l'étude la pertinence du magazine et sa périodicité.

Avant de décider d'un abandon ou d'un maintien de cet outil de communication, il serait utile d'en tester l'efficacité auprès d'un échantillon de population du Département. Cette étude nous permettra de cerner ou de définir la ligne éditoriale, de tester une nouvelle approche (périodicité, distribution, maquette).

2. Les réseaux sociaux

Rédaction de la stratégie digitale pour déterminer quel réseau, pour quelle cible, pour quel contenu, à quelle fréquence.

3. Le site internet

Après 10 ans d'existence, le site internet de la collectivité ne reflète plus vraiment la nouvelle identité et les messages que souhaite donner le Département. Les usages du web ont évolué, les attentes aussi.

La proposition est de repenser l'outil après une assistance à maîtrise d'ouvrage qui devra recenser les besoins des pôles, les logiciels métiers à développer, les fonctionnalités à mettre en œuvre.

1.4.3 L'image du Département

Quatre grands dispositifs vont être créés en 2022 : l'ADAT, l'agence départementale des sports, l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie et l'assemblée citoyenne. La communication devra s'appuyer sur ces « événements » pour porter des messages forts de changement et de dynamisme. Ça bouge en Aveyron !

Cible : les Aveyronnais et les « prospects ».

Objectif : déployer un nouveau message qui exprime la volonté de dynamiser le Département et de s'organiser autour de services en lien avec les problématiques des Aveyronnais et futurs Aveyronnais.

Le message : le Département concentre son énergie, ses efforts, ses moyens au service des habitants autour du sport, du numérique et de l'attractivité, de l'emploi et du cadre de vie.

Ex : le Département se bouge pour vous ! (Item sport).

Ces grands moments seront l'occasion de déployer une campagne multimédia sur l'ensemble du territoire (radio, télé, presse).

1.4.4 La marque : Essentiels Aveyron

CONTEXTE

Avec les années, un empilement d'appellations et de marques autour de l'Aveyron est observé : Aveyron Vivre Vrai, Fabriqué en Aveyron, Aveyron Recrute, ADAT, Direction de la Culture, des Arts et des Musées... Pouvant parfois créer de la confusion sur les messages et les émetteurs. Il devient nécessaire de simplifier la lecture des politiques publiques, sous l'égide d'une marque ombrelle qui réunisse l'ensemble des champs d'action du Département et de ses partenaires. Cette marque ombrelle sera ensuite déclinée en marques filles en cohérence avec la charte du Département.

En préambule, le logo du Département pourra être simplifié et passer en monochromie, pour s'effacer progressivement au profil d'une typographie plus épurée et contemporaine.

À ce titre, il peut être judicieux de s'appuyer sur ce qui a été fait par l'ADAT de garder les codes couleurs, notamment le noir « Soulages », plus des couleurs d'accompagnement représentatives du territoire (la palette des bleus, des verts, des ocres, ...).

Une réflexion de fond est annoncée pour renouveler et faire évoluer la marque Aveyron, ainsi qu'une baseline.

#1.5 COMMUNICATION DE PROJETS

1.5.1 Projet de mandature

CONTEXTE

Le rôle du Département est fondamental dans l'aménagement du territoire. C'est pour débattre autour des grands enjeux à venir que les élus se sont réunis au mois de septembre pour deux demi-journées de réflexion qui ont préfiguré les grands axes de l'action sur les 7 ans à venir.

L'objectif des élus est que chacun trouve sa place pour concourir à la réussite du territoire. Ce qui a été dit durant ces ateliers conforte la volonté de créer une dynamique durable. Le Département se veut accompagnateur pour produire un effet de levier.

Apporter un service à tous les Aveyronnais, mobiliser les moyens et dispositifs structurants, permettre d'accompagner le bloc communal et collectivités, répondre aux enjeux actuels, décloisonner nos politiques, ... tels sont les enjeux qu'embrasse la nouvelle mandature.

CIBLES

Les agents : les faire adhérer aux projets de mandature. Ils sont les meilleurs ambassadeurs de ces projets,

Les territoires partenaires : les accompagner dans leurs réalisations suivant l'orientation des aménagements globaux du Département,

Les électeurs : transformer le programme électoral en actions concrètes pour ne pas décevoir les citoyens.

OBJECTIF

Redonner du sens aux politiques publiques.

La communication autour du projet devra rendre compte :

- Des résultats du séminaire,
- De l'avancement du projet.

Elle fera l'objet de 3 documents :

- Un document de travail à usage des services et des élus,
- Un document charté de présentation des intentions et des grands axes de travail à destination des partenaires politiques et institutionnels,
- Un document charté et synthétisé orienté grand public.

Ce travail de communication sera accompagné de relations presse et d'une stratégie de communication digitale spécifique.

1.5.2 Le point d'étape

OBJECTIFS

Afin de ne pas perdre le fil des actions inscrites dans le projet de mandature et faciliter la compréhension et la visibilité de ces missions, le Président et son équipe devront effectuer des points d'étapes qui jalonnent la mandature.

CIBLES

Les agents : organisation de rencontres avec les services afin d'effectuer un bilan des actions mises en place, échanger sur un retour d'expérience et adapter au mieux l'action auprès des citoyens,

Les électeurs : instauration d'une ligne éditoriale sur les réseaux sociaux pour relayer le projet de mandature (utilisation des #, messages vidéos du Président, point presse sur une fiche projet, les 100 jours du Président, ...).

1.5.3 La communication de l'exécutif et des élus

La communication du Département passe aussi par l'incarnation d'un homme qui a été choisi par les électeurs pour les représenter et porter la voix de l'Aveyron au-delà de ses frontières. Autour de lui une équipe travaille à transformer les « promesses » en réalité et assurer la proximité avec les habitants du Département.

OBJECTIFS

Le premier objectif est d'assurer l'influence du Président à l'échelle nationale et départementale,

Diffuser une image du Président et de son équipe qui se veut rassembleuse, fédératrice, accessible et réactive,

Améliorer la visibilité des compétences de l'équipe et la compréhension du projet.

COMMENT ?

Visites de terrain = agents, collectivités et événements.

La presse = les points réguliers sous forme de petits déjeuners de presse à l'hôtel du Département.

Les habitants => participation du Président à certains événements sportifs et culturels, visites de l'hôtel du Département par les élus lors des journées du patrimoine...

Présence permanente sur les réseaux sociaux avec des réponses individuelles aux questions posées. Ceci suppose, l'écriture et la validation d'une charte d'utilisation des réseaux sociaux et une charte éditoriale. Elle s'accompagne inévitablement d'une stratégie concertée entre tous les élus de la majorité.

La manière de communiquer sur les réseaux sociaux sera simplifiée, accessible, sympathique, légère pour faire adhérer l'audience et agréger autour de l'image du président. (Forme et fond des messages. Ex : utilisation de la vidéo).

1.5.4 La communication des assemblées

OBJECTIF

Faciliter la compréhension des décisions et rendre l'assemblée accessible et proche des citoyens. L'assemblée travaille pour vous !

CIBLES

Presse : donner l'ordre du jour avant la date, dossier remis le jour même, envoi dématérialisé,

Les habitants : retransmission en direct des assemblées et en différé sur le site internet du Département.

Mise à disposition des délibérations sur le site internet.

Sur les réseaux sociaux du Département et du Président : une vidéo récapitulant les décisions de l'Assemblée.

#1.6 COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

CONTEXTE

Les services du Département sont organisateurs de nombreuses actions vers leur public (sport, culture, solidarité, collèges, routes, tourisme...).

Ces actions doivent nécessairement être relayées pour atteindre leur public. La communication doit donc se mettre en ordre de marche pour répondre au mieux à ces objectifs dans des délais qui permettent de diffuser les messages en temps et en heure.

1.6.1 Le relais des opérations des services

OBJECTIFS

Montrer l'ampleur des actions du Département,

Donner des informations utiles aux Aveyronnais pour qu'ils utilisent à bon escient les services du Département,

Valoriser les atouts de chaque service.

Le service communication a été restructuré en conséquence fin 2021.

1.6.2 Valorisation des événements et de la présence du Département sur ces derniers

OBJECTIF

En collaboration avec l'ADAT, continuer à soutenir les événements type festival des templiers, la course du viaduc, l'Estivada, Fabriqué en Aveyron... et persévérer dans l'organisation de manifestations à vecteurs d'images positifs (gastronomie, capacités économiques, espaces de randonnées, qualité des produits, ...).

La présence du Département doit être optimisée pour servir les orientations du projet et ne pas se contenter de faire de la figuration. Ex / Course des Templiers qui doit être un lieu où faire passer les messages du « bien vivre et travailler » en Aveyron.

1.6.3 Valorisation de la collaboration avec les territoires et partenaires extérieurs

OBJECTIF

Montrer l'implication dans les différentes étapes de collaboration entre le Département et les collectivités.

- Pour les aménagements structurants : les conventions comprennent une contrepartie sous la forme d'un panneau de chantier avec les montants des financements puis d'une plaque posée lors ou après l'inauguration,
- Création d'un « club des communicants » de l'Aveyron. Il aura pour vocation de faciliter et fluidifier les informations entre les acteurs de la communication du Département. Des rencontres conviviales seront proposées à un rythme à définir,
- Les autres organismes qui reçoivent des financements du Département : ces partenariats devront être optimisés (ex : Rodez Aveyron Football).

1.6.4 Les grandes causes du Département

OBJECTIF

Lors du séminaire des élus, plusieurs « causes » ont émergé comme les difficultés des entreprises à recruter, le déploiement du numérique ou encore la réponse aux enjeux sociétaux comme le vieillissement des populations et le nécessaire accompagnement de nos aînés. Ces causes saillantes pourraient faire l'objet d'une communication importante, montrant ainsi la volonté du Département de s'en saisir.

Ex :

- Création des assises (ou états généraux) du recrutement,
- Communication autour de la problématique des aidants,
- Communication autour du travail qui est fait pour trouver des médecins,
- Valorisation du travail qui est fait pour lutter contre la fracture numérique.

Autant de sujets à explorer en matière de valorisation de l'action du Département.



#1.7 COMMUNICATION INTERNATIONALE / COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

OBJECTIFS

Parce que les Aveyronnais manifestent un besoin grandissant de s'ouvrir au monde, la coopération décentralisée internationale a pour objectif de placer l'Aveyron au coeur de projets internationaux, de présenter une image du Département positive et dynamique dans sa diversité, dans sa qualité de vie et dans la notoriété de ses acteurs et produits.

Fort de l'expérience acquise à travers les échanges et relations tissées au fil du temps avec les pays partenaires (Japon, Roumanie, Argentine), le Département entend faciliter l'accompagnement de projets et d'échanges de dimension internationale.

Il confortera son rôle de chef de file dans la mise en oeuvre de projets internationaux dédiés et identifiés en partenariat avec les acteurs locaux tels que les chambres consulaires, associations, services départementaux afin de pouvoir répondre aux appels à projets.

Le Département soutiendra et mettra la jeunesse aveyronnaise au coeur de ses projets internationaux. Ainsi il visera à favoriser la mobilité internationale chez les jeunes et notamment ceux ayant le moins d'opportunité de mobilité.

NATURE DE L'OPÉRATION

Renforcer l'attractivité et l'image de l'Aveyron à l'international par des actions de promotion du Département, Accueillir les délégations étrangères en intégrant la découverte, la valorisation du Département par un accueil institutionnel de qualité,

Mettre en oeuvre des projets dédiés, faciliter les échanges avec les collectivités étrangères partenaires et acteurs locaux (associations, établissements scolaires, acteurs culturels, comités et clubs sportifs, etc.),

Poursuivre l'appel à projet récemment remporté « Jeunesse et sport » avec le Judet de Tulcea en Roumanie et répondre aux appels à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en partenariat avec les pays partenaires,

Soutenir et faciliter l'exposition Soulages au Musée départemental de Kobé en 2022,

Soutenir les projets jeunesse à travers le sport, la culture, la solidarité à l'international à travers les territoires.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, collectivités locales et étrangères, chambres consulaires, établissements scolaires, universitaires, d'éducation spécialisées, associations, clubs sportifs, acteurs culturels.

PARTENAIRES

Services départementaux (transversalité des équipes), Chambres consulaires, Éducation Nationale, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Assemblée des Départements de France, ressources et réseaux de coopération internationale ou européenne (AFCCRE, CUF...).

#1.8 CONTRAT DE PROJETS AVEYRON-TERRITOIRES (CPAT)

UNE RENCONTRE ENTRE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE ET STRATÉGIE DES TERRITOIRES

Le Département, en qualité de garant de la solidarité territoriale, a fait le choix de renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires aveyronnais.

Doté de nombreuses compétences et d'une offre d'ingénierie territoriale, d'un éventail de dispositifs de soutien aux investissements structurants concourant au développement des territoires, à l'équilibre territorial et à la cohésion sociale, le Département souhaite confirmer et développer son rôle d'acteur de l'aménagement du territoire aux côtés des communes aveyronnaises et de leurs groupements en veillant à apporter des réponses efficaces aux disparités de développement observées entre ses différents bassins de vie.

Ainsi, pour apporter une réponse plus adaptée aux besoins de chaque territoire, le Département propose une nouvelle génération de partenariat en faveur des collectivités « **CONTRAT DE PROJETS AVEYRON TERRITOIRES - CPAT** ».

Ces contrats permettront de mettre en relation les politiques départementales et les besoins des territoires pour veiller à la réduction des inégalités d'équipements, d'accès aux services afin de conforter la qualité de vie des Aveyronnais.

Cette politique territoriale contractuelle constitue une approche innovante de l'action publique, plus transversale et partenariale, avec un soutien renforcé du Département à travers aussi son offre d'ingénierie par l'agence AVEYRON INGENIERIE.

Elaborés à partir de besoins des territoires, il s'agira de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire partagé dans une logique de mutualisation des réflexions, des moyens et d'actions.

Les contrats seront établis avec les territoires (Communes et intercommunalités) pour la durée du mandat (révision possible à mi-mandat), ce qui donne une lisibilité à plus long terme.

Les principes

La durée du mandat 2021 - 2028 (révision à mi-mandat),

Un renforcement de la gouvernance locale du dispositif, permettant d'associer les communes en plus des communautés de communes,

Une phase préalable, organisée à l'échelle du territoire, mettra en évidence les priorités et les enjeux de la collectivité autour d'un projet de territoire partagé avec le Département,

Une ingénierie de proximité territoriale renforcée, à travers Aveyron Ingénierie et des services associés de la collectivité départementale,

Une présence forte des élus départementaux dans les échanges, la négociation et le suivi des contrats.

#1.9 AVEYRON INGÉNIERIE

OBJECTIFS

Conforter et développer l'ingénierie technique apportée aux communes et EPCI,
Faciliter l'accès à l'ingénierie.

NATURE DE L'OPÉRATION

Intensifier et développer l'offre de services à l'attention des communes et EPCI,
Créer un « réflexe » AVEYRON INGENIERIE,
Structurer l'Agence pour répondre aux objectifs.

BÉNÉFICIAIRES

Les communes,
Les EPCI.

PARTENAIRES

Les agents,
Les services,
Les organismes associés.

MODALITÉS

1. Intensifier et développer l'offre de services à l'attention des communes et EPCI

Développer de nouveaux champs d'ingénierie : ingénierie culturelle, conseil en - organisation, énergies renouvelables, ingénierie financière, proposition d'outils mutualisés (groupements de commande, SIG, ...),
Développer l'offre sur la nature d'intervention : maîtrise d'œuvre sur certains projets, AMO complète (faisabilité technique, administrative, juridique, plans de financement, accompagnement dans la mise en œuvre de la décision...),

Développer et structurer des partenariats avec les structures proches du CD : ADAT, agence du sport, CAUE, ADIL, AVEYRON HABITAT, Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

2. Devancer les besoins : étudier la rénovation des logements ; répondre aux appels à projets ; mobilisation de financements européens ; opérations groupées

3. Créer un « réflexe » AVEYRON INGENIERIE

Placer l'ingénierie au cœur de la contractualisation avec les territoires, conventionner avec l'ANCT pour valoriser la présence territoriale de l'Agence,

Fluidifier et simplifier les procédures de saisine,

Développer un réseau des DGS / DST des membres animé par AVEYRON INGENIERIE afin de mieux anticiper les besoins, créer du lien régulier, partager des expériences,

Développement d'une politique de communication (en lien avec la direction de la communication du Département) : site internet, prospection (agents ambassadeurs de l'agence),

4. Structurer l'agence pour répondre aux objectifs

Réflexion organisationnelle sur la mutualisation et recrutements ciblés en fonction des champs nouveaux à investir,

Évolution du pilotage de l'Agence : un(e) directeur(rice) qui pilote AI, supervisé(e) par le DG du Département et qui s'appuie sur un encadrement mutualisé avec les DGA concernées,

• Réflexions sur le financement de l'agence : tarification à l'acte pour certaines prestations....

#1.10 PARTENARIATS FRANCE SERVICES

En matière d'accueil et d'accès aux services publics, certaines communautés de communes, communes ou structures associatives sont labellisées France Services. Ce label vise à garantir l'accessibilité aux services publics sur des accueils du public de proximité par des agents polyvalents formés.

Le Département a de nombreuses implantations de proximité, spécialisées sur les domaines de compétence de la collectivité (Maisons des Solidarités, centres d'exploitation, subdivisions, collèges, permanences, etc.). Les services associés ont également des implantations territoriales et permanences.

OBJECTIFS

Dans ce contexte, le Département sera facilitateur et attentif à l'implantation des France Services en vue d'améliorer la couverture territoriale, et accompagnera les porteurs de projets :

- À travers des aides à l'investissement pour les projets portés par les collectivités,
- En développant des partenariats sur le fonctionnement de ces espaces, en permettant à l'usager de disposer de réponses sur les compétences du Département dans ces espaces,
- En étudiant l'opportunité et la faisabilité d'un accueil de ses services dans ces enceintes, sous quelque forme que ce soit, pour étoffer les services proposés.

En particulier, en tant que chef de file des politiques de solidarités, le Département est pilote de la mise en place du réseau de 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité. A ce titre, sur le champ des solidarités, il animera la mise en réseau des acteurs de proximité, afin d'améliorer l'information et l'orientation des Aveyronnais les plus fragiles.

NATURE DE L'OPÉRATION

Aides financières à l'investissement (dispositifs d'intervention en direction des communes ou EPCI).

Développer des conventions partenariales Département de l'Aveyron / France Services définissant les modalités de coopération et de travail, en intégrant un premier niveau de réponse sur les compétences du Département au sein de l'accueil polyvalent, mutualisation des missions d'accueil (immersion, formations, partage d'outils), intégration de permanences du Département, inclusion numérique.

Proposer, à l'échelle de territoires pertinents, des articulations et des complémentarités entre le Département et les France Services, en matière d'accueil, d'accompagnement, d'accès aux services publics et aux droits.

Mise en réseau des acteurs de l'accueil social à travers des réunions de travail : connaissance mutuelle, culture commune, coordination des accueils, outils de travail en réseau, charte d'accueil, actions collectives, formations communes...

BÉNÉFICIAIRES

Tout public,

Les porteurs de projets et gestionnaires France Services.

PARTENAIRES

EPCI, communes, administrations et institutions, associations.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Subventions d'investissement pour les investissements (travaux) portés par les collectivités,
Conventions de partenariat avec les porteurs de France Services,
Ingénierie de création et d'animation de réseaux accueil social,
Adaptation des modalités d'accueil et de l'offre de service des Maisons des Solidarités dans le cadre du réseau et des partenariats avec les France Services et les acteurs locaux de l'accueil social,
Création de supports de communication et d'information pour les usagers « facile à lire et à comprendre »,
Associer les usagers à la démarche de coopération pour prendre en compte leurs attentes et leurs besoins.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Action Sociale Territoriale et du Développement Social Local
Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Action Territoriale

**L'Aveyron
se bouge!**
12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #2

AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#2 AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#AGRICULTURE

Préserver notre agriculture,
la valoriser pour mieux
la transmettre

Bâtir notre identité agricole
pour mieux
la communiquer

Échanges amiables

Plateforme
d'approvisionnement local

Cuisines centrales

Vers un Projet Alimentaire
de Territoire

#AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonds de soutien aux territoires

Politique départementale
de l'habitat



#2 AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#AGRICULTURE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre	Associations, groupements d'agriculteurs, communes, intercommunalités, cantons	Un territoire agricole créateur de valeur pour une agriculture performante. Un territoire agricole proactif pour une agriculture partenariale.	#2.1
Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer	Filières de qualité, organismes professionnels agricoles, collèges, EHPAD Les Aveyronnais d'ici et d'ailleurs	Un territoire agricole valorisé pour une agriculture en mouvement.	#2.2
Échanges amiables	Les acteurs et usagers de l'aménagement du territoire, communes, propriétaires, exploitants, groupements d'exploitants	Identifier les enjeux agricoles du territoire et accompagner la réflexion sur la réorganisation du parcellaire.	#2.3
Plateforme d'approvisionnement local	Chambre d'Agriculture CCI ou CMA Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...) et artisanal Collégiens Acheteurs (publics et privés) de la restauration collective	Promouvoir une politique de « manger local ».	#2.4
Cuisines centrales	Collèges Ecoles primaires Centres de loisirs EHPAD Portage à domicile	Développement et/ou création de cuisines centrales.	#2.5
Vers un Projet Alimentaire de Territoire	Les Aveyronnais, les producteurs, les éleveurs, la restauration collective (collèges, EHPAD)	Un territoire agricole durable pour une alimentation locale et de qualité.	#2.6

#AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Fonds de soutien aux territoires	Communes et intercommunalités	Accompagner les projets communaux, services à la population et équipements structurants, aménager et singulariser nos espaces publics.	#2.7
Politique départementale de l'habitat	Communes et intercommunalités	Répondre aux attentes sociétales en matière d'habitat.	#2.8

L'AGRI POUR TOUS, TOUT POUR L'AGRI

L'agriculture est une activité clé dans les zones rurales où elle joue un rôle primordial dans la cohésion du territoire : production de biens alimentaires et non alimentaires, énergétiques, création d'emplois localisés, gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.

Élément structurant du territoire, elle participe pleinement à l'ossature du milieu rural où elle apporte sa contribution à la vie économique, sociale et culturelle ainsi qu'à l'occupation de l'espace.

Le secteur agricole aveyronnais, pilier de l'agroalimentaire régional, fait preuve de dynamisme de par l'innovation en pointe, le développement de la digitalisation, le nombre d'AOP et d'IGP, et les jeunes générations de mieux en mieux formées qui souhaitent s'engager dans l'agriculture et s'installer en Aveyron.

Autant de problématiques différentes et d'orientations stratégiques nouvelles auxquelles le Département propose de répondre en déployant sur ces territoires, acteurs de l'agriculture, son programme : « **L'Agri pour Tous, Tout pour l'Agri** ».

Il est conçu autour de 3 enjeux stratégiques, socles de la politique agricole départementale.

- Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre,
- Légitimer notre approvisionnement local pour créer notre souveraineté alimentaire,
- Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer.

Un programme transversal, sur mesure, à une nouvelle échelle (intercommunalité et canton), qui se veut en lien avec les compétences et les initiatives du Département en matière d'Agriculture, et en partenariat avec les acteurs du monde agricole et les collectivités des territoires identifiés.

#2.1 PRÉSERVER NOTRE AGRICULTURE, LA VALORISER POUR MIEUX LA TRANSMETTRE

Les zones rurales contribuent de par leurs fonctions productive, résidentielle, touristique, environnementale et patrimoniale, à la cohésion et au développement des territoires.

L'agriculture de ces zones participe largement à ces fonctions et dans certains cas constitue l'activité nécessaire et préalable à leur attractivité et à leur développement.

C'est précisément sur ces territoires qui regorgent de richesses naturelles, de pépites et de nouvelles énergies, sur lesquels coexistent « différentes campagnes », que des défis sont à relever en matière de développement de valeur, de lien social, de culture, de patrimoine, et d'environnement.

OBJECTIFS

Accompagner les acteurs de l'agriculture à l'élaboration et la mise en œuvre de projets ruraux,
Rassembler les acteurs locaux pour répondre aux nouveaux enjeux de l'agriculture,
Construire des dynamiques de complémentarité, de coopération et de mutualisation,
Valoriser l'ingénierie du Département en lien avec l'expertise locale afin de proposer aux acteurs locaux des réponses et un accompagnement mieux coordonnés et plus intégrés,
Affirmer le rôle moteur et innovant du Département en matière d'agriculture,
Faciliter le diagnostic territorial partagé permettant de recenser les cédants et les repreneurs potentiels.

Un territoire agricole créateur de valeur pour une agriculture performante

1. NATURE DE L'OPÉRATION

Faciliter l'installation et la transmission des exploitations par le biais d'outils de formation, d'information, d'orientation et de promotion pour :

- Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'agriculture et au salariat agricole,
- Susciter des vocations et proposer un cursus d'accompagnement vers de futures carrières agricoles,
- Favoriser l'accès des jeunes et des publics en situation de précarité, au métier d'agriculteur,
- Animer, avec les territoires qui le souhaitent, le diagnostic territorial partagé permettant de recenser les cédants et les repreneurs potentiels.

BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles, Intercommunalités.

PARTENAIRES

Intercommunalités, Chambre d'Agriculture, Jeunes Agriculteurs, FD CUMA, structures de formation....

MODALITÉS D'INTERVENTION

Partenariat financier à construire (convention) entre le Département, les intercommunalités, les Jeunes Agriculteurs, FDCUMA, ou autres..., à l'échelle d'un territoire pertinent (intercommunalité, canton)

Animation territoriale à construire (maîtrise d'ouvrage départementale)

Ingénierie départementale pour mener des opérations dans le domaine du foncier et des échanges amiables

Soutien aux initiatives visant la lutte contre la déprise agricole dans le cadre des programmes sur la biodiversité du Département

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- ☐ Formulaire de demande
- ☐ Budget de la structure et du projet
- ☐ Exemple de support de communication
- ☐ Courrier de réponse des co-financeurs
- ☐ Statuts
- ☐ RIB

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

2. NATURE DE L'OPÉRATION

Inciter à la création et à la diversification de l'activité de productions agricoles (maraîchage, plantes médicinales...), de transformations sur l'exploitation, et d'activités non agricoles (gîtes à la ferme, vente à la ferme, marchés de producteurs...).

BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles, intercommunalités...

PARTENAIRES

Intercommunalités, Chambre d'Agriculture, Initiative Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aide financière* pour l'étude de faisabilité des projets.

Le montant de l'aide (30 % des coûts HT) est calculé au cas par cas, au regard du projet et de sa dimension « agriculture durable », des co-financements obtenus, avec un plafond d'aide de 2 000 €.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- ☐ Formulaire de demande
- ☐ Budget de la structure et du projet
- ☐ Exemple de support de communication
- ☐ Courrier de réponse des co-financeurs
- ☐ Statuts
- ☐ RIB

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

Un territoire agricole pro-actif pour une agriculture partenariale

NATURE DE L'OPÉRATION

Apporter un concours au développement du secteur agricole sur les territoires

Aider au fonctionnement des organismes concourant à la création de valeur

Favoriser l'économie de l'élevage et du revenu des éleveurs en garantissant la qualité sanitaire des animaux et de leurs produits

Favoriser l'innovation technique et technologique

Soutenir l'usage du numérique chez les agriculteurs

BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles ...

PARTENAIRES

Aveyron Labo...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conventions d'objectifs et arrêtés.

L'aide financière apportée pourra aller jusqu'à 50% du montant HT du budget du projet selon sa nature et ses objectifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

☐ Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département

☐ Formulaire de demande

☐ Budget de la structure et du projet

☐ Exemple de support de communication

☐ Courrier de réponse des co-financeurs

☐ Statuts

☐ RIB

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.2 BÂTIR NOTRE IDENTITÉ AGRICOLE POUR MIEUX LA COMMUNIQUER

Nos campagnes et notre agriculture constituent des opportunités fortes d'un nouveau rapport à la société.

Elles sont aujourd'hui porteuses d'une identité, d'une vie locale densifiée, de rencontres, de valeurs renouvelées et d'accueil du cosmopolitisme.

Conscient de cette nouvelle tendance, le Département participe à la construction de ces nouveaux équilibres complexes et pluriels, en préservant la singularité et l'originalité des lieux, par une communication sur notre identité agricole.

OBJECTIFS

Mailler le territoire par une diversité d'évènements et d'initiatives valorisant le patrimoine gastronomique aveyronnais,

Construire et véhiculer une image positive et innovante de l'agriculture, de ses métiers, de ses filières et de ses produits,

Permettre de pacifier les conflits d'usage entre les agriculteurs et les habitants,

Tisser un lien entre le monde rural et les nouvelles communautés (bassin de vie, néo-ruraux, jeunes...).

Un territoire agricole valorisé pour une agriculture en mouvement.

NATURE DE L'OPÉRATION

Concevoir une campagne de communication d'envergure pour moderniser et revaloriser l'agriculture, ses métiers, ses filières et ses produits (des opérations événementielles, un jeu-concours interactif, des documents et objets promotionnels),

Coordonner et mettre en œuvre des animations agricoles départementales régionales et nationales

(l'Aveyron dans l'Assiette, Agrilocal 12, site internet monproducteur.aveyron.fr,

Fabriqué en Aveyron, le challenge de l'agriculture « manger local », le marché de Bercy, le Salon de l'Agriculture...).

BÉNÉFICIAIRES

Filières de qualité, organismes professionnels agricoles, Intercommunalités, collèges.

PARTENAIRES

Filières de qualité, communes, Chambre d'Agriculture, collèges, EHPAD...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Maitrise d'ouvrage départementale (Direction de l'agriculture, Direction des collèges, Direction de la Communication, en lien avec l'ADAT).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

NATURE DE L'OPÉRATION

Soutenir les événements valorisant l'espace rural à vocation multiple (patrimoniale, culturelle, sociale, environnementale...), en lien avec la Direction de la Culture, des Arts et des Musées.

BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles.

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, intercommunalités, communes.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aide financière*

L'organisateur sollicitera le Département 4 mois avant la manifestation afin d'envisager les modalités de partenariat.

L'aide financière accordée pourra aller jusqu'à 50% du montant HT du budget prévisionnel de la manifestation.

Un plafond d'aide départementale selon la portée de la manifestation :

- Manifestation départementale 10 000 €,
- Manifestation supra-départementale 20 000 €,
- Manifestation internationale 50 000 €.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- ☐ Formulaire de demande
- ☐ Budget de la structure et du projet
- ☐ Exemple de support de communication
- ☐ Courrier de réponse des co-financeurs
- ☐ Statuts
- ☐ RIB

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.3 ÉCHANGES AMIABLES

OBJECTIFS

Exploiter une surface agricole utile structurée est le souci de tout agriculteur. C'est pourquoi le Département souhaite accompagner les initiatives en faveur de la restructuration parcellaire. Par sa compétence Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers - AFAP (article L 121-1 du code rural et de la pêche maritime), le Département peut participer à l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles et forestières, à la mise en valeur des espaces naturels, et à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal.

NATURE DE L'OPÉRATION

Les échanges amiables d'immeubles ruraux peuvent être conduits à la demande d'une commune lorsqu'il existe dans son périmètre des agriculteurs volontaires pour réorganiser leur parcellaire et améliorer les conditions d'exploitation. Le Département accompagne cette initiative en réalisant un diagnostic qui permet d'identifier les enjeux agricoles du territoire et d'accompagner la réflexion sur la réorganisation du parcellaire. Si cette réorganisation s'avère structurante, le Département peut accompagner financièrement les frais de notaire et de géomètre engagés par les propriétaires fonciers.

BÉNÉFICIAIRES

Les acteurs et usagers de l'aménagement du territoire : communes, propriétaires, exploitants, groupements d'exploitants.

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, SAFER, communes.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Toute démarche doit être précédée d'une demande de la commune qui, après délibération de son conseil municipal, identifie le besoin et exprime le souhait de réaliser une opération d'aménagement foncier agricole et forestier. Elle doit être adressée au Président du Département.

Sur la base de cette demande, le Département fait réaliser un diagnostic agricole et foncier qui doit permettre d'identifier les problématiques et de définir un plan d'échanges le plus restructurant possible en lien avec les acteurs du territoire.

Ce plan d'échange sera soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) qui doit en reconnaître l'utilité pour l'amélioration des conditions de l'exploitation agricole ou de la production forestière.

Sont éligibles :

- Échanges restructurants portant au moins sur 50 ares,
- Les échanges permettant le dégagement des bâtiments agricoles (sans condition de surface),
- Les opérations concernant essentiellement des zones viticoles ou fruitières (sans condition de surface).

Pour ces opérations, le Département prend en charge en totalité et sous sa maîtrise d'ouvrage l'étude diagnostic et d'aménagement et peut apporter une aide à hauteur de 80% des frais de notaires et les frais de géomètre HT engagés par les demandeurs pour la confection et la publication de l'acte d'échange/cession, ainsi, le cas échéant, que ceux afférents à la mise à jour préalable du plan cadastral.

Ne sont pas éligibles :

- Les échanges dont la superficie totale échangée et cédée le cas échéant, serait inférieure à 50 ares,
- Les opérations dont le montant de la soulte attribuée pour équilibrer l'opération dépasse 30% de la valeur des biens échangés.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.4 PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT LOCAL

OBJECTIF

Promouvoir une politique du « manger local ».

NATURE DE L'OPÉRATION

Consommer local : Plateforme d'approvisionnement local à améliorer.

BÉNÉFICIAIRES

Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...) et artisanal

Collégiens

Acheteurs (publics et privés) de la restauration collective

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Chambre de Commerce et d'Industrie

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial Départemental, qui viserait notamment à favoriser le « manger local », l'amélioration de(s) plateforme(s) d'approvisionnement local est un enjeu essentiel qui recouvre deux volets :

- La structuration des filières et la création de coopératives intra départementales,
- La mise à disposition d'outil de mise en relation des producteurs et des acheteurs (plateforme d'achat).

C'est ce deuxième levier qui est traité dans la présente fiche.

Le dispositif AGRILocal a vocation à compléter les groupements de commandes existants en permettant notamment aux producteurs locaux et artisans les moins structurés, d'accéder au marché de la restauration collective tout en respectant le code de la commande publique.

Agrilocal est une plate-forme internet, portée par les Départements, pour la mise en relation simple, immédiate et sans intermédiaire, entre producteurs agricoles locaux, artisans et acheteurs de la restauration collective.

Depuis son lancement en septembre 2018, 162 producteurs sont référencés sur la plateforme et 60 acheteurs. Il a été passé 1066 consultations pour 779 commandes pour un volume financier d'environ 200 000 € HT. Pendant l'année 2020, le Département a mis en place le site monproducteur.aveyron.fr, accessible au grand public et qui référence les producteurs présents sur le territoire aveyronnais. Ce projet a été mené par la Direction de l'Agriculture.

Pour une meilleure lisibilité et une montée en puissance de ces outils, une réflexion pourrait être engagée sur l'évolution de ces deux plateformes, tout en maintenant les fonctionnalités spécifiques de la plateforme Agrilocal (passation de commandes en direct sur le site et respect du code de la commande publique).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires – Direction de l'Agriculture

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur– Service Exploitation

#2.5 CUISINES CENTRALES

OBJECTIFS

Aides bonifiées aux équipements publics de proximité : création de cuisines centrales.

NATURE DE L'OPÉRATION

Développement et/ou création de cuisines centrales.

BÉNÉFICIAIRES

Collèges,
Ecoles primaires,
Centres de loisirs,
EHPAD,
Portage à domicile.

PARTENAIRES

Communes,
Intercommunalités,
CCAS.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Département bénéficie actuellement d'un maillage important permettant de fournir des repas de qualité aux différentes structures. Cependant, le nombre de structures très diversifiées ne permet pas d'obtenir la garantie de production en circuits courts et à un tarif égalitaire sur le Département.

Un nouveau maillage du territoire pourrait être envisagé à partir de l'état des lieux du nombre de repas servis sur chaque entité. Des volumes de repas pourraient ainsi être redéfinis par secteur.

Il existerait alors différentes options :

- Cuisine centrale existante : évaluer le potentiel de production de repas,
- Création de nouvelles cuisines centrales en fonction du volume de repas à produire. Un accompagnement des structures amenées à fermer (notamment cuisines primaires et collèges) sera nécessaire, notamment pour le redéploiement des personnels,
- Développement de la cuisine d'un collège pour augmenter sa capacité de production et diversification du type de repas : évaluation juridique de la forme à retenir pour la production, notamment hors temps scolaire – passage en CA du collège nécessaire.

Il conviendra alors d'évaluer le coût de production du repas (actuellement 6,50€ dans un collège), le prix de vente aux familles (primaire, collèges) et le prix de vente aux autres prestataires (Ehpad-Portage).

Les 2 premières options obligent néanmoins à conserver des cuisines pour la mise en température des aliments et la distribution des repas (self). La « centralisation » des systèmes de production permettrait notamment de générer des économies d'échelle, de bénéficier de meilleurs tarifs d'achat des denrées alimentaires. Une structuration de filières locales de production serait nécessaire pour permettre de répondre aux besoins sur de plus gros volumes.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires – Direction de l'Agriculture

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

Pôle Ressources et Moyens – Direction des Affaires Juridiques

#2.6 VERS UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Département de l'Aveyron oeuvre depuis de nombreuses années pour une agriculture saine et de qualité.

La montée en puissance de la question alimentaire, la diversité des acteurs qui s'en saisissent, la multiplication des initiatives, font de l'alimentation un vecteur de développement pour les collectivités. Celles-ci élaborent ainsi leur politique alimentaire territoriale pour développer une vision à la fois systémique et globale, afin de relocaliser l'alimentation et renforcer l'ancrage territorial de la production. C'est dans cette dynamique que le Département s'inscrit, en projetant la préfiguration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Il se définit comme un projet global et transversal qui vise à renforcer l'articulation entre agriculture durable et alimentation locale, et qui s'inscrit dans un cadre multi-partenarial répondant aux besoins et aux attentes des acteurs du territoire.

Ce projet de PAT, à l'échelle départementale, vise une performance économique, sanitaire, sociale et environnementale.

Il doit permettre de conforter les actions déjà menées par le Département (le groupement de commandes pour les collèges, L'Aveyron dans l'Assiette, le site monproducteur.aveyron.fr, le dispositif Agrilocal 12...), de faire émerger de nouvelles actions (en lien avec le social) et de coordonner les différentes stratégies alimentaires liées aux PAT existants et hors PAT.

OBJECTIFS

Structurer et consolider les filières de production et développer des filières de transformation intégrant des performances économiques, sociales et environnementales,

Conduire une politique d'achats de produits locaux dans l'approvisionnement des collèges publics et des EHPAD,

Contribuer à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles,

Maintenir de la valeur ajoutée sur le territoire de façon équilibrée et durable,

Développer de l'emploi local et non-délocalisable,

Cœuvrer pour une consommation responsable (nutritionnelle, environnementale et sociale).

Un territoire agricole durable pour une alimentation locale et de qualité.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposer une méthodologie de travail, de concertation, d'animation territoriale et de gouvernance avec les élus du territoire et les partenaires

Élaborer un diagnostic agricole et agroalimentaire du territoire pour constituer un état des lieux des dynamiques territoriales en cours, une analyse fine et quantitative de la production et des besoins alimentaires des bassins de vie

Déterminer une stratégie territoriale, déclinée sous forme d'objectifs en lien avec les dispositifs des politiques publiques

Mettre en œuvre les actions qui doivent permettre de soutenir le modèle agricole de l'Aveyron, les industries alimentaires et les emplois qu'elles génèrent, dans une perspective de développement durable

Assurer un suivi du plan d'actions avec des indicateurs de résultats à court, moyen et long terme

BÉNÉFICIAIRES

Les Aveyronnais d'ici et d'ailleurs.

PARTENAIRES

Collectivités territoriales (communes, EPCI, pays, Départements, régions).

Agriculteurs et transformateurs (coopérative, IAA, artisans, interprofession...).

Organismes de distribution et de commercialisation (GMS, commerces de détail, restauration commerciale, restauration collective, hôtellerie...).

Services de l'État et structures publiques (DREAL, DRAAF, DDT, ADEME, PNR...).

Consommateurs / société civile (citoyens, collectifs, associations...).

Acteurs de la santé (ARS, nutritionnistes...).

Organismes de développement et de recherche (chambres consulaires, instituts de recherches, syndicats agricoles...) filières de qualité, Chambre d'Agriculture, structures en lien avec la restauration collective....

MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour le bon déroulement du projet et en particulier de la phase diagnostic, un pilotage interne au Département devra être envisagé.

Le pilote interne animera un comité de pilotage chargé de la coopération et de la transversalité entre les services, ainsi que de la coopération avec les partenaires extérieurs.

Il devra disposer de moyens (humains, matériels, financiers, ...) pour mener à bien sa mission.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.7 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

L'Aveyron est riche d'un patrimoine naturel, architectural, historique et d'un environnement au sens large que beaucoup nous envie. Pour autant, tout un chacun est désireux de modernité et d'accès à une large gamme d'activités et de services dans le domaine du sport, de la culture, de la santé...

La qualité des structures qui accueillent ces activités ou services, participe fort logiquement à leur attractivité. L'appétence des médecins pour les Maisons de Santé est symptomatique du lien entre le cadre d'exercice et l'attractivité du territoire.

De la même manière, la qualité de nos espaces publics et leur singularité participent à l'image véhiculée par le territoire d'un espace investi et support d'activités, à contrario d'espaces non aménagés, peu attractifs.

OBJECTIFS

Fort de ce constat, le Département entend accompagner les communes dans l'aménagement de leurs espaces publics comme autant de lieux de vie à investir en lien avec les nouvelles aspirations sociétales (végétalisation des espaces, dés-imperméabilisation des surfaces, place dévolue aux vélos, espaces de type halles, marchés, meilleure prise en compte de l'humain...).

En sa qualité de collectivité de proximité, le Département entend par conséquent être solidaire des communes et intercommunalités pour les projets qu'elles initient en adéquation avec l'ambition que le Département fait sienne « Bien vivre en Aveyron », intégrant par ailleurs une prise en compte plus aboutie des considérations environnementales. Il entend pour ce faire conforter la place des bourgs centres qui accueillent les services dits « essentiels », tout en étant solidaire de l'ensemble des communes dont les projets sont souvent proportionnels aux capacités budgétaires qui sont les leurs. Par ailleurs, pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions et dans un environnement administratif et normatif de plus en plus complexe, le Département entend développer son offre de services aux communes via AVEYRON INGENIERIE.

Voir page suivante tableau « Nature des opérations et modalités d'intervention ».

NATURE DES OPÉRATIONS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	NATURES D'OPÉRATIONS	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
STRUCTURES DE SANTÉ	Attirer et maintenir les professionnels de santé, renforcer la couverture médicale en densifiant l'offre de soins au plus près des Aveyronnais	Maisons de santé Pluri-professionnelles	EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 150 000 €
		Services de santé	Cne	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 100 000 €
ENFANCE PETITE ENFANCE	Permettre à chaque jeune Aveyronnais d'apprendre et d'évoluer dans un cadre propice à son épanouissement	Ecoles et centres de loisirs (CLSH)	Cne EPCI	Jusqu'à 15% d'aide
	Permettre à chaque famille aveyronnaise, où qu'elle réside, de disposer de moyens de garde adaptés à ses besoins	Structures d'accueil petite enfance	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 120 000 €
BATIMENTS À VOCATION ADMINISTRATIVE OU ASSOCIATIVE	Rapprocher les services publics de chaque Aveyronnais	Maisons France Service	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 120 000 €
	Proposer des espaces de vie et d'accueil de proximité avenants. Investir les lieux intergénérationnels de rencontre et de vie sociale	Mairies, salles associatives et espaces de convivialité	Cne EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 100 000 €
ÉQUIPEMENTS CULTURELS	Permettre l'accès de chaque Aveyronnais à la culture en dotant les territoires d'équipements de proximité modernes et attractifs	Bibliothèques médiathèques ludothèques Salles de spectacles	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 120 000 €
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	Doter l'Aveyron d'infrastructures sportives modernes et performantes	Construction de complexes sportifs, gymnases, stades...	EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 500 000 € sauf projets d'envergure départementale
		Rénovation, amélioration fonctionnelle, extension...	Cne EPCI	
MULTISERVICES COWORKING TIERS LIEUX	Favoriser le maintien des services à la population en milieu rural. Diversifier le tissu économique local en accueillant de nouvelles activités, capitaliser sur de nouvelles façons de travailler pour maintenir les populations sur le territoire	Multiservices ruraux	Cne EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 50 000 €
		Coworking/tiers-lieux	Cne EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 25 000 €
ESPACES PUBLICS	Jouer un effet de levier sur la reconquête de nos centres-bourgs, conforter les espaces publics de nos villes et villages dans leur rôle de lien social et dans leur participation à l'attractivité du Département	Cœur de Village	Cne de – 2000 hab	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 50 000 €/tranche
		Bourg Centre	Cne de + de 2000 hab et anciens chefs-lieux de cantons	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 100 000 €/tranche
	Inciter les communes et les accompagner dans la prise en compte des préoccupations environnementales dans leurs projets d'aménagement des espaces publics	Acquisition-démolition d'îlots délabrés	Cnes EPCI	Jusqu'à 50% Aide plafonnée à 120 000 €
ESPACES DE LOISIRS		Plateaux multisports, jeux, pistes de BMX	Cnes EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 25 000 €
PROJET D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL	Accompagner les projets et infrastructures qui participent au rayonnement de l'Aveyron	Opérations d'intérêt ou d'envergure départementale	Cne EPCI	Analyse au cas par cas
FSTE (FONDS DE SOUTIEN TERRITORIAL EXCEPTIONNEL)	Pouvoir accompagner de manière exceptionnelle tout projet ou initiative présentant un intérêt départemental	Toute opération présentant un intérêt, mais n'ayant pas de solutions au titre des programmes dédiés	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 10 000 €



PRÉCISIONS SUR L'APPLICATION DES MODALITÉS D'INTERVENTION

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas, en tenant compte :

- De l'objet du projet et de la nature de l'investissement,
- Du besoin auquel il entend répondre et de l'argumentaire associé (= argumentaire produit pour justifier du besoin),
- De son dimensionnement et de son portage : communal/intercommunal,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques (bâtiment neutre, bâtiments à énergie positive...) opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet pour tendre vers des projets Haute Qualité Environnementale,
- De l'utilisation de matériaux nobles issus de filières locales,
- Des labels décernés à la commune en lien avec le cadre de vie et l'environnement, en particulier le label Villes et Villages fleuris,
- De son impact sur l'attractivité du territoire,
- Du caractère innovant du projet,
- Des partenariats financiers escomptés /mobilisés,
- Des capacités financières de la collectivité maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

Les plafonds d'aides (cf. modalités d'interventions) s'entendent comme des références. Ils pourront le cas échéant être adaptés.

Les projets d'envergure pourront être appréhendés par tranches financières, à l'appréciation du Département.

S'agissant des travaux en régie, pourront être pris en compte les coûts afférents à l'acquisition des matériaux.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine adressée au Président du Département
- ☐ Formulaire de demande complété, daté et signé
- ☐ Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- ☐ Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- ☐ Résultat de la consultation des entreprises, devis

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS / SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#2.8 POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT

Le Département de l'Aveyron compte 182 028 logements (donnée INSEE 2018), dont 71,8 % occupés à titre de résidence principale. Ce parc est relativement ancien, puisque près d'un logement sur 2 date d'avant 1970. Leur niveau de performance énergétique est par conséquent relativement faible et engendre des dépenses de fonctionnement importantes.

Au regard de l'évolution démographique, dont la progression relève exclusivement du solde migratoire, l'existence d'un parc locatif de qualité permettant de fixer et d'accueillir des populations nouvelles apparaît comme un enjeu.

Longtemps conduites sous la responsabilité quasi exclusive de l'État, les politiques du logement et de l'habitat ont été sensiblement modifiées par les lois de décentralisation. Ces dernières ont considérablement renforcé la dimension locale des politiques du logement. Si l'État fixe le cadre réglementaire qui régit les politiques du logement avec comme principal objectif ces dernières années de répondre aux besoins des ménages, de garantir un habitat de qualité, de corriger les effets du marché (ex. promotion de l'accession à la propriété, maîtrise des loyers, contrôle de la production de logements sociaux...), la politique de l'habitat est désormais une « compétence partagée » entre l'État et les collectivités territoriales, au rang desquelles les EPCI (dans le cadre de PLUi par exemple) mais également les communes.

OBJECTIFS

Fort des constats établis, et aujourd'hui animé d'une forte ambition, considérant par ailleurs les enjeux associés à l'accueil de nouvelles populations, à l'amélioration des performances énergétiques du parc de logements et à la mise en place de politiques dédiées, le Département entend accompagner les collectivités :

- À appréhender les enjeux d'aménagement urbain de leur commune au travers d'un schéma directeur réalisé par le Conseil Architecture Urbanisme Environnement, mandaté en cela par le Département,
- Pour les études préalables à la déclinaison d'une politique opérationnelle, à l'échelle d'un ilot ou à l'échelle intercommunale,
- Pour la création, la réhabilitation ou la rénovation énergétique de logements communaux,
- Pour la création de logements passerelles, internats territoriaux et autres projets innovants de nature à répondre à des besoins ponctuels en logements, qui peuvent augurer des installations pérennes de nouveaux arrivants.

Aux fins de mise en œuvre de ses dispositifs d'intervention en faveur de l'habitat, et autant que de besoin, le Département fera appel à l'expertise de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), partenaire privilégié de la collectivité ainsi qu'à celle d'Aveyron Habitat qui a vocation à se transformer en Entreprise Sociale de l'Habitat (ESH).

Les politiques du logement intègrent également les enjeux sociaux.

En sa qualité de chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement, et de l'habitat inclusif, le Département préconisera que toute étude liée à l'habitat (schéma directeur, étude préalable à une opération) menée par une collectivité ou un bailleur social, intègre un volet sur l'habitat inclusif, l'habitat intermédiaire ou adapté aux personnes âgées. Il engagera en son sein des réflexions sur ces sujets et l'adaptation de l'habitat au vieillissement.

Via le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux » 2019-2023 mis en place en partenariat avec l'État, l'ANAH, Action Logement et les bailleurs sociaux, le Département encourage les propriétaires précaires pour la réhabilitation de logements privés sur les secteurs géographiques non couverts par une OPAH. Les principaux objectifs sont la rénovation énergétique des logements, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation des logements au vieillissement.

Dans ce panorama, et en tant qu'opérateur en logement social du Département, Aveyron Habitat accompagnera les collectivités pour les études, la construction et la gestion de logements sociaux.

À noter enfin, en écho à ces politiques de l'habitat, que le Département est également compétent au titre des solidarités pour les dispositifs financiers ou humains d'accompagnement au logement des personnes les plus vulnérables (ex : Fonds de Solidarité Logement).

NATURE DES OPÉRATIONS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NATURES D'OPÉRATIONS	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
SCHÉMA DIRECTEUR CAUE (Mandaté par le Département)	Appréhender les enjeux d'aménagement à l'échelle communale, en tenant compte des nouvelles préoccupations environnementales et d'occupation de l'espace	Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement	Cne	Prestation d'ingénierie réalisée par le CAUE, mandaté par le Conseil départemental, consécutive du partenariat établi entre le CAUE et le Département
ÉTUDES HABITAT	Accompagner les communes dans leurs réflexions préalables à la reconversion d'îlots délabrés Soutenir les études habitat de portée territoriale pour inciter à des plans d'action	Etudes pré-opérationnelles à l'échelle d'un îlot Etudes pré-opérationnelles préalables ou complémentaires à la mise en place d'une politique territoriale de l'habitat	Cne EPCI	Jusqu'à 50 % Aide plafonnée à 12 500 €
LOGEMENTS PERMANENTS	Développer une offre qualitative par la réhabilitation du bâti existant	Acquisition d'un bien immobilier pour la création ou rénovation de logements locatifs Réhabilitation / création de logements locatifs (T2 minimum) dans du bâti existant Travaux annexes permettant la valorisation des logements locatifs	Cne EPCI	Jusqu'à 30 % Aide plafonnée à 30 000 € Jusqu'à 30 % 2 logements maximum <i>la réalisation d'un nombre de logements supérieur à 2 devra être justifiée</i> Jusqu'à 30 % Aide plafonnée à 4 500 €
LOGEMENTS PASSERELLE INTERNAT TERRITORIAL PROJETS INNOVANTS	Développer les habitats nécessaires à l'accueil de nouveaux arrivants et cibles que sont les médecins, jeunes étudiants, stagiaires et apprentis notamment	Création de logements meublés	Cne EPCI	Analyse au cas par cas

PRÉCISIONS SUR L'APPLICATION DES MODALITÉS D'INTERVENTION

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas, en tenant compte :

- De l'objet du projet et de la nature de l'investissement,
- Du besoin auquel il entend répondre et de l'argumentaire associé (= argumentaire produit pour justifier du besoin),
- De son dimensionnement et de son portage : communal/intercommunal,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques (bâtiment neutre, bâtiments à énergie positive...) opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet,
- De l'utilisation de matériaux nobles issus de filières locales,
- De la prise en compte des personnes dépendantes dans le projet et/ou réflexions initiées par le territoire,
- De son impact sur l'attractivité du territoire,
- Du caractère innovant du projet,
- Des partenariats financiers escomptés /mobilisés,
- Des capacités financières de la collectivité maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

Les plafonds d'aides (cf. modalités d'interventions) s'entendent comme des références. Ils pourront le cas échéant être adaptés.

S'agissant des travaux en régie, pourront être pris en compte les coûts afférents à l'acquisition des matériaux. Les travaux de strict entretien des logements ne sont pas éligibles.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine adressée au Président du Département
- ☐ Formulaire de demande complété, daté et signé
- ☐ Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- ☐ Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- ☐ Plan identifiant les parcelles concernées
- ☐ Justificatif des coûts d'acquisition (le cas échéant)
- ☐ Résultat de la consultation des entreprises, devis
- ☐ Etude thermique (le cas échéant)

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS / SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

Défi #3

EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**L'Aveyron
se bouge !**

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON



#3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

Eau potable

Assainissement collectif

Aménagement des rivières

#UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Limiter l'imperméabilisation
des espaces publics

Agir sur le patrimoine
départemental

Equiper les bâtiments
départementaux de
panneaux photovoltaïques

Infrastructures
de Recharges pour
Véhicules Electriques - IRVE

Développement durable
et amélioration du cadre de vie

#3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

Préservation et valorisation
de la biodiversité

Aménagement et valorisation
des espaces naturels sensibles

MICROPOLIS
vitrine départementale

Éducation à l'environnement
et au développement durable

Plan départemental
des itinéraires de promenade
et de randonnée

Embellissement des villages
et concours départemental
du fleurissement



#3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Eau potable	Communes rurales et groupements de communes	Assurer l'approvisionnement en eau des Aveyronnais et des activités.	#3.1
Assainissement collectif	Communes rurales et groupements de communes	Préserver la qualité de l'eau et des usages.	#3.2
Aménagement des rivières	Syndicats de bassins versants	Préserver et améliorer le fonctionnement de nos cours d'eau.	#3.3

#UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Limiter l'imperméabilisation des espaces publics	Usagers (public, partenaires, élèves...) Agents du Département	Limiter / diminuer les surfaces imperméabilisées des espaces publics départementaux.	#3.4
Agir sur le patrimoine départemental	Usagers (public, partenaires, élèves...) Agents du Département	Améliorer les performances énergétiques et l'impact carbone du patrimoine bâti.	#3.5
Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques	Département de l'Aveyron	Améliorer le bilan GES du patrimoine bâti départemental et public.	#3.6
Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques - IRVE	Les Aveyronnais	Favoriser le déploiement des véhicules électriques.	#3.7
Développement durable et amélioration du cadre de vie	Les Aveyronnais Usagers des infrastructures	Préservation de l'environnement dans le cadre des chantiers routiers, de l'entretien...	#3.8



#UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Préservation et valorisation de la biodiversité	Aveyronnais, scolaires, touristes, associations départementales	Mettre en valeur les richesses naturelles du Département.	#3.9
Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles	Communes, associations	Protéger et mettre en valeur des sites naturels patrimoniaux.	#3.10
MICROPOLIS vitrine départementale	Aveyronnais, Visiteurs	Faire une vitrine du développement durable Aveyronnais.	#3.11
Éducation à l'environnement et au développement durable	Associations	Faire évoluer les comportements des Aveyronnais jeunes et moins jeunes.	#3.12
Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	Communes, associations départementales	Recenser et aménager les chemins ruraux.	#3.13
Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement	Communes	Encourager un cadre de vie favorable à l'attractivité et au bien-être des Aveyronnais.	#3.14

UNE NOUVELLE STRATÉGIE EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

L'Aveyron possède un patrimoine naturel d'une grande richesse, très largement marqué par les activités humaines qui ont permis des évolutions harmonieuses de nos paysages. Ce patrimoine reste néanmoins souvent fragile, soumis à des contraintes qu'il convient de maîtriser si l'on ne veut pas courir le risque de déséquilibres nuisibles.

C'est la chance du Département de pouvoir aujourd'hui prendre cet héritage partagé en exemple du développement durable des territoires.

En s'engageant dans une nouvelle stratégie en faveur de l'eau et de la transition écologique, le Département souhaite anticiper les effets du changement climatique au niveau local et garantir un futur viable aux générations futures.

Cette nouvelle démarche construite sur 3 axes stratégiques facilitera la coordination des projets à l'échelle départementale mais elle est aussi une opportunité pour renforcer le développement et l'attractivité économique, tout en confortant la qualité et le cadre de vie en Aveyron.

Une politique ambitieuse en matière d'eau

Un département exemplaire dans la gestion de son patrimoine départemental

Un patrimoine naturel à valoriser et à faire découvrir

#3.1 EAU POTABLE

OBJECTIFS

Garantir la même qualité de service à l'ensemble des Aveyronnais,

Assurer la sécurité quantitative et qualitative pour tous les approvisionnements en eau potable : enjeux économiques, humains et d'aménagement du territoire,

Accompagner les collectivités dans l'optimisation de la gestion et l'organisation de leur service.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement technique et financier des projets portés par les collectivités aveyronnaises dans le domaine de l'eau potable.

Accompagnement technique via l'appui fourni par Aveyron Ingénierie à ses adhérents.

BÉNÉFICIAIRES

Les communes rurales (au sens de l'article D3334-8-1 du CGCT) et groupements de communes compétents juridiquement.

PARTENAIRES

Agence de l'Eau à travers un partenariat tripartite Département, Aveyron Ingénierie sur la période 2019-2024.

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'éligibilité des projets est conditionnée par le prix de l'eau qui doit être au minimum de 1 € par m³ (cumul de la part fixe et de la part proportionnelle sur la base d'une consommation de 120 m³ hors taxes et redevances).

À défaut, la délibération correspondante pourra être prise l'année de lancement du projet pour une mise en application l'année suivante.

Examen des projets au regard des enveloppes budgétaires disponibles, des priorités fixées par l'Assemblée départementale, du niveau de cofinancement, du caractère novateur du projet, des enjeux du territoire et de solidarité.

Application d'un taux différencié selon que le nombre d'abonnés desservis par le service est ou non supérieur à 15 000 abonnés.

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Service de distribution
> 15 000 abonnés*
Taux maximum

Service de distribution
<=15 000 abonnés*
Taux maximum

ÉTUDES		
Recherche de nouvelles ressources	10%	20 %
Schéma directeur, zonage	0%	20 %
Étude patrimoniale et financière, modélisation, numérisation des réseaux	0%	20 %
Diagnostic de l'état et du fonctionnement des ouvrages (réseau, captages)	0%	20 %
Étude d'optimisation de l'organisation technique et financière (gouvernance, transfert de compétence)	10%	10 %
TRAVAUX		
Création et équipement d'un nouveau captage	0%	20 %
Réhabilitation d'un captage	0%	20 %
Création d'une interconnexion (entre 2 entités distinctes qui gardent leur indépendance de gestion ou dans le cadre d'une adhésion)	10%	20 %
Création d'un maillage (au sein d'une même entité de gestion) pour des raisons de sécurité des approvisionnements, de qualité ou la suppression d'un captage	0%	20 %
ÉQUIPEMENTS		
Mise en place d'un traitement	0%	20 %
Acquisition de matériel d'autosurveillance	0%	20 %
Installation d'équipements de comptage (sectorisation, prélèvement)	0%	20 %
Mise en place de la télégestion	0%	20 %

* nombre d'abonnés domestiques ou assimilés (un abonné peut avoir plusieurs abonnements).

Sont exclus de la dépense subventionnable les travaux relatifs à la desserte et au renouvellement, les réservoirs ainsi que les dépenses de maîtrise d'œuvre et frais divers (études, honoraires, frais de publicité, opérations de contrôle).

S'agissant des travaux en régie, seules sont subventionnables la fourniture de matériaux et la location du matériel justifiables sur factures.

La dépense subventionnable est plafonnée à 460 000 € HT par an et par collectivité pour les travaux et à 100 000 € HT pour les études.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable



#3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

OBJECTIFS

Préserver la qualité de l'eau et des usages (tourisme, pêche, ressource) ainsi que la biodiversité,
Satisfaire les besoins d'hygiène et de confort,
Accompagner les collectivités dans l'optimisation de la gestion et l'organisation de leur service.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement technique et financier des projets portés par les collectivités aveyronnaises dans le domaine de l'assainissement collectif.
Accompagnement technique via l'appui fourni par Aveyron Ingénierie à ses adhérents.

BÉNÉFICIAIRES

Les communes rurales (au sens de l'article D3334-8-1 du CGCT) et groupements de communes compétents juridiquement.

PARTENAIRES

Agence de l'Eau à travers un partenariat tripartite Département, Aveyron Ingénierie sur la période 2019-2024.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Examen des projets au regard des enveloppes budgétaires disponibles, des priorités fixées par l'Assemblée départementale, du niveau de cofinancement, du caractère novateur du projet, des enjeux du territoire et de solidarité.

L'éligibilité des projets est conditionnée par le montant de la redevance assainissement qui doit être au minimum de 1 € par m³ (cumul de la part fixe et de la part proportionnelle sur la base d'une consommation de 120 m³ hors taxes et redevances). À défaut, la délibération correspondante pourra être prise l'année de lancement du projet pour une mise en application l'année suivante.

Les travaux projetés devront être conformes au zonage d'assainissement validé par enquête publique.

Pour les travaux de réseaux, il conviendra de justifier de l'existence préalable d'un ouvrage de traitement.

Dépenses subventionnables :

ÉTUDES

Schéma directeur (assainissement, pluvial),
Diagnostic de l'état et du fonctionnement des ouvrages (réseau, station d'épuration),
Étude d'optimisation de l'organisation technique et financière (gouvernance, transfert de compétence),
Valorisation des boues (hors suivi agronomique),
Aides à la décision, faisabilité.

TRAVAUX

Création d'une station d'épuration,
Mise en place de traitement ou d'équipement supplémentaire sur une station existante : traitement de l'azote, du phosphore, des matières de vidange, désinfection, amélioration de la filière boues, télégestion du système d'assainissement,
Création de réseaux eaux usées concomitamment à la création de la station,
Extension de réseaux eaux usées (collecte/transfert) visant à accroître la charge de pollution de la station notamment dans le cadre de la suppression de rejets directs existants ou de points noirs caractérisés par des pollutions avérées sur des zones sensibles (baignades, protection eau potable).

Sont exclus de la dépense subventionnable :

- Les travaux de renouvellement,
- Les travaux sur les réseaux pluviaux,
- Les extensions de réseaux pour récupérer des pollutions nouvelles,
- Les dépenses de maîtrise d'œuvre et frais divers (études géotechniques, honoraires de notaire, frais de publicité, opérations de contrôle réseaux).

La dépense subventionnable est plafonnée, par an et par collectivité, à 500 000 € HT de travaux si la maîtrise d'ouvrage est intercommunale et à 250 000 € HT de travaux si la maîtrise d'ouvrage est communale, et à 100 000 € HT pour les études.

Pour la création ou l'extension des réseaux, le plafond de la dépense subventionnable est de 7 650 € HT par branchement (hors réseau de transfert). Pour les stations d'épuration le plafond de la dépense subventionnable est de 2 000 € HT par équivalent-habitant.

S'agissant des travaux en régie, seules sont subventionnables la fourniture de matériaux et la location du matériel justifiables sur factures. Ils sont également soumis aux opérations de contrôle (contrôles caméra, test d'étanchéité et de compactage).

MODES D'INTERVENTION FINANCIERE

Pour les études, le taux pourra atteindre 20% maximum du coût HT en fonction des co-financements obtenus.

Pour les travaux, le taux d'intervention pourra atteindre :

- 10% maximum du coût HT des travaux pour les dossiers bénéficiant d'un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau,
- 30% maximum du coût HT des travaux pour les dossiers ne bénéficiant pas d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.3 AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES

OBJECTIFS

Préserver et améliorer la valeur patrimoniale et qualitative des cours d'eau avec le souci de préserver la ressource, la biodiversité, les usages et le cadre de vie,
Optimiser la dépense en incitant à la prévention (entretien régulier).

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement financier des études et travaux de préservation des fonctionnalités des cours d'eau portés par les collectivités.

BÉNÉFICIAIRES

Les maîtres d'ouvrage compétents juridiquement et organisés à une échelle adaptée.

PARTENAIRES

Agence de l'Eau, Région.

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'éligibilité des travaux est conditionnée à leur inscription dans un plan pluriannuel de gestion.
Examen des projets au regard des enveloppes budgétaires disponibles, du niveau de cofinancement, du caractère novateur du projet, des enjeux du territoire et de solidarité.

Dépenses subventionnables :

- Les études visant à affiner la connaissance des caractéristiques et du fonctionnement des cours d'eau et des bassins versants (hydromorphologie, hydraulique),
- Les travaux d'aménagement et entretien du lit et des berges des cours d'eau non domaniaux : gestion de la végétation, des atterrissements, des embâcles, protection des berges pour les zones à enjeux, aménagement d'accès du public à la rivière (pêcheurs, sportifs, baigneurs,...), aménagement de points d'abreuvement pour le bétail.

Sont exclus de la dépense subventionnable :

- Les travaux d'intérêt privé,
- Les travaux d'équipement urbain ou d'aménagement paysager,
- Les travaux de lutte contre les inondations, de protection des biens et des personnes.

La dépense subventionnable est plafonnée par an et par structure à 230 € HT par km² de bassin versant.

Ce plafond intègre les études, les frais de maîtrise d'œuvre, les frais divers et imprévus.

En l'absence d'un prestataire extérieur, les frais de maîtrise d'œuvre sont évalués forfaitairement à 10% du montant HT des travaux.

Taux d'intervention maximum 10% du coût TTC (si non récupération de la TVA).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.4 LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES ESPACES PUBLICS

OBJECTIF

Affirmer une stratégie en matière de développement durable respectueuse des enjeux environnementaux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réfléchir sur des actions concrètes au sein des services administratifs.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers (public, partenaires, élèves...),
Agents du Département.

PARTENAIRES

Direction des Mobilités et Infrastructures.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre du programme de modernisation du patrimoine départemental et donc des espaces publics, la Direction des Bâtiments intègre systématiquement les volets environnementaux et énergétiques aux études préalables menées avant la mise en œuvre.

Ainsi pour les espaces publics, la limitation / diminution de l'imperméabilisation des espaces « publics » (stationnements, cours, etc..) fait l'objet d'une réglementation dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

Une réflexion est déjà engagée pour aller au-delà de la réglementation et rendre perméable un maximum de surfaces d'espaces publics ; dans la limite de la faisabilité technique et fonctionnelle :

Sur les collèges, le recours à des enrobés bitumineux pour le revêtement des cours a été privilégié de façon généralisée : mise en œuvre maîtrisée, bonne tenue dans le temps, il permet de pratiquer l'EPS et de limiter l'entretien des espaces intérieurs (moins de salissures). La création d'espaces verts nécessite la limitation de ces accès aux élèves afin de réduire les salissures (mise en place de clôtures, couvres-sols...). A noter également la difficulté d'entretien des surfaces non goudronnées du fait de l'interdiction des phytosanitaires. Des enrobés ou bétons drainants offrent notamment des alternatives intéressantes afin de diminuer les surfaces imperméabilisées, pour un coût 2 fois supérieur à un enrobé classique.

De plus, l'éclairage des espaces publics fait également l'objet d'une attention particulière pour limiter la consommation et les nuisances aux riverains.

Pour répondre à l'objectif d'affirmer une stratégie en matière de développement durable, l'opportunité **d'une remise à niveau des revêtements des cours des collèges et de tous les espaces publics départementaux sera systématiquement intégrée aux projets de modernisation**. Pour aller plus loin, **un programme spécifique pluriannuel pourrait être envisagé** (ex. 1 à 2 réfections de cours de collège/an, soit environ 200 000 €/an).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments - Services Exploitation
Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#3.5 AGIR SUR LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

OBJECTIF

Affirmer une stratégie en matière de développement durable respectueuse des enjeux environnementaux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Agir sur le patrimoine départemental.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers (agents du Département, public, partenaires, élèves...).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre du programme d'entretien et de modernisation du patrimoine départemental, la Direction des Bâtiments veille à intégrer, dans la limite des disponibilités financières dont elle dispose, les volets énergétiques et environnementaux.

Une attention particulière est notamment portée à :

- L'utilisation de matériaux biosourcés (structure bois, isolation bois paille) ainsi que de consommables respectueux de l'environnement (produits d'entretien),
- L'innovation (plancher alliage bois /béton, brasseur d'air sans pale, récupération d'énergie fatale sur les groupes froids des cuisines),
- La gestion des eaux de pluie (récupération des eaux de pluie pour l'arrosage),
- La consommation de l'eau potable (chasse d'eau économe, robinets limiteurs...),
- La gestion des espaces verts (limiter l'imperméabilisation par ex),
- La gestion et la valorisation des déchets (alimentaires, ordinateurs, mobiliers...),
- La gestion des flux (liaison douce en lien avec les voies à proximité),
- La mutualisation d'équipement avec d'autres collectivités (parking, services de restauration).

Concernant la **transition énergétique**, en 2012, le Département a lancé une analyse énergétique de ses bâtiments via notamment la réalisation de Diagnostics de Performance Energétique (DPE) de l'ensemble de son patrimoine et de ses collèges. Cet état des lieux a été le point de départ d'un nouveau programme de travaux d'économies d'énergie, selon 3 axes :

1- Diminution des besoins énergétiques :

- En renforçant l'isolation des bâtiments : menuiseries, isolation par l'extérieur,
- En remplaçant les éclairages traditionnels par des équipements basses consommations (LED),
- En installant des « gestionnaires » d'éclairage.

2- Rénover des chaufferies de plus de 25 ans avec installations d'équipements plus performants.

3- Expérimentation de la mise en place de **systèmes de supervision** pour améliorer la gestion de consommations en adaptant la production aux besoins.

Supervision :

Le système de supervision expérimenté depuis 2019 permet d'améliorer la gestion et d'affiner le pilotage des équipements afin d'optimiser nos consommations en s'adaptant strictement aux besoins.

Les premiers résultats constatés font apparaître une **diminution de 10 à 12 % des consommations énergétiques** sur la période hivernale. Avec la création d'une **interface informatique** qui pourra être mise à disposition de chaque occupant la **diminution des consommations pourrait atteindre 15 à 20%** (voir fiche Centre départemental supervision #Immobilier départemental).

Énergies renouvelables :

Les évolutions technologiques dans le domaine des énergies renouvelables offrent des marges de progression pour notre patrimoine.

Photovoltaïque : cf. fiche photovoltaïque

Bornes de recharge véhicules électriques : cf. fiche action bornes recharges véhicules électriques.

Les réseaux de chaleur :

Le Département est gestionnaire du réseau de chaleur Sarrus qui alimente en chauffage les bâtiments de l'INSPE (ex-IUFM), du CDDS (Centre Départemental pour Déficients Sensoriels), de l'ensemble scolaire St Joseph et des logements Fabié à Rodez. De plus, trois collèges (Cransac, Decazeville et Saint Affrique) sont raccordés à un réseau de chaleur communal.

La loi NOTRe ne nous permet plus de créer de nouveaux réseaux. Cependant, toutes les opportunités de raccordement à des projets de réseaux sont étudiées.

Le bois énergie :

Cinq sites sont déjà équipés et chauffés grâce à des chaudières biomasse : le Centre Technique Départemental à Flavin, les collèges de Pont-de-Salars, Naucelle et Réquista, ainsi que le réseau de chaleur Sarrus à Rodez. Le collège du Larzac, en cours de construction, sera également équipé d'une chaufferie bois. Cette solution est étudiée pour tous les projets de rénovation.

Solutions passives / confort d'été :

Suite aux fortes chaleurs des étés 2017 et 2018, une étude de faisabilité technico-économique pour le rafraîchissement des locaux du patrimoine départemental a été menée par la Direction des Bâtiments. Il a été acté la priorisation de la mise en place du rafraîchissement pour les bâtiments accueillant un public « sensible » en nombre important (MSD) et/ou présentant des températures élevées en période de forte chaleur.

Le projet de programme pluriannuel intègre un budget de 2 M € pour équiper les bâtiments « prioritaires » de système de rafraîchissement.

Il convient de noter que ces installations qui représentent un investissement important génèrent aussi des coûts d'exploitation élevés. Compte tenu des exigences réglementaires à venir (décret tertiaire – 40 % en 2030), et afin de maintenir un confort d'été acceptable pour les usagers de nos divers bâtiments, **des solutions alternatives vont donc devoir être privilégiées. Celles-ci sont dites « passives »** et peuvent combiner différentes techniques : ventilation intensive (principe de « free cooling » : sur ventilation la nuit avec des températures plus fraîches), installation de brasseurs d'air en plafond, mise en place d'occultations solaires ou de casquettes, végétalisation des façades ou des toitures...

Des études vont être engagées en ce sens pour évaluer tous les impacts mais il conviendra de définir le niveau de confort acceptable compatible avec les enjeux environnementaux.

Ces actions vont faire l'objet d'une réflexion pour les renforcer et ainsi répondre à l'objectif d'affirmer une stratégie en matière de développement durable pour tendre vers l'objectif d'un parc de bâtiment neutre ou quasi neutre (norme QNE).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments - Services Exploitation

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#3.6 ÉQUIPER LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

OBJECTIF

Répondre à l'ambition de réduction de consommation d'énergie.

NATURE DE L'OPÉRATION

Equiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques.

BÉNÉFICIAIRE

Département

MODALITÉS D'INTERVENTION

Une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'équipement photovoltaïque sur les bâtiments du Département a été réalisée en 2013.

Le Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue a ainsi été équipé de 238 m² de panneaux photovoltaïques. L'installation est en service depuis octobre 2015 et permet de générer une recette moyenne issue de la vente d'électricité de 5800 € / an.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du Parc Départemental de Bel-Air, 153 m² de panneaux photovoltaïques ont également été installés. Cette installation est en service depuis mars 2021, la production annuelle attendue est de 38 060 kWh/ an soit une recette prévisionnelle d'environ 5 000 €/an.

Le collège du Larzac à la Cavalerie, en cours de construction, sera également équipé d'environ 900 m² de panneaux photovoltaïques situés sur la toiture du gymnase.

La baisse des coûts de fabrication et d'installation des panneaux, l'amélioration des rendements et la baisse des coûts de rachat de l'énergie produite ont obligé à mettre à jour totalement l'étude réalisée en 2013.

Cette actualisation, menée sur 23 sites jugés comme les plus favorables à recevoir des panneaux photovoltaïques, fait apparaître un cout d'investissement variant de 20 K € HT à 50 K € HT par site (hors désamiantage éventuel de toiture). Les temps de retour sur investissement varient de 11 à 16 ans en revente totale et de 9 à 24 ans avec de l'autoconsommation. En cas de désamiantage (nécessaire sur 11 des 23 sites étudiés), les temps de retour seront supérieurs à 30 ans.

Le contrat d'obligation d'achat avec EDF est d'une durée de 20 ans et la durée de vie de l'installation (capacité de production > 80 % capacité initiale) est en moyenne de 30 ans.

Des propositions sur l'opportunité, le nombre de sites à équiper et le budget consacré à cette opération seront finalisées d'ici la fin de l'année.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#3.7 INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES - IRVE

OBJECTIF

Répondre à l'ambition de réduction de consommation d'énergie.

NATURE DE L'OPÉRATION

IRVE

BÉNÉFICIAIRES

Les Aveyronnais

PARTENAIRES

Direction des Mobilités et Infrastructures,
Agence Départementale du Numérique.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Concernant le patrimoine départemental, les premières bornes de rechargement pour les véhicules électriques de service du Département vont être installées en fin d'année 2021 - début d'année 2022, sur les sites où des livraisons de véhicules électriques ont été actées dans le cadre du programme d'investissement matériel 2021 : CA FOCH, CTD Flavin, PSH Paraire Rodez, MSD Rodez, MSD Decazeville. Les conditions d'accès à ces bornes devront faire l'objet d'une réflexion. Dans un premier temps, elles seront limitées pour les besoins des véhicules de service du Département ; la faisabilité de la mise à disposition de ces bornes aux agents, visiteurs, services extérieurs, élus devra être étudiée, compte tenu des coûts significatifs de recharge des batteries.

De plus, le SIEDA participe au déploiement, en partenariat avec la société REVEO, de bornes de rechargement sur le Département. Le réseau de bornes couvre aussi bien les territoires urbains que ruraux ; placées près des commerces, services et lieux publics et touristiques, ces bornes favorisent l'attractivité de la commune.

Au-delà de ce réseau de bornes, il existe des bornes de rechargement privées (centres commerciaux, parkings publics payants...).

Ainsi, le Département pourrait s'inscrire dans ce réseau d'infrastructures de rechargement de véhicules électriques. Compte tenu de son implantation, les bornes qui seraient installées seraient en zone urbaine uniquement.

Une réflexion pourrait être engagée en tenant compte des volets techniques, juridiques et financiers de la mise à disposition de bornes pour les Aveyronnais ; le premier volet à étudier étant le volet juridique sur la vente (ou mise à disposition) d'énergie.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#3.8 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

OBJECTIFS

Préservation de l'environnement (qualité des paysages, gestion des ressources naturelles),
Respect des enjeux liés à la biodiversité (faune, flore),

Les enjeux de biodiversité devenant de plus en plus prégnants, il est nécessaire de prolonger les actions déjà mises en œuvre en identifiant de nouveaux champs de réflexion au travers de la définition de stratégies complémentaires au volet développement durable et mobilités douces du projet de mandature.

NATURE DE L'OPÉRATION

Contribution de politique des mobilités à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale dédiée au développement durable, à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyronnais, usagers des infrastructures du Département (routes, mobilités douces).

PARTENAIRES

Secteur institutionnel : Office Français de la Biodiversité - OFB, DDT, Intercommunalités (déchetteries, unités de méthanisation, chaufferies/réseaux de chaleur), Fédération Régionale de la Chasse d'Occitanie - FRCO.
Secteur privé : prestataires spécialisés (titulaires de marchés), structures d'insertion, associations, monde agricole.

MODALITÉS D'INTERVENTION

La stratégie proposée repose sur 3 axes :

- **Axe 1** : Maintien, intensification et expérimentation d'actions participant aux objectifs environnementaux, mises en œuvre dans le cadre des opérations de modernisation.

Exemples de pratiques actuellement à l'œuvre au sein des équipes du Département, emblématiques de la prise en compte des enjeux biodiversité, qu'il est proposé de maintenir et intensifier :

- Inventaire écologique sommaire ou détaillé selon les enjeux identifiés par un écologue,
- Élaboration des projets dans le respect de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser),
- Mesures compensatoires visant à replanter à l'identique voire davantage les arbres ou haies supprimés dans le cadre de projets routiers,
- Rétablissement des continuités écologiques (transparence écologique) par la réalisation d'ouvrages spécifiques (passerelles animales) et plantation de haies destinées à guider la faune sauvage,
- Appropriation de la base de données ORFeH (Ouvrages Routiers, Ferroviaires et Hydraulique) + Partenariat FRCO et OFB pour la prise en compte des continuités écologiques dans tous les projets routiers : Modélisation théorique des déplacements de la faune avant création du projet routier puis prise en compte de la modélisation pour le maintien et l'amélioration des déplacements (trame verte) dans l'élaboration du projet,

- Mise en place de FSE (Fossé en Surprofondeur Enherbé) pour réguler l'écoulement des eaux de ruissellement issues des plateformes routières et circonscrire les pollutions accidentelles,
- Diminution des prélèvements de ressources – recyclage,
- Retraitement à la chaux évitant des prélèvements et des transports entre les carrières et les chantiers,
- Privilégier les enrobés phoniques.

Propositions d'actions complémentaires :

- Recours aux revêtements drainants hors chaussée (technique innovante),
- Lors des opérations de compensation, utilisation d'essences végétales locales (cf. fiche : Faire évoluer la pépinière départementale) : Plan de montée en charge de la Pépinière départementale pour la production des essences locales en Aveyron (environ 50 espèces champêtres locales).

Le surcoût s'agissant des actions modernisation en faveur de l'environnement est estimé à environ 5 à 10 % du montant global de la modernisation.

- **Axe 2** : Maintien, intensification et expérimentation d'actions dans le cadre des opérations d'entretien routier.

Exemples de pratiques actuellement à l'œuvre au sein des équipes du Département, emblématiques de la prise en compte des enjeux biodiversité, qu'il est proposé de maintenir et intensifier :

- Diminution drastique puis suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires (de 2011 à 2015, avant même l'obligation Ophyto en 2017),
- Débroussaillage manuel sous glissières (insertion des personnes éloignées du travail),
- Méthodologie fauchage raisonné (hauteur de coupe, période d'intervention, circuits bisannuels ...),
- Réutilisation des broyats d'élague (valorisation en plaquettes de chauffages, mise à disposition d'associations pour paillage ...),
- Lutte contre les espèces invasives,
- Actions de sensibilisation en lien avec l'Office Français de la Biodiversité à destination de l'encadrement des équipes des services routiers,
- Action de sensibilisation à la bonne gestion du végétal avec les associations partenaires (principalement sur la taille : fauchage et débroussaillage).

Proposition d'actions complémentaires :

- Continuité écologique / maintien de l'habitat lors de la réparation des ouvrages d'art,
- Mesures adaptées lors des travaux d'entretien des dépendances (curage de fossé et trame bleu, gestion des arbres morts et dépôt temporaire, etc...),
- Comptage de la mortalité de la faune sur les axes structurants du Département (partenariat Viafauna avec la Fédération Régionale de la Chasse).

• **Axe 3** : Maintien, intensification et expérimentation d’actions dans le cadre du programme d’acquisition de matériels :

- Expérimentation puis généralisation de la thermologie : dosage automatique du sel de déneigement répandu en fonction des températures de chaussée autorisant une réduction significative de la quantité de fondant utilisée (environ 15 %),
 - Poursuite de l’achat de véhicules de moins de 3.5 tonnes à faibles ou très faibles émissions en gaz à effet de serre et polluants atmosphériques pour répondre aux directives de la loi LOM (véhicules électriques, hybrides...) compatibles avec l’utilisation qui en est faite par les services concernés,
 - Réflexions menées sur l’utilisation d’épareuses électrique (système hydraulique du rotor remplacé par un système électrique). Le régime moteur du tracteur entraîne une consommation moindre de carburant et une réduction des nuisances sonores, avec un risque de pollution hydraulique réduit (expérimentation en 2020 et 2021),
 - Des réflexions sont à mener sur les autres sources de carburants pour les poids-lourds ou autres engins (Biogaz, GNV, hydrogène...) en lien avec les acteurs locaux,
 - Renforcer la maintenance préventive auprès des utilisateurs pour réduire les coûts d’intervention.
- > La Direction des Mobilités et Infrastructures souhaite par ailleurs se doter d’une cellule spécifique qui aura la charge :
- D’une veille juridique, technique et méthodologique,
 - D’accompagner les services de la DMI dans la définition et la mise en œuvre d’actions innovantes en matière de préservation de la biodiversité.

COMPOSITION DU DOSSIER

Sans objet

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Mobilités et Infrastructures

#3.9 PRÉSERVATION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'Aveyron est un territoire marqué par des espèces et des espaces emblématiques que le Département souhaite préserver et valoriser ; mais le Département est également riche d'une biodiversité ordinaire qu'il a également le souci de préserver à travers des actions de soutien aux essences locales, de lutte contre certains ravageurs dans un contexte de changement climatique et de nouveaux défis environnementaux.

Le Département est compétent pour la mise en place d'une politique d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) (Art. L113.8) avec des outils juridiques (droit de préemption, convention de gestion) et financier (part départementale de la taxe d'aménagement). Cette politique s'inscrit dans un cadre régional et national.

Aujourd'hui on compte 43 ENS ouverts au public dont 25 sont labellisés (signalétique répondant à la charte graphique du Département, équipement d'accueil...) et 2 ENS départementaux (la tourbière des Rauzes et le conservatoire du Châtaignier).

OBJECTIFS

Mettre en valeur les joyaux départementaux de notre patrimoine naturel : acquisition, aménagement, gestion de sites départementaux d'exception permettant de préserver et de mettre en valeur la biodiversité aveyronnaise,

Travailler en transversalité à travers d'autres politiques départementales (routières, agricoles, aménagement du territoire, pépinière départementale) pour préserver la biodiversité ordinaire et les espèces emblématiques,

Développer la sensibilisation, la connaissance du grand public, des jeunes, des sportifs.

NATURE DE L'OPÉRATION

Poursuivre et développer les outils de valorisation : guide multimédia, animations, vitrines, circuits autour des sites départementaux existants : Micropolis, Tourbières des Rauzes, Conservatoire Régional du Châtaignier ; en intégrant également le réseau des sites communaux labellisés,

Centraliser les connaissances existantes acquises à travers les différentes politiques départementales, ou en lien avec les partenaires associatifs ou scientifiques,

Définir une stratégie départementale de la biodiversité identifiant les sites, et en privilégiant les espèces locales à préserver ou à ré-introduire,

Développer les partenariats avec la communauté scientifique, la recherche privée aveyronnaise (expérimentations technologiques et scientifiques), la profession agricole (autour des variétés locales, lutte contre les ravageurs par la biodiversité, lutte contre la déprise agricole), les associations d'envergure départementales et autres acteurs locaux (monde sportif par exemple concernant leur impact sur certains milieux à enjeux) pour mieux connaître et maîtriser la pression sur les espaces sensibles, ainsi que pour préserver ou réintroduire des espèces emblématiques du territoire.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyronnais,
Scolaires,
Touristes,
Associations.

PARTENAIRES

Associations, communauté scientifique, monde agricole, monde sportif.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Actions à maîtrise d'ouvrage départementale ; ingénierie et expertise,

Convention de partenariat avec des associations ou partenaires d'envergure départementale : participation financière en fonction des enjeux, de l'intérêt du projet pour la biodiversité et l'attractivité du Département, des co-financements.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.10 AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

OBJECTIF

Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la protection et la mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial déjà labellisés ou susceptibles de devenir des espaces naturels labellisables (au regard de la stratégie départementale définie préalablement) en renforçant l'accompagnement technique et scientifique (ingénierie) des porteurs de projets.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement technique et financier pour des projets d'acquisition, d'aménagement ou de valorisation d'espace présentant un enjeu sur le plan de la biodiversité.

BÉNÉFICIAIRES

Commune,
Groupement de communes ou associations agréées au titre de la protection de l'environnement.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Jusqu'à 50% du montant des dépenses subventionnables HT avec un plafond de dépenses subventionnables de 50 000 € pour l'aménagement ainsi que pour l'acquisition (cumulables) dans la limite des crédits budgétaires disponibles, en fonction des enjeux, de l'intérêt du projet pour la biodiversité et l'attractivité du Département et des cofinancements.

Dépenses subventionnables :

- Les acquisitions foncières,
- La mise en place d'aménagement permettant de concilier l'ouverture du site au public et sa préservation ; uniquement le matériel et les fournitures en cas de travaux réalisés en régie,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par un prestataire spécialisé pour le projet d'aménagement et l'élaboration du plan de gestion.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.11 MICROPOLIS VITRINE DÉPARTEMENTALE DES SAVOIR-FAIRE AVEYRONNAIS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Micropolis est un équipement construit par le Département en juin 2000 sur les hauteurs du village de Saint-Léons, terre natale du célèbre entomologiste Jean-Henri FABRE.

Cette cité des insectes, unique en Europe, est dédiée à la découverte de la nature et aux insectes et à la sensibilisation au milieu naturel.

Elle accueille chaque année en moyenne 70 000 visiteurs, avec une clientèle diversifiée et essentiellement locale.

Aujourd'hui, on constate que le choix de bâtir Micropolis sur une dimension naturelle, s'inscrit parfaitement dans les attentes sociétales contemporaines, mais aussi dans le prolongement des recherches scientifiques sur l'importance de l'équilibre naturel (biodiversité).

Aussi, cet outil peut être valorisé comme emblème des savoir-faire développés dans l'Aveyron en matière de développement durable auprès des Aveyronnais et des visiteurs.

OBJECTIFS

Faire de Micropolis l'atout développement durable, au cœur de la stratégie départementale d'attractivité, en lien avec les acteurs du territoire.

Redonner du sens à Micropolis en faisant évoluer le site pour qu'il soit clairement perçu comme un outil de valorisation et de fierté territoriale mais aussi comme un lieu éducatif, de loisir familial et de savoirs, au service de l'attractivité du territoire.

NATURE DE L'OPÉRATION

Créer à proximité du site, en bordure de la route départementale 911, une vitrine mettant en valeur l'ensemble des actions réalisées en Aveyron qui concourent à en faire un département responsable en matière de développement durable et de protection de la biodiversité.

Y valoriser les actions portées par l'ensemble des acteurs du territoire départemental : entreprises, associations, privés, collectivités...

Faire de Micropolis une pierre angulaire de la stratégie départementale :

- Repenser la gouvernance, créer des partenariats avec les acteurs du territoire dans le domaine de la biodiversité, qu'ils soient publics ou privés,
- Positionner l'équipement et l'offre sur l'ancrage territorial, l'angle ludo-éducatif (en lien avec la politique jeunesse et la sensibilisation des jeunes publics) et la protection de la nature, des insectes...,
- Faire évoluer l'offre / la scénographie en fonction de cette stratégie, créer des événements, revoir la stratégie de communication (en lien avec la direction de la communication du Département).

#3.12 ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF

Faire évoluer les comportements des Aveyronnais, jeunes et moins jeunes, par la prise de conscience individuelle et collective des enjeux du développement durable dans tous les domaines du quotidien : alimentation locale, gaspillage alimentaire, recyclage, alternative à la voiture, mobilité douce.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement financier des actions d'éducation et de sensibilisation menées par les associations dans le domaine de l'environnement et du développement durable : animations pédagogiques, manifestations, expositions, colloques, ouvrages, formations, informations...

BÉNÉFICIAIRES

Les associations ayant leur siège en Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

2 formes d'intervention :

- Subvention à un projet : taux d'intervention jusqu'à 25% en fonction de l'intérêt du projet et du plan de financement,
- Convention de partenariat avec des associations d'envergure départementale sur des axes stratégiques de la politique départementale : participation financière en fonction des enjeux, de l'intérêt du projet pour la biodiversité et l'attractivité du Département, des co-financements.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.13 PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) constitue une compétence obligatoire du Département. Il permet d'assurer la continuité et la pérennité des itinéraires pédestres, équestres et VTT, par un volet administratif protégeant réglementairement et juridiquement les chemins. Cette pratique sportive permet également aux randonneurs de découvrir les sites naturels remarquables et diversifiés de notre patrimoine naturel départemental.

Il est complété par des actions positionnant la randonnée comme un vecteur de développement économique et social de notre département, en structurant les nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour construire une offre de randonnée qualifiée.

Le schéma départemental des mobilités douces (cf #Mobilités) intégrera le volet chemins de randonnée et permettra de veiller à la cohérence du maillage départemental et de hiérarchiser les niveaux d'inscriptions.

OBJECTIFS

Pérenniser les sentiers de randonnée, à travers le recensement et l'inscription des sentiers au PDIPR, en priorisant les chemins structurants identifiés dans le futur schéma départemental des mobilités douces, Conforter le rôle de coordonnateur du Département sur les grands itinéraires (GR, GRP), Participer à l'aménagement et à la valorisation de chemins ruraux afin d'améliorer l'offre de randonnée de loisirs et de participer également aux enjeux de la mobilité douce du quotidien.

NATURE DE L'OPÉRATION

1/ Assistance technique et méthodologique au territoire à travers :

- L'inscription des chemins au PDIPR en priorisant les GR, GR de Pays, les circuits incluant un Espace Naturel Sensible ainsi que les circuits de l'Aveyron à Pied ; les chemins inscrits devront répondre à plusieurs critères qualitatifs : inscription dans un circuit entretenu, balisé et répertorié sur un support écrit ; ils ne devront pas comporter plus de 30% de goudron,
- L'expertise sur les projets locaux,
- La mise en place d'une charte de la signalétique,
- La prise en charge de la signalétique des circuits structurants d'intérêt départemental ou interdépartemental (GR, GRP) dans le cadre d'une concertation avec les territoires.

2/ Accompagner financièrement des collectivités pour les travaux d'aménagement et de valorisation de leurs chemins ruraux (inscrits au PDIPR) :

- Création ou réfection d'itinéraires de randonnée pédestres, équestres et VTT :
 - Frais d'acquisition foncière y compris frais de notaire et de géomètre,
 - Travaux d'aménagement si justifiés pour la pratique d'activités de pleine nature : élagage, débroussaillage, abattage d'arbres, mise à niveau de murets et talus, reprofilage, empierrement, enrochement, revers d'eau, busage, fossés,
 - Création, réalisation et mise en place de la panneautique et de la signalétique respectant la charte départementale,
 - Équipements spécifiques : passerelle, passage canadien, chicane, portillon, escalier.
- Aménagement de circuits accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Études intercommunales liées à l'élaboration d'un schéma directeur de la randonnée.

BÉNÉFICIAIRES

Communes,
Communauté de communes,
Associations d'envergure départementale.

PARTENAIRES

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Parcs Naturels Régionaux.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Taux d'intervention = jusqu'à 30% du montant HT des dépenses subventionnables.

Cas particuliers :

La dépense subventionnable est plafonnée :

- 50 000 € par an et par collectivité,
- Pour la mise à niveau par empierrement à 15 € HT par mètre linéaire,
- Pour des travaux de ponts-piéton ou de passerelle à 30 000 € HT.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

#3.14 EMBELLISSEMENT DES VILLAGES ET CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT

OBJECTIF

Accompagner et valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable à l'attractivité de notre territoire et au cadre de vie des habitants et touristes en intégrant les enjeux environnementaux : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité (zérophyto).

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement de projets d'aménagement paysager des espaces publics à travers la fourniture de plants et de conseils techniques notamment au travers de l'organisation du concours départemental du fleurissement qui permet de récompenser les collectivités qui s'investissent le plus.

Production de plants sur le site de Pépinière départementale de Salmiech (45 000 plants produits par an sur 4.3 ha) avec une préoccupation environnementale forte : inscription au label végétal local pour produire des essences locales, choix d'essence mellifères et adaptées au changement climatique, gestion différenciée.

BÉNÉFICIAIRES

Les communes du Département.

PARTENAIRES

L'association Arbres, haies, paysage dans le cadre du Label Végétal Local.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Fourniture de plants en fonction de la richesse communale,

Appui et conseils techniques dans le cadre de la participation au Concours départemental du fleurissement,
Organisation de la Journée technique départementale de sensibilisation,

Organisation du Concours départemental du fleurissement : dispositif de récompense sous forme de bons d'achat et de participation à un voyage découverte.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

L'Aveyron
se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #4

CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

Éducation artistique et culturelle

Des livres et des bébés

Talents d'Aveyron

#RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

Soutien à l'archéologie

Soutien à la restauration
du patrimoine protégé

Soutien à la restauration du
patrimoine rural non protégé

Aveyron Occitan et identité
culturelle aveyronnaise

#4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

Plan départemental concerté
pour le développement d'un réseau
des bibliothèques en Aveyron

Actions et animations culturelles
itinérantes en bibliothèques

Une offre culturelle numérique

Informatisation des bibliothèques

Ingénierie culturelle et territoires

Partenariat départemental
avec les structures culturelles
et les territoires

Festivals et manifestations
culturelles aveyronnaises

Offre culturelle départementale

#4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Éducation artistique et culturelle	Enseignants des établissements scolaires de l'Aveyron et leurs élèves	Soutenir des parcours artistiques et culturels, des résidences d'artistes dans les établissements scolaires et l'offre de structures culturelles ou d'enseignement spécialisé.	#4.1
Des livres et des bébés	Le jeune public 0-6 ans, les personnels des bibliothèques, les professionnels de la petite enfance et les familles	Favoriser l'accès des tout-petits et des adultes qui les accompagnent à des albums de qualité à travers la lecture à voix haute.	#4.2
Talents d'Aveyron	Jeunes Aveyronnais et auteurs/compositeurs Aveyronnais	Soutenir l'expression artistique, encourager les jeunes dans cette voie et favoriser la connaissance de l'Aveyron.	#4.3
Soutien à l'archéologie	Les collectivités locales, les associations, les archéologues	Sauvegarder, connaître et promouvoir le patrimoine archéologique, l'utiliser comme vecteur de connaissance.	#4.4
Soutien à la restauration du patrimoine protégé	Les collectivités locales, les associations et les propriétaires privés	Conserver et mettre en valeur le patrimoine, proposer des actions d'animation.	#4.5
Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé	Les collectivités locales, les associations et les propriétaires privés	Conserver et mettre en valeur le patrimoine, proposer des actions d'animation.	#4.6

#RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise	Les collectivités locales, les associations, les structures et les artistes	Sensibiliser les jeunes à ce patrimoine immatériel, rendre l'occitan plus attractif et plus visible.	#4.7

#LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques en Aveyron	Les usagers et les non usagers des bibliothèques aveyronnaises, les publics scolaires	Développer un service public de bibliothèques professionnalisé, moderne et de proximité répondant aux usages et aux attentes actuels.	#4.8
Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques	Les bibliothèques et tous les publics	Favoriser l'accès à la culture pour tous en proposant une offre culturelle itinérante riche et variée dans les bibliothèques.	#4.9
Une offre culturelle numérique	Usagers, partenaires et personnels des bibliothèques	Proposer des services culturels numériques en bibliothèques pour tous les publics.	#4.10

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Informatisation des bibliothèques	Les collectivités locales	Moderniser et mettre en réseau les bibliothèques. Encourager et faciliter les usages du numérique.	#4.11
Ingénierie culturelle et territoires	Collectivités locales, acteurs culturels, structures publiques et privées	Soutenir l'élaboration de projet de développement culturel impliquant une collectivité ou revêtant une dimension territoriale.	#4.12
Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires	Associations culturelles, communes et intercommunalités, artistes professionnels	Favoriser l'accès à la culture et soutenir les projets culturels des intercommunalités.	#4.13
Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises	Associations culturelles, communes et intercommunalités	Soutenir une diffusion et une programmation plurielles et participer à la cohésion et au dynamisme des territoires.	#4.14
Offre culturelle départementale	Pour tous les publics et particulièrement les jeunes	Encourager l'accès à la culture en proposant un événement de niveau « départemental », renforcer le partenariat avec les intercommunalités.	#4.15

LA CULTURE POUR TOUS : UN PROJET DE TERRITOIRE

La culture est un élément indispensable à la cohésion sociale et à la construction de l'individu tout au long de sa vie et notamment dès le plus jeune âge. En effet, elle favorise le lien social, le vivre-ensemble et la citoyenneté. Plus largement, la transversalité de la culture favorise les interactions entre tous les acteurs d'un territoire au profit de son attractivité : acteurs de l'éducation, de l'enseignement artistique spécialisé, du sport, du social mais aussi acteurs économiques et notamment touristiques.

Le soutien à la culture est aujourd'hui un objectif important partagé par l'État et les collectivités territoriales. Cela se traduit par un programme qui peut être proposé à l'ensemble des habitants du territoire aveyronnais et toucher l'ensemble des publics.

L'exercice de la compétence culturelle du Département est à plusieurs entrées : la lecture publique et la préservation de la mémoire et du patrimoine écrit (archives), le soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant, l'archéologie préventive, le patrimoine muséal, le patrimoine occitan mais aussi l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique et culturelle.

L'Aveyron étant un département vaste et rural dans lesquels la problématique des transports peut être un frein, le soutien à la culture peut aussi passer par des outils culturels et artistiques itinérants.

La culture, pour tous les publics, pour tous les acteurs

Les publics ciblés par les actions culturelles sont en effet multiples : enfance et jeunesse, familles, personnes âgées, personnes éloignées de la culture mais aussi personnes en activité et visiteurs. L'action culturelle s'adresse également à l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès de ces publics à savoir les acteurs de l'éducation sur les temps scolaires et extrascolaires et les encadrants des pratiques amateurs.

Les pratiques amateurs

- Dans le cadre de la mise à jour de son projet d'établissement, une réflexion sur l'évolution des objectifs assignés au Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron est en cours. Il s'agit notamment d'augmenter l'efficacité de la mission de service public du Conservatoire, tout particulièrement en direction des jeunes Aveyronnais.

Dans cette perspective, les actions, menées en lien avec l'Éducation nationale, visant à renforcer l'accès à la musique et au théâtre doivent être développées.

L'une des principales pistes d'évolution est donc l'accroissement des interventions en milieu scolaire (IMSES) qui, à terme, doivent constituer l'activité d'enseignement prioritaire au CRDA. Il devra également participer à l'essor de l'éducation artistique et culturelle (EAC), souhaité par le Département.

- **Les acteurs privés et publics encadrant les pratiques amateurs**

Par ailleurs, la collectivité soutient les pratiques amateurs, notamment en faveur de la jeunesse en accompagnement d'initiatives d'encadrants ou de groupes constitués dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels (écoles de musique et de danse, compagnies de théâtre amateur, chorales, harmonies, clubs de peinture...).

- **Culture et lien social**

Le Département s'engagera dans des projets culturels vers des publics éloignés de la culture (culture et lien social) en lien avec les services du pôle Solidarités Humaines du Département.

Un réseau départemental de bibliothèques au service de la démocratisation de l'accès à la culture

Le Département s'engage à mener une politique de démocratisation pour rendre la culture accessible à tous les Aveyronnais avec une attention particulière à la jeune génération.

À cette fin, notre département dispose de nombreux atouts, dont un réseau de bibliothèques publiques animé par sa Médiathèque départementale (MDA). L'objectif fixé en matière culturelle nécessite de professionnaliser, de moderniser et de consolider davantage ce réseau, notamment en engageant le renouvellement de son Plan Départemental en faveur de la Lecture Publique (PDL), adopté en 2016 et arrivé à son échéance en 2021.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler ce plan pour une nouvelle période de cinq années qui portera son terme en 2027, en lien avec les intercommunalités.

Archives départementales

Les Archives départementales collectent, classent, conservent l'ensemble des documents produits par les administrations publiques situées dans le département afin de permettre leur communication à tous, conformément à leur mission de service public. Dans un souci d'optimiser les conditions actuelles de prise en charge de ces documents, la construction d'un nouveau bâtiment-annexe incluant une démarche en recherche d'innovations techniques permettant la réduction du port de charges et des manutentions est actuellement à l'étude et une réflexion sur l'archivage numérique et la gestion de la donnée papier et numérique de l'ensemble des services est en cours.

Patrimoine matériel et immatériel

La culture englobe également la protection, la restauration et la valorisation du patrimoine matériel (notamment archéologique) et immatériel (notamment la langue et la culture occitane) en lien avec les acteurs publics et privés qui œuvrent dans ces domaines.

Poursuite du projet de développement des Musées départementaux

Les activités des musées départementaux se déploient à partir de riches collections patrimoniales attirant chaque année de nombreux visiteurs. Cette richesse patrimoniale constitue le fil conducteur du projet de développement raisonné autour des thématiques suivantes : archéologie, histoire, ethnographie, patrimoine scientifique et technique.

Le Département s'attachera à développer la connaissance, protéger et restaurer les collections, accélérer la diffusion des collections auprès des publics par le biais des expositions permanentes comme temporaires et des opérations de médiations. Le Département poursuivra, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, les opérations ciblées de modernisation et d'aménagement dans les musées avec notamment, en perspective, le projet ambitieux du Musée des Mœurs et Coutumes d'Espalion.

Une politique culturelle en appui aux initiatives locales

Pour mener à bien ses actions, le Département se positionne en appui des initiatives prises par les acteurs publics, notamment les collectivités territoriales ayant développé ou souhaitant développer un projet culturel de territoire.

Une concertation avec les acteurs culturels

L'ensemble des actions de cette politique culturelle se fera dans un esprit de concertation avec les acteurs culturels et artistiques présents en Aveyron.

En effet, pour évaluer et affiner son action, le Département organisera des temps de rencontre avec les professionnels de la culture (artistes, programmateurs du spectacle vivant, des arts visuels et du patrimoine) en lien avec les autres acteurs du territoire, notamment les acteurs sociaux, les encadrants des pratiques amateurs et les autres associations œuvrant pour la culture en Aveyron.

#4.1 ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Le Département soutient l'Éducation Artistique et Culturelle au travers d'Arts vivants et d'Arts visuels au collège ainsi que le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA).

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la découverte et la pratique de l'art et de la culture pour les élèves du Département.

OBJECTIFS

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectifs de favoriser la découverte et la pratique de l'art et de la culture, de manière équitable en termes géographiques et sociaux, tout au long du parcours éducatif de l'enfant et de l'adolescent, de la maternelle au lycée voire jusqu'à l'enseignement supérieur.

En effet, l'EAC participe à la construction de l'individu dès la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, en reposant à la fois sur des connaissances mais aussi sur l'être sensible, en favorisant l'égalité des chances, le vivre-ensemble et la citoyenneté.

Dans ce cadre peuvent être soutenus des parcours artistiques et culturels favorisant la pratique personnelle, des rencontres avec les artistes et les œuvres, enfin des outils de compréhension des œuvres favorisant l'expression et l'interprétation, à destination des élèves comme des enseignants.

NATURE DE L'OPÉRATION

Organiser et soutenir des parcours artistiques et culturels dans la durée, proposant plusieurs rendez-vous pendant une année scolaire (ateliers de pratique et de création, rencontres avec les artistes, sorties dans des lieux de culture en arts vivants, arts visuels ou patrimoine, présentation de contenus artistiques et culturels, restitutions publiques...) pour les élèves et les enseignants ou encadrants de la maternelle au lycée, voire l'enseignement supérieur,

Organiser et soutenir la production et la circulation d'outils de médiation culturelle itinérants (conférences, expositions, éditions de supports, maquettes pédagogiques...),

Organiser et soutenir des résidences d'artistes en immersion dans les établissements scolaires, en co-construction entre une équipe artistique et une structure culturelle,

Soutenir l'offre des structures culturelles ou d'enseignement spécialisé du Département (Conservatoire par exemple), en tissant des partenariats avec les acteurs du spectacle vivant, du patrimoine et des arts visuels, et permettre des interactions primordiales avec de nombreux acteurs d'un territoire (culture, éducation, jeunesse, sport, social, environnement...).

BÉNÉFICIAIRES

Elèves et enseignants des établissements scolaires de l'Aveyron de la maternelle au lycée, puis de l'enseignement supérieur.

PARTENAIRES

Structures culturelles (lieux de culture en arts vivants, arts visuels et patrimoine) et lieux de résidence d'artistes,

Partenaires éducatifs et culturels institutionnels (DSDEN/Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aveyron, DDEC/Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de l'Aveyron, Rectorat, Atelier Canopée 12, associations sportives comme l'UNSS/Unions Sportive des Sports Scolaires, l'USEP/Union des Sports de l'Enseignement du Premier Degré, la DRAC/Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie...),

Équipes artistiques (arts vivants, arts visuels et patrimoine) démontrant des capacités à porter des parcours EAC.

MODALITÉS D'INTERVENTION

À adapter selon la nature de l'opération sous la forme d'appel à projet, de marché public ou de tout autre dispositif d'intervention.

#4.2 DES LIVRES ET DES BÉBÉS

OBJECTIFS

Favoriser l'accès des tout-petits et des adultes qui les accompagnent à des albums de qualité, dans une relation de plaisir et à travers la lecture à voix haute,
Sensibiliser les bibliothécaires, les professionnels de la petite enfance et les parents à l'intérêt de la lecture dès le plus jeune âge,
Contribuer à l'éveil culturelle et artistique des jeunes enfants,
Développer les partenariats entre les acteurs de la petite enfance et les bibliothèques,
Favoriser des événements culturels qui participent à la cohésion et au dynamisme des territoires ruraux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposition de services (formations, accompagnements de proximité, actions de sensibilisation, éveil artistique et culturel...).

BÉNÉFICIAIRES

Le jeune public 0-6 ans (crèche et maternelle),
Les personnels des bibliothèques,
Les professionnels de la petite enfance (structures collectives, relais d'assistants maternels, PMI),
Les familles.

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/Drac Occitanie (labellisation Premières Pages),
Le Pôle Solidarités des Territoires.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Accompagnement des collectivités locales dans la mise en place de projets de territoire « lecture et petite enfance »,
Organisation de formations et de journées professionnelles,
Mise en place de parcours artistiques et cultures,
Prêt et conception d'outils d'animation spécifiques,
Mise à disposition de ressources documentaires (albums, livres... « etc. »),
Un livre de naissance offert à chaque nouveau-né Aveyronnais et sa famille.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.3 TALENTS D'AVEYRON

Afin de mettre en lumière et de soutenir les talents en Aveyron, le Département met en place deux actions spécifiques :

- Un concours dédié aux jeunes qui récompense des projets réalisés par les collégiens au sein de leur établissement scolaire,
- Une aide à l'édition d'ouvrages, de DVD et de CD pour soutenir l'expression artistique d'auteurs et compositeurs Aveyronnais.

Ces actions sont complétées par le dispositif proposé dans la politique Jeunesse Éducation dans la fiche 6.6 «Des parcours pour soutenir les jeunes» avec pour objectif d'inciter les jeunes à la lecture : proposition du Prix Livr'ado qui permet de valoriser un ouvrage que les ados auraient plébiscité et qu'ils souhaiteraient valoriser auprès de leur camarade.

OBJECTIFS

1. Concours dédié aux jeunes :

- Éveiller la curiosité des jeunes,
- Révéler des talents parmi eux,
- Donner une chance aux passionnés d'écriture et de littérature de se révéler à eux-mêmes et à leur public,
- Encourager les jeunes à l'exercice de la lecture à haute voix,
- Réaliser un projet artistique et culturel mais aussi scientifique au sein de l'établissement scolaire,
- Développer la coopération entre les partenaires.

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

- Soutenir l'expression artistique d'auteurs et de compositeurs Aveyronnais,
- Favoriser la connaissance des spécificités de l'Aveyron par l'acquisition d'ouvrages, de DVD ou de CD.

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Concours dédié aux jeunes

Il s'agit de récompenser des projets réalisés par des collégiens au sein de leur établissement durant une année scolaire.

- Catégorie : Prix littéraire : concours de nouvelles,
- Catégorie d'action d'éducation : catégorie différente chaque année - par exemple : Concours de lecture à haute voix, action culturelle et artistique, projet scientifique (fête des sciences associatives).

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

Ce dispositif concerne les :

- Les ouvrages portant sur l'Aveyron ou écrits par des auteurs aveyronnais,
- Les compacts disques concernant des compositeurs interprètes aveyronnais ou des thématiques musicales propres à l'Aveyron,
- Les DVD concernant une thématique Aveyron.

BÉNÉFICIAIRES

1. Concours dédié aux jeunes

Les collèges publics et privés

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

Artistes, écrivains ou éditeurs

PARTENAIRES

Éducation nationale, association Canopée, CDI des collèges

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Concours dédié aux jeunes

Prix par catégorie attribué à l'établissement scolaire

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

L'aide correspond à l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires

COMPOSITION DU DOSSIER

1. Concours dédié aux jeunes

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

☐ Lettre de saisine adressée au Président du Département

☐ Prix de l'ouvrage, du DVD ou du CD

☐ Un exemplaire de l'ouvrage, du DVD ou du CD

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.4 SOUTIEN À L'ARCHÉOLOGIE

OBJECTIFS

L'Aveyron possède un exceptionnel patrimoine archéologique avec plusieurs fleurons de renommée internationale : le plus grand nombre de dolmens de l'hexagone, une concentration remarquable de statues-menhirs, l'exceptionnel sanctuaire protohistorique à stèles des Tourières et les célèbres ateliers de céramique sigillée gallo-romaine de la Graufesenque, entre autres. Ces richesses sont autant d'archives du sol qui nous aident à déchiffrer notre longue histoire.

L'archéologie est une tradition en Aveyron depuis le début du XIXe, entre le désir d'explorer le passé, de retrouver ses racines ou la mémoire de lieux emblématique et enfin transmettre aux générations suivantes un patrimoine commun.

Le Département contribue activement à cet objectif de préservation, d'étude et de valorisation des sites tout en facilitant la réalisation des opérations d'aménagement indispensables à l'évolution de notre territoire.

Deux objectifs majeurs guideront notre politique en faveur de l'archéologie :

- **Sauvegarder, connaître et promouvoir ce patrimoine** : archéologues professionnels d'horizons divers comme bénévoles au sein d'associations, agissant en complémentarité, s'y emploient, réunis par la même passion et quête de découvertes,
- **Utiliser l'archéologie comme un vecteur de connaissance du patrimoine, un formidable levier pédagogique** : faire découvrir l'histoire à un large public, en priorité au public scolaire en l'intégrant dans un projet éducatif. Il s'agit d'initier et de faire découvrir toute la démarche archéologique et les richesses de nos territoires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Promouvoir l'archéologie nécessite l'intervention dans 3 domaines :

- Sur le terrain : réalisation de prospections-inventaires, des fouilles archéologiques, d'études archéologiques du bâti, des actions de valorisation de sites archéologiques (chantiers de bénévoles),
- Culturel : actions de médiation et de valorisation du patrimoine, avec le concours de structures dédiées à la vulgarisation dans ce secteur patrimonial (musées, etc),
- Scientifique : études spécialisées ou de vestiges, publications, colloques, etc.

Faire rayonner l'archéologie, utiliser son potentiel d'attractivité pour le développement territorial par exemple par la création d'un équipement de présentation et de valorisation des statues-menhirs, dans le Sud-Aveyron, dans leur territoire d'origine.

BÉNÉFICIAIRES

Archéologues professionnels et bénévoles titulaires de l'autorisation de fouilles ou de prospections,
Associations ayant pour objet la recherche archéologique,
Communes ou groupements de communes maîtres d'ouvrage de projet de présentation et de valorisation d'un patrimoine archéologique.

PARTENARIATS

- Opérateurs techniques de la collectivité
- Direction départementale d'Archéologie,
- Espace archéologique départemental de Montrozier.

- Externes :
- Ministère de la Culture (DRAC, Service régional de l'archéologie),
- Musées archéologiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aide aux projets de fouilles archéologiques.

L'aide est fixée au cas par cas en fonction d'un faisceau de critères associant l'intérêt scientifique du projet, les actions de médiation et de valorisation envisagées, le contexte territorial et les co-financements obtenus.

Les opérations sont soumises à l'autorisation des services de l'État compétents (DRAC/Service régional de l'archéologie) et le produit des fouilles doit être remis au Département, soit au Centre de Conservation et d'Etudes (CCE) départemental, soit à l'Espace archéologique départemental de Montrozier.

Aide aux opérations de valorisation du patrimoine archéologique réalisées (sans fouilles) par des bénévoles (débroussaillage, protection de sites, etc.).

L'aide vise à participer aux frais d'hébergement et de repas à hauteur de 3 € par journée-chantier, dans la limite du montant global de crédits pré-affectés à cette action dans le cadre du budget départemental.

Soutien au projet de centre de présentation et de valorisation des statues menhirs en Sud-Aveyron. Sur la base du projet définitif, le concours financier à ce projet d'intérêt départemental sera étudié dans le cadre des aides aux communes et intercommunalités.

Élaboration d'un programme d'actions pédagogiques, à l'attention du public scolaire, autour de la découverte de la chaîne archéologique, élaboré par l'Espace archéologique de Montrozier avec le concours de la Direction de l'Archéologie pour les contenus scientifiques : visite des chantiers et de sites de fouilles, études de vestiges, restauration des objets, médiations autour du métier d'archéologue, expositions temporaires communes, ateliers de pratiques à Montrozier ou dans les établissements scolaires.

Réflexion sur la valorisation des ressources archéologiques du territoire, notamment en Sud-Aveyron celles liées aux remarquables stèles issues du site d'intérêt européen des Tourières (commune de Saint Jean – Saint Paul).

#4.5 SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ

- MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSÉS
- OBJETS MOBILIERS
- CHANTIERS DE BÉNÉVOLES
- ACTIONS DE MÉDIATION NUMÉRIQUE ET D'ANIMATION AUTOUR DU PATRIMOINE

Les paysages et monuments donnent un visage à l'Aveyron, ils participent à l'identité culturelle aveyronnaise.

Les hauts lieux patrimoniaux, des monuments historiques à l'instar de nos nombreux châteaux contribuent au rayonnement de l'Aveyron.

Si le patrimoine est l'affaire de tous, le Département entend y prendre sa part tant pour sa sauvegarde aux fins de transmission aux générations futures que pour son usage actuel, le faire vivre dans une finalité de développement culturel et touristique.

OBJECTIFS

Monuments historiques inscrits ou classés : conservation des immeubles protégés afin d'éviter de graves dégradations susceptibles d'engendrer des engagements financiers lourds et préservation et mise en valeur optimale du patrimoine architectural protégé visant notamment à un développement touristique et culturel, participant à l'attractivité du territoire.

Objets mobiliers : conservation, mise en valeur et mise en sécurité des objets mobiliers inscrits ou classés et du mobilier non protégé présentant un intérêt patrimonial avéré.

Chantiers de bénévoles : restauration, mise en valeur et animation du patrimoine architectural et naturel à l'initiative d'associations.

Actions de médiation numérique et d'animation culturelle pour faire vivre le patrimoine :

- Encourager l'émergence et le développement de projets innovants de médiation,
- Fédérer les monuments, sites et équipements patrimoniaux et garantir la cohérence de l'offre culturelle à l'échelle départementale,
- Susciter la participation des habitants,
- Garantir la qualité des contenus des actions de médiation.

NATURE DE L'OPÉRATION

- Monuments historiques inscrits ou classés :
 - Strict entretien : opérations relevant de l'entretien régulier des immeubles ou parties d'immeubles protégés, nécessitant une intervention légère,
 - Gros travaux : restauration d'immeubles ou parties d'immeubles protégés visant à la remise en état du gros œuvre et de certaines structures intérieures telles les plafonds, planchers, escaliers et cheminées ainsi que l'aménagement de jardins dépendant de ces immeubles et ayant un intérêt patrimonial.
- Objets mobiliers : travaux de restauration et/ou de mise en sécurité des objets mobiliers protégés et non protégés.
Études de diagnostic des objets mobiliers inscrits ou classés.
- Chantiers de bénévoles :
 - Opérations de restauration et mise en valeur du patrimoine architectural,
 - Opérations de restauration, de mise en valeur, d'aménagement et de protection du patrimoine naturel (débroussaillage pour valoriser l'accès aux sites patrimoniaux).
- Action de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :
 - Le dispositif vise à proposer la création de dispositifs de médiation numérique dans le cadre de circuits d'interprétation du patrimoine associant plusieurs sites et monuments. Il portera sur la mise en œuvre d'actions innovantes de valorisation intercommunales ou communales (pour les communes de + de 5 000 habitants),
 - Le projet doit avoir une dimension culturelle et sociale et favoriser les rencontres entre les publics, les générations, les réseaux, les bénévoles, les professionnels,
 - Le projet devra s'appuyer sur une réflexion approfondie du territoire concernant les publics visés. Il devra également favoriser les partenariats des opérateurs à l'échelle départementale,
 - Le patrimoine concerné par le projet doit être accessible au public.

BÉNÉFICIAIRES

Communes,
Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),
Associations,
Propriétaires privés.

PARTENAIRES

- Opérateurs techniques de la collectivité
- Opérateurs techniques externes :
 - Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles – Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine – Conservateur des Antiquités et Objets d'Arts).

MODALITÉS D'INTERVENTION

- Monuments historiques inscrits ou classés :

L'immeuble ou partie d'immeuble concerné doit bénéficier d'une protection au titre des Monuments historiques : classés ou inscrits.

Le propriétaire, maître d'ouvrage, doit s'engager à ouvrir l'immeuble restauré au public pour une durée minimum de 5 ans notamment pour les Journées du Patrimoine et dans le cadre de visites thématiques en lien avec les acteurs touristiques du territoire et dans des conditions fixées par convention entre le maître d'ouvrage et le Département.

Les études préalables sont éligibles et peuvent être financées indépendamment des travaux sous réserve d'un cofinancement de l'État.

- Objets mobiliers protégés : l'objet mobilier doit bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques.

Les travaux de mise en sécurité réalisés indépendamment de la restauration d'un objet concernent les édifices abritant des objets mobiliers classés ou inscrits et sont étroitement liés à la protection de ces objets.

Sont éligibles les études de diagnostic des objets mobiliers nécessitant avant travaux des expertises spécialisées (sculptures polychromées, retables...).

À titre exceptionnel, les travaux de restauration et de mise en sécurité de tableaux et de retables non protégés sont éligibles dans la mesure où ils présentent un intérêt patrimonial avéré.

- Chantiers de bénévoles : aide aux opérations de restauration et de valorisation du patrimoine architectural, naturel réalisées par des bénévoles.

- Actions de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :

- La qualité du projet et son caractère innovant, l'intérêt patrimonial du monument, du site ou de l'équipement à l'échelle départementale ou communautaire seront des éléments essentiels d'appréciation du projet présenté,

- L'implication significative et déterminante des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements,

- Les projets d'animations culturelles autour du patrimoine seront étudiés dans le cadre des dispositifs de la politique culturelle.

> Modes d'intervention financière :

- Monuments historiques inscrits ou classés :

- Pour les travaux de strict entretien : **taux de subvention jusqu'à 20 %** du coût H.T. de l'opération pour les communes et EPCI et du coût TTC de l'opération pour les propriétaires privés et associations,

- Pour des gros travaux : **conventionnement avec le Département taux d'aide modulé** en fonction :

- Du projet,
- De son impact en termes d'attractivité touristique,
- De son programme d'ouverture au public,
- Des actions de médiations envisagées,
- De la participation des autres partenaires financiers.

- Objets mobiliers
 - **Taux de subvention : jusqu'à 25 %** du coût H.T. de l'opération pour les objets mobiliers inscrits ou classés,
 - **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du coût H.T. de l'opération pour les objets mobiliers non protégés (retables et tableaux).
- Chantiers de bénévoles : **aide fixée à 3 € par journée-chantier** (frais de repas et d'hébergement) dans la limite du montant global de crédits pré-affectés à cette action dans le cadre du budget départemental.
- Action de médiation numérique et d'Animation culturelle autour du patrimoine :
 - **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du coût TTC du projet pour les actions de médiation numérique (conventionnement), dans la limite des crédits disponibles affectés à ce dispositif au budget primitif,
 - Suivant les dispositifs au titre de l'animation culturelle.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- ☐ Formulaire de demande daté et signé
- ☐ Délibération approuvant le projet et le plan de financement (collectivités locales)
- ☐ Plan de financement prévisionnel (propriétaires privés)
- ☐ Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- ☐ Résultat de la consultation des entreprises, devis
- ☐ Plans de localisation cadastral
- ☐ Photos
- ☐ Autorisation des services compétents de l'État

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.6 SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

- SAUVEGARDE DU PETIT PATRIMOINE BÂTI
- FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ
- CHANTIERS DE BÉNÉVOLES
- PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE AVEYRONNAIS
- ACTIONS DE MÉDIATION NUMÉRIQUE ET D'ANIMATION AUTOUR DU PATRIMOINE

Les églises et chapelles indissociables de nos villages, notre patrimoine de pays, patrimoine de proximité, rural et vernaculaire occupent une place dans la mémoire collective et sont pour tous autant de points de repères et d'ancrages.

Si le patrimoine est l'affaire de tous, le Département entend y prendre sa part tant pour sa sauvegarde aux fins de transmission aux générations futures que pour son usage actuel, le faire vivre dans une finalité de développement culturel et touristique.

OBJECTIFS

Accompagner les initiatives concourant à la valorisation et à la préservation du patrimoine emblématique de l'architecture rurale traditionnelle ayant un intérêt patrimonial avéré.

Apporter une aide à la conservation d'édifices culturels ou non culturels, culturel, historique ou architectural et à la restauration du petit patrimoine bâti chargé d'usages et de traditions.

Soutenir les chantiers de bénévoles qui contribuent à la mise en valeur et à l'animation du patrimoine architectural et naturel à l'initiative d'association.

Poursuivre l'organisation du prix départemental de la mise en valeur du patrimoine aveyronnais. Ce concours a pour but d'encourager les initiatives de restauration et de mise en valeur du patrimoine et de la création.

Soutenir les initiatives de médiation numérique et d'animation culturelle pour faire vivre le patrimoine.

NATURE DE L'OPÉRATION

Travaux de clos et de couvert, gros travaux de sauvetage indispensables à la conservation du bâtiment ou de l'édifice (visibilité des espaces publics, proximité d'un monument historique et ensembles patrimoniaux remarquables) et participant à sa valorisation.

Opérations spécifiques relatives à la restauration de fresques murales ayant un intérêt culturel et artistique et acquisition ou restauration d'orgues.

Dans le cadre de l'organisation de chantiers de bénévoles :

- Opérations de restauration et mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.

Prix départemental de la mise en valeur du patrimoine aveyronnais.

- Il a pour but d'encourager les initiatives de restauration et de mise en valeur du patrimoine.

Action de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :

- Le dispositif vise à proposer la création de dispositifs de médiation numérique dans le cadre de circuits d'interprétation du patrimoine associant plusieurs sites et monuments. Il portera sur la mise en œuvre d'actions innovantes de valorisation intercommunales ou communales (pour les communes de + de 5 000 habitants),
- Le projet doit avoir une dimension culturelle et sociale et favoriser les rencontres entre les publics, les générations, les réseaux, les bénévoles, les professionnels,
- Le projet devra s'appuyer sur une réflexion approfondie du territoire concernant les publics visés. Il devra également favoriser les partenariats des opérateurs à l'échelle départementale,
- Le patrimoine concerné par le projet doit être accessible au public.

BÉNÉFICIAIRES

Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Associations, Propriétaires privés.

PARTENAIRES

- Opérateurs techniques de la collectivité,
- Opérateurs techniques externes :
 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE),
 - Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC / l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aveyron - UDAP).

MODALITÉS D'INTERVENTION

- **Sauvegarde du petit patrimoine bâti :**
 - Sont concernés, fours à pain, fontaines, les burons, jasses, moulins, granges-étables, sécadous, pigeonniers, cazelles, caves à vin... (hors patrimoine culturel), bâtis dans des sites exceptionnels. Les projets portant sur la restauration de grange concerneront des bâtis caractéristiques de l'architecture vernaculaire locale dans l'objectif de préservation du patrimoine,
 - Le caractère exceptionnel du bâtiment, le respect de l'authenticité architecturale, la notion d'intérêt collectif (doit être visible de l'espace public), son affectation sont autant d'éléments permettant d'apprécier la recevabilité du dossier,
 - Les projets concernés doivent respecter l'intégralité patrimoniale du bâti, et utiliser des matériaux et des techniques de mise en œuvre traditionnelle,
 - Non transformation à des fins d'usage économique ou d'habitation.

- **Fonds départemental de soutien à la Restauration du Patrimoine Rural Non Protégé**

- Sont éligibles, les édifices culturels (chapelles, églises, abbayes...), les édifices non culturels (châteaux, tours, maisons médiévales, patrimoine industriel),
- Les opérations relatives à la restauration de fresques murales et à l'acquisition ou la restauration d'orgues devront s'intégrer dans un projet d'animation culturelle et seront examinées au cas par cas.

Dépenses subventionnables pour les deux thématiques précédentes :

Sont subventionnées les dépenses relatives aux travaux de sauvetage, travaux de clos et de couvert : toitures, maçonneries, crépis extérieurs indispensables à la conservation du bâtiment, réfection de vitraux. Ainsi que les travaux liés à la restauration et le remplacement pour la mise aux normes électrique de l'appareil campanaire (hors entretien du système électrique). Ces travaux devront être réalisés par des artisans (ou associations) habilités et/ou qualifiés.

À titre exceptionnel pourront être étudiés des travaux de restauration, de conservation, de patrimoine situé aux abords immédiats de l'édifice (visibilité des espaces publics, proximité d'un monument historique et ensembles patrimoniaux remarquables) et participant à sa valorisation.

- **Chantiers de bénévoles**

Aide aux opérations de restauration et de valorisation du patrimoine architectural et naturel réalisées par des bénévoles.

- **Actions de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :**

- La qualité du projet et son caractère innovant, l'intérêt patrimonial du monument, du site ou de l'équipement à l'échelle départementale ou communautaire seront des éléments essentiels d'appréciation du projet présenté,
- L'implication significative et déterminante des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements,
- Les projets d'animations culturelles autour du patrimoine seront étudiés dans le cadre des dispositifs de la politique culturelle.

> Modes d'intervention financière :

Sauvegarde du Petit Patrimoine bâti :

- **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du montant des travaux éligibles (TTC privés ou associations - H.T collectivités) dans la limite des crédits disponibles du programme départemental,
- **Plafond de subvention : 5 500 €**,
- Une attention particulière sera apportée :
 - Pour l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels d'origines locales,
 - Aux projets situés dans une commune classée ou dans une démarche de réseau et label.

Fonds Départemental de Soutien à la Restauration du Patrimoine Rural non Protégé

- **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du montant des travaux éligibles (TTC privés ou associations – H.T collectivités) dans la limite des crédits disponibles du programme départemental,
- **Plafond de subvention 12 000.00 €**,
- Une attention particulière sera apportée :
 - Aux projets utilisant des matériaux de couverture traditionnels d'origines locales,
 - Aux projets situés dans une commune classée ou dans une démarche de réseau et label.

Des projets d'un intérêt patrimonial avéré pourront être étudiés suivant une approche exceptionnelle. Les opérations relatives à la restauration de fresques murales ainsi que l'acquisition ou la restauration d'orgues seront examinées au cas par cas en fonction de l'intérêt patrimonial, des cofinancements mobilisés et de la disponibilité des crédits budgétaires du programme départemental.

Chantiers de bénévoles :

Aide fixée à 3 € par journée-chantier (frais de repas et d'hébergement) dans la limite du montant global de crédits pré-affectés à cette action dans le cadre du budget départemental.

Action de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :

Taux de subvention : jusqu'à 30 % du coût TTC du projet pour les actions de médiation numérique (conventionnement), dans la limite des crédits disponibles affectés à ce dispositif au budget primitif. Suivant les dispositifs au titre de l'animation culturelle.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- ☐ Formulaire de demande daté et signé
- ☐ Délibération approuvant le projet et le plan de financement (collectivités locales)
- ☐ Plan de financement prévisionnel (propriétaires privés)
- ☐ Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- ☐ Résultat de la consultation des entreprises, devis
- ☐ Plans de localisation cadastral
- ☐ Déclaration de travaux ou permis de construire
- ☐ Photos

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.7 AVEYRON OCCITAN ET IDENTITÉ CULTURELLE AVEYRONNAISE

OBJECTIFS

Les langues régionales et l'occitan en particulier, portent en elles le pluralisme culturel, la richesse et la diversité.

La langue et la culture occitanes sont parties intégrantes de notre culture, de notre patrimoine et de l'identité aveyronnaise. Le Département a vocation à créer un environnement socio linguistique favorable, à sensibiliser les jeunes à ce patrimoine immatériel fragile, à valoriser les projets artistiques, en particulier les créations contemporaines, qui témoignent de la vitalité retrouvée de la culture occitane.

Rendre l'occitan plus attractif, plus visible, se réapproprier ce patrimoine : c'est le challenge à relever pour lequel le Département, par sa proximité avec les acteurs, a un rôle d'impulsion et de fédérateur.

Outre l'occitan, le patrimoine culturel aveyronnais tant matériel qu'immatériel participe activement à forger l'identité de notre territoire et de ses habitants. Sa transmission à la jeune génération doit être assurée.

NATURE DE L'OPÉRATION

Soutien à des actions relatives à la conservation, la valorisation, la transmission et la diffusion de la langue et de la culture occitanes notamment :

- Déployer l'opération « País » avec le concours de l'Institut Occitan de l'Aveyron (IOA) : opération de valorisation de la langue et de la culture occitane à l'échelle des communautés de communes de l'Aveyron en partenariat avec les offices de tourisme,
- Consolider et développer les actions d'initiation à la langue dans les écoles.

Soutien, aux initiatives contribuant à valoriser et à diffuser, notamment auprès des jeunes, les éléments constitutifs de l'identité aveyronnaise de sa mémoire collective et de l'histoire de l'Aveyron.

BÉNÉFICIAIRES

Les structures associées dans le cadre du Pôle Aveyron Occitan :

- L'Institut Occitan de l'Aveyron,
- L'ADOC 12 (Association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan en Aveyron,
- L'Ostal Joan Bodon.
- Collectivités locales, associations, artistes professionnels (musique, théâtre...).

PARTENAIRES

Techniques :

- Opérateurs du Pôle Aveyron Occitan (convention avec le Département),
- Services du Département, communication, musées ethnographiques de Salles-la-Source et Espalion, Archives départementales.

Externes :

- Ministère de l'Éducation Nationale,
- Ministère de la Culture,
- Office Public de la langue occitane,
- Sites patrimoniaux.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Convention de préférence triennale avec le Pôle Aveyron Occitan, les associations membres, sur la base d'un programme concerté et coordonné, avec le Département articulé autour de 3 axes :

- Le patrimoine immatériel (recherche, collectage, étude, restitution au public),
- La transmission de la langue occitane,
- La création et la diffusion artistique.

Aide aux projets associatifs, ou le cas échéant portés par des collectivités locales, visant à promouvoir la langue occitane et ses usages et à ceux contribuant à améliorer sa visibilité dans l'espace public ;

Aide aux initiatives associatives et aux artistes visant à valoriser auprès de la jeunesse, la vitalité de la culture occitane (spectacle vivant, édition...). L'aide aux artistes sera établie suivant les dispositions établies au titre de la politique culturelle ;

Élaboration d'un plan de communication pluriannuel, à l'initiative du Département, en concertation avec les acteurs impliqués visant à la diffusion d'outils permettant la connaissance et la transmission de l'occitan et à la valorisation du site internet occitan-aveyron.fr. ;

À partir de l'expérimentation menée en 2021 sur le Ségala, déploiement progressif des opérations « País » sur d'autres territoires avec le soutien en ingénierie des équipes du Département et en fonction des ressources propres de l'Institut Occitan de l'Aveyron ;

Mise en œuvre en direction de la jeunesse d'actions de diffusion de l'histoire et de l'identité culturelle des aveyronnais (expositions temporaires, itinérances d'expositions et actions de médiation menées par les musées ethnographiques départementaux de Salles-la-Source et d'Espalion, par les Archives Départementales, par l'Institut Occitan de l'Aveyron, et par des sites patrimoniaux référents sur ces thématiques ...).

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- ☐ Budget prévisionnel de la structure
- ☐ Bilan financier de la structure et du projet de l'année n-1
- ☐ Présentation des actions
- ☐ Courrier de réponse des Co-financeurs

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.8 PLAN DÉPARTEMENTAL CONCERTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES EN AVEYRON

OBJECTIFS

Élaborer un nouveau plan départemental qui régira la période 2022-2027 en faveur de l'action des bibliothèques aveyronnaises, coconstruit avec l'ensemble des acteurs partenaires,
Définir et mettre en place des actions et des services répondant aux attentes et aux usages actuels, notamment en direction des publics jeunes et empêchés,
Développer un réseau de bibliothèques professionnalisé, dynamique et coopératif autour d'objectifs communs en renforçant le partenariat avec les collectivités locales dans le cadre de l'exercice d'une compétence partagée,
Permettre un accès équitable pour tous à des bibliothèques publiques de proximité et modernes sur l'ensemble du territoire aveyronnais,
Favoriser la mise en place de réseaux intercommunaux de bibliothèques,
Impulser de nouveaux partenariats avec les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des établissements scolaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Conduite de projet en mode participatif,
Proposition de services dans le domaine de la lecture publique.

BÉNÉFICIAIRES

Les usagers et les non-usagers des bibliothèques aveyronnaises,
Les publics scolaires.

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/Drac Occitanie,
Les acteurs associatifs et institutionnels de la lecture publique.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conduite d'une concertation territorialisée et participative associant tous les acteurs concernés (élus, bibliothécaires, associations ... « etc. ») : réunion et animation de groupes de travail délocalisés sur l'ensemble du territoire.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.9 ACTIONS ET ANIMATIONS CULTURELLES ITINÉRANTES EN BIBLIOTHÈQUES

OBJECTIFS

Proposer une offre culturelle itinérante riche et variée,
Favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment à la jeune génération, sur l'ensemble du territoire aveyronnais,
Soutenir les bibliothèques dans leur rôle d'acteur et d'animateur culturel, éducatif et social,
Amener de nouveaux usagers dans les bibliothèques,
Renforcer et développer le partenariat avec les collectivités locales aveyronnaises,
Encourager la mise en réseau des bibliothèques et la coopération entre les acteurs culturels du territoire,
Impulser de nouveaux partenariats avec les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des établissements scolaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Propositions de services, d'actions et d'animations culturelles,
Financement d'actions et d'animations culturelles.

BÉNÉFICIAIRES

Les bibliothèques des collectivités locales,
Tous les publics, dont les scolaires.

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
État/DRAC Occitanie (Contrat Départemental Lecture-Itinérance),
L'Éducation nationale,
Le Réseau CANOPE,
Les associations œuvrant dans le domaine culturel.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Organisation de rencontres avec des artistes (auteurs, illustrateurs...etc.), d'ateliers d'écriture, d'illustration, d'éducation aux médias et à l'information...etc. en bibliothèques et dans les établissements scolaires, en lien avec les manifestations culturelles aveyronnaises et nationales,
Déclinaison l'opération Mois du film documentaire (organisation de projections cinématographiques, actions de médiation),
Mise en place d'expositions temporaires et itinérantes,
Prêt et développement d'outils d'animation culturelle.

CONTACTS/SERVICE / RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.10 UNE OFFRE CULTURELLE NUMÉRIQUE

OBJECTIFS

Proposer une offre culturelle numérique accessible à tous les Aveyronnais,
Favoriser l'accès au numérique et à ses usages pour tous les publics en s'appuyant sur les collectivités locales et leurs bibliothèques,
Moderniser les bibliothèques à l'heure d'internet et du numérique afin de les rendre plus attractives, notamment auprès de la jeunesse,
Développer des services numériques à destination des jeunes publics et des adolescents,
Accompagner et soutenir les bibliothèques aveyronnaises et leurs partenaires dans leurs rôles de médiation autour des services et des usages du numérique,
Participer à la lutte contre la fracture numérique.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposition et financement de services.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers et non usagers des bibliothèques aveyronnaises,
Les partenaires des bibliothèques (Ecoles, Collèges, Centres de loisir, EHPAD, ...),
Les personnels des bibliothèques.

PARTENAIRES

Les collectivités locales et leurs bibliothèques,
L'État/Drac Occitanie (Contrat Territoire Lecture-Numérique),
Éducation Nationale,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Proposition et développement d'un catalogue de ressources culturelles accessibles en ligne : Musique, Films, Presse, Autoformation,
Prêt de livres numériques téléchargeables gratuitement depuis le portail de la MDA,
Prêt de matériel et d'outils numérique à l'attention des bibliothèques et de leurs usagers : jeux vidéo, tablettes, liseuses, casque de réalité virtuelle,
Formation et accompagnement à l'attention des personnels des bibliothèques pour la prise en main et à l'utilisation des ressources et des équipements numériques.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.11 INFORMATISATION DES BIBLIOTHÈQUES

OBJECTIFS

Moderniser les bibliothèques en soutenant l'informatisation de leur gestion,
Encourager les usages du numérique,
Favoriser la mise en réseau des bibliothèques.

NATURE DE L'OPÉRATION

Subvention d'aide aux coûts d'investissement.

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités locales (Intercommunalités, Communes).

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/DRAC Occitanie,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conditions d'éligibilité :

Sont concernés les projets de mise en réseau informatique au niveau intercommunal (informatisation de plusieurs bibliothèques en réseau ; ré informatisation de réseaux déjà constitués ; élargissement de réseaux déjà constitués à d'autres communes) et les projets d'informatisation de bibliothèque municipale souhaitant intégrer la base unique départementale.

Sont éligibles, les dépenses concernant :

- L'acquisition des matériels et logiciels,
- La licence multi-bibliothèque,
- Les frais de récupération de données,
- Les frais de migration des données,
- Les frais de rétro conversion,
- Les frais de transport, d'installation et de paramétrage,
- Les frais de formation du personnel au titre de l'année de mise en place du système informatique.

Modes d'intervention financière :

- Aide financière à l'achat de matériel informatique et de logiciels plafonnée à hauteur de 30 % du montant total HT.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Courrier de demande de subvention de la part du maître d'ouvrage à adresser à Monsieur le Président du Département de l'Aveyron
- ☐ Délibération de la collectivité (communes, communauté de communes)
- ☐ Présentation technique du projet (équipement informatique, améliorations attendues de l'informatisation, etc.)
- ☐ Devis estimatifs détaillés et plan de financement
- ☐ Echancier de réalisation

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.12 INGÉNIERIE CULTURELLE ET TERRITOIRES

Le dispositif « Ingénierie culturelle et Territoires » est destiné à accompagner les collectivités aveyronnaises conformément à la volonté du Département de positionner la culture comme composante de l'attractivité et du développement du territoire aveyronnais en lien avec les problématiques sociale, touristique et économique.

OBJECTIFS

Accompagner les collectivités (particulièrement communauté de communes) qui souhaitent élaborer un projet de développement culturel connecté à leur projet global de territoire,

Accompagner des acteurs publics ou privés dans la réalisation de projets culturels impliquant une collectivité ou revêtant une dimension territoriale.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement des intercommunalités dans l'élaboration de leur projet culturel de territoire à travers Aveyron Ingénierie :

- Réaliser un diagnostic culturel (état des lieux de l'offre culturelle, recensement des acteurs, des projets et des dynamiques, approche des pratiques culturelles de la population, identification des enjeux),
- Stimuler la réflexion des élus afin qu'ils définissent leur projet culturel de territoire (c'est à dire leurs priorités, leur stratégie en matière de développement culturel en lien avec leur projet global de développement) et mettent en œuvre leurs compétences culture,
- Apporter les ressources (informations, conseils ...) utiles à la mise en œuvre de leur projet,
- Le projet culturel de territoire pourra s'inscrire dans le cadre d'une convention liant la collectivité au Département. Il pourra également être utilisé par la collectivité pour rechercher des financements auprès d'autres financeurs (État, Région ...).

Accompagnement de projets culturels impliquant une collectivité ou revêtant une dimension territoriale :

- Le porteur de projet culturel peut être une collectivité ou un privé,
- L'accompagnement est adapté à la demande du porteur de projet, au projet et au contexte territorial : clarification des objectifs, apport d'informations de conseils et de ressources, proposition de méthode pour la mise en œuvre...

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités locales, élus, acteurs culturels, structures publiques et privées, désireux de construire des projets de développement culturel sur leur territoire ou d'élaborer des projets artistiques et culturels fortement connectés à un territoire.

PARTENAIRES

Tous les services départementaux et particulièrement la Direction de la Culture, des Arts et des Musées (médiathèque départementale, service patrimoine ...),

Les acteurs culturels aveyronnais,

Les structures en charge du développement territorial : PETR, PNR ...,

Les fédérations, réseaux d'acteurs culturels aveyronnais mais aussi régionaux et nationaux (DRAC, Fédération arts vivants et départements ...),

Aveyron Ingénierie.

#4.13 PARTENARIAT DÉPARTEMENTAL AVEC LES STRUCTURES CULTURELLES ET LES TERRITOIRES

Le Département met en œuvre une politique de partenariats avec les pôles culturels départementaux.

4 actions sont menées en ce sens :

- Soutenir les programmations culturelles intercommunales,
- Soutenir les programmeurs du Département,
- Aider à la diffusion du spectacle vivant,
- Favoriser l'accueil d'artistes en résidence.

OBJECTIFS

Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics sur l'ensemble du territoire départemental en s'appuyant sur des structures « tête de pont » et sur des pôles culturels départementaux,

Valoriser et dynamiser un territoire en l'accompagnant sur une programmation culturelle de qualité en soutenant le lancement d'initiatives intercommunales fédératrices.

NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agit d'apporter une aide aux structures professionnelles dont certaines ont un lieu dédié qui proposent une programmation culturelle et diversifiée développant ainsi une politique de création et de diffusion sur l'année, intégrant des actions artistiques et un travail sur un territoire élargi au-delà de leur lieu d'implantation. Il s'agit également de soutenir les intercommunalités ayant développé un projet culturel sur leur territoire en lien avec le projet culturel départemental.

Ce dispositif s'appuiera notamment sur les conventions cadres d'objectifs signées entre le Département et les EPCI qui établissent les priorités partagées entre chaque signataire.

BÉNÉFICIAIRES

Associations culturelles, communes et intercommunalités, artistes et compagnies professionnels domiciliés en Aveyron ou hors Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. En termes de subvention :

Les critères d'éligibilité sont :

- S'inscrire dans une dynamique territoriale traduite dans un projet culturel de territoire et dans un travail en réseau, et à développer des partenariats avec d'autres acteurs culturels,
- Programmer des spectacles professionnels notamment en direction des jeunes,
- Proposer des actions de sensibilisation en direction du « public cible » notamment les scolaires,
- Accueillir des compagnies professionnelles en résidence de création,
- Accompagner à la professionnalisation d'artistes/groupe de musiques actuelles,
- Prise en compte d'une démarche écoresponsable,
- Intégrer dans la programmation des actions transversales au titre du lien social (par exemple : actions intergénérationnelles...).

Une attention particulière sera apportée aux actions de médiation en lien avec le patrimoine local matériel et immatériel.

L'aide sera déterminée au cas par cas au vu des critères d'éligibilité, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires du Département et après examen des aides obtenues des autres partenaires publics et privés :

- Pour les associations relais à vocation intercommunale : une convention sera en outre nécessaire entre l'association relais et l'intercommunalité concernée,
- Pour les artistes et compagnies domiciliés en Aveyron (hors résidence).

2. En termes d'accompagnement en ingénierie, le Département pourra apporter un appui au projet à travers une mission d'expertise et de conseil à travers Aveyron Ingénierie.

3. Volet communication :

Une convention sera établie entre le Département et le bénéficiaire de l'aide qui précisera notamment les obligations en matière de communication.

Ainsi, le bénéficiaire mettra à disposition du Département l'ensemble des supports de communication relative aux actions programmées afin de permettre la promotion à l'échelon départemental.

Le bénéficiaire devra valoriser l'image du Département, apposer le mot « Aveyron » et le logo selon les prescriptions de la charte graphique départementale sur tout document de promotion.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- ☐ Formulaire de demande
- ☐ Budget de la structure et de la programmation
- ☐ Bilan financier de la structure et de la programmation de l'année n-1
- ☐ Présentation du projet artistique incluant les actions de médiation
- ☐ Courrier de réponse des Co-financeurs
- ☐ Licence d'entrepreneur de spectacle pour les associations
- ☐ Exemple de support de communication
- ☐ RIB
- ☐ Statuts associatifs

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.14 FESTIVALS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES AVEYRONNAISES

Le Département soutient les festivals et événements à forte notoriété et les manifestations qui animent le territoire aveyronnais.

OBJECTIFS

Soutenir la diffusion et la programmation des différentes disciplines artistiques par des événements porteurs d'une identité départementale et contribuant à l'attractivité de notre territoire,

Soutenir des événements qui portent une attention particulière aux jeunes,

Favoriser des événements culturels qui participent à la cohésion et au dynamisme des territoires ruraux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Ce dispositif concerne trois catégories d'événements programmés en Aveyron dans les domaines du spectacle vivant, de la littérature, des arts visuels, du cinéma, de la culture occitane animant ainsi notre territoire et notamment nos lieux patrimoniaux.

- Festivals et manifestations à forte notoriété,
- Manifestations animant le territoire rural,
- Actions culturelles à destination des publics et des pratiques amateurs en lien avec le territoire.

BÉNÉFICIAIRES

Associations culturelles, communes et intercommunalités.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. En termes de subvention :

Les critères pris en compte pour les festivals et manifestations à forte notoriété :

- La qualité artistique du projet conçue et mise en œuvre de façon professionnelle tant au niveau des organisateurs que des intervenants culturels et artistiques,
- Le rayonnement du festival au-delà du Département,
- Action structurante permettant la sensibilisation et la formation culturelle et artistique, et l'organisation pérenne et structurante d'activités culturelles sur le territoire,
- Pérennité du projet,
- Prise en compte de la cible « public jeune » avec une programmation spécifique,
- Soutien à la création locale,
- Prise en compte d'une démarche écoresponsable,
- Manifestations favorisant le lien social,
- Travail en réseau avec les acteurs locaux,
- Mise en place d'une billetterie,
- Plan de communication rigoureux, les organisateurs s'engagent à valoriser le partenariat avec le Département.

Plusieurs catégories de festivals et manifestation à forte notoriété seront considérées en fonction de l'importance de leur budget et de leur impact sur l'économie touristique de l'Aveyron permettant de justifier les différents niveaux d'intervention du Département.

Subvention calculée au cas par cas en fonction du bilan de l'année précédente, du nombre de spectacles proposés, des actions entreprises envers les publics cibles et du budget prévisionnel total avec une lecture attentive de la part artistique.

Une convention pourra être établie entre le Département et l'organisateur.

Les critères pris en compte pour les manifestations animant le territoire rural et les actions culturelles à destination des publics et des pratiques amateurs en lien avec le territoire:

- La qualité artistique du projet conçue et mise en œuvre de façon professionnelle tant au niveau des organisateurs que des intervenants culturels et artistiques,
- Prise en compte de la cible « public jeune » avec une programmation spécifique accompagnée d'actions de sensibilisation,
- Prise en compte d'une démarche écoresponsable,
- Manifestations favorisant le lien social,
- Travail en réseau avec les acteurs locaux,
- Plan de communication.

Subvention calculée en fonction du budget de la manifestation, des actions d'animations proposées, du territoire, de l'implication des partenaires locaux.

2. En termes d'accompagnement en ingénierie, le Département pourra apporter un appui au projet à travers une mission d'expertise et de conseil à travers Aveyron Ingénierie.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- ☐ Formulaire de demande
- ☐ Budget de la structure et du projet
- ☐ Bilan financier de la structure et du projet de l'année n-1
- ☐ Présentation du projet artistique incluant la programmation de la manifestation (artistes, lieux, dates)
- ☐ Courrier de réponse des Co-financeurs
- ☐ Licence d'entrepreneur de spectacle
- ☐ Exemple de support de communication
- ☐ RIB
- ☐ Statuts associatifs

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.15 OFFRE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE

Le Département propose une offre culturelle afin d'encourager l'accès à la culture, notamment auprès des jeunes en partenariat avec les intercommunalités.

OBJECTIFS

Encourager l'accès à la culture en proposant un événement de niveau « départemental » et en ciblant plus particulièrement les jeunes,

Renforcer le partenariat avec les intercommunalités permettant ainsi de proposer une action culturelle sur leur territoire,

Rendre visible l'action culturelle du Département grâce à un label L'AVEYRON EN SCENE.

NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agit de proposer une action culturelle différente chaque année, non concurrentielle avec celle de nos partenaires.

Le projet culturel organisé à l'initiative du Département sera itinérant contribuant ainsi au développement culturel local.

Les EPCI seront associés à ce projet.

Cette offre culturelle peut être :

- La diffusion de spectacles par une ou plusieurs équipes artistiques sur le territoire,
- Un festival singulier et unique, itinérant et valorisant des sites exceptionnels de l'Aveyron (patrimoine matériel et immatériel).

PARTENAIRES POTENTIELS

Intercommunalités et communes.

MODALITÉS D'INTERVENTION/DE SÉLECTION

Le Département lancera chaque année un appel à projet avec une thématique spécifique, originale notamment un festival de lectures musicales.

Un comité de sélection fera son choix parmi les projets présentés.

L'Aveyron
se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #5

JEUNESSE /
ÉDUCATION /
IMMOBILIER
DÉPARTEMENTAL



#5 JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

#JEUNESSE / ÉDUCATION

Sectorisation des collèges

Repas des collégiens

Actions numériques
pour la jeunesse

Une consultation
intergénérationnelle :
collégiens et professionnels
de la jeunesse : à vos projets !

Accompagner les jeunes
qui bougent : leur permettre
d'explorer et d'expérimenter
pour mieux comprendre

Des parcours pour soutenir
les jeunes : Projet
« Sac'ADO-Avenir-Aveyron »

L'enseignement supérieur
en Aveyron : un élément
d'attractivité et de mobilisation
des Aveyronnais

1 Etudiant
= 1 Aveyronnais en devenir !

Choisir l'Aveyron comme territoire
d'études supérieures

#5 JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

#IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

Maîtrise des charges
de fonctionnement des
bâtiments et des collèges

Politique Immobilière
Programmation Pluriannuelle
d'Investissement – PPI

Centre départemental
de supervision

#5 JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

#JEUNESSE / ÉDUCATION

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Sectorisation des collèges	Le Département Les collégiens et leur famille Etablissements	Adapter la sectorisation scolaire des collèges aux évolutions d'effectifs à horizon 5 ans.	#5.1
Repas des collégiens	Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...) Collégiens	Promouvoir une politique de « manger local ».	#5.2
Actions numériques pour la jeunesse	Le Département Les collégiens et leur famille Etablissements	Développer le numérique dans les collèges au bénéfice de l'apprentissage des jeunes.	#5.3
Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse : à vos projets !	Jeunes à partir de 11 ans (dont les collégiens et conseillers juniors), les étudiants et les professionnels de la jeunesse	Construire la politique jeunesse de demain pour les 11-25 ans.	#5.4
Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter pour mieux comprendre	La jeunesse aveyronnaise: écoles, collèges, lycées, établissements d'éducation spécialisée	Faire découvrir L'Aveyron pour une appropriation du territoire et favoriser l'ouverture culturelle et humaine.	#5.5
Des parcours pour soutenir les jeunes : Projet « Sac'ADO-Avenir-Aveyron »	Jeunes aveyronnais : collégiens, lycéens, étudiants	Accompagner les jeunes dans des parcours facilités propices à la réussite éducative.	#5.6

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation des Aveyronnais	Etudiants et futurs étudiants	Veiller à conserver et développer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire.	#5.7
1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir ! Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures	Etudiants in situ, les futurs étudiants (prospection hors territoire et élèves en terminales)	Informier et orienter en Aveyron et donner envie de rester, à minima de vanter l'Aveyron.	#5.8

#IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges	Le Département	Optimiser nos moyens (améliorer la qualité thermique et fonctionnelle des bâtiments départementaux) Investir pour l'avenir.	#5.9
Politique Immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI	Le Département	Arbitrer / Planifier les investissements liés aux bâtiments et collèges sur le mandat.	#5.10
Centre départemental de supervision	Les usagers des Routes Départementales et bâtiments départementaux aveyronnais (communes et EPCI)	Plateforme départementale pour la surveillance de l'état des chaussées et la surveillance des bâtiments.	#5.11



#JEUNESSE / ÉDUCATION

Le Département de l'Aveyron s'est fixé un nouvel objectif en définissant une véritable politique ambitieuse en faveur de la jeunesse dans son nouveau programme de mandature. Un nouveau pilier de l'action départementale pour les 7 ans à venir.

Les jeunes doivent trouver leur place dans notre Aveyron de demain afin qu'ils deviennent les citoyens engagés et les ambassadeurs de l'Aveyron. Le Département se doit de les guider, de les accompagner et de les soutenir dans leur parcours d'adolescent, d'étudiant et de citoyen au service de tous.

Fort d'un maillage scolaire de 41 collèges privés et publics, nos 11 899 élèves bénéficient d'un enseignement qui leur permet d'obtenir des résultats scolaires supérieurs à la moyenne nationale.

Associer la jeunesse à la réflexion ainsi que l'ensemble de partenaires qui œuvrent au quotidien pour les jeunes Aveyronnais est une piste que le Département souhaite privilégier.

#5.1 SECTORISATION DES COLLÈGES

OBJECTIF

Revisiter la sectorisation pour le 31 décembre 2021.

BÉNÉFICIAIRES

Le Département
Les collégiens et leur famille
Etablissements

PARTENAIRES

DSDEN
Région Occitanie (transports scolaires)
Collectivités locales

MODALITÉS D'INTERVENTION

La sectorisation d'un collège est le territoire qui regroupe l'ensemble des adresses rattachées à ce collège.

La loi de décentralisation 2004-809 du 13 Août 2004 a transféré aux Départements la mise en place de la sectorisation des collèges publics. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2005, les Départements sont chargés d'arrêter, après avis du Département de l'Éducation Nationale (CDEN), le périmètre de recrutement de chaque collège public.

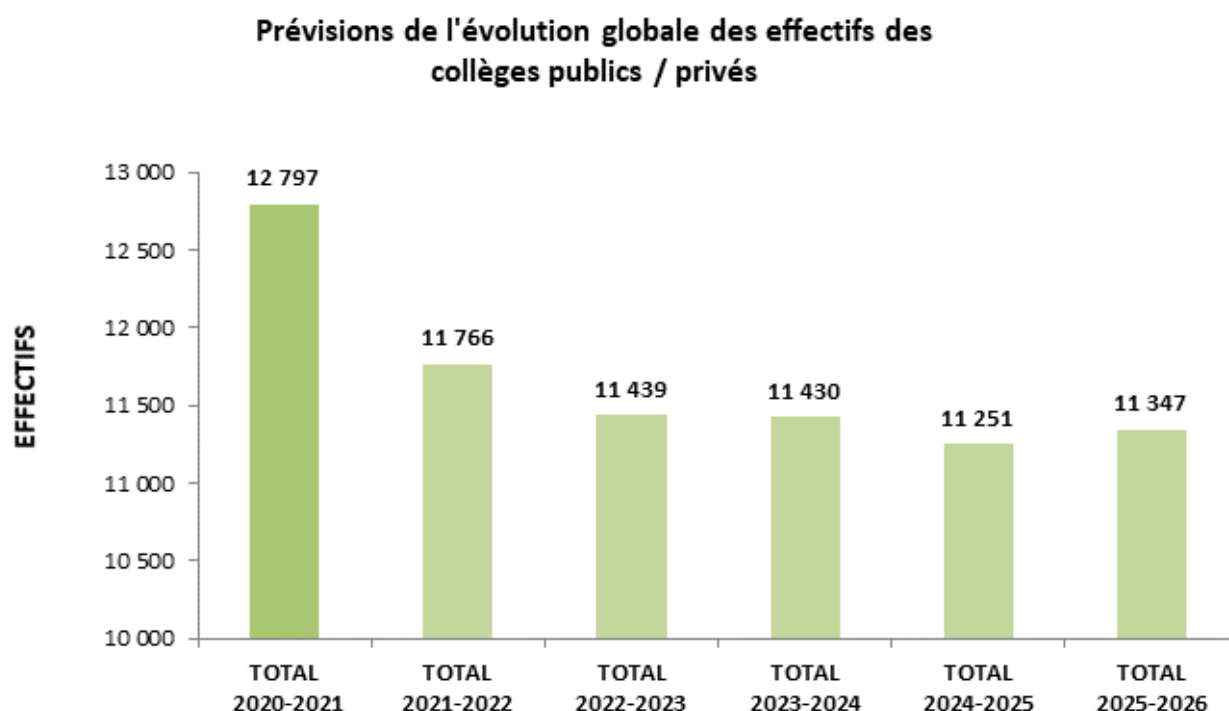
Le Département définit et modifie les secteurs de recrutement des collèges afin d'assurer des conditions de scolarisation optimales aux collégiens, en veillant notamment à la capacité d'accueil des établissements et à leur accessibilité depuis le lieu de domicile des familles.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) est responsable de l'affectation individuelle des élèves dans leur collège et de l'examen des demandes de dérogation.

En Aveyron, la dernière révision de la carte scolaire date de 2009 ; les secteurs de Rodez Fabre et Jean-Moulin avaient alors été modifiés pour rééquilibrer les effectifs.

Avec la construction du nouveau collège du Larzac, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2023, la carte actuelle nécessite d'être modifiée afin de créer un secteur de rattachement spécifique.

D'autre part, selon les projections basées sur les effectifs connus des écoles primaires, la tendance à la baisse amorcée en 2020 va s'accroître pour les prochaines années :



Cette diminution globale qui se répartit de façon très variable sur le territoire aveyronnais, va créer des déséquilibres sur certains secteurs et potentiellement mettre en difficulté des établissements. **Il est donc primordial d'adapter la sectorisation afin d'atténuer ces effets de seuil.**

En parallèle, les collèges de Rodez Fabre, Baraqueville, Rignac, Onet le Château et Millau (pour la partie restauration), atteignent leur limite en termes de possibilités d'accueil d'élèves.

L'analyse devra évidemment intégrer les établissements privés, qui accueillent un peu plus d'1/3 des collégiens.

Enfin, la problématique des transports scolaires est un paramètre essentiel de la délimitation des secteurs scolaires, qui nécessitera d'associer la Région.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#5.2 REPAS DES COLLÉGIENS

OBJECTIF

Promouvoir une politique du « manger local ».

NATURE DE L'OPÉRATION

Consommer local : réfléchir sur le prix de vente repas aux collégiens.

BÉNÉFICIAIRES

Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...),
Collégiens.

PARTENAIRES

Chambre d'agriculture / Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
Établissements scolaires / DSDEN.

MODALITÉS D'INTERVENTION (A adapter selon la nature de l'opération)

Depuis 2019, l'Assemblée Départementale a décidé de porter le prix de base d'un repas élève à **2,80 €** dans le cadre du forfait 5 jours. Ce tarif est appliqué sur l'ensemble des collèges publics aveyronnais. Par ailleurs, plusieurs formules de forfaits de demi-pension ou d'internat, sur 3, 4 ou 5 jours sont mises en place afin de permettre à un maximum de familles de bénéficier des services de restauration de qualité tout en s'adaptant à leurs besoins.

Le coût des denrées dans l'assiette oscille entre 1,80 € et 2,05 € en fonction de la part de produits bios ou issus des circuits courts.

Au cours de l'année 2019, il a été confectionné sur l'ensemble des collèges publics 1 100 289 repas pour les collégiens, écoles primaires, commensaux et convives (année 2020 : 703 746 repas en raison de la fermeture des établissements pendant le COVID).

De plus, 9 collèges publics sur 21 fournissent des repas aux élèves des écoles primaires et maternelles de leur commune : Espalion, Marcillac, Mur de Barrez, Pont de Salars, Réquista, Rieupeyroux, St Amans des Côtes, St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Séverac d'Aveyron. Le prix des repas fournis à ces écoliers varie de 2,94 € à 4,50 € en fonction de l'aide communale apportée par la mise à disposition de personnel.

L'intégralité de ces recettes est laissée au bénéfice des établissements.

Le prix de vente de vente des repas dans les collèges est particulièrement bas comparativement aux autres structures de production de repas scolaires. À titre de comparaison, le prix d'un repas au Lycée en 2021 est de 3,65 €.

À compter du 1^{er} janvier 2022, la loi EGALIM introduit une obligation de 50% de produits de qualité et durables dont 20% de bio dans la restauration collective.

Pour faire face aux nouvelles obligations de la loi EGALIM et pour favoriser au maximum les filières de production locales de qualité, le prix de vente de ces repas pourrait être augmenté. Les établissements étant autonomes pour l'achat des denrées et la définition des menus, un travail d'accompagnement sera indispensable pour les inciter à favoriser la filière courte.

Par conséquent, au-delà du prix de vente, plusieurs leviers doivent être actionnés en parallèle pour répondre aux objectifs du Département :

- Structuration des marchés d'achat de denrées alimentaires sur le principe du groupement de commandes existant, qui pourrait être élargi à d'autres acteurs de la restauration collective (écoles, cuisines centrales, EPHAD, etc.) afin de disposer de prix encore plus attractifs,
- Mise en relation directe des producteurs et des acheteurs : Agrilocal, monproducteur.aveyron.fr (cf. fiche «2.4 - Plateforme d'approvisionnement local »),
- Structuration des filières de production locales pour s'adapter aux besoins des établissements (volumes, livraison, conditionnement, typologie des produits, etc.),
- Formation des chefs cuisiniers,
- Bonus financier incitatif conditionné à l'atteinte d'objectifs d'achats en filière courte ?

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur – Direction de l'Eau et du Développement Durable

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#5.3 ACTIONS NUMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

OBJECTIFS

Développer le numérique dans les collèges au bénéfice de l'apprentissage des jeunes collégiens aveyronnais en s'appropriant de nouveaux outils numériques, et en apprenant avec le numérique,
Mettre à disposition des établissements des services numériques permettant une communication innovante entre élèves, enseignants et familles au travers d'espaces collaboratifs accessibles à tous,
Doter les élèves d'équipements numériques adaptés et ainsi favoriser un accès équitable aux nouvelles technologies de l'information.

NATURE DE L'OPÉRATION

- **WIFI*** : Déployer des infrastructures Wifi dans 12 collèges publics n'en bénéficiant pas afin de permettre l'utilisation d'équipements mobiles,
- **SERVEURS*** : Renouveler les équipements serveurs dans 10 collèges afin de préparer l'environnement numérique de ces établissements aux évolutions,
- **THD'Oc** : Prendre en charge dans le cadre du marché THD'Oc :
 - L'accès internet Haut débit des collèges n'en bénéficiant pas,
 - L'évolution des accès des collèges qui en bénéficient au regard de l'éligibilité à la fibre optique.
- **ENT** : L'espace numérique de travail est un outil évolutif dont l'offre de services pourrait être étoffée : Suite bureautique en ligne, outil de Webinar, vie scolaire, envoi de SMS ...,
- **APPLICATION** : Possibilité de créer une application ou un site spécifique pour les fonctionnalités qui ne seraient pas adressées par l'ENT,
- **VISIO** : Installation d'équipements de Visioconférence de salle pour permettre des échanges avec des entreprises ou des institutions en France ou à l'étranger, des échanges avec d'autres collèges du Département ou extérieurs au Département, et des enseignements à distance.

Opportunités de subventions dans le cadre du programme REACT-EU.

BÉNÉFICES

Développer l'apprentissage du numérique,
Harmoniser et moderniser les infrastructures des collèges,
Renforcer l'attractivité du Département à travers le volet numérique de l'enseignement,
Limiter la fracture numérique.

PARTENAIRES

Équipes administratives et éducatives des collèges,
Rectorat (projets pédagogiques), autres Départements,
Région (Financement, groupements de commande ENT et THD'Oc),
Prestataires de maintenance et d'assistance,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Coordination Numérique des établissements afin de permettre une cohérence des usages et mesurer l'impact des investissements déployés,
Élaboration d'un projet pédagogique en partenariat avec le Rectorat et plus particulièrement les EDULAB, pour les 7 collèges ne disposant pas de tablettes si la proposition des classes mobiles est retenue,
Pour le déploiement des infrastructures Wifi et serveurs, possibilités de faire appel aux marchés en cours,
Possibilité de solliciter une subvention européenne à hauteur de 80 % des actions réalisées en 2022.

#5.4 UNE CONSULTATION INTERGÉNÉRATIONNELLE : COLLÉGIENS ET PROFESSIONNELS DE LA JEUNESSE : À VOS PROJETS !

Le Département souhaite centrer le programme politique sur l'accompagnement de la jeunesse durant toute la durée du mandat et associer la jeunesse à la réflexion ainsi que l'ensemble de partenaires qui œuvrent au quotidien pour les jeunes Aveyronnais. Le Département encourage l'intérêt et l'enthousiasme de ces jeunes pour les questions de société et de vie civique. Ils sont capables et susceptibles de se concentrer sur des questions spécifiques qui les concernent personnellement, ayant recours à des modes d'action différents de ceux qui étaient utilisés par la génération de leurs parents et celle de leurs grands-parents mais enrichissant pour dessiner l'avenir.

OBJECTIFS

Organiser une démarche participative pour comprendre les besoins des jeunes,
S'appuyer sur l'expérience des collégiens par le biais du Conseil départemental des jeunes pour venir compléter la démarche participative de la politique jeunesse à venir.

NATURE DE L'OPÉRATION PARTICIPATION CITOYENNE

Initier, piloter et animer un groupe de réflexion (Les chefs d'établissements, les étudiants, les partenaires...) autour de la question de la jeunesse. (Transversalité avec les services du Département et les agences spécialisées),

Réaliser une enquête en ligne « Quelle politique jeunesse en Aveyron ? En lien avec la direction de l'informatique mise en place d'une plateforme participative,

Écrire les résultats de l'enquête et les restituer pour le grand public,

Créer un support de restitution spécifique pour privilégier les partenaires.

LE DÉPARTEMENT DES JEUNES, UN COLLECTIF AU SERVICE DES AUTRES

Animer et redynamiser le Conseil départemental des jeunes,

Réunir le Conseil départemental des jeunes à l'occasion de 4 ou 5 journées (ce programme fait l'objet d'une fiche spécifique),

Réaliser un questionnaire spécifique dans le cadre du Conseil départemental des jeunes sur la thématique vivre ma vie d'adolescent en Aveyron au collège et hors collège,

- Restitution des résultats de l'enquête et des échanges dans le cadre des 4/5 réunions via un live du président sur un/ou plusieurs supports adéquats (réseaux sociaux : Instagram, tiktok, youtube...) pour les plus grands et multiplexe dans les collèges avec introduction in situ des conseillers départementaux locaux,
- Réflexion autour de la mise en place d'une nouvelle mandature Conseil départemental des jeunes. Revoir la semaine d'élection du Conseil départemental des jeunes pour 2022 en proposant une organisation dynamique et innovante pour l'ensemble du territoire. (Outils spécifiques, live, relations presse, en lien avec la direction de la communication ...).

BÉNÉFICIAIRES

Tous les jeunes Aveyronnais : Collégiens, lycéens, étudiants – jeunes élus du Conseil départemental des jeunes, les professionnels de la jeunesse.

PARTENAIRES

Éducation nationale (DSDEN –DDEC et établissements scolaires)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CCI - Université

Les associations du domaine de la jeunesse

Les intercommunalités/les communes

#5.5 ACCOMPAGNER LES JEUNES QUI BOUGENT : LEUR PERMETTRE D'EXPLORER, D'EXPÉRIMENTER POUR MIEUX COMPRENDRE

Le voyage forme la jeunesse, un adage classique mais toujours vrai auquel l'Aveyron adhère. Le voyage scolaire éducatif permet de travailler autrement et de raviver la curiosité et le goût de l'apprentissage. Il participe à la réduction d'inégalités sociales. De plus, la découverte grandeur nature engage à une confrontation d'un savoir plutôt théorique à une réalité parfois plus complexe.

OBJECTIFS

Encourager à découvrir l'Aveyron pour faire de nos jeunes Aveyronnais, les ambassadeurs de notre territoire,

Favoriser l'ouverture culturelle sur l'Europe afin de les accompagner dans leur construction civique,

Renforcer l'action éducative et civique en s'appuyant sur le devoir de mémoire,

Créer une nouvelle dynamique d'intégration et d'appropriation du territoire pour faire des jeunes des ambassadeurs d'exception de l'Aveyron.

NATURE DE L'OPÉRATION

Apporter une aide financière au bénéfice des familles, versée aux établissements scolaires, pour venir en déduction du prix d'un voyage éducatif en France ou à l'étranger, d'un voyage sur le devoir de mémoire, ou d'un voyage favorisant l'intégration de début d'année.

Faciliter, à la demande des établissements scolaires, pour une meilleure intégration, la venue d'associations aveyronnaises culturelles, sociales ou sportives qui interviendront dans les classes, en début d'année, pour les collèges et les lycées, pour un projet de cohésion tel que : découverte de l'handisport, ensemble en s'entraînant, participation à du théâtre d'improvisation. Programme réservé aux classes de sixième et seconde.

Mettre en place un parcours virtuel, ludique, de découverte « de l'Aubrac au Larzac », pour apprendre à mieux connaître le territoire aveyronnais. Ainsi, en s'appuyant sur un outil gaming, type application, l'objectif est que les jeunes prennent plaisir à découvrir le territoire en résolvant des énigmes et qu'ils relèvent des défis sur des thématiques spécifiques. Cette exploration entrainera les jeunes au cœur de la gastronomie, d'une culture multiple et riche ou d'activités sportives d'exception.... La fin du parcours sera marquée par une visite de l'hémicycle du Département, avec la classe, organisée en lien avec les élus, les services et les partenaires concernés.

BÉNÉFICIAIRES

La jeunesse aveyronnaise : écoles, collèges, établissements d'éducation spécialisée accueillant des élèves de 3 à 17 ans.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Elles seront définies plus précisément, selon le type de voyages, les objectifs, le nombre de nuitées, la destination, les lieux d'hébergements...

Une période transitoire sera nécessaire avant la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs afin de permettre une continuité et un suivi des dispositifs déjà existants jusqu'en fin d'année scolaire 2021/2022.

COMPOSITION DU DOSSIER

Dossier de demande d'aide à saisir en ligne par les établissements scolaires sur le site du Département : www.aveyron.fr.

#5.6 DES PARCOURS POUR SOUTENIR LES JEUNES : PROJET « SAC' ADO — AVENIR — AVEYRON »

L'avenir de notre Département dépend de notre jeunesse. Ainsi, le Département de l'Aveyron s'est engagé à mener une politique ambitieuse en faveur des jeunes. Ces derniers doivent trouver leur place dans notre Aveyron de demain afin qu'ils deviennent les citoyens engagés et les ambassadeurs de l'Aveyron. Le Département se doit de les guider, de les accompagner et de les soutenir dans leur parcours d'adolescent, d'étudiant et de citoyen au service de tous.

Fort d'un maillage scolaire de 41 collèges privés et publics, nos 11 899 élèves bénéficient d'un enseignement qui leur permet d'obtenir des résultats scolaires supérieurs à la moyenne nationale. L'action du Département vise à renforcer cette réussite et à accompagner cette jeunesse tout au long de son parcours d'adolescent afin de devenir les citoyens engagés de demain et les ambassadeurs de l'Aveyron.

Pour améliorer les conditions d'apprentissage et assurer une information permanente et utile aux jeunes, des outils numériques adaptés peuvent offrir aux différents acteurs (monde éducatif, associatif, culturel, parents, élèves, ...) la possibilité de communiquer avec les jeunes tout au long de leur parcours d'ado à adulte.

Outre l'apprentissage qui peut être appréhendé de différentes manières, le numérique peut être une aide précieuse permettant de captiver les jeunes à la fois pour leur parcours scolaire, leur engagement associatif, l'accès à la culture, leur vie de citoyen...

Encourager les jeunes à apprendre au-delà des murs de leur établissement scolaire et construire pour eux et avec eux un lien.

« AVEYRONNAIS je suis – en AVEYRON je reste »

OBJECTIFS

Accompagner les jeunes dans un parcours facilité propice à la réussite éducative,
Accompagner le parcours jeunesse par des outils adaptés et par l'ouverture vers de nouvelles pratiques,
Mener une réflexion autour du cartable numérique,
Inciter à développer leur savoir et la connaissance de leur territoire dans toutes ses composantes (emploi, filière de qualité, patrimoine, culture...),
Faire découvrir l'institution départementale : le rôle d'un élu (Maire, Conseiller départemental, Député, Sénateur...) et ce qu'est l'engagement d'élus et citoyens,
Développer une véritable culture citoyenne en fidélisant les engagements.

NATURE DE L'OPÉRATION

Parcours jeunesse : équipements et services

- Créer une plateforme web (application ou site) pour développer des itinéraires éducatifs qui jalonnent le parcours d'adolescent (culture, sport, santé, sécurité civile, stage, découverte métier, forum d'échange...). Cet outil devra être une ressource interactive et collaborative pour nos jeunes et participera à l'ouverture vers de nouvelles pratiques,

- Inciter au soutien éducatif hors temps scolaire en mettant étudiant/retraité et famille en contact. S'appuyer sur la concertation jeunesse pour identifier les besoins et la plateforme dédiée,
- Faciliter le déplacement entre le collège et les associations en réactivant la plateforme co-voiturage sur un modèle BlaBlaCar, afin de structurer un ramassage privé/associatif facilité et pour tous,
- Mener une réflexion autour du cartable numérique : depuis plusieurs années, c'est une question récurrente sur laquelle il est temps de faire un point précis sur les équipements des adolescents. Pour cela, il est proposé, à titre expérimental, d'intégrer un questionnaire dans la consultation intergénérationnelle prévue à la fiche # 6.4.

Parcours jeunesse : découverte et rencontres sur les métiers et filières économiques aveyronnaises

- Créer ou accompagner des rencontres avec le milieu professionnel dont les filières aveyronnaises d'excellence afin que nos jeunes puissent choisir leurs parcours/orientations : forum, salons, visites d'entreprises – être facilitateur de ces opérations. A titre d'exemple, créer des journées spécifiques (stag'dating) sur des thématiques liées aux besoins des acteurs de nos territoires en matière de recrutement (en lien avec les partenaires concernés et adaptés à chaque territoire) : la journée « Le bois j'y crois » ou la journée de l'industrie...,
- Créer et animer un réseau d'entreprises intéressées tous secteurs confondus, les inciter à accueillir les jeunes pour des journées découvertes ou des mini-stages,
- Présenter sur la plateforme dédiée aux jeunes des fiches sur les métiers et filières économiques aveyronnaises. Organiser des concours spécifiques qui permettront de faire connaître des métiers parfois mal connus et ce en partenariat avec les chambres consulaires et d'autres partenaires. Déployer des passerelles entre les filières qui recrutent et les jeunes. Inciter à la création de mini entreprise « du rêve à la réalité » !

Parcours citoyen jeune : faire connaître

- Développer les visites à l'hémicycle – compléter avec un support de médiation adapté aux tranches d'âge en relation avec l'Éducation nationale,
- Faire connaître le fonctionnement du Département, le rôle des élus + proposer des actualités thématiques sur le support web jeunesse,
- Proposer pour l'ensemble des collégiens un magazine consacré à des sujets généraux nationaux en lien avec les compétences départementales enrichis de rubriques personnalisées locales faisant l'objet d'une rédaction spécifique par un journaliste spécialisé dédié, associé à la publication du journal départemental.

Parcours citoyen jeune : s'engager

- Créer un parcours d'engagement et de citoyen, en incitant les jeunes à faire du bénévolat. Pour cela, référencer sur la plateforme web jeunesse les structures culturelles, sociales et sportives partenaires de la collectivité et valoriser leur besoin en bénévolat,
- Mettre en place un système de reconnaissance et valorisation des engagements bénévoles de nos jeunes Aveyronnais à l'instar des pass jeunesse. Encourager ces investissements personnels de bénévolat en le faisant savoir et voir.

Expérimenter une application qui pourrait enregistrer en scan des attestations de bénévolat fournies par les associations ou les institutions. Cette application permettra d'obtenir des statistiques fiables et de connaître les profils des engagés afin de valoriser leur action sur les outils du Département (articles sur les publications du Département, sur le site internet...).

Également, des récompenses, adaptées à chacun, pourront être attribuées.

BÉNÉFICIAIRES

La jeunesse aveyronnaise : collégiens, lycéens, étudiants.

PARTENAIRES

L'Éducation nationale, les Chambres consulaires, les associations du domaine de la jeunesse, les associations, les services associés du Département.

COMPOSITION DU DOSSIER

Formulaire de demande en ligne

#5.7 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN AVEYRON : UN ÉLÉMENT D'ATTRACTIVITÉ ET DE MOBILISATION DES AVEYRONNAIS

OBJECTIFS

À l'aube de la signature du nouveau CPER 2021-2027 (contrat de plan État-Région), identifiant notamment le cadre d'intervention des politiques retenues en termes d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation, il s'agit de veiller par une **participation active à l'écriture du prochain SRESRI** (schéma régional enseignement supérieur recherche et innovation) à préserver la place et les intérêts du Département de l'Aveyron.

Rodez compte parmi les Villes universitaires d'équilibre (VUE) de la Région Occitanie, dénomination concernant les sites permettant une offre de proximité à l'enseignement supérieur, et jouant à ce titre un rôle déterminant tant pour nos concitoyens que pour les entreprises locales.

Les thématiques prioritaires d'ores et déjà retenues dans le cadre du CPER 2021-2027 à venir abordent les enjeux environnementaux et se veulent contribuer à des systèmes agricoles et alimentaires durables et sains. L'un des projets envisagés dans ce cadre devrait prendre place sur le site de La Fage à St Jean St Paul (La Fage 2025, une bergerie du futur).

Ce nouveau CPER 2021-2027 doit également nous permettre de concrétiser le projet de construction d'un gymnase sur le site du Campus St Eloi, équipement indispensable aux 500 étudiants en STAPS de l'INU Champollion, et permettant à tous les étudiants ruthénois de bénéficier d'un équipement appréciable, mutualisé avec la ville de Rodez.

Notre département se trouve actuellement en difficulté face à un manque flagrant de main d'œuvre qualifiée susceptible de répondre aux nombreuses offres d'emploi à pourvoir. Il nous importe donc de **veiller à conserver sur notre territoire une offre de formation** adaptée à nos besoins et d'encourager nos jeunes diplômés à s'investir professionnellement sur notre territoire.

Il s'agit également de veiller à **développer l'offre actuelle de formations** afin d'anticiper au mieux les besoins futurs en main d'œuvre sur les différentes filières en tension (industrie, construction, agriculture, agro-alimentaire, médico-social, services à la personne ...).

L'accompagnement au développement de l'**alternance** pourrait en outre constituer une réponse adaptée aux besoins du territoire.

Il nous apparaît par ailleurs important de poursuivre l'accompagnement de **projets pédagogiques innovants** en encourageant les projets de recherche et d'innovation, favorisant l'accès à tous à l'enseignement via le numérique et les nouvelles technologies. De même, et dans le même esprit, les projets de « campus connectés » tels que ceux d'Espalion, Millau et Saint Affrique, nous paraissent pouvoir être une réponse adaptée aux besoins des Aveyronnais.

OPÉRATIONS

Poursuivre la mise en œuvre du projet de Campus Rodez/Saint-Eloi dans le cadre des engagements pris lors de la signature du CPER 2015-2020 et 2021-2027.

Participer dans le cadre d'un partenariat avec les établissements du territoire :

Au développement de l'offre de formation ainsi que des activités de recherche et innovation,

Aux réflexions à mener sur une rationalisation et une optimisation des moyens.

BÉNÉFICIAIRES

Les établissements d'enseignement supérieur du territoire, les collectivités locales, les étudiants et leurs familles, les employeurs potentiels du territoire.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement des dépenses d'équipements et des dépenses relatives au développement de l'offre de formation répondant aux besoins exprimés par les acteurs économiques locaux,

Accompagnement de la réalisation d'infrastructures améliorant l'accueil des étudiants dans les principaux sites universitaires aveyronnais sous réserve d'une contribution partagée avec les institutions compétentes et de la viabilité du projet.

#5.8 1 ÉTUDIANT = 1 AVEYRONNAIS EN DEVENIR ! CHOISIR L'AVEYRON COMME TERRITOIRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Informier et orienter les futurs étudiants dans leur choix de formation, les accompagner dans la découverte de notre territoire, leur donner envie tout simplement d'Aveyron, d'y revenir, de s'y installer et de vanter le territoire.

OBJECTIFS

Redynamiser notre territoire en incitant les jeunes étudiants à venir étudier en Aveyron,
Accueillir les étudiants (définir une politique d'attractivité avec l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT), envisager des actions de communication incitatives,
Prioriser les forums sur les métiers majeurs de l'économie aveyronnaise,
Encourager les élèves à participer aux salons professionnels (TAF : Travail, Avenir, Formation),
Fédérer les jeunes et les encourager à découvrir l'Aveyron.

NATURE DE L'OPÉRATION

Parcours étudiant : des outils adaptés transversaux

- Création d'un site dédié aux étudiants (ex : @aveyronétudiants) pour les « bons plans ; les stages en Aveyron ; l'apprentissage en Aveyron ; se loger ; se déplacer : l'agenda des manifestations ; le programme spécial étudiants... (ADAT),
- Initier un forum avec les entreprises et métiers aveyronnais,
- Créer un passeport étudiant pour encourager les élèves à participer aux différents salons aveyronnais : parrainages étudiants/entreprises, notification de visites en forum, de visites d'entreprises – prévoir une récompense à la clé,
- Créer des Challenges-sportifs/culturels inter établissements (politique sport/culture),
- Via plateforme web étudiant donner la possibilité de gagner des places chez nos partenaires de manifestations culturelles et sportifs,
- Via plateforme web étudiant communiquer sur les offres de formation postbac existantes,
- Créer des ambassadeurs étudiants.

BÉNÉFICIAIRES

Étudiants in situ, prospects étudiants, lycéens en terminale

PARTENAIRES

L'Éducation nationale, les partenaires privés, les associations

#IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

Le Département de l'Aveyron est propriétaire d'un important patrimoine immobilier (133 sites / 325 000m²) composé pour moitié des collèges et pour moitié de divers bâtiments administratifs, techniques et culturels (certains étant issus d'héritages historiques), nécessaires au fonctionnement de ses services.

Ce patrimoine lui est essentiel pour répondre aux compétences qui sont les siennes, mais il mobilise des moyens humains et matériels conséquents qu'il lui appartient de maîtriser au mieux notamment dans un contexte budgétaire contraint.

Certains autres bâtiments, propriétés du Département sont mis à disposition de l'État depuis les lois de décentralisation de 1982 : le Palais de Justice à Rodez et à Millau, les Sous-Préfectures à Villefranche de Rouergue et Millau. Pour ces sites, l'État jouit de tous les droits et devoirs du propriétaire et assure leur gestion en toute autonomie aussi longtemps que les services publics sont maintenus dans ces locaux.

La politique immobilière repose sur trois axes principaux :

1. La sauvegarde avec l'objectif de maintenir le patrimoine en bon état tout en répondant aux enjeux réglementaires (notamment de sécurité et d'accessibilité), environnementaux, d'hygiène de sécurité et de bien-être au travail.

La sauvegarde porte aussi sur la **conservation en bon état du patrimoine historique notamment des sites protégés classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques** comme le palais épiscopal, la chapelle de l'ancien lycée royal et l'ancienne chartreuse de Rodez.

2. Le fonctionnement qui consiste à assurer la maintenance, l'entretien courant et toutes les charges immobilières (consommations, assurances, impôt, locations, déménagements ...) des bâtiments.

3. La modernisation qui a pour but de répondre aux gros travaux d'amélioration, d'extension ou de construction selon les besoins de la collectivité.

La mise en œuvre de cette politique immobilière se décline en quatre missions :

- La gestion des biens immobiliers relevant des obligations du propriétaire,
- La maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations pour les travaux d'entretien, de sauvegarde et de modernisation,
- L'exploitation du patrimoine : dépannages, évènementiel, gardiennage, déménagements,
- La direction et l'encadrement qui pilotent l'ensemble des actions et alimente la réflexion pour les affectations du patrimoine en adéquation avec l'évolution des besoins et l'élaboration des programmes de travaux qui en découlent.

#5.9 MAÎTRISE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES COLLÈGES

OBJECTIF

Mettre en place une politique d'économies et de redistribution pour pouvoir investir.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réduire les charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges.

BÉNÉFICIAIRE

Le Département

MODALITÉS D'INTERVENTION

Toutes les optimisations déjà réalisées sur le fonctionnement du patrimoine départemental notamment suite à la crise financière de 2008 ont permis d'absorber à budget quasiment constant les hausses de coûts de l'énergie, l'augmentation des besoins énergétiques (rafraichissement et informatique ainsi que le coût de l'externalisation du ménage passé de 100 000 € TTC en 2007 à 850 000 € TTC en 2021 au fur et à mesure des départs à la retraite des agents départementaux.

Tous les travaux d'amélioration des performances énergétiques déjà réalisés ont permis de faire passer la consommation moyenne d'énergie primaire de 97 kWh / m² en 2008 à 83 kWh / m² en 2020 soit une baisse de 15 % malgré une augmentation des besoins notamment en termes de climatisation.

De plus, alors que depuis 5 ans le coût de l'électricité a subi une augmentation de l'ordre de 14 % et le coût du gaz une augmentation d'environ 12 %, les dépenses énergétiques du Département sont restées stables (environ 1,1 M € TTC / an).

Les coûts de fonctionnement des bâtiments départementaux se décomposent en 4 grandes catégories :

- | | |
|--|------|
| • Les travaux d'entretien et de maintenance | 39 % |
| • Les énergies | 24 % |
| • Le ménage des locaux | 17 % |
| • Autres frais divers (études techniques, assurances, impôts fonciers... | 20 % |

L'entretien et la maintenance qui relèvent de l'obligation du propriétaire font l'objet d'accords-cadres conclus à l'issue de procédures de mise en concurrence parfaitement encadrées ; les marges d'économie paraissent très faibles dans ce domaine.

Il convient donc d'agir sur les deux autres postes de dépenses principaux le ménage et l'énergie.

Concernant le ménage des locaux, au fur et à mesure du départ à la retraite des personnels chargés du ménage, cette prestation est externalisée via un marché à commande conclu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Afin de réduire les coûts, les niveaux de service notamment en termes de définition de la prestation et de fréquences de passages ont été ajustés. De nouvelles économies sur ce poste nécessiterait de baisser ce niveau de service au-dessous du seuil d'acceptabilité.

Concernant les consommations d'énergie, bien que beaucoup d'efforts aient été faits en la matière des marges de progression existent en matière de transition énergétique, cf. fiche « Eau / transition écologique / Agir sur le patrimoine départemental ».

Décret Tertiaire /Décret BACS :

Les objectifs de réduction de la consommation énergétique finale, fixés par ces décrets, pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à savoir :

- -40% avant 2030,
- -50% avant 2040,
- -60% avant 2050.

Vont générer une baisse des coûts de fonctionnement des bâtiments. Cependant, d'une part il sera difficile d'atteindre ces objectifs, d'autre part les fortes augmentations des coûts des énergies sur les prochaines années vont atténuer voire annuler l'impact des réductions de consommation sur les budgets.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires – Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#5.10 POLITIQUE IMMOBILIÈRE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT - PPI

OBJECTIF

Disposer des outils d'arbitrage financier pour la mise en œuvre du projet de mandature.

NATURE DE L'OPÉRATION

Planifier les investissements liés aux bâtiments et collèges à l'échelle de la mandature.

BÉNÉFICIAIRE

Le Département

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les opérations de travaux s'inscrivent dans un temps de plus en plus long, de plusieurs années, notamment du fait des contraintes administratives et réglementaires de plus en plus fortes.

Le PPI, établi à minima sur la période de la mandature, est un outil indispensable pour assurer la continuité des opérations engagées et un « lissage » des budgets avec une planification physique et financière des projets.

Élaboré sur la base du programme politique et de l'arbitrage des besoins recensés, le PPI, qui constitue le volet financier du Schéma Directeur de l'Immobilier, concrétise la vision stratégique de la collectivité.

Le budget de sauvegarde mis en place depuis plusieurs années pour les collèges et les autres bâtiments départementaux permet de maintenir tout le patrimoine en bon état, de l'adapter à l'évolution des besoins en cours d'année et de renouveler les équipements. Il est indispensable pour répondre aux enjeux de modernité et aux ambitions environnementales ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des agents dans les collèges.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires – Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#5.11 CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SUPERVISION

OBJECTIF

Améliorer la sécurité des biens et des personnes.

BÉNÉFICIAIRES

Les usagers des RD et bâtiments départementaux,
Aveyronnais,
Communes / EPCI.

PARTENAIRES

SDIS

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre de ses compétences obligatoires liées à la gestion des routes départementales et du patrimoine bâti dont il est propriétaire, le Département veille à garantir la sécurité des usagers et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la conservation et l'entretien normal de son patrimoine. Pour aller plus loin l'idée d'une plateforme départementale de supervision permettrait :

- Pour les routes : de mettre en place des équipements connectés de surveillance de l'état de la chaussée afin de disposer des informations à distance et en temps réels. Ex. : mise en place de caméras positionnées sur des points stratégiques du réseau routier, avec accès aux images en direct via Inforoute. Des systèmes automatisés de vérification de gabarits sur des points singuliers (ex. : ouvrage d'art limité en tonnage) pourraient également être installés. Une information automatisée des usagers, via l'application inforoute ou par les réseaux-sociaux, des conditions de circulation serait également envisageable (dégradation des conditions de circulation par itinéraire, chantiers programmés, etc.).
- Pour les bâtiments départementaux et les collèges :
 - Reports d'alarme sur les aspects techniques : généralisation du dispositif d'hypervision avec reports d'alarme centralisés sur les systèmes de chauffage, pannes électriques, éclairage, alarme incendie, etc,
 - Généralisation des alarmes anti-intrusion avec report d'alarme centralisé sur un dispositif d'astreinte. Possibilité de compléter le dispositif avec des caméras de vidéoprotection avec possibilité de prise en main à distance pour effectuer des levées de doute si besoin.

Un travail collaboratif avec le SDIS (qui gère notamment le standard téléphonique des astreintes techniques et sociales du Département en dehors des heures normales) sera engagé afin d'analyser des synergies et des connexions directes possibles.

Au-delà de nos besoins propres, le Département pourrait également assurer la mise en place d'une plateforme départementale à disposition des communes. Cette plateforme permettrait de centraliser l'ensemble des reports d'alarme et les caméras de vidéoprotection installées par les communes et de mutualiser les moyens à affecter pour le traitement des alarmes.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur – Services Exploitation –
Direction des Mobilités et des Infrastructures – Direction des Systèmes d'Informations

L'Aveyron
se bouge!
12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #6 SOLIDARITÉS

#6 SOLIDARITÉS

Développement social local
et innovation territoriale

Afficher la solidarité du Département
envers les familles

Renforcer la lutte contre
les violences conjugales
et intrafamiliales

#ENFANCE ET FAMILLE

Renforcer les actions
de prévention petite enfance

Développer des actions
de prévention en direction
de la jeunesse

Valoriser le métier
de « famille d'accueil »

Accompagner les enfants
à difficultés multiples
et leurs accueillants

Prise en charge des Mineurs
Non Accompagnés

#6 SOLIDARITÉS

#EMPLOI ET INSERTION

Mobilisation pour l'emploi,
l'insertion et le recrutement

Aveyron recrute
dans le médico-social

Droits et devoirs
des bénéficiaires du RSA

Partenariats et proximité
avec les acteurs de l'insertion

#VIEILLESSE ET HANDICAP

Expérimentation plateforme
de prise en charge globale
des personnes âgées

Maintien à domicile : innover pour
améliorer la prise en charge

Politique de l'habitat pour les
personnes en perte d'autonomie

Soutenir et moderniser les EHPAD

Conforter et développer
le dispositif de coordination des
parcours des personnes âgées

Améliorer la réponse
de proximité aux usagers
en situation de handicap

#6 SOLIDARITÉS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Développement social local et innovation territoriale	Les Aveyronnais et en particulier les personnes en difficultés sociales	Renforcer l'inclusion et la cohésion sociale.	#6.1
Afficher la solidarité du Département envers les familles	Les familles aveyronnaises	Faire connaître l'action et les services du Département en direction des familles.	#6.2
Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales	Les familles aveyronnaises	Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.	#6.3

#ENFANCE ET FAMILLE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Renforcer les actions de prévention petite enfance	Les familles aveyronnaises et les jeunes enfants	Organiser et renforcer nos interventions de prévention auprès de la petite enfance.	#6.4
Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse	Les familles aveyronnaises et les adolescents	Organiser nos interventions de préventions auprès des adolescents et les accompagner dans leur vie de jeune adulte.	#6.5
Valoriser le métier de « famille d'accueil »	Les assistants familiaux, les équipes ASE et les mineurs protégés	Améliorer les conditions de travail des assistants familiaux, maintenir ce dispositif d'accueil, offrir des prises en charge de qualité aux mineurs protégés .	#6.6

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants	Les familles et les enfants, les équipes ASE, les accueillants	Améliorer les prises en charge partenariales des situations les plus complexes, sécuriser les pratiques des intervenants.	#6.7
Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés	Les Mineurs Non Accompagnés	Confirmer la volonté de garantir l'intégration des MNA confiés à la collectivité.	#6.8

#EMPLOI ET INSERTION

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement	Les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi	Favoriser le recrutement par les entreprises et le retour à l'emploi.	#6.9
Aveyron recrute dans le médico-social	Toute personne en situation d'insertion Les établissements et services employeurs	Accompagner les établissements et services face à leurs difficultés de recrutement.	#6.10
Droits et devoirs des allocataires du RSA	Les bénéficiaires du RSA	Intensifier les démarches d'insertion sociale et professionnelle.	#6.11
Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion	Public en situation d'insertion	Soutenir les professionnels et les partenaires qui accompagnent les publics en insertion.	#6.12

#VIEILLESSE ET HANDICAP

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées	Personnes âgées	Renforcer et améliorer la prise en charge des personnes âgées.	#6.13
Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge	Les séniors, les personnes en situation de handicap, leurs aidants	Renforcer la politique départementale du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et répondre à leurs besoins.	#6.14
Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie	Les séniors et les personnes en situation de handicap	Permettre aux personnes en perte d'autonomie de bien vivre à leur domicile en leur proposant des modes d'habitat adaptés.	#6.15
Soutenir et moderniser les EHPAD	Les personnes accueillies en établissement et leurs accompagnants	Améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées et d'accompagnement par les équipes. Garantir une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins.	#6.16
Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées	Les seniors et leur entourage	Consolider les dispositifs de coordination pour garantir un accompagnement adapté.	#6.17
Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap	Les personnes en situation de handicap	Garantir un accueil et un accompagnement de proximité.	#6.18

#6 SOLIDARITÉS

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015 donne compétence aux Départements pour promouvoir la solidarité sociale et la cohésion territoriale sur le territoire départemental. L'article 94 de cette loi précise : « Le Département est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, le développement social, l'accueil des jeunes enfants et l'autonomie des personnes. Il a également compétence pour faciliter l'accès aux droits et services des publics dont il a la charge.

Le rôle du Département, chef de file en matière d'action sociale et médico-sociale, est depuis lors renforcé et élargi à la notion de développement social local.

Les missions essentielles du Département en matière de Solidarités ont été particulièrement mises en lumière lors de la crise sanitaire COVID-19. La collectivité a accompagné l'ensemble des acteurs des solidarités dans cette période extrêmement difficile, a soutenu les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les EHPAD, les bénéficiaires du RSA, les établissements et services d'accueil de personnes en situation de handicap ou d'enfants placés, et a reconnu le travail des salariés de ce secteur en 1^{ère} ligne lors de la crise.

Lors de la mandature 2021-2028, au vu de son rôle de chef de file et au regard des besoins des Aveyronnais les plus fragiles à la sortie de la crise, le Département a pour ambition de renforcer ses politiques sociales et d'innover en matière de réponses et d'interventions sociales. L'action de la collectivité s'inscrira dans un cadre partenarial constructif, avec une volonté commune des acteurs aveyronnais de l'action sociale de lutter contre la précarité, l'isolement et d'accompagner les plus fragiles.

Ces nouvelles orientations s'adosent au socle de compétences de la collectivité fixées par la loi et déployées au quotidien en direction des Aveyronnais. Elles seront intégrées au sein des différents schémas pluriannuels (autonomie, enfance-famille, insertion, majeurs vulnérables), définis par le code de l'action sociale et des familles. Ils feront l'objet d'une révision en début de mandature, à travers une large concertation.

Les services sociaux de proximité, forts de près de **400 agents**, intervenants dans les **6 Maisons des Solidarités Départementales, à domicile** ou au sein des **60 permanences sociales** sur l'ensemble du territoire aveyronnais, poursuivront l'accompagnement des Aveyronnais les plus fragiles, et contribueront à la mise en œuvre du projet de mandature.

Ce projet de mandature se décline par des interventions de la collectivité tout au long de la vie. En premier lieu, l'enfance et la famille, avec notamment le renforcement des actions de prévention en direction de la petite enfance et de la jeunesse, et la promotion du métier d'assistant familial.

Ensuite, les problématiques de recrutement étant un frein à la reprise économique en Aveyron, le retour à l'emploi des personnes en insertion sera une priorité, avec une mobilisation de tous les acteurs de l'Aveyron sur le recrutement.

Par ailleurs, au vu de ses caractéristiques et du vieillissement de sa population, l'Aveyron sera un territoire d'innovation pour l'autonomie. L'approche globale et humaine de la prise en charge sera au cœur des actions de la mandature en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'expérimentation d'une plateforme de prise en charge globale des personnes âgées permettra de tester un nouveau modèle d'accompagnement de proximité du parcours, dans une logique de continuum de prise en charge.

Dans cette optique, une véritable politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie sera instituée, le maintien à domicile sera renforcé, et les EHPAD modernisés. Les réponses de proximité aux personnes en situation de handicap seront développées, avec une humanisation de leur prise en charge.

L'action sociale de proximité sera renforcée, avec des projets locaux de développement social local et d'innovations territoriales, en mobilisant les leviers offerts par la culture, le sport, les actions intergénérationnelles et les partenariats pour améliorer l'accompagnement des plus fragiles et la cohésion sociale.

Enfin, le Département poursuivra son action en direction des majeurs vulnérables. Le schéma départemental, récemment renouvelé, fixe les modalités de coordination entre les 25 partenaires signataires et d'amélioration des réponses à ces situations souvent complexes. En tant que chef de file de l'action sociale, la collectivité animera le réseau des partenaires intervenant sur ces situations et mobilisera ses services de proximité pour protéger les Aveyronnais les plus fragiles. Également, la collectivité maintiendra son action en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

#6.1 DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL ET INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE

Le développement social local est une réponse adaptée à mettre en œuvre en complément de l'action individuelle pour bien appréhender les besoins des publics ; il peut être défini comme un processus de transformation qui vise l'amélioration des conditions de vie individuelles ou collectives et qui renforce la cohésion sociale sur un territoire défini.

Il suppose ainsi le décroisement des politiques publiques et l'innovation, il implique des pratiques de co-construction.

OBJECTIF

Chef de file du développement social local, le Département a pour objectif d'engager des démarches sur les territoires en mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires d'allocations, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources disponibles, afin de faire émerger des projets locaux innovants permettant de renforcer l'inclusion et la cohésion sociale.

NATURE DE L'OPÉRATION

Le programme développement social local et innovation sociale territoriale se déclinera en 5 dispositifs :

1/ Culture et lien social

Les publics fragiles ont des difficultés d'accès à la culture, et les programmeurs, les associations culturelles et les artistes méconnaissent ces publics et ont des difficultés à les intégrer. Face à ces constats, l'ambition du Département est de proposer un dispositif d'accompagnement visant à :

- Promouvoir le rôle de la pratique artistique comme levier de remobilisation, de développement personnel, d'insertion sociale et de citoyenneté pour les publics en difficulté sociale,
- Rendre les personnes accompagnées actrices d'un projet culture et lien social réfléchi et coconstruit en mobilisant les acteurs d'un territoire (élus, institutionnels, associations, artistes, habitants...),
- Contribuer à l'autonomie des participants par une reconnaissance et une valorisation de leurs aptitudes,
- Favoriser le vivre ensemble autour de projets culturels sur les territoires : transversalité et décroisement des services (ex : favoriser l'ouverture des établissements sur la vie locale ; mixer les publics-intergénérationnel à travailler ; croisement de publics : jeunes en difficulté/personnes âgées...).

En particulier, des projets pluriannuels « culture et lien social » seront définis avec les établissements médico-sociaux.

2/ Sport et lien social

Le dispositif vise à faire émerger des actions coconstruites entre acteurs du sport et de l'action sociale (en particulier le monde associatif), au service du développement local, de la cohésion sociale et de tous les Aveyronnais.

Des actions seront initiées, avec pour objectifs de favoriser l'ouverture du mouvement sportif et le développement personnel des publics en difficultés.

3/ Projets intergénérationnels

Ce nouveau programme d'actions affirme le choix de la collectivité d'encourager et valoriser les actions intergénérationnelles : il s'agit d'impliquer les jeunes, les seniors et/ou les personnes en situation de handicap dans des initiatives partagées selon le principe du faire ensemble pour mieux vivre ensemble.

L'objectif est de maintenir du lien social pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap et ainsi de contribuer au « mieux vieillir ». L'intergénérationnel amène un croisement des regards portés sur chacun, il développe la bienveillance et le respect; il est source d'enrichissement mutuel basé sur l'échange et la réciprocité.

Des conventionnements pourront être mis en place entre des établissements scolaires - collèges prioritairement - et des établissements d'accueil, structures ou associations intervenant auprès de ces publics.

En coordination avec les politiques jeunesse, diverses thématiques pourront être choisies en support de ces projets : santé, alimentation, développement durable, numérique, vie civique par exemple.

4/ Les projets de territoire d'action sociale et l'innovation sociale territoriale

Les projets de territoire d'action sociale visent à décliner à l'échelle locale une partie des politiques sociales départementales, avec une approche de développement social local. Ils proposent un cadre pour l'émergence d'une action sociale de proximité en réponse aux besoins territoriaux spécifiques et en coordination avec les acteurs présents localement.

Les projets de territoire 2019-2021 seront prorogés en 2022 afin de finaliser les actions en cours. Ils feront ensuite l'objet d'un bilan.

A l'appui de ce bilan, de nouvelles méthodes d'intervention seront proposées par la collectivité pour faire émerger des projets d'innovation sociale en vue d'améliorer les prises en charge et de contribuer à la cohésion sociale.

5/ Trophées des Solidarités

Chaque Aveyronnais de tout âge et de tout horizon peut contribuer de diverses manières à la création ou à la préservation du lien social sur notre territoire, en développant des initiatives solidaires en faveur de ses concitoyens.

Par ces Trophées, le Département souhaite valoriser les engagements des Aveyronnais en mettant à l'honneur les personnes, les associations et les établissements scolaires qui mènent, parfois dans l'ombre, des actions de solidarité en faveur des jeunes, personnes âgées, handicapées, isolées ou en situation précaire. Une attention particulière sera accordée aux actions innovantes.

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes en difficulté sociale accompagnées par le Département, par des établissements et structures associatives intervenant dans le champ social : bénéficiaires de minima sociaux, jeunes ou familles en difficulté, personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement, personnes âgées isolées à domicile ou en établissement...

PARTENAIRES

L'ensemble des forces vives des territoires : collectivités territoriales, institutions, structures associatives, tissu associatif local, clubs sportifs, programmateurs culturels, artistes, habitants...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Promotion du développement social local et de l'innovation sociale auprès des acteurs du territoire,
Ingénierie du Département pour animer les 4 dispositifs et accompagner les porteurs de projets,
Organisation de journées professionnelles thématiques annuelles pour favoriser le partage d'expérience et l'innovation,

Conventions de partenariat avec les porteurs de projets : soutien financier et en ingénierie aux opérations, suite à appels à projets,

Édition annuelle des Trophées des Solidarités.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Action Sociale Territoriale et du Développement Social Local



#6.2 AFFICHER LA SOLIDARITÉ DU DÉPARTEMENT ENVERS LES FAMILLES

OBJECTIF

Donner de la visibilité sur l'action du Département envers les enfants et les familles.

NATURE DE L'OPÉRATION

Actions de communication auprès du public sur les dispositifs portés par le Département et mises en œuvre par les professionnels médico-sociaux du Département.

Informé sur les offres d'accompagnement disponibles sur le territoire par le Département et ses partenaires, les structures qui les portent, les interlocuteurs à contacter, les conditions d'accès.

BÉNÉFICIAIRES

Ensemble des familles aveyronnaises.

PARTENAIRES

Intercommunalités, communes et CCAS, associations locales et partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine de la solidarité.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Un groupe de travail sera mis en place pour définir des actions et supports de communication. Les pistes de travail suivantes sont identifiées :

- Nouveaux outils de communication en ligne (témoignages vidéos, etc.),
- Journées portes ouvertes ou actions de type Forum regroupant les principaux acteurs de terrain,
- Aller au contact des familles pour présenter l'offre de services de proximité des Maisons des Solidarités Départementales.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Direction de la Communication



#6.3 RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

OBJECTIF

Dans le prolongement des missions relevant de la compétence de la collectivité, et notamment des services de la PMI, de la protection de l'enfance et de la famille, de protection des majeurs vulnérables, le Département souhaite renforcer son implication dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

NATURE DE L'OPÉRATION

À ce titre et dans le cadre des politiques sociales territoriales, afin d'être pleinement engagé auprès de ces victimes, le Département contribuera à la mise en place d'intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie.

Cette fonction permet une meilleure coordination entre les champs du travail social et de sécurité publique, et également d'identifier les besoins sociaux des familles et des mineurs révélés dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre, dont les situations sont rarement portées à la connaissance du Département.

Les travailleurs sociaux reçoivent la victime, l'écoutent et l'accompagnent dans toutes ses démarches, afin de lui permettre de trouver des solutions concrètes s'agissant de l'hébergement, des contraintes financières, etc.

Leurs principales missions (circulaire du 21 décembre 2006 instaurant un cadre de référence) :

- Orienter et conseiller les personnes signalées par les services de police et de gendarmerie,
- Faire le relais entre les services de police, de gendarmerie et les services sociaux,
- Éventuellement accueillir les victimes ou les personnes en situation de détresse sociale repérées lors d'une intervention de police ou de gendarmerie.

BÉNÉFICIAIRES

Familles aveyronnaises, victimes de violences.

PARTENAIRES

État, Conseils locaux (ou intercommunaux) de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans un premier temps, il est proposé d'expérimenter le dispositif dans les centres urbains. Les modalités d'intervention de la collectivité seront précisées dans ce cadre.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

#6 ENFANCE ET FAMILLE

Au cœur des compétences du Département, la prévention et la protection de l'enfance représentent un enjeu fort au regard de leurs objectifs. Elles s'inscrivent dans une des priorités absolues du Département, à savoir la protection et l'épanouissement de la jeunesse du territoire.

En tant que chef de file en matière de prévention et de protection de l'enfance, le Département associe l'ensemble des intervenants et des partenaires de l'Aveyron à la réalisation des actions. L'évolution des besoins et des profils des enfants en situation de risque de danger ou de danger appelle à une approche sans cesse renouvelée. Les particularités de notre territoire vaste et étendu avec des zones de ruralité et les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social viennent alimenter nos réflexions et notre volonté d'élaborer des réponses innovantes, souples, modulables.

La prévention est un axe majeur de la protection de l'enfance sur laquelle la loi de 2007 a mis l'accent, renforcée par celle de 2016. La prévention vise à prévenir le plus précocement possible les risques de mise en danger de l'enfant en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets. Elle intervient auprès des enfants, des jeunes et des familles soit en réponse à des besoins identifiés, soit à visée de sensibilisation. La période de la conception aux deux premières années de la vie après la naissance sont déterminantes pour le développement de l'enfant et la santé de l'adulte qu'il deviendra. Le Département souhaite confirmer son engagement en faveur de la santé et du développement du jeune enfant et de l'accompagnement de ses parents. A ce titre, il renforcera et développera des actions de soutien à la parentalité et en faveur de la petite enfance. Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un acteur central, il est le pivot d'un partenariat local œuvrant auprès de la petite enfance.

Au-delà de la petite enfance, le Département fait le choix de développer des actions de prévention et d'accompagnement de la jeunesse. L'objectif est de favoriser de meilleures conditions de vie, un accès aux droits pour tous, et de les accompagner dans leurs premiers pas de vie de jeune adulte.

Concernant les actions de protection de l'enfance, afin de garantir la protection et des conditions de bons développements des enfants, des mesures d'Aide Sociale à l'Enfance sont mises en œuvre et parmi elles des mesures administratives ou judiciaires d'accueil. Ces dernières années le nombre d'enfants accompagnés par nos services a augmenté notamment en lien avec la prise en charge de Mineurs Non Accompagnés (MNA). Confronté à cette arrivée massive, sans anticipation, le Département a dû faire face dans l'urgence à de nombreuses difficultés tant sur le plan humain, organisationnel que financier. Nos efforts ont porté leurs fruits et nous observons une bonne intégration de ces jeunes dans le tissu social local. Nous devons maintenir nos efforts et nos actions pour répondre aux besoins spécifiques de ce nouveau public.

En Aveyron, 65 % des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance sont en familles d'accueil. Or, dans les cinq prochaines années, plus de 40 % des assistants familiaux feront valoir leurs droits à la retraite. Le Département mène une politique d'attractivité pour ce métier. Il convient de confirmer cette volonté et d'améliorer les conditions de travail des assistants familiaux recrutés.

Par ailleurs, les familles d'accueil comme l'ensemble des accueillants au titre de la protection de l'enfance sont en difficultés dans l'accueil des enfants présentant des difficultés multiples. Afin d'accompagner les enfants et leurs familles, de soutenir les accueillants et les équipes d'Aide Sociale à l'Enfance des propositions sont formulées. Il est proposé la création d'une équipe mobile, la coordination du partenariat pour une responsabilité partagée autour de ces situations sensibles et la définition du périmètre d'intervention de nos professionnels.

Il conviendra de coordonner et d'intégrer ces orientations dans les différents travaux en cours : schéma enfance et famille 2018-2022, contractualisation nationale de la prévention et de la protection de l'enfance, schéma des services aux familles.

#6.4 RENFORCER DES ACTIONS DE PRÉVENTION PETITE ENFANCE

OBJECTIF

Renforcer l'engagement du Département dans ses compétences d'actions de prévention de risque de danger pour les enfants et notamment auprès des plus jeunes.

NATURE DE L'OPÉRATION

Renforcer l'intervention des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans le domaine de la prévention et de la petite enfance,

Favoriser l'accès aux familles à un mode de garde pour leur jeune enfant et promouvoir le métier d'assistante maternelle,

Élaborer un plan d'actions en faveur des 1 000 premiers jours de l'enfant et structurer un dispositif type « Maison des 1 000 premiers jours de l'enfant » sur l'intégralité du territoire,

Développer une politique de recrutement des professionnels de santé, en lien avec la démarche recrutement,

Apporter des réponses innovantes et souples en matière de prévention auprès des familles et auprès des assistants familiaux,

Développer un soutien ponctuel et un relais au domicile des familles et au domicile des familles d'accueil,

Mettre en place une équipe médicosociale mobile de la collectivité.

BÉNÉFICIAIRES

Les familles aveyronnaises et leurs enfants,

Les professionnels petite enfance : assistante maternelle, PMI,

Les professionnels de l'ASE : équipe de terrain et assistants familiaux.

PARTENAIRES

Professionnels de santé, Maison de santé, Hôpitaux, assistantes maternelles, structures petite enfance et relais petite enfance, Caisse d'Allocations Familiales, organismes de formation, Communes et intercommunalités, associations locales et associations d'intervention à domicile, Éducation Nationale, ordres professionnels, sage-femmes, médecins, infirmiers...

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 - Les interventions PMI

- Élaborer un projet de santé publique du service de protection maternelle et infantile et de planification familiale constitué à partir d'un état des lieux des problématiques et des dispositifs de santé du territoire aveyronnais et se déclinant en plan d'actions,
- Communiquer autour du rôle et des missions PMI,
- Conforter les interventions précoces dès la période prénatale,
- Diversifier les modes d'intervention : aller vers, actions collectives,
- Organiser la participation des familles à leur accompagnement : enquêtes de satisfaction, études de besoin,
- Engager une réflexion pour améliorer l'accueil des familles dans nos services,
- Participer au maillage partenarial en matière de soutien à la parentalité pour garantir la cohérence et la complémentarité des actions proposées,
- Renforcer la mobilisation des services du Département pour des actions de prévention.

2 - Les modes de garde petite enfance

- Renforcer la mission d'accompagnement professionnel des assistantes maternelles en activité,
- Travailler avec les relais petites enfance pour informer et soutenir les éventuels candidats à l'agrément ; pour soutenir les projets de création de Maisons d'Assistants Maternelles,
- Organiser des rencontres régulières avec les assistantes maternelles et les candidats à l'agrément,
- Faire un bilan et préciser les modalités de mise en place de la formation pour les candidats ayant échoué à l'agrément,
- Envisager une information grand public sur la profession d'assistante maternelle et sur les Maisons d'Assistants Maternelles, en associant les collectivités locales (communes et EPCI), le service public régional de l'orientation et le service public de l'emploi départemental.

3 - Une Maison des 1 000 premiers jours de l'enfant :

- Organiser l'accueil sur des temps réguliers des parents, de leurs enfants, ainsi que de leur entourage (grands-parents, oncles, tantes, professionnels),
- Sur ces lieux organiser des supports de rencontre adultes–enfants-professionnels : actions collectives ou individuelles, jeux, lecture, activités,
- Organiser des supports d'information sur le développement de l'enfant, accessibles à tous : affiche, flyer,
- Organiser un accueil de premier niveau pour les familles et accompagner l'orientation,
- Favoriser l'intervention de partenaires en les sollicitant au sein de ce dispositif et à travers des appels à initiatives spécifiques à chaque territoire pour être au plus près des besoins des familles (actions d'informations et de sensibilisation, groupe de paroles de parents, ateliers parents-enfants, groupe d'échange de pratiques des professionnels petites enfance...).

4 - Le recrutement et la fidélisation des professionnels de santé :

- Rendre le service de PMI visible auprès des organismes de formation lors des réunions professionnelles de médecins, ou des événements d'accueil des internes organisés par la collectivité. Organiser l'accueil des stagiaires auprès des équipes de terrain,
- Accepter et valoriser les recrutements à temps partiel. Autoriser les vacations en consultation PMI. Réinterroger le mode de gratification,
- Proposer des formations qualifiantes à l'embauche (type pédiatrie, cadre de santé, etc.). Accompagner à la préparation des concours pour titularisation,
- Communiquer autour du projet de service PMI pour faire connaître les spécificités des missions.

5 - Une équipe mobile médico-sociale au sein de la collectivité :

- Permettre des interventions médico-sociales d'évaluation et de soutien auprès des familles en difficultés aiguës ponctuelles avec leurs enfants y compris en dehors de mesure ASE et en dehors d'un contexte d'information préoccupante : difficultés familiales, arrivée d'un enfant, enfant en situation de handicap dans l'objectif d'une évaluation rapide de la situation et d'une intervention visant à prévenir la séparation de l'enfant avec sa famille,
- Permettre des interventions médicosociales auprès des assistants familiaux à leur domicile pour évaluer la situation d'accueil complexe, soutenir l'accueillant, le remplacer quelques heures.

Cette équipe mobile pourrait être composée de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), travailleurs sociaux, professionnels de santé, psychologue et d'un cadre. Elle interviendrait ponctuellement et pour une durée limitée sur l'ensemble du Département.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

#6.5 DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

OBJECTIFS

En complémentarité avec la politique jeunesse, soutenir les jeunes, réduire les inégalités, améliorer leur bien-être au quotidien et favoriser leur prise d'autonomie.

NATURE DE L'OPÉRATION

Favoriser l'accessibilité des jeunes à la vie culturelle et artistique, au sport et au loisir : solliciter les dispositifs culture-lien social et sport-lien social pour ce public,

Développer des appels à projets éducatifs pour les jeunes : citoyenneté, participation et investissement des jeunes dans le territoire, prévention contre les addictions,

Mobiliser le Conseil départemental des jeunes pour définir des thématiques et actions de prévention, et pour avis sur les actions proposées en réponses à l'appel à projets éducatifs,

Renforcer la mise en œuvre de la mission des Centres de Planification et d'Éducation Familiale d'intervention collective au sein des collèges et lycées pour la sensibilisation autour de la sexualité et de la contraception, ainsi que pour la sensibilisation à la prévention de la violence dans les relations entre les filles et les garçons,

Organiser, en lien avec les partenaires, des actions de communication et d'information en direction des jeunes et de leurs familles sur la formation, l'emploi et le logement : accès aux droits, orientation, démarches administratives.... Information par les réseaux sociaux, affichages, information collective,

Favoriser, par un accompagnement financier, les interventions de prévention en milieu scolaire auprès des jeunes. Soutenir l'intervention d'associations qui ont pour missions de transmettre et diffuser une culture de l'égalité dès le plus jeune âge, d'enrayer les inégalités et de favoriser une meilleure conciliation des temps de vie, de prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, de promouvoir la parité dans toutes les sphères de la société,

Nouer des partenariats pertinents pour mieux accompagner les jeunes fragiles et en difficultés.

BÉNÉFICIAIRES

Les familles aveyronnaises.

Les jeunes de 11 à 21 ans.

PARTENAIRES

Associations locales, Maison des Adolescents, Conseil départemental des jeunes, Etablissements scolaires et de formation, santé scolaire, Mission Locale, Comité pour le logement autonome des jeunes, Communes et intercommunalités.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

Pôle Avenir des Territoires

#6.6 VALORISER LE MÉTIER DE « FAMILLE D'ACCUEIL »

65 % des enfants confiés à l'ASE sont pris en charge par les assistants familiaux, un taux plus élevé que la moyenne des Départements. Cette caractéristique aveyronnaise permet une prise en charge de qualité. Elle est toutefois en péril en raison du départ à la retraite de 40% des assistants familiaux.

OBJECTIF

Valoriser le métier de « famille d'accueil » pour préserver cet atout pour le territoire et la qualité de prise en charge des enfants de l'ASE.

NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agira de poursuivre et de renforcer la stratégie d'attractivité du métier initiée. Les orientations du projet de loi Protection de l'Enfance seront également prises en compte :

- Revaloriser le métier,
- Développer le sentiment d'appartenance des assistants familiaux à la collectivité,
- Organiser le soutien et le relais au domicile des assistants familiaux,
- Organiser le relais des accueils permettant la prise de congés des assistants familiaux,
- Renforcer la formation des assistants familiaux.

BÉNÉFICIAIRES

Les assistants familiaux recrutés par la collectivité, les candidats au métier.
Les mineurs accueillis au titre de la protection de l'enfance.

PARTENAIRES

Partenaires départementaux de la formation, de l'orientation et de l'emploi.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Réviser le régime indemnitaire des assistants familiaux et le règlement d'attribution des aides versées aux enfants accueillis (Règlement Départemental des Aides Sociales).

Doter les assistants familiaux d'outils numériques, améliorer leurs conditions d'accueil dans les locaux (places de parking, salles de convivialité et de rencontre pendant les entretiens et visites médiatisées des enfants accueillis ...), newsletter élaborée par une équipe d'assistants familiaux pour les assistants familiaux (informations..., participation des assistants familiaux à l'organisation de leur réunion de service....

Intégration systématique dans le travail pluridisciplinaire.

Mettre en place une équipe mobile de la collectivité (Fiche action prévention) ayant entre autres objectifs de venir en soutien de l'assistant familial à son domicile dans des situations d'accueil complexe ou en remplacement temporaire de l'assistant familial pendant la journée.

Confirmer le dispositif expérimenté en 2021 sur des temps de week-ends et de vacances ayant permis à une dizaine d'assistants familiaux de prendre leurs vacances. Engager une réflexion sur d'autres dispositifs de ce type ou de modèle différents : unités d'accueil de relais.

Proposer des actions de formation aux assistants familiaux mixant les publics (référents ASE, psychologue...) favorisant un développement des compétences et une culture partagée.

Poursuivre les actions engagées dans le cadre de la stratégie d'attractivité du métier : amélioration des conditions d'exercice du métier, valorisation de l'image du métier, démarches pro-actives de recrutement.

Associer les assistants familiaux à l'évolution de leurs conditions de travail et de leurs pratiques : solliciter les assistants familiaux par des groupes de travail et favoriser l'expérimentation de leurs propositions.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#6.7 ACCOMPAGNER LES ENFANTS À DIFFICULTÉS MULTIPLES ET LEURS ACCUEILLANTS

OBJECTIFS

Organiser les interventions autour des enfants présentant des difficultés multiples (social, sanitaire, médico-social, délinquance, scolarité).

Garantir la continuité des parcours de ces enfants.

Soutenir, former les intervenants professionnels.

NATURE DE L'OPÉRATION

S'impliquer, avec les partenaires, dans les réponses aux appels à projet de création d'une équipe mobile, Solliciter les initiatives des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à travers les CPOM,

Soutenir les accueillants et plus particulièrement les assistants familiaux par l'intervention d'une équipe mobile de la collectivité à leur domicile,

Développer les partenariats avec le sanitaire et le médico-social,

Favoriser l'inclusion des jeunes dans des dispositifs ordinaires,

Favoriser le recrutement de professionnels aux profils spécifiques pour les équipes d'Aide Sociale à l'Enfance, fidéliser ces professionnels, les former à l'accompagnement de situations complexes et valoriser cette montée en compétence, en lien avec la démarche recrutement,

Recentrer les interventions au titre de l'ASE sur le champ de compétence du Département,

Mettre en place et animer des espaces de concertation pluridisciplinaire et partenariales autour des situations d'enfants à difficultés multiples,

Accompagner les dernières évolutions légales notamment concernant les procédures de délaissement parental.

BÉNÉFICIAIRES

Les familles aveyronnaises.

Les accueillants : assistants familiaux, MECS, lieu de vie et d'accueil (LVA).

Les professionnels intervenant dans la prise en charge des enfants à difficultés multiples.

Les jeunes à difficultés multiples.

PARTENAIRES

Hôpitaux, Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), Centre Medico-Psychologique (CMP), Unité Médico-Psychologique pour Adolescents (UMPA), Agence Régionale de Santé (ARS), Etablissements médico sociaux type Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) et Instituts Médico-Éducatifs (IME), Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Lieux de Vie et d'Accueil (LVA), assistants familiaux, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Éducation Nationale, Conseil de Famille, Collèges, Lycées, centres de formation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Une réponse partenariale à un appel à projet en 2019 pour la création d'une équipe mobile auprès des adolescents n'a pas obtenu de réponse favorable. Une action est déclinée dans le cadre de la Contractualisation Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance pour créer 15 places dédiées aux enfants accompagnées par l'ASE dans le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (dispositif médico-social ambulatoire). L'ARS indique un futur appel à projet pour la création d'une équipe mobile. Au vu des enjeux, il conviendra de se saisir des opportunités de développer les partenariats avec le sanitaire et le médico-social dans l'objectif d'interventions auprès des adolescents à difficultés multiples.

Solliciter les MECS pour une transformation ou une création d'offre d'accueil permettant de garantir l'accueil et la continuité de parcours des jeunes à difficultés multiples. Nous observons que positionner plusieurs accueillants autour d'un même enfant permet de stabiliser la prise en charge et que la mise en place d'accueils séquentiels est un des facteurs de réussite.

Mettre en place un soutien au domicile des assistants familiaux à travers la mise en place d'une équipe mobile (fiche action prévention petite enfance).

Renforcer la concertation et le développement de nos modes d'articulation avec les partenaires.

Solliciter les internats scolaires et notamment ceux du rural pour accueillir certains jeunes (petite unité d'internat avec encadrement de proximité), solliciter les dispositifs locaux type accompagnement à la scolarité, accès aux loisirs, pour permettre aux jeunes une immersion en milieu ordinaire et pour étayer nos dispositifs spécifiques.

Former les professionnels médico-sociaux du Département et des partenaires aux interventions auprès de public en situation de handicap et de trouble de la santé mentale, à la prévention et à la gestion de crise, d'agressivité, de violence.

Développer une stratégie de recrutement et de formation des professionnels d'Aide Sociale à l'Enfance adaptée à ces profils à difficultés multiples.

Penser nos interventions et engagements en respectant notre champ de compétences et ne pas accueillir par défaut de place dans les dispositifs adaptés (médico-social, sanitaire).

Mettre en place des réunions de concertation pluridisciplinaires partenariales autour des situations complexes pour favoriser une responsabilité partagée, des réponses multiples, une analyse pluridisciplinaire.

Mobiliser les Commissions d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC), favoriser une culture partagée avec les partenaires dont le tribunal, envisager l'éventuelle adoption très spécifique de ces enfants parfois en fratrie en lien avec le service adoption et le conseil de familles.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#6.8 PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

OBJECTIF

Améliorer l'accompagnement, la prise en charge et les parcours des Mineurs Non Accompagnés.

NATURE DE L'OPÉRATION

Confirmer les partenariats avec l'État (tribunal et préfecture) concernant les évaluations de minorité et la régularisation de la situation administrative des MNA confiés,
Favoriser l'accès aux soins,
Maintenir un dispositif d'accueil de mise à l'abri et d'accueil des MNA confiés fluide et souple, s'adaptant aux variations de flux, adapté à ce public spécifique,
Accompagner leur montée en autonomie et le parcours socio-professionnel,
Développer des compétences interculturelles de nos professionnels,
Mettre en place la pair-aidance.

BÉNÉFICIAIRES

Les Mineurs Non Accompagnés confiés au Département de l'Aveyron.

PARTENAIRES

État, Tribunal, Préfecture, DDETSPP, Services de santé : hôpitaux, Permanence d'Accès aux Soins de Santé, Accueillants : MECS, FJT, association, ADEPAPE.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Actualiser nos protocoles d'intervention partenariale et développer des instances de coordination régulières avec les services de l'État et les partenaires.

Confirmer le partenariat avec les associations accueillant les MNA. Garantir une souplesse concernant le nombre de places d'accueil en fonction des flux. Penser à l'accueil de ce public spécifique en développant des outils de communication accessibles à tous : livret d'accueil avec pictogramme, traduction de certaines procédures, explication du quotidien....

Développer des partenariats sur l'accès aux formations, à l'emploi, au logement, à l'autonomie financière de ces jeunes.

Former les référents ASE MNA à l'évaluation de la minorité et à l'interculturalité.

Solliciter les MNA accueillis depuis plusieurs années ou sortants de nos dispositifs pour des interventions d'entraide ponctuelle.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

#6 EMPLOI ET INSERTION

Depuis la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA), le Département est chef de file des politiques d'insertion.

Pour cela, le Département adopte un programme départemental d'insertion qui recense l'offre et les besoins en insertion et planifie les actions correspondantes, et pour sa mise en œuvre conclut avec les partenaires un pacte territorial pour l'insertion. Ce pacte définit les modalités de coordination des actions entreprises pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

La politique d'insertion est déclinée en plusieurs thématiques :

- L'insertion sociale et l'accès aux droits : permettre à chaque personne en difficultés d'avoir un minimum de ressources financières garanties, et pouvoir être accompagnée afin de faire valoir ses droits et d'être insérée dans la société.

Les actions d'insertion sociale sont conduites au quotidien par les services du Département et plus particulièrement au sein des Maisons de Solidarités Départementales,

- L'insertion professionnelle : permettre le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, quel qu'en soit le motif (santé, mobilité, qualification professionnelle...).

Les actions d'insertion professionnelle sont mises en œuvre avec le concours de Pôle Emploi, et les partenaires associatifs dans le cadre de la garantie d'activité,

- L'insertion par le logement : accompagner les personnes en difficultés vers et dans le logement dans des conditions qui permettent à un foyer de vivre convenablement en maîtrisant notamment les dépenses d'énergie.

Ces actions sont conduites par les services du Département ou des opérateurs du logement social à qui nous faisons appel.

La politique d'insertion est également déclinée sous d'autres thématiques comme la lutte contre la pauvreté, la participation à la politique des quartiers prioritaires ou encore l'accompagnement des gens du voyage dans le cadre de schémas ou de conventions spécifiques.

Le programme de la mandature a pour ambition de donner une impulsion sur la politique d'insertion professionnelle, et plus particulièrement de rapprocher l'offre de la demande d'emploi afin d'aider les entreprises en besoin de recrutement à trouver les ressources humaines qu'elles attendent.

Cette impulsion se traduit notamment par la mise en place d'une volonté de réunir les partenaires publics et privés de l'emploi et du recrutement, pour agir auprès des territoires afin d'organiser concrètement la rencontre entre les entreprises qui peinent à recruter, et les chercheurs d'emplois qui ont des difficultés à se faire embaucher.

C'est dans le cadre d'un comité d'orientation pour l'attractivité et le recrutement, et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) mis en œuvre en Aveyron que ces actions seront concrétisées.

Le renouvellement des schémas à partir de 2022, notamment le programme départemental d'insertion, puis le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, et enfin le schéma départemental des gens du voyage, traduiront dans leurs programmes et leurs actions cette volonté de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, dans le respect des droits et devoirs pour les bénéficiaires d'une allocation, notamment le revenu de solidarité active, en s'appuyant toujours sur le milieu associatif qui est un acteur de l'insertion particulièrement utile aux personnes qui rencontrent des difficultés.

#6.9 MOBILISATION POUR L'EMPLOI, L'INSERTION ET LE RECRUTEMENT

OBJECTIFS

Autour d'un Comité d'orientation attractivité et recrutement, le Département mobilise, en partenariat avec l'État l'ensemble des acteurs publics et privés de l'emploi et de l'insertion, avec les territoires, pour agir sur les problématiques de recrutement rencontrées par les entreprises, et permettre aux publics en recherche d'emploi ou en insertion de retrouver un emploi.

NATURE DE L'OPÉRATION

Sur la base d'une cartographie des territoires recensant les offres d'emploi, les besoins en recrutement, et le potentiel de personnes employables à l'échelon des intercommunalités, il s'agit d'accompagner les entreprises sur chaque territoire dans leurs démarches de recrutement par des opérations de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

BÉNÉFICIAIRES

Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 25 ans et personnes en situation de handicap.

PARTENAIRES

État, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Région, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'agriculture, intercommunalités, acteurs privés du recrutement.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Département mobilise les acteurs institutionnels de l'emploi et de l'insertion, ainsi que les acteurs privés du recrutement (notamment les agences d'intérim) et propose sur la base d'une méthodologie de travail partagée, la mise en place d'opérations territoriales de recrutement (ex : job dating) à l'échelon des intercommunalités : États généraux de l'emploi regroupant des initiatives pour concrétiser des recrutements.

Une cartographie précise de l'offre et de la demande d'emploi sera établie à l'échelon de chaque établissement public de coopération intercommunale. Sur la base de cette cartographie, le Département accompagnera par des moyens et de l'ingénierie l'organisation d'opérations de recrutement sur les intercommunalités partenaires. Les opérations évolueront régulièrement, au regard des besoins des territoires.

Le Département adaptera et développera des outils numériques du format l'Aveyron Recrute permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

Le Département valorisera par une campagne de communication à destination des demandeurs d'emploi et des publics en insertion, les filières et les métiers souffrant d'un déficit d'image.

Les bénéficiaires du RSA proches de l'emploi, qui sont accompagnés par le Département ou par Pôle Emploi, seront mobilisés dans le cadre de leurs contrats d'insertion pour participer activement à ces opérations de recrutement.

En complément, le Département accompagnera les petites structures (entreprises, associations, collectivités) en mobilisant les outils de l'insertion professionnelle dont il dispose, et notamment le Parcours Emploi Compétence.

La mise en place d'un support d'assistance administrative et juridique (droit du travail, URSSAF) sera développée au sein du Département pour accompagner les petites structures qui embauchent via un Parcours Emploi Compétence (PEC).

Le nombre Parcours Emploi Compétences financé par le Département pourra être réévalué selon les possibilités offertes par la convention annuelle d'objectifs et de moyens, pour permettre le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA dans le secteur marchand notamment.

Des co-financements européens (FSE, LEADER) seront recherchés pour ces opérations.

CONTACTS/SERVICES RÉFÉRENTS

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion

Pôle Solidarités des Territoires

#6.10 AVEYRON RECRUTE DANS LE MÉDICO-SOCIAL

OBJECTIFS

Accompagner les établissements et services du secteur médico-social face à leurs problématiques de recrutement, au vu des enjeux pour ce secteur relevant des compétences de la collectivité, et du nombre d'emplois concernés (près de 5 000 emplois).

NATURE DE L'OPÉRATION

L'action du Département se déclinera à travers l'animation de plusieurs opérations :

- Un plan d'action partenarial défini suite à une large concertation,
- La mise en place de la plateforme Aveyron métiers de l'autonomie, la candidature de l'Aveyron ayant été retenue suite au dossier coconstruit avec les partenaires,
- La valorisation et la promotion des métiers de l'aide à domicile suite à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Le Département se mobilisera également dans le projet Occitanie Métiers Grand Age (OMEGA).

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes en situation d'insertion professionnelle

Les employeurs du secteur : gestionnaires d'établissements et services du secteur médico-social.

PARTENAIRES

État, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Région, IFSI/IFAS, acteurs de la formation, ordre des Infirmiers
Les gestionnaires d'établissements et services du secteur médico-social.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Plan d'action partenarial concerté : 12 actions mises en œuvre avec l'implication des établissements et services. Une campagne digitale de recrutement sera engagée, des opérations d'accueil et de fidélisation des étudiants de l'IFSI/IFAS seront initiées, des journées de découverte dans les EHPADs seront mises en place. Les établissements seront également accompagnés pour conduire des réflexions sur l'attractivité de leurs métiers et de leurs établissements (marque employeur, groupements d'employeur, ...).

Plateforme Aveyron métiers de l'autonomie : La candidature de l'Aveyron ayant été retenue, le projet de plateforme sera mis en place. La démarche rapprochera, spécifiquement pour ce secteur, les besoins en recrutement des personnes en recherche d'emploi.

La plateforme portera les missions suivantes :

- MESURER les besoins en recrutement des établissements et services médico-sociaux à l'échelle du territoire départemental,
- CAPTER les publics sans emplois, en situation d'insertion ou de reconversion en les sensibilisant à ces métiers,
- MOBILISER les employeurs pour structurer la découverte opérationnelle du secteur,
- IMPLIQUER les employeurs dans les parcours,
- FORMER les candidats à l'emploi dans ce secteur : formations longues/qualifiantes, formations courtes professionnalisantes, formations en alternances, etc,
- ACCOMPAGNER dans l'emploi les nouveaux entrants (tutorat, suivi renforcé par les structures d'insertion),
- FIDÉLISER les salariés sur les métiers de ce secteur.

Elle s'appuiera en priorité sur la mobilisation des dispositifs existants et le déploiement d'actions innovantes.



Valoriser et promouvoir les métiers de l'aide à domicile : Les mesures issues de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences seront poursuivies : rencontres territoriales offres / personnes en recherche d'emploi, appui à la création d'un Groupement d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ) des métiers de l'aide à domicile, valorisation de l'image du métier.

S'investir dans le projet OMéGA (Occitanie Métiers Grand Age) : Ce projet, qui réunit tous les acteurs de l'emploi, comprend des actions autour du recrutement tels que l'augmentation de l'offre de formation pour les étudiants comme les demandeurs d'emploi vers des métiers en tension ; le « contrat recrutement » qui permet de cofinancer l'intervention d'un cabinet RH pour soutenir les recrutements de profils rares, experts, atypiques ou les plus en tension ; le développement des « contrats aidés » (en zone de revitalisation rurale notamment) ; ou encore le recours aux jeunes du service civique (projet «service civique - Solidarité Senior»).

Pour les métiers les plus qualifiés de ce secteur, nous ferons appel également à des publics d'actifs hors Département, que l'Aveyron peut accueillir, et pour lesquels nous mobiliserons tous les atouts de notre territoire (cf. fiche attractivité / Aveyron recrute).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion - Direction de l'Autonomie
Pôle Solidarités des Territoires

#6.11 DROITS ET DEVOIRS DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

OBJECTIFS

Renforcer les devoirs des bénéficiaires du RSA dans l'objectif d'une insertion professionnelle et d'un retour plus rapide vers l'emploi.

Maîtriser la dépense de la prestation RSA.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réviser les procédures d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en les fondant sur l'objectif de reprise d'emploi.

Renforcer la lutte contre la fraude à la prestation RSA et mettre en place une procédure de contrôle interne.

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA.

PARTENAIRES

Référents uniques des parcours d'accompagnement :

- Département : Territoires d'action sociale,
- Pôle Emploi,
- Talenvies, BGE, Espaces Emploi Formation, Humanis, Mission locale,
- MSA, CCAS de Rodez, CIAS Rodez Agglomération, Habitats Jeunes du Grand Rodez, UDAF.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Rendre obligatoire dans chaque contrat d'engagement réciproque l'inscription d'une action d'insertion professionnelle tels que :

- Une action de reprise d'emploi (exemple : intérim, contrat),
- Une action d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, association intermédiaire, entreprise d'insertion),
- Une action de formation (formation professionnelle ou savoirs de bases),
- Une période de mise en situation professionnelle (PMSMP),
- Un atelier collectif à visée professionnelle,
- Une action de bénévolat.

En cas de non-respect du contrat, valider des décisions de sanction par les Présidents des Equipes pluridisciplinaires RSA.

Rendre obligatoire dans chaque Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi l'inscription d'une action d'insertion professionnelle :

- Demander à Pôle Emploi d'inscrire dans chaque Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) une action professionnelle,
- Demander de signaler au Département tous les bénéficiaires du RSA qui ne se sont pas inscrits dans une telle démarche afin de trouver les solutions adéquates ou prendre des mesures coercitives,
- Installer une Equipe pluridisciplinaire « PPAE » pour examiner les situations individuelles.

En cas de non-respect du contrat, prendre des mesures de sanction par les Présidents des équipes pluridisciplinaires RSA.

Accélérer les parcours d'insertions créateurs d'entreprise :

- 12 mois maximum,
- Recentrer rapidement vers l'emploi salarié les bénéficiaires pour lequel le projet de création n'est pas viable.

Convoquer les bénéficiaires du RSA susceptibles de sanction ou les équipes pluridisciplinaires pour un rappel des devoirs et des démarches attendues.

Pour appuyer ces actions, un cadre juridique sera défini, et les actions suivantes seront menées :

- Révision du référentiel d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- Révision du référentiel parcours d'insertion et notamment le parcours « choix de vie »,
- Spécialisation d'équipes de travailleurs sociaux du Département sur l'insertion socio-professionnelle pour améliorer l'accompagnement proposé.

Pour les bénéficiaires du RSA qui ont des freins qui les empêchent de revenir rapidement vers l'emploi (santé, mobilité, logement, garde d'enfants), continuer à développer des actions ou des programmes permettant de lever ces freins :

- Actions collectives au sein des Territoires d'action sociale (TAS),
- Appel à des partenaires permettant de lever ces freins dans le cadre du programme départemental d'insertion.

Renforcer la lutte contre la fraude à la prestation RSA

Dispositifs existants :

- Contrôles par croisement de fichiers par la CAF et la MSA,
- Contrôles sur place par 2 contrôleurs assermentés de la CAF,
- Contrôles sur pièces de bénéficiaires du RSA, par la CAF et le Département.

Le Département participe depuis 2019 au CODAF (comité départemental anti-fraude), qui permet de relier les signalements avec la justice, l'URSSAF et l'inspection du travail.

Le Département dispose dans ses effectifs d'un contrôleur qui contrôle exclusivement des bénéficiaires du RSA :

- 100 à 120 bénéficiaires du RSA contrôlés chaque année depuis 2016,
- Des indus constatés dépassant 200 000 € depuis 2018,
- Près de 40 amendes administratives prononcées chaque année depuis 2018.

Une réflexion sera engagée pour renforcer le volume de contrôles.

Mise en place d'une procédure de contrôle interne

Une procédure de contrôle interne peut être posée sur le RSA pour vérifier :

- Les délais d'orientation des entrants dans le RSA,
- Les délais de rendez-vous d'accompagnement,
- Le taux de couverture contractuel des bénéficiaires du RSA.

Cette procédure nécessite des moyens pour établir les indicateurs de suivi et de contrôle et mettre en place la démarche d'amélioration continue.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion

#6.12 PARTENARIAT ET PROXIMITÉ AVEC LES ACTEURS DE L'INSERTION

OBJECTIFS

Dans le cadre de la mobilisation de l'Aveyron pour le recrutement, initiée par la collectivité, un double objectif :

- Aider les associations qui œuvrent pour le compte du Département à insérer plus efficacement et plus rapidement les bénéficiaires du RSA qui leurs sont confiés,
- Renforcer les méthodes et pratiques de collaboration entre les professionnels de terrain en vue d'améliorer la prise en charge des bénéficiaires du RSA.

NATURE DE L'OPÉRATION

Reposer les objectifs et les résultats attendus en termes d'insertion professionnelle,

Poser une dynamique partenariale plus intense et coordonnée avec les associations partenaires du Programme Départemental d'Insertion (PDI) en s'appuyant sur le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (cartographie de l'offre),

Donner aux associations partenaires accès aux outils de l'insertion professionnelle (Ouiform, PMSMP, PEC ...),

Valoriser financièrement les associations et structures d'insertion selon les objectifs posés et les résultats attendus,

Poursuivre et développer la mobilisation de structures d'insertion pour des contrats de remplacements au sein de la collectivité, à l'image des remplacements dans les collèges,

Développer les clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité,

Encourager la création d'associations d'insertion dans les secteurs géographiques qui en sont dépourvus et notamment :

Espaces Emploi Formation : associations de proximité qui œuvrent pour l'accompagnement socioprofessionnel des publics en insertion, et agissent sur le placement dans l'emploi auprès des entreprises locales,

Chantier d'insertion à Decazeville, projet en cours.

Participer aux appels à projet dans le cadre de la politique de la Ville.

Informar sur les offres d'accompagnement disponibles sur le territoire, les structures qui les portent, les interlocuteurs à contacter, les conditions d'accès.

Engager des programmes expérimentaux et innovants dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA et publics en accompagnement social ou professionnel.

PARTENAIRES

Partenaires du Département qui ont le statut de référent unique :

- Espaces Emploi Formation, Humanis,
- BGE, Talenvies,
- Mutualité Sociale Agricole,
- Mission Locale Départementale,
- CCAS / CIAS de Rodez, UDAF, Habitats Jeunes du Grand Rodez.

Autres partenaires qui accompagnent des bénéficiaires du RSA :

- Entreprises d'insertion (2),
- Ateliers et chantiers d'insertion (7),
- Associations intermédiaires (5),
- Autres partenaires du PDI et du SPIE.

Intercommunalités, Communes et CCAS.

Associations locales œuvrant dans le domaine de la solidarité.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Adapter le règlement du partenariat (fiche 24 du RDAS – Règlement Départemental d'Aide Sociale) avec les structures d'insertion et les projets collectifs, revoir les modalités d'intervention, coût fixe et coût variable.

Mettre en œuvre et application ces nouvelles dispositions dans les conventions de partenariat annuelles.

Actualiser ou établir les référentiels ou les protocoles pour la mise en œuvre effective d'échanges entre les professionnels des institutions (État, Département, Pôle Emploi, CAMSA, Région) et les acteurs intervenant dans le domaine de l'insertion professionnelle (action identifiée dans le protocole de mise en œuvre du SPIE).

Ce protocole de coordination devra proposer :

- Des méthodes et pratiques de collaboration entre professionnels de terrain,
- Des actions communes pour que les professionnels des différents acteurs de l'insertion connaissent les offres d'accompagnement disponibles,
- Des formations transversales,
- Des commissions locales,
- La constitution de réseaux,
- Des accords pour présenter et rendre plus accessible l'offre des autres acteurs,
- Des possibilités de collaboration entre acteurs,
- Des groupes de travail pour partager des constats et des freins chez des personnes en insertion.

Contenu :

- Programme d'action de concertation,
- Calendrier de mise en œuvre.

Ces partenariats se déclineront notamment par 2 nouveaux projets expérimentaux :

SERVICE DE TRANSPORT PAR DES PERSONNES EN INSERTION

La mobilité est un enjeu crucial dans un Département rural et très étendu comme l'Aveyron pour permettre notamment aux personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap d'accéder à la vie sociale, aux commerces et services, aux soins. Des moyens de transport existent mais ils sont souvent inadaptés aux besoins notamment en termes d'horaires ou d'accessibilité.

Organiser un service de transport pour des publics en ayant besoin pour :

- Les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap,
- Les enfants (écoles et lieux de scolarisation ou formation, services accompagnement handicap).

Ce transport est assuré par des personnes en insertion, dans une démarche d'insertion professionnelle, qui ont le permis de conduire, qui seront formées pour la gestion de ces transports et des relations aux usagers et suivies par des associations spécialisées ; et enfin, qui seront rémunérées pour ce service.

Une étude de besoins, préalable à la publication d'un appel à projet, à un échelon territorial ciblé sera engagée.

Ce projet s'appuiera sur une ou plusieurs associations d'insertion (Associations intermédiaires), pour mettre en place et faire fonctionner un service de transport à la demande qui devra faire les démarches de demandes d'agrément et/ou autorisations pour réaliser ces transports.

CRÉATION D'UNE LÉGUMERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ce projet a pour objectifs, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de contribuer aux circuits courts pour les productions aveyronnaises et ainsi au Projet Alimentaire Territorial aveyronnais (cf. fiche action dédiée), et enfin d'œuvrer pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

La légumerie pourrait notamment préparer des fruits et légumes à destination de la restauration collective ; et ainsi intégrer une démarche d'approvisionnement en circuit court.

Une étude de faisabilité sera lancée sur cette thématique et sur un territoire expérimental, avec la mobilisation des partenaires de l'insertion socio-professionnelle (État, Région, Fonds Social Européen, intercommunalités).

A l'issue de l'étude de faisabilité, un appel à projet pourra être lancé auprès des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) pour la mise en place de la légumerie.

Les 2 porteurs de projets de ces expérimentations pourront solliciter le Département pour un conventionnement relatif à la prise en charge des bénéficiaires du RSA et/ ou un accompagnement aux investissements.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion

#6 VIEILLESSE ET HANDICAP

Réaffirmé par la loi NOTRe du 7 avril 2015 comme chef de file des politiques sociales de proximité, le Département place les Aveyronnais les plus fragiles au cœur de ses politiques. Il œuvre pour préserver l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap résidant à domicile ou accueillies en établissement et leur proposer un parcours de vie et une prise en charge adaptée.

Afin d'apporter la réponse la plus efficace possible aux besoins des Aveyronnais tout en respectant leur liberté de choix, le Département s'est doté d'un **Schéma de l'Autonomie 2016-2021** et d'un Schéma de l'aide à domicile 2018-2022.

Ces schémas ont comme fil conducteur de proposer des accompagnements et des prises en charge en adéquation avec le parcours de vie des personnes en renforçant la dynamique partenariale et mettent l'accent sur 4 axes :

- Prévention et anticipation de la perte d'autonomie,
- Adaptation de l'offre aux enjeux et aux besoins,
- Amélioration de la qualité de la prise en charge à domicile comme en établissement,
- Renforcement de la coordination et de l'accompagnement.

Ils réaffirment la priorité du maintien à domicile répondant ainsi aux souhaits de la majorité des Aveyronnais de pouvoir vivre au domicile.

Déployer des innovations et expérimentations afin d'aller plus loin dans l'amélioration des réponses apportées aux personnes en perte d'autonomie tout au long de leur parcours de vie, telles sont les nouvelles orientations que la collectivité souhaite mettre en œuvre.

Dans le cadre de cette mandature, les ambitions de la collectivité en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap seront notamment les suivantes :

- Encourager l'expérimentation par la création d'une plateforme de prise en charge globale pour faciliter les parcours de vie des personnes âgées,
- Innover pour réunir les conditions d'un maintien à domicile de qualité grâce à une politique de l'habitat favorisant le parcours résidentiel à mi-chemin entre le « tout collectif » et le domicile (accompagnement pour l'adaptation des logements, apport de nouvelles technologies, déploiement de nouvelles formes d'habitat : inclusif, intermédiaire, partagé relevant ou pas du secteur médico-social...), au déploiement de dispositif de relaying, au soutien apporté aux services et aux professionnels ainsi qu'aux aidants qui accompagnent au quotidien les personnes en perte d'autonomie,
- Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées,
- Structurer les parcours en adaptant, soutenant et modernisant les établissements,
- Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap en organisant sur l'ensemble du territoire un accueil de proximité, en renforçant l'accompagnement pour améliorer les parcours des personnes en situation de handicap, avec une approche globale et plus humaine, en poursuivant la transformation de l'offre.

Ces actions poseront le cadre de révision et d'actualisation du schéma autonomie pour les années 2022-2026.

#6.13 EXPÉRIMENTATION PLATEFORME DE PRISE EN CHARGE GLOBALE DES PERSONNES ÂGÉES

L'Aveyron dispose d'un contexte propice au développement d'expérimentations en prise en charge des personnes âgées :

- Un vieillissement important de la population aveyronnaise (27,5% ont plus de 65 ans en 2020), et des besoins en autonomie qui n'auront de cesse d'augmenter dans les prochaines années,
- Un maillage de services et de petites structures de proximité pour la prise en charge sanitaire et sociale de nos aînés,
- Des innovations et expérimentations portées par de nombreux acteurs du secteur sanitaire et du médico-social,
- Un partenariat historique et de qualité avec les acteurs intervenant dans le champs gérontologique, et en particulier avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, avec des capacités à l'innovation et des expertises à encourager, telles que le maillage des points info seniors portés par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les associations, l'expérimentation en repérage des fragilités et l'expertise en gérontopsychiatrie.

Notre territoire a donc un contexte propice à l'expérimentation de modèles territoriaux innovants de prise en charge qui pourraient, en cas de bilan positif, être dupliqués. C'est dans ce contexte que nous souhaitons relever le défi de la structuration territoriale des parcours des personnes âgées sur les territoires, du domicile aux structures médicalisées au fur et à mesure du vieillissement et de la montée en charge de la dépendance.

OBJECTIFS

Une volonté politique affirmée pour cette mandature : expérimenter pour faire émerger un nouveau modèle

Expérimenter un modèle innovant de prévention et de prise en charge globale et coordonnée du parcours de la personne âgée de 60 ans et plus adapté à l'évolution de ses besoins, afin de le dupliquer en cas de bilan positif.

L'objectif de la démarche est de structurer, organiser et coordonner l'ensemble des dispositifs existants à l'échelle du bassin de vie de la personne âgée permettant de définir des parcours de vie au regard de l'évolution de ses besoins en s'appuyant sur les dispositifs innovants et les potentialités offertes par le numérique.

Cette démarche repose sur des objectifs de fond que la collectivité souhaite atteindre :

- La prévention du vieillissement,
- Le recul de la perte d'autonomie,
- La qualité de vie (bien vieillir),
- L'attractivité du territoire pour les seniors.

Cette démarche sera menée en partenariat étroit avec l'Agence Régionale de Santé, et en concertation avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans la prise en charge des aînés, dont les intercommunalités.

NATURE DE L'OPÉRATION

Une plateforme territoriale support de l'innovation et de la coordination renforcée des ressources locales au service des parcours de vie des personnes âgées

L'expérimentation permettra de construire un continuum de prise en charge entre :

- **Le domicile**, avec l'intégration d'innovations tirées du « virage domiciliaire » et le renfort de l'aménagement de l'habitat pour améliorer le confort et la sécurité du maintien à domicile, dont la domotique,
- **L'habitat intermédiaire** : habitat inclusif, résidences autonomes, résidences services...,
- **Les EHPAD** avec une approche modernisée : EHPAD « centre de ressources », EHPAD « hors les murs » et EHPAD « de demain » sur le volet architectural.

L'expérimentation portera sur :

- Une **coopération renforcée** des acteurs locaux du domicile et des hébergements sur les territoires, pour améliorer les parcours et assurer une prise en charge globale,
- Une **combinaison d'innovations et d'expérimentations** permettant de moderniser les prises en charge et d'améliorer les parcours notamment par les possibilités offertes par le numérique.

Elle proposera notamment :

- La **gestion complète des EHPAD par le Département**, dont le cadre législatif nécessite une évolution, pour contribuer, par cette innovation, à la définition de l'EHPAD de demain en matière de gestion de proximité. Cette gestion prendrait en compte également la maîtrise d'ouvrage des réhabilitations lourdes,
- Le positionnement du **Département en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif**,
- La définition de **parcours de soins de la personne âgée en coordination avec l'ensemble des acteurs santé et de l'accompagnement médico-social du territoire concerné**,
- La mise en place de **dispositifs de prévention de la dépendance et de repérage de la fragilité**,
- Des **solutions innovantes et numériques** notamment sur l'accès à l'information et aux services de proximité, sur l'adaptation et la sécurité de l'habitat via la domotique et la téléassistance, et permettre le suivi de la santé via les téléconsultations, la télémedecine, et la coordination des professionnels médico-sociaux intervenants dans le parcours de la personne âgée (cahier de liaison numérique, dossiers numériques de usagers suivis par la plateforme).

La gouvernance du dispositif sera également définie dans l'expérimentation : la plateforme devra s'appuyer sur une organisation permettant de piloter la démarche au niveau territorial, d'assurer le fonctionnement de la plateforme et d'animer les travaux des partenaires locaux engagés dans la démarche.

Le pilotage stratégique de ce projet sera conduit au niveau départemental, au sein d'une instance réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, dont l'Agence Régionale de la Santé pour le volet sanitaire.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et partenaires de leur prise en charge.

PARTENAIRES

Acteurs de l'action sanitaire et médico-sociale en direction des personnes âgées, dont notamment : ARS, SAAD, SSIAD, EHPAD, Résidences autonomes, Résidences Services, Points Info Senior, Maisons de Santé, Hôpitaux, Dispositif d'Appui à la Coordination, Mairies, CCAS, intercommunalités, association œuvrant sur la vie sociale des personnes âgées, Aveyron Habitat, Oc'Teha, associations caritatives, etc.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Des territoires expérimentaux aux caractéristiques différentes

Plusieurs territoires d'EPCI ont été identifiés pour mener cette expérimentation :

- Communauté de communes Pays Ségali,
- Communauté de communes Monts, Rance et Rougier,
- Communauté de communes Conques-Marcillac,
- Ouest Aveyron Communauté,
- Communautés de communes Lézou-Pareloup et Pays de Salars,
- Rodez Agglomération.

Une concertation sera menée sur chaque territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour présentation du projet et recueil de leur adhésion.

Méthodologie de l'expérimentation

La première phase de l'expérimentation, d'une durée d'un an, aura pour objectif de coconstruire le projet de plateforme avec les acteurs et les usagers des territoires concernés, avec une méthodologie de design de service. Cette large concertation mobilisera l'ensemble des acteurs du champs sanitaire et social œuvrant pour la prise en charge des personnes âgées ainsi que les collectivités locales.

Il sera fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée pour définir l'ensemble du dispositif ainsi que le modèle juridico-économique.

Ensuite, l'expérimentation sera conduite sur une durée de 3 ans. Outre la création et l'animation de la plateforme, la démarche permettra de déployer sur le territoire plusieurs innovations numériques ou de prise en charge des aînés, qui contribuent à la modernisation et à l'amélioration des parcours.

Une évaluation sera menée lors de la dernière année d'expérimentation. En cas de bilan positif, la généralisation du modèle expérimenté pourra être envisagée.

Appel à co-financements

Des co-financements seront sollicités auprès des partenaires pour conduire cette innovation (Ministère des solidarités et de la santé/ministère chargé de l'autonomie, CNSA, Banque des territoires, Agence Régionale de santé d'Occitanie, organismes de sécurité sociale et caisses de retraite...).

Le Ministère délégué en charge de l'Autonomie auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé soutient ce projet qui préfigure un véritable « Service Public de l'Autonomie ».

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie s'est d'ores et déjà positionnée positivement sur cette expérimentation. Dans l'attente d'un cadre législatif permettant d'expérimenter la gestion complète EHPAD par le Département, nous proposerons à l'ARS et à la CNSA de définir un **contrat de gouvernance partagée** de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.14 MAINTIEN À DOMICILE : INNOVER POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE

OBJECTIF

Politique du maintien à domicile : renforcer et innover pour améliorer la prise en charge.

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Encourager les mutualisations des associations d'aide à domicile

2. Déploiement d'un dispositif de relayage (forme de baluchonnage) : expérimenter le dispositif Bulle d'Air. Le diagnostic réalisé par le Département en 2019 a confirmé que les aidants ont besoin d'aide. En effet, ceux qui se sont exprimés dans le cadre de l'enquête par questionnaire et à l'occasion des entretiens collectifs ont majoritairement fait part d'un besoin de répit, non seulement en semaine le temps d'un accueil de jour ou de répit, mais aussi le temps d'un week-end ou d'une période plus longue.

Le relayage est considéré par les aidants interrogés comme une solution à envisager, à condition que le recours à ce service soit financièrement accessible.

Cette aide au répit à domicile est un dispositif qui pallie l'absence temporaire d'un aidant. Elle s'adresse à des personnes en perte d'autonomie pour lesquelles le changement d'environnement causerait une désorganisation importante et engendrerait une perte de repères.

L'ADMR a été retenue par la MSA pour porter le dispositif Bulle d'Air sur le Département.

3. Proposer des formations pour valoriser le métier d'aide à domicile

Action mise en œuvre dans le cadre du plan d'action « l'Aveyron recrute dans le médico-social ».

4. Valoriser et reconnaître le rôle du proche aidant

Dans un contexte de hausse des tarifs d'intervention des services à domicile, au vu du faible niveau de revenu moyen des personnes âgées aveyronnaises, une réflexion sur le ticket modérateur pour les interventions au titre de l'APA sera engagée afin de limiter le reste à charge.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et personnes en situation de handicap et leurs aidants.

PARTENAIRES

SAAD - MSA – ADMR – CPAM- Caisses de retraites complémentaire, Région, Pôle Emploi, DREETS, Missions locales, ARS, OPCA, organismes de formation en Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Accompagner les rapprochements, mutualisations et regroupements des SAAD pour limiter les zones de tension et améliorer la continuité de service dans le cadre des CPOM.

- Favoriser les expérimentations de mutualisation de fonctions supports, de pool de remplacements, de flottes de véhicules,
- Identifier les éléments objectifs permettant de définir un territoire d'intervention optimal, d'assurer la pérennité et la continuité de prise en charge par les services,
- Étudier les nouvelles demandes d'autorisation en prenant en compte les constats sur les zones de tension et les critères de référence pour la pérennité du secteur,
- Accompagner les SAAD dans la création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ),
- Accompagner les SAAD pour les mutualisations sur les fonctions supports, les remplacements, les achats par exemple ; et pour les démarches de fusions ou regroupements qui permettent d'atteindre des tailles suffisantes pour être à l'optimum de gestion,
- Les indicateurs de gestion seront renforcés dans le cadre des futurs CPOMs, et les SAAD accompagnés pour optimiser leur gestion et leur performance,
- Engager une réflexion pour structurer un appui technique.

2. Relayage : intégrer le recours possible au dispositif dans les plans d'aide APA – PCH.

Dans ce cadre, proposer les modalités de prise en charge pour réduire le reste à charge des bénéficiaires : Étudier la possibilité de payer directement au service mandataire les heures réalisées sur la base d'un tarif à définir ou de reverser au bénéficiaire.

Accompagner les usagers vers ce dispositif : informer les équipes médico-sociales en charge des évaluations (travailleurs sociaux du Département, MDPH) et les partenaires (SAAD, PIS, Tuteurs...).

Evaluer, en lien avec les partenaires, le fonctionnement du dispositif et réfléchir, si opportun, aux conditions de son développement sur l'ensemble du territoire.

3. Poursuivre la professionnalisation des intervenants et l'adaptation de leurs compétences aux nouveaux besoins :

- Recenser les besoins de formation des différents SAAD et identifier les besoins partagés,
- Travailler avec les OPCO (Uniformalion, CNFPT, AGEFOS PME, etc.) sur la possibilité de financer une formation commune,
- Participer aux travaux de la Région sur la formation professionnelle dans le secteur médico-social pour relayer les besoins des SAAD du Département,
- Mettre en place des temps de partage de pratiques entre SAAD sur les besoins de formation, les outils d'élaboration des plans de formation,
- Accompagner les SAAD dans la mise en place de formations pour les encadrants (éventuellement mutualisées entre plusieurs SAAD du Département).

Accompagner les SAAD dans la création d'un groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) (cf. action « Aveyron recrute dans le médico-social »).

4. Mettre en œuvre un Plan d'actions en faveur des aidants :

- Structurer une politique départementale de soutien aux aidants non professionnels : créer des instances de pilotage et d'animation et développer une communication en direction des aidants ciblée, afin de mieux informer les aidants et de renforcer la structuration du réseau de partenaires ; élaborer une politique de mobilité solidaire ; lever les freins au recours à l'accueil temporaire,
- Améliorer l'accompagnement aux aidants de personnes en situation de handicap : mettre en place un primo accueil efficient en lien avec les projets de création d'antennes de la MDPH ; améliorer la prise en compte des besoins des aidants dans les plans de compensation ; développer des programmes et outils de soutien pour les aidants non professionnels ; promouvoir les actions favorisant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs,
- Impulser et soutenir des actions de proximité en faveur des aidants : soutenir la création de structures de ressources en proximité ; étudier la création de dispositifs mobiles ; expérimenter le dispositif de relayage ; susciter la prise de conscience du rôle d'aidants,
- Réorganiser et renforcer l'offre de répit territoriale, afin d'optimiser les outils déjà existants et les rendre plus accessibles aux aidants et à leurs proches,
- Soutenir des projets innovants, afin de pouvoir diversifier l'offre en matière d'aide aux aidants.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.15 POLITIQUE DE L'HABITAT POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

OBJECTIFS

Mettre en place une politique en faveur de l'habitat intermédiaire et/ou partagé, médico-social (résidences autonomie) ou pas (résidences services, habitats inclusif et intermédiaire, habitat adapté aux personnes âgées), avec notamment l'objectif de redynamiser nos centres bourgs.

Améliorer les conditions du maintien à domicile.

NATURE DE L'OPÉRATION

Développer une réponse innovante dans le cadre du parcours résidentiel, à mi-chemin entre le « tout collectif » et le domicile.

À cette fin, le Département se positionne en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif. Le Département déploiera cette compétence notamment dans le cadre de l'expérimentation de la plateforme de parcours global de la personne âgée.

Le Département préconisera que toute étude liée à l'habitat (schéma directeur, étude préalable à une opération) menée par une collectivité ou un bailleur social, intègre un volet sur l'habitat inclusif, l'habitat intermédiaire ou adapté aux personnes âgées. Il engagera en son sein des réflexions sur ces sujets et l'adaptation de l'habitat au vieillissement.

Cette approche sera déclinée dans le cadre de l'expérimentation autour du parcours de la personne âgée. Aveyron Habitat et les autres bailleurs sociaux du territoire seront mobilisés pour concrétiser des projets habitat en direction de ces publics.

Au-delà des interventions directes, le Département poursuivra son intervention en garantie d'emprunt auprès des bailleurs sociaux dont le siège social est dans l'Aveyron, dans la limite de 50% du montant du prêt souscrit.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et personnes en situation de handicap.

PARTENAIRES

Communes et intercommunalités – État (CNSA) - ARS - Membres de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif- bailleurs sociaux, dont notamment Aveyron Habitat – collectivités - MSA (label MARPA, le cas échéant).

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Habitat inclusif

- Dresser l'état des lieux de l'existant et des projets d'habitat inclusif en sollicitant les associations locales, les collectivités, les CCAS, les services historiquement compétents en la matière : services du Département, de l'État, Délégation départementale ARS,
- Programmer et organiser, en concertation avec les acteurs, une offre territoriale d'habitat inclusif relevant d'un repérage partagé des besoins par le Département et la MDPH favorisant la mixité des publics,
- Présenter cette programmation à la conférence départementale des financeurs de l'habitat inclusif,

- Favoriser le développement des logements adaptés aux personnes dépendantes par les bailleurs sociaux ou par des structures privées devant se situer dans des lieux proches des commerces et services du quotidien. Réfléchir à la possibilité d'apporter un soutien financier à l'investissement pour ces projets,
- Inscrire et ouvrir un droit individuel à une prestation d'aide à la vie partagée (AVP) dans le règlement départemental d'aide sociale et conventionner avec la CNSA pour sa mise en œuvre,
- Intégrer dans le RDAS les conditions de mutualisation des prestations individuelles (APA-PCH) pour apporter aux bénéficiaires qui le souhaitent des possibilités de financer des services collectifs complémentaires.

2. Habitat intermédiaire

- Créer ou pérenniser des places de logement évolutif de transition dans le cadre, le cas échéant, des établissements médico sociaux (transformation de l'offre d'hébergement pour les personnes en situation de handicap par exemple, établissements pour personnes âgées hors les murs),
- Accompagner les porteurs, notamment les collectivités locales, en partenariat avec Aveyron Ingénierie dans l'élaboration et la définition de leurs projets (résidences services, foyers intergénérationnels ...)

3. Résidences autonomie et résidences services

- Renforcer l'analyse des besoins sociaux de chaque territoire, dans le cadre des études territoriales menées par les collectivités ou les acteurs du champ des solidarités,
- Réaliser un diagnostic global sur les besoins en résidences autonomie sur le territoire, et, le cas échéant, lancer des appels à projet,
- Faire un état des lieux des résidences services et réfléchir aux conditions d'accompagnement pour ce type d'offre qui ne relève pas de la compétence du Département (hors champs d'application du code de l'action sociale et des familles),
- Étudier les possibilités de financement des actions d'animation, de prévention, d'isolement, de repérage de la fragilité par la conférence des financeurs et les projets de territoire.

4. Adaptation de l'habitat au vieillissement

- Développer la prévention en matière d'adaptation de l'habitat pour prévenir la perte d'autonomie,
- Mettre en place, en lien avec les partenaires, un service mutualisé d'expertise en adaptation de l'habitat des personnes en perte d'autonomie en vue d'une approche globale (analyse des besoins au domicile par un expert indépendant),
- Intégrer les packs domotique dans l'offre d'adaptation du logement (cf. fiche action domotique),
- Inciter les bailleurs sociaux et les collectivités, dans le cadre des opérations d'habitat (réhabilitation ou constructions neuves), à intégrer des logements adaptés au vieillissement dans celles-ci : une réflexion sera engagée sur les modalités d'intervention du Département.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.16 SOUTENIR ET MODERNISER LES EHPAD

OBJECTIF

Soutenir et moderniser les EHPAD pour améliorer les conditions de prise en charge

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Plan de rénovation :

Le Département intervient pour garantir, à hauteur de 50% maximum, les prêts souscrits par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- Dont le maître d'ouvrage est une personne morale de droit public ou de droit privé associatif ayant son siège social en Aveyron,
- Pour des opérations de construction, d'extension, de réhabilitation des établissements relevant de la compétence du Département,
- Et dont l'établissement est implanté en Aveyron.

Ses programmes d'aide à l'investissement (Programme Départemental d'Équipement Social-PES, et Programme exceptionnel) permettent d'apporter une aide financière à l'investissement pour les établissements d'hébergement sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées sous forme de prêt sans intérêt, en complément des aides accordées par la CNSA dans le cadre des programmes annuels d'investissement élargis dans la cadre des mesures du Ségur de la Santé. Les établissements du Département pourront ainsi bénéficier d'aides financières dans le cadre d'opérations de reconstruction ou de réhabilitation (une dizaine d'établissements concernée ce jour).

2. Assurer une gestion plus locale des établissements pour personnes âgées, EHPAD notamment, via le programme expérimental parcours PA : Dans l'attente d'un cadre législatif permettant d'expérimenter la gestion complète EHPAD par le Département, nous proposerons à l'ARS et à la CNSA de définir **un contrat de gouvernance partagée** de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

3. Encourager le rapprochement entre les petits EHPAD pour mutualiser certaines fonctions supports. De nombreux EHPAD du Département sont des établissements de petite taille et ont des difficultés à structurer leurs fonctions supports.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées accueillies en EHPAD.

PARTENAIRES

ARS, EHPAD, association gestionnaires, collectivités et CCAS.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

1. Plan de rénovation

- Conforter la mobilisation d'Aveyron Ingénierie pour être au plus près des besoins d'accompagnement des projets d'offre pour personnes âgées et en situation de handicap le cas échéant,
- Accompagner des porteurs par les services du Département dans la définition des projets, en vue notamment de faire évoluer le contenu de l'offre (lien domicile, « EHPAD de demain », etc),
- Engager une réflexion sur la refonte des programmes d'aide à l'investissement actuels du Département : Programme d'Equipeement Social et Programme Exceptionnel, afin de les adapter aux besoins des porteurs de projet pour garantir la réussite des opérations,
- Engager également une réflexion sur l'évolution du prix de journée plafond aujourd'hui fixé à 60€, tout en maintenant l'objectif de maîtriser le reste à charge des usagers vu les niveaux de retraite en Aveyron. En effet, il devient difficile pour les porteurs de projet de le respecter compte tenu de l'évolution des coûts de la construction et des coûts de fonctionnement.

2. Dans l'attente d'un cadre législatif permettant d'expérimenter la gestion complète EHPAD par le Département, nous proposerons à l'ARS et à la CNSA de définir un contrat de gouvernance partagée de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

3. Soutenir financièrement et techniquement les initiatives de rapprochement via notamment les CPOM, les projets et /ou à l'occasion des changements de gouvernance.

- Accompagner les établissements à s'interroger sur les choix organisationnels qui leur permettraient de mieux répondre aux besoins du territoire et d'améliorer le service rendu aux usagers. Leur donner des outils leur permettant d'approfondir leur réflexion, en s'appuyant notamment sur les données issues de l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance) ou des diagnostics CPOM, et de se projeter vers un nouveau positionnement sur leur territoire,
- Inciter les regroupements d'établissements et services médico sociaux à structurer leurs fonctions RH. Les inciter également à envisager d'autres types de mutualisations visant à la fois à dégager des économies, à consolider l'offre à proposer aux PA/PH (achat, formation, logistique, finances, etc.), et enfin à renforcer l'attractivité des structures face aux problématiques de recrutement,
- Réfléchir à la mise en place d'une cellule d'ingénierie sociale qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la création d'une Maison Départementale de l'Autonomie en lien avec l'action « Encourager les mutualisations des associations d'aide à domicile ». Celle-ci aurait vocation à apporter un appui technique spécifique sur ces questions de rapprochement.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.17 CONFORTER ET DÉVELOPPER LE DISPOSITIF DE COORDINATION DES PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES

OBJECTIF

Développer et consolider les outils-démarches pour garantir un accompagnement adapté aux personnes âgées.

NATURE DE L'OPÉRATION

Maintenir et conforter le dispositif « Point info seniors ».

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées de 60 ans ou plus et leur entourage, partenaires intervenant auprès de ce public, élus locaux.

PARTENAIRES

Les gestionnaires des Points Info Séniors (associations et/ou intercommunalités).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Réaffirmer le principe de conventionnement avec les intercommunalités

1. Atteindre la couverture totale du Département

Actuellement 91% du Département est couvert par un Point info seniors conventionné.

- Impulser la démarche avec les territoires non couverts (communauté de communes du Pays Rignacois et celle du Grand Figeac pour les 6 communes concernées),
 - Réimpulser la démarche avec la communauté de communes de Pays de Salars et avec celle d'Aveyron Bas Ségala Viaur,
- Programmer des réunions avec les élus et les services des communautés de communes et du Département : appui technique pour la présentation du dispositif.

2. Adapter les conventions de partenariat

- Pour les territoires concernés, fixer l'implication des Points Info Sénior dans l'expérimentation des plateformes territoriales de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées,
- Revoir le contenu afin d'améliorer la cohérence et la coordination avec les travailleurs sociaux du Département,
- Revoir les modalités de financement,
- Organiser des réunions des président(es) pour présenter la nouvelle convention et recueillir leur avis/attentes.

3. Impulser/accompagner la reprise par les intercommunalités concernées des 6 Points info seniors portés par des associations

- Programmer des réunions avec les élus et les services des intercommunalités et du Département, leur apporter un appui technique pour la présentation du dispositif.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.18 AMÉLIORER LA RÉPONSE DE PROXIMITÉ AUX USAGERS EN SITUATION DE HANDICAP

OBJECTIF

Déployer des moyens et des réponses de proximité pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Créer des antennes pour la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) pour garantir un accueil territorial de proximité.
2. Renforcer le suivi de l'accompagnement relatif à l'accès aux droits et la mise en œuvre des décisions prises par la MDPH.
La MDPH, guichet unique d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap, est en charge de l'accueil, de l'information et de l'évaluation des besoins de compensations du handicap. Elle est chargée de l'accompagnement de la personne en situation de handicap dans l'accès aux droits, mais le suivi de la mise en œuvre des décisions qu'elle prend relève de la compétence de ses différents partenaires (Éducation Nationale, Service Public de l'Emploi, Etablissements et Service, CAF, Département au sein des Maisons des Solidarités Départementales).
3. Poursuivre la transformation de l'offre afin de l'adapter à l'évolution des besoins et d'améliorer les réponses notamment pour les personnes qui présentent des troubles autistiques.
4. Imaginer des modes d'accueil alternatifs selon les profils des enfants, sur une période limitée.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes en situation de handicap et leurs aidants.

PARTENAIRES

CCAS, France Services, Associations de personnes en situation de handicap, ARS, Éducation Nationale, CAF, Service Public de l'Emploi Départemental, Associations gestionnaires d'établissement.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

1. Mettre en place des permanences de proximité, en partenariat avec les acteurs locaux, dont notamment les Maisons des Solidarités Départementales, les CCAS, les France Service.
 - Former les professionnels mobilisés sur ces points d'accueil au handicap, aux modalités d'accès aux droits,
 - Désigner un référent handicap par territoire au sein de la MDPH et/ou dans chaque MSD,
 - Faciliter les prises de rendez-vous via le site RDV Solidarité
2. La MDPH peut agir sur l'accompagnement qu'elle apporte aux personnes en situation de handicap en veillant à :
 - Optimiser les délais de traitement des demandes et rendre efficaces les échanges avec les partenaires,
 - Rendre plus lisible le système des prestations et communiquer autrement,
 - Garantir la participation effective et l'information des personnes par le renforcement de leur participation :
 - Création de comités d'usagers,
 - Développement de la pair aide : intégrer les sujets d'autodétermination, de participation et de pair expertise dans la formation des professionnels et l'information aux membres de la CDAPH.
 - Amplifier la mesure de satisfaction de la MDPH et poursuivre la démarche engagée pour améliorer la qualité de service,
 - Maintenir sa mobilisation autour des démarches Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), communauté 360 pour les situations complexes ou en risque de rupture.

Pour améliorer le suivi et l'accompagnement global des personnes en situation de handicap, une réflexion sera également engagée sur la mobilisation des travailleurs sociaux du Département basés au sein des Maisons des Solidarités Départementales.

3. Transformation de l'offre d'hébergement

Engager une réflexion avec les gestionnaires d'établissements pour recomposer l'offre existante dans une logique de « panier de service » évolutif en fonction de l'intensité de l'accompagnement nécessaire et de l'intensité du handicap qui permette de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

—> Prise en compte des besoins en matière d'autisme

- Réaliser un diagnostic avec l'ARS et l'ensemble des partenaires sur la situation en Aveyron puis définir ce qu'il est possible de faire en matière de prise en charge des enfants et de l'aide aux familles,
- Travailler en partenariat avec les associations représentant les familles pour mieux définir les besoins,
- Informer les familles sur les possibilités d'accueil dans les centres de loisirs et les structures petites enfance en lien avec les actions prévues dans le cadre du schéma départemental de service aux familles piloté par la CAF et plus particulièrement du dispositif plan action handicap,
- Améliorer la formation des assistants familiaux, des TISF,
- Valoriser l'action du Département en faveur de l'autisme : volet hébergement de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) pour personnes atteintes de troubles autistiques à Saint-Geniez d'Olt (ouverture fin 2021 : 9 places au 1^{er}/11/2021, 11 places en 2022).

4. Imaginer des modes d'accueil alternatifs selon les profils des enfants, sur une période limitée

Les établissements médico sociaux qui accueillent des enfants en situation de handicap n'assurent pas de prise en charge les week-ends et pendant la totalité des vacances scolaires. Les parents de ces enfants ou les familles d'accueil ont besoin, en fonction des profils des enfants, d'avoir des accueils relais et d'être soutenus.

Les actions suivantes seront engagées :

- Mettre en place un groupe de réflexion avec l'ARS en charge du pilotage des dispositifs pour les enfants afin d'étudier la possibilité de maintenir sur le Département l'accueil au sein des établissements médico sociaux pendant les temps de vacances scolaires,
- Informer les familles sur les possibilités d'accueil dans les centres de loisirs en lien avec les actions prévues dans le cadre du schéma départemental de service aux familles piloté par la CAF et plus particulièrement du dispositif plan action handicap,
- Participer à l'élaboration d'un diagnostic partagé avec les partenaires sur le besoin d'accueil alternatif,
- Étudier la possibilité de créer une équipe mobile départementale venant en soutien des parents dans les familles, auprès des familles d'accueil et des différents lieux de vie de l'enfant (école...).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie



Défi #7

MOBILITÉS

L'Aveyron
se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON



#7 MOBILITÉS

#INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Modernisation du réseau
routier départemental

RN88 à 2x2 voies dans le
Département de l'Aveyron

Programmation Pluriannuelle
d'Investissement - PPI

Aménagement des routes
départementales en traverse
d'agglomération

Aménager des routes
départementales dans les zones
urbaines du Département

Elargissement du relèvement
de la Vitesse Maximale Autorisée
à 90 km/h

#7 MOBILITÉS

#MOBILITÉS DOUCES

Schéma directeur départemental
des mobilités douces

Doter le patrimoine départemental
de mobilités douces

Aménagements cyclables

Aménagement d'aires
de covoiturage modernes
et adaptées aux nouveaux
besoins de mobilité

#TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE

Un département ouvert
vers l'extérieur

#7 MOBILITÉS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Modernisation du réseau routier départemental	Usagers de la route Développement économique et touristique	Désenclavement du territoire, sécurité et confort des usagers.	#7.1
RN 88 à 2x2 voies dans le Département de l'Aveyron	Usagers et développement économique et touristique	Aménagement à 2 x 2 de la section entre Rodez et Séverac-le-Château.	#7.2
Politique Routière Programmation Pluriannuelle d'Investissement - PPI	Usagers de la route	Désenclavement du territoire, sécurité et confort des usagers.	#7.3
Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération	Usagers et riverains de la route	Confort et sécurité, embellissement des traverses des villes et villages.	#7.4
Aménager des routes départementales dans les zones urbaines du Département	Les collectivités urbaines	Confort et sécurité des riverains et usagers.	#7.5
Élargissement du relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90 km/h	Aveyronnais, usagers des infrastructures aveyronnaises	Ouvrir le Département vers l'extérieur par la diminution du temps de parcours.	#7.6

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Schéma directeur départemental des mobilités douces	Aveyronnais et touristes	Définir un réseau pour les déplacements alternatifs à l'usage automobile.	#7.7
Doter le patrimoine départemental de mobilités douces	Les Aveyronnais et les agents départementaux	Favoriser les déplacements 2 roues des agents du Département.	#7.8
Aménagements cyclables	Usagers cyclistes Communes et intercommunalités	Assurer la sécurité des cyclistes sur le réseau routier.	#7.9
Aménagement d'aires de covoiturage modernes et adaptées aux nouveaux besoins de mobilité	Ensemble des usagers de la mobilité	Aménagement d'aires équipées d'ombrières photovoltaïques, de bornes de recharge, abris pour vélos.	#7.10
Un département ouvert vers l'extérieur	Aveyronnais, entreprises et touristes	Développer l'accès des Aveyronnais aux lignes aériennes et aux lignes à grande vitesse.	#7.11

#7 MOBILITÉS

Le réseau routier départemental est constitué d'environ 5 910 km, de près de 1 450 ponts, et de 55 ha de murs de soutènement de hauteur supérieure à 2 mètres. La longueur du réseau routier positionne l'Aveyron au 2^{ème} rang de la région Occitanie derrière la Haute Garonne. A titre d'information, la longueur moyenne du réseau départemental est en France métropolitaine de 3 970 km.

La valeur de ce patrimoine est estimée à 7 milliards d'euros dont 0,55 milliards d'euros pour les seuls ouvrages d'art.

Ce réseau est situé entre 150 mètres et 1 360 mètres d'altitude, implanté à flancs de vallée, de coteaux et sur les plateaux. Le département étant sous influence de plusieurs climats (continental, océanique et méditerranéen), son entretien est parfois rendu difficile par des épisodes significatifs de chacun de ces climats.

Depuis 1988, ce réseau est hiérarchisé en cinq catégories réparties comme suit :

Classe A : réseau départemental assurant la continuité du réseau national (298 km) ;

Classe B : liaisons d'aménagement du département (260 km) ;

Classe C : liaisons de décloisonnement économique et touristique (411 km) ;

Classe D : liaisons de rabattement cantonal (2 363 km) ;

Classe E : réseau de désenclavement de proximité (2 578 km).

Le trafic varie de quelques centaines de véhicules par jour sur le réseau secondaire implanté dans les zones géographiques les moins denses, à environ 25 000 véhicules par jour sur le réseau le plus circulé autour de Rodez.

La politique routière se décline au travers de trois grandes modalités qui concourent à garantir la sécurité, la performance et la pérennité du réseau routier départemental.

a) La modernisation en premier lieu, qui consiste à aménager les routes, créer des déviations et des liaisons nouvelles. L'objectif vise à assurer la sécurité et le confort des usagers, à améliorer les temps de parcours, à continuer d'améliorer le réseau local et à prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité.

b) La sauvegarde en second lieu, consiste à maintenir le bon état du patrimoine routier. Il s'agit du renouvellement périodique des chaussées ainsi que l'entretien de l'ensemble des ouvrages formant dépendance du domaine public.

c) La viabilité, enfin, a pour objet de garantir des conditions de circulation optimales aux usagers. Elle recouvre les actions d'exploitation, d'entretien courant) et de conservation du domaine public routier départemental, et se décline au travers de plans d'intervention précisant les modalités d'application et les niveaux de service (Plans d'Intervention Surveillance Active, Végétation, Viabilité Hivernale, Ouvrages d'Art et Convergence des Efforts).

La nouvelle politique des mobilités poursuit l'effort entrepris sur ces thématiques, et propose d'approfondir la prise en compte des enjeux liés aux mobilités douces, au développement durable et à la protection de la biodiversité.

D'autre part, l'accent sera mis sur des contractualisations avec les communes et intercommunalités afin, notamment, de les accompagner dans leur projet d'élaboration d'une politique de gestion patrimoniale, d'entretien et de modernisation de leurs infrastructures routières.

Enfin, la collectivité œuvrera pour développer l'accès des Aveyronnais aux lignes aériennes à travers son implication dans l'aéroport de Rodez-Aveyron, équipement indispensable à l'attractivité de notre territoire et à son développement économique et touristique. Par ailleurs, la décision récente du Gouvernement de créer la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse permettra de rapprocher l'Aveyron des gares TGV de Montauban et de Toulouse. Le Département portera une attention particulière à la connexion de ces gares à l'Aveyron.

#7.1 MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

OBJECTIFS

Le Département de l'Aveyron ne sera jamais traversé par une liaison ferroviaire à grande vitesse et les gares TGV se situeront à plus de 150 km. De même, les dessertes ferroviaires entre les secteurs du Département sont peu nombreuses et peu attractives.

La route reste donc le seul moyen de mobilité pour la desserte du territoire aveyronnais. Il est donc essentiel de prévoir la modernisation de ce réseau pour atteindre les objectifs suivants :

- Désenclavement du territoire,
- Sécurité et confort des usagers,
- Attractivité économique et touristique de l'ensemble du territoire aveyronnais, avec un objectif transversal de préservation de la biodiversité,
- Expérimenter l'usage de nouveaux matériaux de voirie en lieu et place du bitume par la réalisation d'un chantier expérimental au cours de la mandature. Une fois, les travaux réalisés, cette technique expérimentale pourra faire l'objet d'une analyse en Commission.

NATURE DE L'OPÉRATION

Ces opérations de modernisation peuvent être très variées et sont fonction de la classe et de l'importance de l'itinéraire. Elles peuvent consister aux différentes natures d'aménagement :

- Déviation des agglomérations,
- Aménagement de liaisons nouvelles,
- Créneaux de dépassement,
- Rectifications de virages,
- Calibrage de chaussées,
- Amélioration de carrefours.

Par ailleurs, Aveyron Ingénierie peut apporter un concours technique et administratif à l'ensemble de ces adhérents (communes et intercommunalités) en vue de définir une politique de modernisation et de réfection de chaussée de la voirie communale.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers de la route, tissu économique et touristique aveyronnais.

PARTENAIRES

Les intercommunalités et communes concernées par le projet, les partenaires financiers (fonds européens, Région (RRIR et autres), État (DSID, DSIL).

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'intervention de la collectivité se fait de la manière suivante :

Élaboration d'un programme pluriannuel de modernisation voté par l'Assemblée Départementale. Un programme sur 15 ans sur le réseau structurant et sur 10 ans sur le réseau secondaire paraît adapté pour permettre de planifier les études et les procédures administratives, environnementales et foncières.

Élaboration du programme ou des études préliminaires selon la nature de l'opération par les services techniques et validation du tracé par les élus.

Élaboration d'un Avant-Projet prenant en compte tous les aspects techniques, de préservation de la biodiversité, de circulations douces et intégrant des techniques nouvelles permettant de définir une estimation de l'opération.

Vérification de l'interaction du projet avec un programme d'aménagement local porté par un tiers (mobilités douces, Zone d'Activités, équipements structurants...) pour optimiser le projet et éventuellement définir des modalités de partenariat (financier ou d'organisation de la commande publique).

Validation de l'Avant-Projet par la commission permanente.

Concertation avec les usagers, les riverains, (selon la nature du projet).

Élaboration d'un plan de financement avec recherche de partenaires financiers (fonds Européen, Région, État, ...).

Élaboration du projet, des procédures administratives et environnementales et acquisitions foncières.

Programmation pluriannuelle d'une opération nécessitant d'être aménagée par phases et vote des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement par l'Assemblée Départementale.

Réalisation des travaux.

COMPOSITION DU DOSSIER

Ces dossiers sont réalisés sous maîtrise d'œuvre interne.

- ☐ Note de présentation non technique
- ☐ Plans associés
- ☐ Fiche d'opération incluant les prévisions de dépenses, le découpage en tranches et le plan de financement
- ☐ Calendrier global de l'opération

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.2 RN 88 À 2X2 VOIES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

OBJECTIFS

La poursuite de l'aménagement à 2x2 voies entre Rodez et Séverac-le-Château constitue un enjeu essentiel pour le Département de l'Aveyron et pour la région Occitanie. Cet aménagement permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Un maillage autoroutier entre l'autoroute A20 à Toulouse et l'A75 à Séverac-le-Château,
- Le désenclavement routier du territoire aveyronnais,
- Un gain socio-économique très important,
- Une amélioration très importante de la sécurité des usagers (entre 2010 et 2020, il y a eu 17 tués sur la RN 88 entre Rodez et Séverac-le-Château. Pour une section équivalente de l'A75, le nombre de tués a été de 3 sur la même période),
- Une amélioration des temps de parcours (le temps de parcours actuel de 45 mn serait ramené à 23 mn avec 2x2 voies limitée à 110 km/h).

NATURE DE L'OPÉRATION

Réalisation en tracé neuf de l'axe à 2x2 voies tel que prévu à la DUP de novembre 1997 en excluant tout phasage en 2x1 voie entre Rodez et Séverac-le-Château.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, tissu économique et touristique aveyronnais, aménagement pouvant rayonner sur les départements voisins et la Région.

PARTENAIRES

État et Région Occitanie en tant que co-financeurs de la section Rodez-A75, État, Région Occitanie et Rodez Agglomération en tant que co-financeurs pour la rocade de Rodez, Chambres consulaires.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les modalités d'intervention sont différentes entre la section Rodez-A75 et la rocade de Rodez.

Rodez-A75 :

Pour rappel, cette opération a été déclarée d'utilité publique le 20 novembre 1997 et les emprises foncières ont été acquises par l'État.

L'enchaînement des procédures restant à réaliser est le suivant :

1. Proposition d'un transfert de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre au Département de l'Aveyron pour les études et pour les travaux.
2. Signature d'une convention de cofinancement avec la répartition suivante :
 - État : 50 %,
 - Région : 25 %,
 - Département : 25 %.

3. Élaboration des études environnementales qui vont nécessiter un délai de 2 à 3 ans pour obtenir un accord de l'autorité environnementale et du Conseil National pour la Protection de la Nature pour la préservation de la biodiversité.
4. Études techniques pour élaborer un projet qui devra ensuite être approuvé par les services de l'État (procédure qui a nécessité 3 à 4 ans pour la liaison Rodez Causse Comtal).
Les études environnementales et les études techniques seront menées simultanément pour réduire les délais.
5. Réalisation des travaux en plusieurs phases :
 - 1 – Rodez-Laissac : montant estimé à 144 M€, ce qui représente une participation du Département de 36 M€,
 - 2 – Laissac-A75 : montant estimé à 148 M€, ce qui représente une participation du Département de 37 M€, qui pourrait se réaliser en 2 tranches : Laissac-Recoules et Recoules-A75 :

Rocade de Rodez :

Dénivellation des carrefours giratoires :

Pour rappel, la Maîtrise d'ouvrage est portée par l'État et cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2021, pour un montant estimé à 66,6 M €.

L'enchaînement des procédures restant à réaliser est le suivant :

- 1 - Signature d'une convention de cofinancement avec la répartition suivante :
 - État : 40 %,
 - Rodez Agglomération : 40 % (avec une compensation de la Région Occitanie),
 - Département : 20 %.
- 2 - Inscription des crédits nécessaires à cette opération (61,6 M€) au futur Contrat de Plan 2022-2028 pour permettre la réalisation de la totalité de cette opération, un crédit de 5 M€ étant déjà inscrit sur le Contrat de Plan 2014-2020.
- 3 - Vote des AP et CP par le Département pour financer sa quote-part (montant 13,32 M€).
- 4 - Participation aux comités de pilotage mais sans réel pouvoir de décision.

COMPOSITION DU DOSSIER

☐ Signature d'une convention de partenariat

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.3 POLITIQUE ROUTIÈRE

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

D'INVESTISSEMENT PPI

OBJECTIFS

La route reste le seul moyen de mobilité pour la desserte du territoire aveyronnais. Il est donc essentiel de définir des moyens financiers pour entretenir et moderniser ce réseau pour atteindre les objectifs suivants :

- Désenclavement du territoire,
- Sécurité et confort des usagers,
- Attractivité économique et touristique de l'ensemble du territoire aveyronnais,
- Préservation de ce patrimoine routier,

Le Département souhaite se doter d'une programmation pluriannuelle qui présente de nombreux avantages :

- Planification des investissements sur une période de 10 à 15 ans,
- Établissement de plans de financements sur du long terme,
- Anticipation des procédures administratives et environnementales et des acquisitions foncières qui peuvent parfois nécessiter un délai de 5 ans,
- Coordination des travaux d'entretien des routes avec des futures opérations d'aménagement afin d'éviter des dépenses inutiles,
- Coordination des opérations avec des intervenants extérieurs (concessionnaires, collectivités, etc).

NATURE DE L'OPÉRATION

Ce programme pluriannuel concernera plusieurs opérations très variées et fonction de la classe et de l'importance de l'itinéraire :

- Mise à 2x2 voies de la RN 88,
- Déviation des agglomérations,
- Aménagement de liaisons nouvelles,
- Créneaux de dépassement,
- Rectifications de virages,
- Calibrage de chaussées,
- Amélioration de carrefours,
- Réfection des ouvrages d'art,
- Sauvegarde des chaussées,
- ...



BÉNÉFICIAIRES

Usagers de la route, tissu économique et touristique aveyronnais.

PARTENAIRES

Les intercommunalités et communes concernées par le projet, les partenaires financiers (fonds européens, Région (RRIR et autres), État (DSID, DSIL).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Cette programmation pluriannuelle devra être élaborée en prenant les hypothèses suivantes :

Définition des niveaux de service en fonction des classes d'itinéraires.

Recensement des opérations à réaliser pour atteindre ces niveaux de service.

Estimation des coûts de ces aménagements en fonction de ratios.

Bilan des finances du Département et hypothèses de possibilités d'emprunt pour définir les enveloppes budgétaires annuelles.

Élaboration de scénarios.

Choix par l'Assemblée départementale d'un scénario.

Vote par l'Assemblée départementale de la programmation pluriannuelle.

Communication de cette programmation aux autres partenaires.

Vote des AP/CP chaque année.

COMPOSITION DU DOSSIER

Cette programmation est à piloter par les services du Pôle Développement des Territoires avec l'appui de la Direction des Affaires Financières.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.4 AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION

OBJECTIFS

Assurer le confort et la sécurité des riverains des routes départementales,

Assurer le confort et la sécurité des usagers de la route,

Coordonner l'amélioration de la voirie départementale et l'aménagement urbain avec un objectif d'embellissement de nos traverses d'agglomération,

Inciter les communes, en les accompagnant financièrement, à réaliser des opérations d'aménagement des espaces publics, participant à la valorisation de l'image du Département.

NATURE DE L'OPÉRATION

- Aménager les routes départementales dans les traverses d'agglomération notamment dans le cadre d'un programme global qui intègre les abords, les réseaux, les équipements de sécurité.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération sera assurée de préférence par :

- Le Département pour les catégories A et B,
- Les autres collectivités locales pour les catégories C, D et E.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers de la route départementale, riverains de la route départementale, Département (sauvegarde du patrimoine routier départemental), Commune (embellissement du cadre de vie).

PARTENAIRES

Les communes ou intercommunalités concernées par le projet.



MODALITÉS D'INTERVENTION

Aveyron Ingénierie est très régulièrement sollicité par les communes adhérentes pour les aider à définir un programme d'aménagement relatif à la réfection des chaussées et d'embellissement des abords, dossier préalable auxancements des études détaillées par le maître d'ouvrage désigné.

Etudes :

Les Frais d'études et de maîtrise d'œuvre sont à la charge du maître d'ouvrage.

Chaussée :

Travaux subventionnables :

- Bande de roulement de la route départementale

La participation départementale est définie conformément aux montants de référence suivants :

Catégorie A et B : 470 000 € HT / km

Catégorie C enrobé : 340 000 € HT / km

Catégorie C enduit : 200 000 € HT / km

Catégorie D et E : 135 000 € HT / km

Maîtrise d'ouvrage généralisée des travaux sur la chaussée portée par le Département au travers d'un groupement de commande et / ou maîtrise d'ouvrage des traverses élargie à l'ensemble du réseau (NB : le Département réalise aujourd'hui très majoritairement des opérations sur le réseau structurant).

Acquisitions foncières :

- Acquisitions foncières nécessaires à la chaussée : 40 %.

Abords :

- Pose d'avaloir et canalisation pour évacuation des eaux pluviales routières : 40 %,
- Bordures et trottoirs : 40 %.

Avec une dépense totale subventionnable de 100 000 € le Kilomètre pour ces deux postes.

- Pose des équipements de sécurité pour les deux-roues.

Dépense totale subventionnable de 135 000 € le kilomètre pour ces deux postes (acquisitions et abords).

La problématique des dossiers mobilité douce est abordée dans la fiche spécifique.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Note de présentation
- ☐ Plans associés
- ☐ Profils routiers
- ☐ Détail estimatif
- ☐ Calendrier global de l'opération

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.5 AMÉNAGER DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DANS LES ZONES URBAINES DU DÉPARTEMENT

OBJECTIFS

Assurer le confort et la sécurité des riverains des routes départementales,
Assurer le confort et la sécurité des usagers de la route,
Coordonner l'amélioration de la voirie départementale et les liaisons urbaines.

NATURE DE L'OPÉRATION

Les collectivités suivantes sont concernées par ces programmes :

- Rodez Agglomération,
- La communauté de communes Decazeville Communauté,
- La communauté de communes de Millau Grands Causses,
- Les communes de Saint-Affrique et Vabres l'Abbaye,
- La commune de Villefranche-de-Rouergue.

Aménager les routes départementales dans les zones urbaines du Département notamment dans le cadre d'un périmètre global des territoires concernés qui intègre les milieux urbains, semi-urbains et de rase campagne.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de chaque opération est arrêtée :

- Soit dans la convention cadre initiale définissant le programme pluriannuel,
- Soit dans une convention spécifique de chaque opération.

BÉNÉFICIAIRES

Département (sauvegarde du patrimoine routier départemental), Commune (embellissement du cadre de vie).

PARTENAIRES

Communes ou intercommunalités concernées par le projet.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le financement intervient de la manière suivante sur le montant HT des travaux (chaussée, pluvial, abords) :

SITUATION	DÉPARTEMENT	COLLECTIVITÉS LOCALES
Milieu urbain	30 %	70 %
Milieu Semi-urbain	50 %	50 %
Milieu Rase Campagne – Demandeur Département	100 %	
Milieu Rase Campagne – Demandeur Collectivité Locale		100 %

La définition des milieux urbains, semi urbain et rase campagne doit tenir compte de l'évolution de l'urbanisation constatée depuis 1986.

De nouvelles cartes doivent définir les milieux urbains, semi urbain et rase campagne pour chaque entité.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Note de présentation
- ☐ Plans associés
- ☐ Profils routiers
- ☐ Détail estimatif
- ☐ Calendrier global de l'opération
- ☐ Résultat d'appel d'offre pour l'élaboration de la convention de partenariat

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures



#7.6 ÉLARGISSEMENT DU RELÈVEMENT DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE (VMA) À 90KM/HEURE

OBJECTIFS

Dans les territoires ruraux dont fait partie l'Aveyron, il existe très peu d'alternatives à l'usage du véhicule individuel pour se déplacer.

Dans le cadre de sa politique routière, le Département investit donc en moyenne annuellement 45 millions d'euros pour entretenir et moderniser son réseau routier, améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Un des principaux objectifs recherchés est d'ouvrir le Département vers l'extérieur, de décroiser les cantons, les communes, les activités économiques ainsi que les sites touristiques.

Or, toute augmentation des temps de parcours va à l'encontre de cet enjeu de désenclavement.

L'objectif recherché au travers de la diminution des temps de parcours est l'attractivité du Département.

NATURE DE L'OPÉRATION

Comme le permet la Loi d'Orientation des Mobilités du 26 décembre 2019, le Département a relevé la VMA à 90 km/h sur environ 1 000 km de son réseau routier. Il s'agit maintenant de :

- Définir le réseau sur lequel cette mesure peut s'élargir,
- Préparer les procédures nécessaires à la présentation du dossier devant la Commission Départementale de Sécurité Routière,
- Mettre en place les mesures de signalisation réglementaires adéquates,
- Définir et mettre en œuvre les mesures de communication autour de cette action.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyronnais, usagers du réseau routier départemental.

PARTENAIRES

Préfecture, DDT, Commission Départementale de Sécurité Routière, associations d'usagers, Communautés de communes et Communes.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Définition du réseau à relever à 90 km/h

Deux possibilités existent concernant la définition du réseau pouvant être relevé à 90 km/h :

- Identifier des itinéraires dont les caractéristiques géométriques permettent de circuler à 90 km/h,
- Généraliser la mesure à l'ensemble du réseau indépendamment des paramètres géométriques.

La démarche de relèvement de la VMA à 90 km/h au printemps 2021, s'est fondée sur la première hypothèse. À cet effet, un travail fin et exhaustif d'identification des itinéraires dont la VMA pouvait être relevée a été effectué. Il ne paraît donc pas possible aujourd'hui d'élargir la mesure sur de nouvelles sections de routes aux caractéristiques adaptées.

L'élargissement de la mesure de relèvement de la VMA doit donc être envisagé sur l'ensemble du réseau routier départemental.

Modalités règlementaires

Les circulaires relatives au relèvement de la VMA stipulent que le Président du Département doit soumettre le projet en Comité Départemental de la Sécurité Routière (CDSR), appelé à émettre un avis simple. Les représentants de l'État et de ses organisations voteront contre les projets qui ne respectent pas les préconisations et les critères géométriques du Conseil National Supérieur de la Sécurité Routière. Or, aucune route départementale aveyronnaise ne correspond à ces critères.

Il est donc nécessaire de présenter le projet aux membres de la CDSR non-représentants de l'État afin de recueillir leur avis et leur soutien.

Le Président du Département signe ensuite les arrêtés de relèvement de la VMA, au titre de son pouvoir de police.

Mise en place de la signalisation et mesures de communication

La signalisation réglementaire devra être définie et mise en œuvre. La généralisation du principe de signalisation actuellement en place sur les 1 000 km de réseau à 90 km/h représente un investissement d'un montant d'environ 1.20 M €.

La solution de mise en place de panneaux de communication à l'entrée du département couplée à la pose ponctuelle de panneaux de limitation à 90km/h, comme cela a été fait dans le Cantal et la Lozère est plus simple mais elle pose, d'une part des questions de respect de la réglementation et d'autre part elle est source de confusion pour les usagers.

En matière de calendrier, la procédure de relèvement pourrait se dérouler suivant le planning indicatif suivant, sur les bases de la première démarche effectuée en 2021 :

MOIS M	MOIS M+1	MOIS M+2	FIN DU MOIS M+2	MOIS M+4	MOIS M+5	MOIS M+6
Lancement de la démarche	Identification du réseau à relever et définition du principe de signalisation.	Rencontres avec les membres non-représentants de l'État de la CDSR en vue de recueillir leur avis. Constitution du dossier à présenter en CDSR.	Saisine de la Préfecture pour réunir la CDSR et transmission du dossier (hypothèse de tenue de la CDSR dans un délai de 2 mois, mais ce délai n'est pas connu).	Réunion de la CDSR. Commande et préparation de la mise en place de la signalisation de police.	Présentation du projet de relèvement de la VMA en Commission Permanente. Signature des arrêtés de police par le Président	Fin de la mise en place de la signalisation. Suivant le principe de signalisation retenu, le délai de mise en place peut être variable. Mise en application de la mesure.

COMPOSITION DU DOSSIER

☐ Sans objet

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.7 SCHÉMA DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES MOBILITÉS DOUCES

OBJECTIF

Définir un réseau maillé, hiérarchisé pour répondre à des besoins de déplacements utilitaires, de déplacements de promenade et de découverte alternatifs à l'usage de l'automobile.

NATURE DE L'OPÉRATION

La loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) impose aux gestionnaires de voirie la réalisation d'itinéraires cyclables à l'occasion des réalisations et rénovations des voies urbaines ainsi que l'évaluation du besoin de réalisation des voies cyclables hors agglomération.

Afin de concevoir un schéma directeur d'aménagements de liaisons douces, il conviendra d'engager un diagnostic du territoire à l'issue duquel plusieurs scénarii seront proposés.

Le diagnostic du territoire devra identifier les bassins de vie (notamment en lien avec la carte scolaire), les pôles d'attractivité, les pôles touristiques et les offres actuelles de mobilités douces, mais également préciser les enjeux des déplacements utilitaires (en considérant que la distance est limitée, à priori inférieure à 5 kms) et ceux liés au tourisme.

Le schéma directeur départemental des mobilités douces pourra alors faire apparaître :

1. Les enjeux en termes de mobilités douces.
2. Les itinéraires à aménager (population à moins de 5 kms, attraits touristiques à moins de 5 kms) et les pôles d'attractivité (zones d'emplois, desserte des collèges, gares, équipements sportifs) à desservir au regard des différents types d'usage.
3. Les programmes départementaux mis en œuvre à l'occasion de réaménagements courants sur routes départementales :
 - Requalification de certaines routes départementales en boulevard urbain,
 - Création de pistes cyclables sur routes départementales.
4. Les partis d'aménagement retenus (voie partagée identifiée par une signalisation spécifique, surlargeurs, pistes cyclables, voie verte, etc...) à mettre en œuvre en fonction des situations géographiques et des besoins identifiés.

BÉNÉFICIAIRES

L'ensemble des Aveyronnais, les touristes.

PARTENAIRES

Communes, intercommunalités et Région Occitanie, associations d'usagers, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, Commission Départementale de Sécurité Routière, la Prévention Routière.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Département engagera un diagnostic de son territoire de manière à préciser les enjeux liés à la mobilité douce et élaborer plusieurs scénarii.

Après concertation des partenaires des mondes associatifs et institutionnels concernés par la thématique des circulations douces, il pourra élaborer un Schéma départemental des mobilités douces, qui contiendra :

1. Une évaluation des besoins en matière de mobilités douces : les enjeux en déplacements utilitaires et notamment l'intérêt porté à la desserte des collèges, les enjeux touristiques du territoire, les enjeux transversaux (hébergements, location, réparation entretien, etc).
2. Définition des critères de sélection et des priorités par itinéraires, par pôle d'attractivité, ou par pratique (pratique du vélo, pratique marche à pied, pratique équestre).
3. Définition de partis d'aménagements en fonction des itinéraires, des trafics, de l'usage.
4. Définition d'une cartographie matérialisant les itinéraires retenus et estimation sommaire des coûts.

Le Schéma directeur départemental des circulations douces devra inciter à la création de circulations douces locales mais également permettre leur animation et leur valorisation.

COMPOSITION DU DOSSIER

☐ Sans objet

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.8 DOTER LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL DE MOBILITÉS DOUCES

OBJECTIF

Répondre à l'ambition de réduction de consommation d'énergie.

NATURE DE L'OPÉRATION

BÉNÉFICIAIRES

- Les Aveyronnais,
- Les agents départementaux.

PARTENAIRES

- Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Tout d'abord, concernant le patrimoine départemental, au fur et à mesure des travaux menés sur le patrimoine, des espaces de stationnement pour les deux roues (avec mise à disposition aux agents du Département de prises pour le rechargement des vélos) sont aménagés. Ainsi, une dizaine de sites est déjà équipée de stationnements deux roues dont quatre avec mise à disposition de prises de rechargement ; environ la moitié des Collèges est équipée de stationnement deux roues.

Dans le cadre de l'aménagement des aires de covoiturage, l'installation de stationnements 2 roues sécurisés sera analysée afin de favoriser l'intermodalité des déplacements domicile-travail (cf. fiche action aire de covoiturage/mobilité douce).

Comme pour les bornes de rechargement pour véhicules électriques, le Département pourrait s'inscrire dans un réseau d'infrastructure de rechargement ; réseau qui serait de fait en zone urbaine uniquement.

Une réflexion pourrait être engagée en tenant compte des volets techniques, juridiques et financiers de la poursuite du programme d'aménagement de stationnement pour les deux roues ainsi que la mise à disposition de ces stationnements avec bornes de rechargement pour les Aveyronnais.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur - Services Exploitation
Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.9 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

OBJECTIFS

L'usage du vélo sur le réseau routier départemental connaît un développement important, que ce soit pour les besoins de déplacement du quotidien, pour les loisirs, le tourisme, la pratique sportive et l'itinérance. Cet essor de la pratique du vélo fait apparaître un besoin de création d'aménagements destinés à assurer la sécurité des cyclistes sur le réseau routier, et se traduit également par des évolutions législatives dans la Loi d'orientation sur les Mobilités (LOM), qui impose aux gestionnaires de voirie de créer des aménagements cyclables lors des travaux de rénovation des voies urbaines. Cette même loi impose en outre d'évaluer le besoin de créer des aménagements cyclables lors des travaux de réaménagement des routes hors agglomération, et de créer ces aménagements lorsque le besoin est avéré.

Le Département, qui souhaite encourager et accompagner le développement des mobilités douces se doit de définir une politique ambitieuse de mise en œuvre des aménagements cyclables nécessaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Plusieurs strates de collectivités (intercommunalités, communes, Département) se sont emparées de ce sujet, sur des périmètres différents et avec des objectifs propres. La coordination de ces différents acteurs fait l'objet d'une fiche action spécifique visant à élaborer un schéma directeur départemental, garant de la coordination et de la cohérence des diverses démarches en cours ou à venir.

En fonction de la nature, de la fonction de la situation des projets d'aménagements cyclables, il apparaît que leur mise en œuvre a vocation à être réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de plusieurs acteurs. Les aménagements liés aux déplacements du quotidien, ou dans les périmètres urbains, relèvent plutôt du ressort des communes ou intercommunalités. Les aménagements liés à des usages de loisirs, touristiques d'itinérance, présentant un intérêt à l'échelle départementale, ainsi que la gestion des continuités des usages quotidiens aux limites des intercommunalités, pourraient être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Département.

Cette politique devra se fonder sur les itinéraires et les types d'aménagements définis dans le schéma départemental des mobilités douces lorsqu'il sera défini, et devra se fixer pour objectif d'en assurer la réalisation dans un délai pertinent.

Il existera une période transitoire avant la validation du schéma départemental. Dans cet intervalle, les dossiers de participation soumis par les communes et EPCI seront instruits au regard de leur compatibilité avec les objectifs stratégiques et partis d'aménagement que le Département aura défini.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers cyclistes, communes et intercommunalités.

PARTENAIRES

Communes, intercommunalités, associations d'usagers.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale :

Sont concernés :

- Les aménagements de type bande cyclable ou piste cyclable réalisés concomitamment à une opération de modernisation ou de sauvegarde hors agglomération par le Département (Taux : 50 % Département : 50 % commune ou EPCI),
- La réalisation hors agglomération de vélo routes sur routes départementales et voies vertes inscrites au schéma national (taux : 50 % Département : 50 % commune ou EPCI),
- La continuité hors agglomération des usages du quotidien aux limites des intercommunalités de type bande cyclable ou piste cyclable (taux : 50 % CD 12 ; 50 % commune ou EPCI),
- La signalisation hors agglomération mise en place en matière de sécurité routière afin d'inciter Aménagements sous maîtrise d'ouvrage communale ou EPCI.

Aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale

Sont concernés :

- Les aménagements à l'intérieur des agglomérations sur voirie départementale et communale (taux : 20 % Département ; 80 % commune ou EPCI),
- La réalisation de vélo route et voie verte d'intérêt local (non inscrite au schéma national) (taux : 20 % Département ; 80 % commune ou EPCI),
- La signalisation en agglomération mise en place en matière de sécurité routière (taux : commune ou EPCI à 100 %).

Pour ces réalisations sous maîtrise d'ouvrage par les communes et EPCI, l'aide est plafonnée selon une assiette maximale de calcul qui est la suivante :

- Chaussée à voie centrale banalisée : 10 000 € par km,
- Bande cyclable : 50 000 € par km,
- Piste cyclable unidirectionnelle (env. 1,5 m de large) : 50 000 € par km,
- Piste cyclable bidirectionnelle (à partir de 2,5 m de large) : 100 000 € km,
- Voie verte : 100 000 € par km,
- Création de passerelles piétons vélo ou cheminement doux sur ouvrages : au cas par cas.

L'entretien (surveillance, entretien courant, balayage des bandes cyclables, etc...) de ces aménagements réalisés dans le prolongement de la chaussée (cas de la bande cyclable que seul le Département pourra réaliser, représente un coût conséquent. Pour les autres aménagements (piste cyclable, voie verte) une convention d'entretien sera proposée à la communauté de communes ou commune concernée.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Délibération de demande de participation au Département
- ☐ Notice présentant les objectifs et le parti d'aménagement retenu, et démontrant la compatibilité avec les objectifs du Département
- ☐ Dossier technique (plans et pièces techniques utiles)
- ☐ Estimation du projet comprenant le détail estimatif des travaux

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.10 AMÉNAGEMENT D'AIRES DE COVOITURAGE MODERNES ET ADAPTÉES AUX NOUVEAUX BESOINS DE MOBILITÉ

OBJECTIF

Permettre aux Aveyronnais par le biais d'aménagement d'aires de covoiturages innovantes une utilisation conjointe et organisée de la voiture dans le but d'effectuer un trajet commun qui procure des avantages individuels (économie financière) et collectifs (réduction des gaz à effet de serre notamment).

NATURE DE L'OPÉRATION

L'Assemblée départementale a approuvé en 2014 un programme pluriannuel d'aménagement d'aires de covoiturage. Il prévoyait l'aménagement d'environ 80 aires, au droit des pratiques recensées de covoiturage hors agglomération, en bordure des routes départementales les plus circulées. 34 aires ont été aménagées entre 2014 et 2020.

Le projet de mandature prévoit, outre la poursuite d'aménagements d'aires supplémentaires, de les doter de plusieurs équipements novateurs tels que :

- Des ombrières photovoltaïques permettant une production d'électricité et assurant un ombrage aux véhicules stationnés,
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques (automobile, vélo),
- Des rack ou abris de stockage pour vélo.

Par ailleurs, l'aménagement des aires nouvelles doit intégrer l'enjeu de moindre imperméabilisation des sols, en combinant par exemple voirie étanche et stationnements perméables.

L'intermodalité de ces aires doit également être réfléchie avec les autorités organisatrices de la mobilité en Aveyron (Région, Intercommunalités compétentes) afin de permettre aux usagers d'alterner entre plusieurs modes de transports depuis ces aires.

Enfin, des campagnes de communication à l'attention des usagers doivent permettre de développer ces usages, en argumentant sur les gains économiques, écologiques et conviviaux de cette pratique.

BÉNÉFICIAIRES

Ensemble des usagers de la mobilité.

PARTENAIRES

Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie, Région, Intercommunalité, communes, associations d'usagers des déplacements.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Un diagnostic général doit être réalisé par le Département en partenariat avec l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie afin de mesurer les opportunités à équiper les aires de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharges vis-à-vis de l'éloignement au réseau électrique suffisamment dimensionné pour ces besoins. Ce diagnostic doit être précédé d'un inventaire actualisé des pratiques de covoiturage étendu au réseau secondaire.

De même, ce diagnostic doit comporter une analyse économique permettant de vérifier la rentabilité de l'équipement photovoltaïque et de recharge qui sera fonction de plusieurs paramètres (coût du génie civil vers le réseau électrique, taille et exposition de l'aire). Enfin, les contraintes d'urbanisme pesant sur chaque site doivent être identifiées.

Ce diagnostic sera terminé fin 2021 / début 2022 et il permettra de proposer pour chaque aire une grille d'analyse permettant de décider de son équipement énergétique.

Vis-à-vis des stationnements de vélos, il est proposé de rencontrer les associations d'usagers de vélo mais également les utilisateurs des aires de covoiturage de sorte à vérifier si la construction d'un abri sécurisé permettrait de développer ce mode d'acheminement vers l'aire.

S'agissant de l'intermodalité, des analyses partagées avec les AOM sont nécessaires afin de vérifier le soin de créer des équipements spécifiques (quai et abri).

Enfin, la préoccupation de la moindre imperméabilisation devra être étudiée pour toutes les futures aires mais également à l'occasion des travaux importants de maintenance qui restent de la compétence du Département, les partenaires (communauté ou commune) étant chargés de l'entretien.

En dernier lieu, le Département doit mieux communiquer sur les bienfaits de cette pratique.

Par ailleurs, le Département pourrait accompagner les communes qui souhaitent aménager des aires de covoiturage à l'intérieur des agglomérations. Cet accompagnement financier pourrait se faire sur la base d'une participation selon le taux des règles du programme Bourg centre ou cœur de village et de la répartition du produit des amendes de Police (le décret permettant d'allouer une dotation pour ce type d'aménagement).

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Plan de situation de l'aire
- ☐ Notice de présentation mettant en évidence le besoin et le programme en réponse (capacité, ombrières, bornes de recharge, rack vélo, règles d'urbanisme, intermodalité, coût et calendrier)
- ☐ Plan d'aménagement détaillé
- ☐ Projet de convention d'entretien avec partenaire local (commune ou EPCI), dans le cadre d'une aire départementale

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Mobilités et des Infrastructures

#7.11 UN DÉPARTEMENT OUVERT VERS L'EXTÉRIEUR

Les transports aérien et ferroviaire sont des éléments clé de l'aménagement du territoire et jouent un rôle majeur dans le désenclavement et l'attractivité des territoires ruraux. Le Département de l'Aveyron mise sur le désenclavement de son territoire par son réseau ferroviaire et aérien, mobilités alternatives à la route. Le Département de l'Aveyron s'est doté d'un aéroport dès les années 1970, sous l'impulsion de chefs d'entreprise afin de permettre de disposer d'une liaison vers PARIS, pour développer leur activité. Ce besoin est toujours d'actualité et toujours plus prégnant et l'aéroport tient un rôle primordial pour le développement et l'attractivité de notre territoire. C'est un équipement clé pour le maintien et le développement de nos entreprises, pour le tourisme et pour attirer de nouvelles populations. La collectivité départementale a choisi de tenir un rôle central dans le développement de cet aéroport, en détenant 70% des parts du syndicat mixte, propriétaire de l'infrastructure, cas unique en France.

OBJECTIFS

Le Département, en partenariat étroit avec Rodez Agglomération, la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie, poursuivra son implication au sein du Syndicat mixte, avec les objectifs suivants :

- Conforter l'ouverture et le désenclavement du territoire, en le connectant à destination françaises et européennes,
- Contribuer à son attractivité économique et touristique,
- Développer la liaison aérienne Rodez-Paris et garantir qu'elle réponde au besoin des Aveyronnais,
- Développer une stratégie territoriale sur l'aéroport autour du besoin du territoire, son attractivité,
- Développer les investissements pour offrir une plateforme aéroportuaire de qualité et attractive et accueillir de nouvelles activités, créatrices d'activité économique et d'emplois.

Par ailleurs, l'Occitanie va bénéficier, dans les prochaines années, d'une amélioration du réseau de Lignes à Grande Vitesse avec la ligne Bordeaux-Toulouse.

Dans ce contexte, l'objectif de la collectivité sera de:

- Déployer des modalités d'accès aux gares TGV de Montauban et de Toulouse, afin de permettre aux aveyronnais un report modal vers le ferroviaire à grande vitesse,
- Développer l'accès à l'Aveyron depuis cette gare dans le cadre des politiques d'attractivité et de développement économique,
- Maintenir le train de nuit Rodez-Paris et améliorer la qualité et les services de cette ligne.



NATURE DE L'OPÉRATION

Aéroport Rodez-Aveyron :

- Contributions du Département au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Rodez-Aveyron pour l'exploitation de l'aéroport, la diversification des activités, le développement des destinations,
- Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public en 2024, poursuite de la modernisation et du développement de l'offre de service pour en faire un aéroport régional de 1^{er} plan.
- Liaison aérienne Rodez-Paris : c'est le socle de l'activité de l'aéroport et cette liaison doit avoir la souplesse et la réactivité pour s'adapter aux besoins de ses usagers.
Cette liaison qualifiée de liaison d'aménagement du territoire, est destinée prioritairement à la clientèle d'affaires : ainsi, la qualité de service est au cœur des préoccupations du Département pour offrir aux entreprises des services correspondant à leurs besoins, et notamment des horaires adaptés pour permettre de passer une journée sur Paris.
L'Aveyron est aujourd'hui reliée régulièrement à 4 capitales européennes (PARIS, LONDRES, BRUXELLES, DUBLIN) et offre donc à ses habitants l'accès à des plateformes de correspondances internationales.
Ce travail d'ouverture vers l'extérieur doit être approfondi.

Transport ferroviaire :

- Tronçon LGV Toulouse-Bordeaux : L'opportunité de désenclavement ferroviaire de l'ouest Aveyron à travers la LGV Toulouse – Bordeaux via Montauban est un enjeu fort pour le département de l'Aveyron,
- Train de nuit Rodez/Paris : Un train de nuit de qualité proposant de réels services (voitures relookées, douches etc.), de haut de gamme et avec des horaires adaptés. Il serait aussi envisageable de faire une opération de marketing territorial – « L'Aveyron à une nuit de Paris »,
- Étude des temps de trajet pour accéder aux gares TGV de Montauban et de Toulouse, identification des actions de mobilité pour améliorer les conditions d'accès des Aveyronnais à cet équipement,
- Développement de l'offre de mobilité pour « connecter » ces gares à l'Aveyron : dessertes régulières en bus, offre de voyageurs.

Le Département se rapprochera de la SNCF et de la Région pour définir les investissements à réaliser afin de rendre encore plus attractif le réseau ferroviaire desservant l'Aveyron.

BÉNÉFICIAIRES

Aveyronnais, tissu économique et touristique aveyronnais.

PARTENAIRES

Rodez Agglomération, Région, CCI, intercommunalités.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires

Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme

**L'Aveyron
se bouge !**

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #8

**NUMÉRIQUE /
INNOVATION /
ÉNERGIE**



#8 NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE

#NUMÉRIQUE

Développement du très haut débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire

Le numérique au service du monde économique, des services et des usagers, véritable facteur d'attractivité

Lutte contre l'exclusion numérique

Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

#INNOVATION / ÉNERGIES

Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation

L'énergie et le développement durable

#8 NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE

#NUMÉRIQUE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Développement du très haut débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire	Secteur économique / tourisme Les usagers	Accès de chaque Aveyronnais au numérique quel que soit son lieu de résidence. Contribuer à l'attractivité du Département (tourisme, économie).	#8.1
Le numérique au service des usagers, du secteur économique et des services publics, véritable facteur d'attractivité	Le monde des entreprises Les services publics Les usagers La jeunesse	Permettre à l'ensemble des acteurs du territoire et aux usagers d'avoir accès aux nouveaux usages du numérique.	#8.2
Lutte contre l'exclusion numérique	Les Aveyronnais en difficulté avec les usages numériques	Permettre aux Aveyronnais de tous âges de gagner en autonomie dans leurs usages.	#8.3
Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap	Monde économique personnes âgées et personnes en situation de handicap	Faire émerger une filière et des emplois. Améliorer le confort et la sécurité du maintien à domicile.	#8.4

#INNOVATION / ÉNERGIES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'Innovation	Collectivités locales Entreprises, artisans Jeunes	Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation.	#8.5
L'énergie et le développement durable	Usagers Collectivités locales	Développer les énergies nouvelles. Accompagner les programmes de rénovation énergétique des collectivités locales. Développer les mobilités douces.	#8.6



#8 NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE

Création d'une Agence départementale « Numérique Innovation Énergie »

Lors de la session de l'Assemblée départementale du 5 novembre 2021, nous avons acté notre intention de créer un outil moderne et performant dédié aux thèmes du numérique, de l'innovation et des énergies sous la forme de la constitution d'une Agence autour des Services du Département, du SIEDA et du SMICA.

I- Contexte

Nous souhaitons mener une stratégie volontariste et ambitieuse en matière de développement du numérique, de l'innovation et des énergies pour faire de l'Aveyron un Département innovant et attractif. Pour atteindre ces objectifs le Département doit se doter d'un outil moderne et performant pour relever les défis des évolutions technologiques actuelles et à venir, et faire de l'Aveyron un laboratoire d'innovation et d'expérimentation au service des Aveyronnais, des collectivités locales et des entreprises.

II- Les objectifs stratégiques :

II.1- Le développement du numérique :

si le Département s'est investi depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement dynamique pour permettre l'accès le plus large possible aux Aveyronnais à la téléphonie mobile et au réseau très haut débit, le développement des usages et des services du numérique doit être développé pour participer à l'attractivité du Département. Les axes stratégiques, pour partie identifiés dans le Schéma Départemental des Usages du Numériques et des Services (SDUNS) adopté en 2019 sont les suivants :

- Assurer le développement des usages et services numériques pour permettre à tous les acteurs du territoire de se saisir des usages et services numériques,
- Favoriser les conditions pour innover avec le numérique et attirer de nouveaux talents,
- Améliorer la qualité de vie et la sécurité des Aveyronnais au quotidien grâce au numérique. Favoriser l'accès à l'offre de services du territoire,
- Agir contre l'exclusion numérique des personnes très éloignées de l'outil informatique et de ses usages,
- Moderniser la gestion des administrations pour des collectivités efficientes proches des citoyens et accompagner les collectivités dans l'atteinte des objectifs fixés par le programme « Action publique 2022 »,
- Soutenir les acteurs économiques (entreprises, artisans...) dans le développement de leur activité grâce aux usages du numérique,
- Créer un environnement et des conditions favorables au maintien à domicile des personnes âgées par le développement de la domotique et des nouveaux services et usages offerts par le numérique,
- Faire de la jeunesse une cible privilégiée aux usages du numérique, en les encourageant à être des acteurs d'innovations, et en accompagnant leurs projets. Des actions de sensibilisation seront impulsées au sein des collèges, favorisant l'émergence de projets innovants qui seront accompagnés par le Département pour leur mise en œuvre,
- Développer de nouvelles applications numériques d'aide à la mobilité permettant l'accès à des informations en temps réel.

II.2- L'Innovation :

elle doit être au cœur des politiques publiques du Département. Les initiatives innovantes quels qu'en soient les domaines et les porteurs doivent être encouragées, soutenues, mises en valeur. Des structures dédiées à l'innovation devront être mises en place au service de l'ensemble de porteurs de projets : mise à disposition d'un laboratoire de l'innovation publique pour les collectivités, et d'un « Fab Lab » pour les initiatives privées. Le Département serait ainsi l'incubateur des initiatives, le laboratoire de l'innovation et de l'expérimentation.

II.3- L'énergie :

au regard des mutations et transitions environnementales en cours et à venir, les politiques publiques en matière d'énergie doivent être revues. La gestion du système électrique actuelle centralisée et unidirectionnelle (du site de production jusqu'aux sites de distribution) doit muter vers un système de réseaux « intelligents » rendu possible par le numérique et modélisés sous le concept de « Smarts Grids ». Les circuits courts devront être privilégiés en favorisant les productions locales d'énergie notamment par le photovoltaïque.

Le Département s'engagera par ailleurs dans une démarche de Département **écoresponsable**, par :

- **Une politique volontariste de réduction de consommation d'énergie :**

- > Par le soutien des collectivités dans leurs programmes de rénovation énergétique de leurs bâtiments (ingénierie et aide financière), et en intégrant dans les critères de subventionnement des projets immobiliers des collectivités l'obligation de constructions sous la norme HQE (Haute Qualité Environnement),
- > Par l'équipement des bâtiments du Département de panneaux photovoltaïques pour la production d'une énergie en autoconsommation collective.

- **Le développement des « mobilités douces »** (vélos et véhicules électriques) sur l'ensemble du territoire par un maillage du territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sous la forme d'espaces de stationnement/rechargement selon les cibles et usages identifiés.

Les actions mises en œuvre en la matière par le SIEDA seront amplifiées.

II.4- promouvoir l'Aveyron comme un Département connecté, innovant, et écoresponsable

- Bâtir une stratégie de communication sur le triptyque « Numérique-Innovation-Énergie » en synergie avec l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme,
- Promouvoir les initiatives innovantes.

III- Doter le Département d'un outil moderne et performant par la création d'une Agence « Numérique-Innovation-Énergie » au service des collectivités, des entreprises et des Aveyronnais pour relever les défis des évolutions sociales, technologiques, énergétiques et économiques actuelles et à venir, et contribuer à l'attractivité du Département dans une démarche de développement durable. Cette agence dont la forme juridique est à déterminer sera constituée du SMICA, du SIEDA et des Services du Département en charge du numérique. D'autres acteurs ou partenaires intervenant dans les champs couverts par cette Agence seront associés sous une forme ou sous une autre dans sa constitution.

#8.1 DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT PAR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

Suivant le programme France Très Haut Débit lancé par l'État, les Départements de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère se sont associés pour procéder ensemble au déploiement de la fibre optique sur leurs territoires. Le réseau « ALL FIBRE » a ainsi été créé pour amener le très haut débit dans chaque foyer, dans chaque entreprise dans chaque service public y compris dans les villages les plus isolés, délaissés par les opérateurs privés.

Les trois opérateurs s'appuient pour ce déploiement sur une société filiale d'Orange créée spécialement pour cette mission : Alliance Très Haut Débit.

Les collectivités ont désigné le SIEDA pour piloter cette opération.

Ce déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire est primordial pour l'attractivité de l'Aveyron, et pour l'amélioration du quotidien des usagers qui devront de plus en plus faire appel aux services du numérique pour leurs démarches notamment administratives.

Le déploiement de la fibre devra être terminé courant 2022.

NATURE DE L'OPÉRATION

Effectuer un bilan du déploiement de la fibre optique au regard des objectifs et échéances fixés. Mettre en œuvre les régulations nécessaires en cas de non atteinte des résultats attendus ou de retard dans la mise en œuvre du déploiement.

Permettre l'ouverture d'une offre de services large aux opérateurs / acteurs du numérique, désireux d'utiliser le réseau fibre optique.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, entreprises, services publics...

PARTENAIRES

SIEDA, intercommunalités, Départements partenaires, Orange et sa filiale Alliance Très Haut Débit.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Réunir sans délai le comité de suivi.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale du Numérique de l'Innovation et de l'Énergie, Direction Générale des Services du Département

#8.2 LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES USAGERS, DU SECTEUR ÉCONOMIQUE, ET DES SERVICES PUBLICS, VÉRITABLE FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

OBJECTIFS

Si le Département s'est investi depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement volontariste pour permettre l'accès le plus large possible aux Aveyronnais à la téléphonie mobile et au réseau Très Haut débit, le développement des usages du numérique doit être accéléré au regard des évolutions technologiques et sociétales en cours et à venir.

En 2019, la collectivité a défini sa stratégie de développement des usages et services numériques, intitulée SDUSN « Aveyron 12.0 vos usages numériques pour demain ».

Cette stratégie se décline en dix enjeux formulés pour répondre aux différentes composantes des axes stratégiques pour lesquels sont définies des actions à mettre œuvre et des indicateurs de réussites.

Axe 1 : Assurer le développement des usages et services numériques

- Enjeu 1 : Structurer la filière du numérique sur le territoire,
- Enjeu 2 : Permettre à tous les acteurs du territoire de se saisir des usages et services numériques,
- Enjeu 3 : Permettre à la donnée de circuler sur le territoire pour développer l'usage du numérique.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité et l'innovation sur le territoire en mobilisant ses réseaux et en valorisant ses atouts

- Enjeu 4 : Favoriser les conditions pour innover avec le numérique et attirer de nouveaux talents,
- Enjeu 5 : Mettre en valeur les ressources du territoire.

Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et la sécurité des Aveyronnais au quotidien grâce au numérique

- Enjeu 6 : Améliorer les conditions de travail grâce au numérique,
- Enjeu 7 : Favoriser l'accès à l'offre de services du territoire,
- Enjeu 8 : Réduire la vulnérabilité des personnes en situation de risque ou difficulté.

Axe 4 : Moderniser la gestion des administrations pour des collectivités efficaces proches des citoyens

- Enjeu 9 : Accompagner les collectivités dans l'atteinte des objectifs fixés par le programme Action publique 2022,
- Enjeu 10 : Renforcer l'efficacité et l'efficience de la gestion des administrations.

NATURE DE L'OPÉRATION

Évaluer la mise en œuvre des actions prévues dans le SDUSN et le compléter au regard des objectifs stratégiques du Département en ciblant notamment les jeunes pour les accompagner dans l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication et encourager, soutenir leurs initiatives.

BÉNÉFICIAIRES

Tous types de publics, les entreprises, les artisans, le secteur touristique, les collectivités locales, les jeunes...

PARTENAIRES

Le SMICA, le SIEDA, les collectivités locales, les chambres consulaires, l'Éducation Nationale et le secteur universitaire, les acteurs locaux de médiation du numérique...

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie,
Direction Générale du Département

#8.3 LUTTE CONTRE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE

OBJECTIFS

Le déploiement du très haut débit s'accompagne d'évolutions des services et usages dans le quotidien des Aveyronnais ; en particulier avec la généralisation des démarches en ligne pour l'accès aux droits et aux services publics.

Dans ce contexte, le Département souhaite accompagner les Aveyronnais en difficultés dans les usages numériques. La crise sanitaire a souligné l'entrave que représente le numérique pour certains citoyens dans leur vie quotidienne. En Aveyron, cela représente plus de 50 000 personnes en situation d'exclusion numérique.

Notre objectif est de permettre aux Aveyronnais de tous âges de monter en compétence et de gagner en autonomie dans leurs usages et démarches au quotidien.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie du développement des usages et services numériques (SDUSN) « Aveyron 12.0 - vos usages numériques pour demain » adoptée en 2019.

NATURE DE L'OPÉRATION

1/ Pass numérique

En septembre 2019, le Département, en partenariat avec 17 communautés de communes, a été lauréat de l'appel à projet national pour le déploiement de **9 000 carnets de 10 Pass numériques en Aveyron sur la période 2019-2022**.

Les personnes identifiées comme en difficulté avec le numérique peuvent recevoir un ou plusieurs carnets de 10 pass numériques auprès d'une structure locale (guichet de service public, associations, travailleurs sociaux, etc.) et peuvent ensuite s'inscrire à un atelier d'initiation ou de perfectionnement au numérique organisé par des acteurs de formation labellisés. Les structures qui délivrent la formation sont alors remboursées de la valeur du Pass (soit 9.40 € par pass).

2/ Déploiement du dispositif Aidants connect

Viser l'autonomie pour tous les publics n'est pas réaliste. Pour des raisons différentes, certaines personnes ne pourront pas acquérir une autonomie numérique.

Dans le cadre de l'accompagnement des usagers, notamment dans leurs démarches administratives, des gestionnaires de dossiers administratifs ou des travailleurs sociaux sont contraints, du fait de l'urgence ou de l'impossibilité à réorienter les personnes de « faire à la place de ».

Cet état de fait pose des problématiques juridiques de responsabilité et de protection des données : gestion des mots de passe, accès aux données personnelles, responsabilité en cas d'erreur...

Le service numérique Aidants connect garantit un accompagnement humain pour l'utilisateur, donne un cadre légal et sécurisé à l'aidant pour agir, facilite les démarches en ligne réalisées pour l'utilisateur.

Au vu des enjeux liés à la manipulation de données personnelles d'utilisateurs par des agents de la collectivité et afin de faciliter l'inclusion numérique des publics en difficulté, la collectivité s'habilitera Aidants connect, et déploiera l'outil auprès des agents concernés.

BÉNÉFICIAIRES

Tous types de publics reconnus en situation de difficulté numérique, non autonomes pour utiliser leurs outils informatiques et appréhender les usages numériques.

Le public des personnes âgées sera particulièrement ciblé.

PARTENAIRES - Un réseau d'acteurs sur tout le territoire

Pour réussir ce projet ambitieux, un réseau d'acteurs, maillant tout notre territoire, a été créé et continue de se consolider :

- 75 structures d'accueil de 1er niveau (MSD, centres sociaux CAF, Mission Locale, MDPH, Points Info Seniors, CCAS, médiathèques, France Services),
- 17 acteurs de médiation numérique (exemples : GRETA, cyberbase, Espace Emploi Formation, association),
- Les employeurs des conseillers numériques sur le territoire : communes, EPCI, associations.

Des réunions sont périodiquement organisées par le Département au sein des territoires des intercommunalités destinées à évaluer le dispositif mis en place, l'ajuster et coordonner les interventions.

Une réunion annuelle est organisée entre le Département, les 17 EPCI et les employeurs de conseillers numériques pour faire le bilan des actions menées et proposer des actions d'amélioration du dispositif de lutte contre l'exclusion numérique.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Des conventions de partenariat ont été signées avec l'État, les 17 EPCI, les structures d'accueil de 1^{er} niveau et les acteurs de médiation numérique pour structurer le dispositif du pass numérique.

La convention avec l'État et les 17 EPCI fixe les participations au budget global des pass numériques de 1 064 920 € sur la période 2019-2022 :

- 300 000 € sont apportés par le Département,
- 136 620 € par les 17 EPCI partenaires,
- 628 300 € par l'État (ce qui représente 59% du budget total).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines / Agence Départementale du Numérique de l'Innovation et de l'Énergie

#8.4 FILIÈRE DOMOTIQUE / OBJETS CONNECTÉS ET SERVICES NUMÉRIQUES POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

OBJECTIFS

Le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire ouvre de nouvelles opportunités de développement d'équipements et services numériques en direction des personnes en perte d'autonomie.

Dans ce contexte, notre ambition est de faire de l'Aveyron un territoire d'innovation et d'attractivité dans le domaine de la domotique / objets connectés et de l'autonomie.

Nos objectifs seront les suivants :

- Initier une filière domotique / objets connectés et services numériques à rayonnement national,
- Favoriser le bien vieillir à domicile : adaptation de l'habitat au vieillissement et à la perte d'autonomie, avec installation de packs domotique/ objets connectés pour améliorer le confort et la sécurité au domicile,
- Déployer de nouveaux services numériques en direction des personnes âgées et personnes en situation de handicap pour leur permettre de prendre toute leur place dans une société dans laquelle les technologies de l'information et de la communication sont omniprésentes.

NATURE DE L'OPÉRATION

Filière domotique/ objets connectés et services numériques à rayonnement national : le Département fédèrera les acteurs autour du projet : acteurs du monde économique, de l'habitat, collectivités. La filière sera structurée autour de 8 pôles : communication, solutions domotiques / objets connectés, services numériques, financement, réseau de professionnels, formation professionnelle, Recherche et Développement (R&D), développement durable et économie circulaire.

Des aides du Département en direction des personnes âgées et personnes en situation de handicap leur permettront d'aménager leur habitat, avec l'installation de packs domotique / objets connectés.

Déploiement de solutions numériques adaptées aux personnes âgées ou personnes en situation de handicap.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et personnes en situation de handicap, entreprises du secteur.

PARTENAIRES

Acteurs du monde économique : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Acteurs de l'habitat : Aveyron habitat, ADIL, Oc'Teha, Procivis Sud Massif Central.

Partenaires du développement économique : intercommunalités, Région Occitanie.

ARS – CNSA – Editeurs de logiciels – GIP e-santé Occitanie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Pilotage de la démarche de filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées par le Département.

Dans le cadre de l'expérimentation de plateformes territoriales de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées dans leurs parcours de vie, le Département se positionnera en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif.

Mesures au domicile

À ce titre, seront testées des solutions innovantes et numériques notamment sur :

- L'accès à l'information des personnes âgées pour l'ensemble de leur parcours,
- L'accès aux services de proximité,
- Le lien social, le maintien des capacités cognitives,
- Le confort, l'adaptation et la sécurité de l'habitat via la domotique/ objets connectés et la téléassistance,
- La géolocalisation pour les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs apparentés, ou personnes en situation de handicap souffrant de troubles cognitifs,
- Le suivi de la santé : accès aux téléconsultations, à la télémédecine, articulation des professionnels médico-sociaux intervenants dans le parcours de la personne âgée (cahier de liaison numérique, dossiers numériques de usagers suivis par la plateforme).

Mesures dans les lieux d'accueil de personnes âgées et de personnes en situation de handicap

Par ailleurs, dans les lieux d'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'installation des bornes interactives multimédia adaptées avec interface tactile et intuitive complétant les dispositifs d'accès aux informations et permettant de promouvoir des contenus ciblés : loisirs adaptés, culture, associations à contacter, services publics.

Dans les établissements d'hébergement, le déploiement de tablettes aux fonctionnalités adaptées pour le maintien du lien social, les activités cognitives, ... sera poursuivi.

Services en lignes

Les solutions de télé service interconnectés avec les systèmes d'information pour le dépôt des demandes en ligne de droits et prestations PA et PH et le suivi de l'état d'avancement des dossiers par les usagers seront déployées.

Le Département accompagnera également le déploiement de Via trajectoire (PA et PH) pour le dépôt et le suivi des demandes d'admission en établissement médico-social.

Aide financière de la collectivité en direction des personnes âgées bénéficiaires de l'APA et des personnes en situation de handicap bénéficiaires de la PCH pour accompagner l'installation de packs domotique / objets connectés dont la géolocalisation pour les personnes souffrant de troubles Alzheimer ou de troubles cognitifs apparentés.

Commande publique pour l'évaluation des besoins, la fourniture et l'installation des packs domotique / objets connectés et le suivi des bénéficiaires.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines / Agence Départementale du Numérique de l'Innovation et de l'Énergie

#8.5 FAIRE DE L'AVEYRON UN LABORATOIRE DE L'INNOVATION

OBJECTIFS

Développer l'innovation doit être au cœur des politiques publiques du Département. Les initiatives innovantes, tous secteurs d'activité confondus, doivent être encouragées, soutenues, mises en valeur.

NATURE DE L'OPÉRATION

Créer au sein de l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie **un laboratoire d'innovation publique** ouvert aux usagers, aux collectivités locales, aux associations, aux jeunes, aux établissements scolaires permettant aux porteurs de projets d'expérimenter de nouveaux concepts ou usages.

Créer un « **Fab Lab** » départemental pour les initiatives privées.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, entreprises, services publics, établissements scolaires...

PARTENAIRES

SMICA, SIEDA, Intercommunalités, Chambres consulaires, Éducation nationale, État...

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie, Direction Générale des Services du Département



#8.6 L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

Au regard des mutations et transitions environnementales en cours et à venir, les politiques publiques en matière d'énergie doivent être revues. La gestion du système électrique actuelle centralisée et unidirectionnelle (du site de production jusqu'aux sites de distribution) doit muter vers un système de réseaux « intelligents » rendu possible par le numérique et modélisés sous le concept de « Smarts Grids ». Les circuits courts devront être privilégiés en favorisant les productions locales d'énergie notamment par le photovoltaïque. La notion de **Département écoresponsable** devra être prise en compte par le SIEDA dans ses missions, par :

- **Une politique volontariste de réduction de consommation d'énergie :**
 - > Par le soutien des collectivités dans leurs programmes de rénovation énergétique de leurs bâtiments (ingénierie et aide financière), et en intégrant dans les critères de subventionnement des projets immobiliers des collectivités l'obligation de constructions sous les normes les plus performantes en matière d'économies d'énergies et de qualité environnementale,
 - > Par l'équipement des bâtiments du Département et des collectivités locales membres du SIEDA de panneaux photovoltaïques pour la production d'une énergie en autoconsommation collective.
- **Le développement des « mobilités douces »** (vélos et véhicules électriques) sur l'ensemble du territoire par un maillage du territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sous la forme d'espaces de stationnement/rechargement selon les cibles et usages identifiés.

NATURE DE L'OPÉRATION

Redéfinir les objectifs stratégiques du SIEDA par l'élaboration d'un nouveau schéma directeur.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers, entreprises, services publics...

PARTENAIRES

SIEDA, Intercommunalités, Départements partenaires, État.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Evaluer l'action du SIEDA au regard de ses missions et des orientations stratégiques définies par le Département.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie, Direction Générale des Services du Département

L'Aveyron
se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #9

ATTRACTIVITÉ / TOURISME

#9 ATTRACTIVITÉ / TOURISME

Destination Aveyron

Identifier et attirer
de nouveaux talents

Offrir des « facilités de vies »
pour s'installer en Aveyron

#9 ATTRACTIVITÉ / TOURISME

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Destination Aveyron	Touristes Acteurs du tourisme Collectivités territoriales aveyronnais	Consolider l'attractivité et la dynamique touristique du Département.	#9.1
Identifier et attirer de nouveaux talents	Médecins Spécialistes du secteur de la santé Vétérinaires Télétravailleurs Nouveaux arrivants et candidats à l'emploi	Freiner le déclin démographique. Pallier les besoins de main d'œuvre du Département.	#9.2
Offrir des « facilités de vies » pour s'installer en Aveyron	EPCI Grand public Jeunes Jeunes actifs Nouveaux arrivants Employeurs Filières professionnelles	Faire venir et rester de nouveaux talents. Inciter les territoires à mieux structurer l'offre territoriale et leur politique d'accueil. Proposer une image moderne et visuelle destinée à valoriser les métiers et les filières.	#9.3



RELANCER L'ATTRACTIVITE DE L'AVEYRON AVEC LE PROJET « DESTINATION L'AVEYRON »

CONTEXTE GÉNÉRAL

Parmi les priorités identifiées par la majorité départementale pour cette nouvelle mandature, figure la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'attractivité pour l'Aveyron.

L'objectif du Département de l'Aveyron se résume ainsi :

Pour transcender les risques d'affaiblissement démographique et ses conséquences sur la vie quotidienne des Aveyronnais, notre ambition est de porter un projet de qualité de vie qui améliore le quotidien de tous et de révéler l'Aveyron auprès de publics choisis qui sont à la recherche d'un lieu identitaire et innovant offrant une perspective de renouveau personnel et professionnel.

Pour améliorer la situation démographique, l'Aveyron peut compter sur l'expérience accumulée.

Le Département a incubé et porté en son sein des personnes, dispositifs et actions opérationnelles qui jouent aujourd'hui un rôle important en faveur de l'attractivité de l'Aveyron.

Ceci a permis de montrer la pertinence de ces actions et d'avoir des résultats intéressants.

L'échéance de mars 2022 est fixée pour la mise en place de l'outil opérationnel décidé le 23 juillet 2021 à savoir l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme aveyronnaise (ADAT).

Durant cette période, les actions déjà en place se poursuivent avec un renforcement de la coordination et de la coopération des équipes.

De nouveaux projets peuvent également être lancés en fonction des opportunités. Les fiches qui suivent cette présentation, permettent d'identifier des axes de travail.

La nouvelle agence aura, parmi ses missions, le rôle de conforter, améliorer, faire évoluer cet ensemble de propositions, pour répondre aux objectifs politiques qui seront fixés.

Afin d'accompagner au mieux les actions imaginées, un certain nombre de programmes d'intervention est nécessaire dont la conception s'appuie sur une approche souple et agile.

#9.1 DESTINATION AVEYRON

Le tourisme est par essence un pan de l'économie non-délocalisable. L'offre d'un territoire lui est singulier, l'Aveyron est riche de sa diversité. Le tourisme est à la fois un secteur d'activité essentiel à l'économie du Département et l'opportunité pour ses habitants de profiter de ses nombreuses richesses.

Il constitue un formidable moteur en matière d'attractivité et de développement. Il est souvent la première occasion de contact avec le territoire ; cette découverte peut générer une envie de revenir pour résider, créer son entreprise, poursuivre des études.

Il est aussi un facteur d'équilibre car il a le pouvoir de générer des flux et donc des ressources partout où équipements adaptés, sites préservés, animations organisées captent l'intérêt du visiteur. Source de richesse et d'emplois directs ou induits, il participe à la viabilité de certains commerces et équipements.

Le tourisme contribue à préserver l'identité en mettant à l'honneur le patrimoine, les coutumes, les savoir-faire ... Par son caractère transversal, il met en réseau des acteurs œuvrant dans des secteurs aussi variés que le patrimoine, la culture, l'environnement, le sport, la gastronomie...

L'Aveyron bénéficie aujourd'hui d'une image positive et devient une destination privilégiée notamment pour les courts séjours. La destination Aveyron incarne un art de vivre et des valeurs identitaires et elle propose une diversité de paysages, patrimoines, savoir-faire et traditions qui séduisent le visiteur.

L'Aveyron est également une échelle pertinente d'un point de vue touristique car il offre à la fois la proximité et un périmètre suffisamment large pour aider à structurer une offre pertinente.

OBJECTIFS :

Fort des constats établis, le Département souhaite maintenir le tourisme comme un axe important de développement et d'attractivité de son territoire. Il entend maintenir sa dynamique et son ambition engagée depuis de nombreuses années.

Le Département souhaite encourager la montée en gamme, la qualification de l'offre pour les sites, les structures d'hébergement et équipements touristiques. La qualité et la diversité des activités de pleine nature est également un des enjeux de sa politique touristique, notamment en vue de rajeunir sa clientèle.

Il suscitera et accompagnera l'innovation dans le tourisme et une attention particulière sera portée aux projets ayant une approche « tourisme durable ».

NATURE DES OPÉRATIONS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NATURE DE L'OPÉRATION	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
SITES TOURISTIQUES EMBLÉMATIQUES	Valoriser les pépites du patrimoine naturel/bâti Renforcer l'attractivité de sites touristiques emblématiques Favoriser la pluriactivité en accueillant différents types de publics toute l'année (incluant le touriste aveyronnais)	Travaux d'aménagement du site et équipements, respectueux de l'environnement : points de vue, aires de pique-nique, sanitaires, signalisation, sécurisation, information touristique, ou tout autre aménagement à vocation touristique	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 30 000 € HT
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	Développer une offre d'hébergements touristiques de qualité pour répondre à la demande et tendre vers un tourisme durable Soutenir les projets insolites et atypiques	Travaux de création ou de réhabilitation de meublés de tourisme, chambres d'hôtes, camping, ...	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 90 000 € HT
AIRES D'ACCUEIL TOURISTIQUES	Développer un maillage d'aires d'accueil touristiques de qualité à l'échelle du Département	Travaux de création et d'aménagement d'aires d'accueil et de services	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 24 000 € HT
ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES STRUCTURANTS	Accompagner l'aménagement et la requalification de structures et/ou espaces touristiques d'envergure Soutenir les projets audacieux	Travaux de création, de rénovation, modernisation structures et/ou espaces touristiques d'envergure. Aménagement paysager. Acquisition foncière. Honoraires de maîtrise d'œuvre.	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 90 000 € HT
RANDONNÉES/ ITINÉRANCE	Répondre à la demande croissante de pratique de l'itinérance (multi-activités) en accompagnant le développement d'une offre de services dédiée.	Acquisition et installation d'équipements liés à la pratique, type parcs à vélo, borne de recharge pour les Vélos Assistance Electrique, acquisition de VAE dans le cadre d'un produit touristique Travaux d'aménagement d'équipements annexes au circuit (points d'eau, sanitaires, aires de pique-nique, point d'information, aire de bivouac...)	Commune EPCI	Analyse au cas par cas



THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NATURE DE L'OPÉRATION	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	Valoriser/sécuriser les sites et les espaces de pratiques des activités de pleine nature	Travaux de sécurisation, d'aménagement technique lié à la pratique de l'activité. Travaux d'aménagement annexes du site notamment pour l'accueil (parking, sanitaires, aires de pique-nique, ...).	Commune EPCI	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 30 000 € HT
OFFICES DE TOURISME & ACTEURS DU TOURISME	Renforcer l'identification et la mise en réseau des OTs Inciter les territoires à se doter d'une stratégie touristique globale et structurée Favoriser le déploiement des outils et projets numériques en lien avec la stratégie déployée par l'ADT.	Dotations d'équipement dans le cadre du programme d'accompagnement des OTs. Prestations intellectuelles liées à la définition d'une stratégie territoriale Création de contenus et développement d'outils / dispositifs numériques.	EPCI OTs Acteurs du tourisme	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 6 000 €
AGRI-TOURISME	Développer des produits touristiques en lien avec le patrimoine agricole (itinéraires thématiques liés à la gastronomie/savoir-faire locaux, activité culturelle liée au patrimoine agricole, viticole ...)	Travaux d'aménagement liés à la création du produit et/ou à la pratique de l'activité (itinéraire, aménagement d'un site) : gros œuvre, balisage, point d'information, ... Accompagnement d'événements thématiques ou liés à la valorisation du produit créé (type Circuit Vélo et Fromages, traditions, ...).	Commune EPCI OTs	Aide jusqu'à 30% Aide plafonnée à 6 000 €
MANIFESTATION/ÉVÈNEMENT À VOCATION TOURISTIQUE	Favoriser les opérations, manifestations, événements dont l'action, la notoriété, la fréquentation dépassent le seul public local et qui mettent en avant les richesses et les savoir-faire locaux	Actions qui favorisent le développement, l'organisation touristique des territoires. Actions d'animation, de promotion de niveau départemental concourant à valoriser le territoire aveyronnais.	Commune EPCI ADAT Associations	Analyse au cas par cas



TOUT PROJET TOURISTIQUE D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL

Précisions sur les modalités d'interventions

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas en tenant compte :

- De l'objet du projet et de la nature de l'investissement,
- Du besoin auquel il entend répondre et de l'argumentaire associé (= argumentaire produit pour justifier du besoin),
- De son dimensionnement et de son portage : communal/intercommunal,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet,
- De l'accessibilité pour tous,
- D'éventuels Labels (Grand Site de France, Plus beaux villages de France, Petites cités de caractères, Villes et village fleuris, Vélo et Fromages, ...),
- De la notoriété du site,
- De son impact sur l'attractivité du territoire,
- Du caractère innovant du projet,
- Des partenariats financiers escomptés /mobilisés,
- Des capacités financières du maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

Ces plafonds d'aides s'entendent comme des références. Ils pourront le cas échéant être adaptés.

Les projets selon leur envergure pourront être appréhendés par tranches financières, à l'appréciation du Département.

S'agissant des travaux en régie, pourront être pris en compte les coûts afférents à l'acquisition des matériaux.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Lettre de saisine adressée au Président du Département
- ☐ Formulaire de demande complété, daté et signé
- ☐ Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- ☐ Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- ☐ Résultat de la consultation des entreprises, devis

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Action Territoriale

#9.2 IDENTIFIER ET ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

CONTEXTE

Depuis la fin du 1^{er} semestre 2021 et à mesure que la crise sanitaire semble s'éloigner, la reprise économique est confirmée avec un taux de chômage en Aveyron qui est retombé à 6 % et un nombre de bénéficiaires du RSA qui a diminué. Les indicateurs en matière de créations d'entreprises, d'emplois salariés et les offres d'emploi ont retrouvé les niveaux d'avant-crise.

De fait, tous les secteurs d'activité (industrie, construction, agriculture, agro-alimentaire, sanitaire, médico-social, services à la personne...) font face à d'importantes difficultés de recrutement. Les employeurs s'adressent régulièrement aux élus pour leur faire part du manque de main d'œuvre qui pénalise leur activité. Au cours du printemps 2021, plus de 4 000 offres ont été enregistrées à POLE EMPLOI, soit une hausse de 44 % des enregistrements par rapport à 2019 sur la même période.

En parallèle, le vieillissement des professionnels de santé fait craindre un manque à court terme de praticiens généralistes et spécialistes dans le Département alors que l'offre de santé constitue un facteur d'attractivité majeur.

Le bilan chiffré depuis 2013 fait apparaître 86 installations de médecins généralistes libéraux pour 81 départs. Il convient de poursuivre nos actions dans ce domaine avec l'ensemble de nos partenaires. Il convient également de rester vigilant et d'analyser l'apport complémentaire que pourrait générer la création de centres de santé, soit localement, soit en lien avec d'autres niveaux de collectivités.

OBJECTIFS

Dresser un état des lieux des besoins en recrutement auprès des employeurs et des territoires,

Identifier les talents dont l'Aveyron a besoin, salariés, porteurs de projet, repreneurs, ...,

Définir une ou plusieurs stratégies opérationnelles de démarchage de ces talents,

Prioriser des cibles,

Conforter la politique d'attractivité dans le secteur de la santé (Voir Fiche : Développer les actions de préventions et valoriser les métiers des professionnels de santé),

Favoriser le recrutement de salariés agricoles et la transmission d'exploitations agricoles en lien avec la commission compétente (Voir Fiche : Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre),

Soutenir les actions de recrutement de personnel médico-social (Voir fiches relatives à la thématique Solidarités),

Accompagner les services de l'insertion sur la remise dans l'emploi du public bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active) (Voir fiches relatives à la thématique Solidarités),

S'appuyer sur les nouvelles formes d'organisation du travail pour encourager des projets de vie en Aveyron à partir du télétravail,

Attirer et faire rester la jeunesse pour résoudre la problématique de pénurie de main d'œuvre (Voir Fiche : 1 Étudiant = 1 aveyronnais en devenir ! Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures et fiche : L'enseignement supérieur : Un élément d'attractivité et de mobilisation des Aveyronnais).

Les opérations proposées se divisent en deux catégories :

- Des programmes d'accompagnement,
- Des opérations directement portées par le Département.

Les programmes d'accompagnement

Les programmes d'accompagnement seront à affiner et à préciser en fonction des évolutions du projet de mandature et de la conjoncture.

Conforter les démarches favorisant la réalisation de stages de médecins dans le département.

Descriptif : Poursuivre et conforter l'action existante du Département en matière d'attractivité des médecins concernant la réalisation de stages pour les internes.

Modalité d'intervention :

- Aide forfaitaire de 300 €/ mois par interne dans les zones non financées par l'État pour les internes ne bénéficiant pas de l'indemnité logement nationale.
- Aide forfaitaire de 100 €/mois aux assistants en temps partagé en poste dans un hôpital aveyronnais.

Cibles : Médecins

Partenaires : Ordre des médecins, ARS, CPAM, SDIS, Faculté de médecine et Hôpital, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme

Encourager la découverte du territoire pour les internes réalisant de stages de médecins dans le département.

Descriptif : Invitations faites aux internes pour participer aux événements culturels et sportifs, et plus récemment offre faite à chaque interne en stage dans le département, d'un coaching sport santé découverte du territoire, tout au long de son stage en Aveyron.

Cibles : Médecins.

Poursuivre le week-end découverte du territoire ouvert à tous les internes de France, dit « Week-end Adrénaline Aveyron ».

Descriptif : Attirer les internes en médecine en leur faisant découvrir le territoire en vue de favoriser leur choix de stage et leur installation sur le département.

Cibles : Médecins.

Les programmes et actions portées par le Département

Comme pour les programmes d'accompagnement, ils devront être affinés et précisés en fonction du projet de mandature et de la conjoncture.

Conforter les démarches favorisant l'accueil de stagiaires vétérinaires et le recrutement de vétérinaires.

Descriptif : Poursuivre et conforter l'action existante du département en matière d'attractivité des vétérinaires.

Modalité d'intervention : Portage départemental : Poursuivre en s'appuyant sur les représentants du Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires, le GTV 12 (Groupement Technique de Vétérinaires) et les vétérinaires aveyronnais, les actions favorisant l'attractivité du Département en direction de ce public (présentation du Département dans les écoles de vétérinaires, communication sur les réseaux sociaux, création de temps conviviaux et mises en relation).

Cibles : vétérinaires

Partenaires : Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires, GTV 12, les vétérinaires aveyronnais.

Encourager la venue de télétravailleurs sur le département.

Descriptif : face au contexte de la crise sanitaire qui a favorisé l'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail, réunir l'ensemble des tiers lieux du Département afin de proposer une offre territoriale globale, à savoir un espace de travail et un lieu de vie, aux télétravailleurs indépendants et salariés.

Modalité d'intervention : Portage départemental : Poursuivre les actions engagées par le Département en s'appuyant sur les tiers lieux existants.

Repérer les talents dont l'Aveyron a besoin.

Descriptif : Afin d'aller vers plus de qualitatif dans l'installation de nouveaux arrivants, identifier les cibles en adéquation avec les opportunités professionnelles disponibles sur le territoire.

Modalité d'intervention : Portage départemental : En s'appuyant sur le savoir-faire de L'Aveyron Recrute, d'Accueil Médecins Aveyron, en partenariat avec la future agence du tourisme et de l'attractivité, réunir les employeurs et leurs représentants, les intercommunalités, les acteurs publics et privés de l'emploi afin de déterminer les cibles pertinentes à rechercher. Capitaliser sur les études existantes et compléter en fonction des manques.

Partenaires : intercommunalités, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, recruteurs, fédérations et groupements d'employeurs, partenaires publics de l'emploi dont Pôle Emploi et privés.



#9.3 OFFRIR DES « FACILITÉS DE VIES » POUR S'INSTALLER EN AVEYRON

CONTEXTE

L'opportunité professionnelle est utilisée comme le principal levier pour attirer de nouveaux talents mais elle ne suffit pas. Pour faire venir de nouveaux talents, il faut que le territoire d'accueil soit aussi en capacité d'offrir un logement, des services, des activités de loisirs et du lien social... pour ainsi dire une offre de vie complète.

La structuration et la valorisation de cette offre globale est d'autant plus essentielle que les ambitions d'attractivité de l'Aveyron sont soumises à rude concurrence. Les besoins en compétences des entreprises aveyronnaises sont en effet les mêmes que de nombreux autres recruteurs français relevant de secteurs d'activité en tension au niveau national (médico-social, restauration, BTP...). Autrement dit, il ne manque pas seulement des chaudronniers ou des infirmiers en Aveyron mais partout en France et peut-être même encore plus en milieu rural. L'argument d'une qualité de vie favorable, avancé par notre Département comme décisif dans le choix d'installation de potentiels nouveaux talents est également un élément fortement concurrentiel, d'autant plus en période post covid où tous les départements communiquent sur les mêmes leviers. En d'autres termes, fait-il meilleur vivre en Aveyron que dans d'autres départements ruraux équivalents ? En vue de tirer son épingle du jeu dans un environnement devenu plus concurrentiel que jamais, il conviendra de travailler sur l'identification et la mobilisation de leviers « différenciants » qui permettront à l'Aveyron d'atteindre ses objectifs.

À noter que chaque territoire du Département ayant des besoins spécifiques, une approche territorialisée sera mise en place en lien avec les intercommunalités.

Fort de l'expérience de l'Aveyron Recrute sur la facilitation de l'installation de nouveaux arrivants (aide à la recherche d'un emploi pour le conjoint, renseignements sur la scolarité, le logement...), le Département poursuivra et adaptera ces accompagnements « cousu main ».

Plus qu'une qualité de vie, il faut offrir aux nouveaux arrivants des « facilités de vie ».
Une attention particulière devra être portée sur la cible jeunesse en privilégiant une offre adaptée.

Enfin, il conviendra d'accompagner les intercommunalités au plus près des besoins des nouveaux arrivants en les encourageant à améliorer leur politique d'accueil.

OBJECTIFS

Faire venir et faire rester de nouveaux talents,
Inciter les territoires à mieux structurer l'offre territoriale et leur politique d'accueil,
Recenser les besoins en emploi exprimés par les territoires,
Recenser l'offre en logement et habitat des territoires et l'offre territoriale de services du territoire (école, accueil d'enfants, équipements...),
Mettre en place une offre dédiée à la jeunesse pour lui donner envie de venir vivre en Aveyron, en s'appuyant sur les travaux déjà initiés sur Paris,
Etudier la possibilité d'une formation de professionnels de santé en Aveyron,
Poursuivre et améliorer le « sur mesure » initié par la Cellule Marketing dans la facilitation de l'installation des nouveaux arrivants,
Valoriser l'image du Département à travers la production audiovisuelle pour s'adresser à la cible Grand Public,
Proposer une image moderne et visuelle destinée à valoriser les métiers et les filières,
S'appuyer sur la marque « Fabriqué en Aveyron » pour véhiculer une image développement durable du Département.

NATURE DE L'OPÉRATION

Les opérations proposées se divisent en deux catégories :

- Des programmes d'accompagnement,
- Des opérations directement portées par le Département.

Des programmes d'accompagnement

Les programmes d'accompagnement seront à affiner et préciser en fonction des évolutions du projet de mandature et de la conjoncture.

Recensement et mise en valeur de l'offre territoriale aveyronnaise et des opportunités d'installation dans le but de co-instruire une offre globale d'accueil.

Descriptif : Faciliter la mise en œuvre d'actions de recherche, compilation et mise en forme de l'offre territoriale dans les domaines du :

- Logement,
- De l'emploi,
- Des services à la population,
- Du foncier et de l'immobilier d'entreprise,
- Des dispositifs d'aide et d'accompagnement de nouveaux arrivants.

Dans la perspective de structurer et porter à connaissance (Imprimerie, site internet, vidéos promotionnelles) des nouveaux arrivants et potentiels nouveaux arrivants.

Modalité d'intervention :

L'aide accordée jusqu'à 30% du coût HT de l'action.

L'aide ne peut être supérieure à 5 000 € (plafond).

Bénéficiaires : EPCI.

Cibles : potentiels nouveaux arrivants, nouveaux arrivants, Aveyronnais.

Développer une culture de l'accueil de nouveaux arrivants dans le but d'accompagner l'installation et l'intégration de nouveaux arrivants.

Descriptif : Création des outils et dispositifs d'accueil de nouvelles populations, par exemple :

- Livret d'accueil,
- Réseaux d'ambassadeurs,
- Comité d'accueil,
- Création d'événements dédiés aux nouveaux arrivants (autres que pots d'accueil)...

Modalité d'intervention :

L'aide accordée jusqu'à 30% du coût HT de l'action.

L'aide ne peut être supérieure à 5 000 € (plafond).

Bénéficiaires : EPCI.

Cibles : Ambassadeurs, comité d'accueil, EPCI.

Mise en place de sessions de découvertes et de visites de territoires pour des actifs salariés, des créateurs et repreneurs d'entreprises et télétravailleurs dans le but de faire découvrir le territoire et ses acteurs et leur donner envie de s'y installer.

Descriptif : Création de sessions de découverte, éductours, visites d'entreprises du territoire.

Exemple : Mettre en relation un salarié avec un recruteur ou des repreneurs avec des cédants tout en présentant l'offre globale de services et d'accueil du territoire.

Modalité d'intervention :

L'aide accordée jusqu'à 30% du coût HT de l'action.

L'aide ne peut être supérieure à 5 000 € (plafond).

Bénéficiaires : EPCI.

Cibles : prospects salariés ou créateurs/repreneurs.

Prospecter de nouvelles compétences non présentes sur le territoire dans le but de faire venir et revenir des actifs.

Descriptif : Mise en place d'actions de prospections de compétences manquantes sur le territoire ou participation à des actions conduites par des tiers.

Montant de l'aide :

L'aide accordée jusqu'à 50% du coût HT de l'action.

L'aide ne peut être supérieure à 5000 € (plafond)

Bénéficiaires : EPCI.

Cibles : l'ensemble des talents dont le département a besoin.

Valoriser l'Aveyron, son territoire, sa population, sa culture, son patrimoine par l'accueil et la diffusion des films soutenus.

Descriptif : Grâce à la production cinématographique, s'adresser aux cibles consommatrices de cinéma et de documentaires.

Modalité d'intervention : Soutenir la production cinématographique et audiovisuelle sur le département.

Bénéficiaires : Les dossiers peuvent être déposés par tout producteur (association ou société de production) qui dispose d'un code APE quel que soit sa domiciliation.

Cibles : Cinéphiles, grand public, jeunes.

Partenaires : Région, Centre National du Cinéma et de l'imagerie animée, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme.

Fiche-action globale portée en transversal en lien avec la politique culturelle et la communication.

Les actions portées par le Département

Comme pour les programmes d'accompagnement, ils devront être affinés et précisés en fonction du projet de mandature et de la conjoncture.

Mettre en place une offre dédiée pour les jeunes actifs en proposant une stratégie de communication dans le but de les faire venir, revenir ou rester en Aveyron.

Descriptif : A travers les pratiques numériques et sociales des jeunes actifs, établir une stratégie de communication afin de mieux cibler les jeunes actifs susceptibles de vivre en Aveyron.

Modalité d'intervention : Portage départemental : En accord avec la Direction de la communication, le Pôle Avenir des Territoires et l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, travailler ensemble sur la stratégie de communication.

Cibles : Jeunes actifs.

Partenaires : Direction de la communication, le Pôle Avenir des Territoires, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, écoles et centres de formation.

Renforcer le « sur mesure » déjà effectué par L'Aveyron recrute et Accueil Médecins Aveyron dans le but de faciliter l'installation et l'intégration et l'ancrage des nouveaux arrivants sur le territoire.

Descriptif : Mieux accompagner qualitativement les nouveaux arrivants dans leur installation extra professionnelle :

- Faciliter la recherche de l'emploi du conjoint,
- Recherche de services :
 - Ecole
 - Crèches
- Logement,
- Activités, ...

Mettre en place des actions visant à faciliter la création de liens entre nouveaux arrivants et habitants.

Modalité d'intervention : Portage départemental en partenariat fort avec les intercommunalités pour définir des actions et des modes de fonctionnement.

Cibles : les nouveaux arrivants dans le département.

Partenaires : Intercommunalités, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme.

Encourager et accompagner les employeurs aveyronnais sur leurs politiques de recrutement et le développement de leur marque employeur comme potentiels leviers d'attractivité.

Descriptif : Accompagner les employeurs sur les politiques globales de recrutement, la rédaction des offres d'emplois, les canaux de diffusion des annonces de recrutement à privilégier, leur marque employeurs...

Modalité d'intervention : Portage départemental : Mettre en place des ateliers ad hoc, en lien avec les partenaires concernés que sont les organismes consulaires et les organismes de formation, répondant ainsi à l'amélioration de l'offre.

Cibles : Employeurs.

Partenaires : Entreprises, organismes consulaires, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme.

Valoriser les filières et les employeurs à travers la réalisation de vidéos courtes destinées à promouvoir les offres d'emploi en tension et les filières souffrant d'un déficit d'image.

Descriptif : Assister les entreprises et les filières en proposant des vidéos de courte durée destinées à présenter les offres d'emplois et les filières en souffrance à travers des outils modernes.

Modalité d'intervention : Portage départemental : Réalisation de vidéos prises en charge par la direction de la communication permettant de valoriser une offre d'emploi de façon dynamique (avec un contenu d'offre d'emploi aisément modifiable).

De la même manière, mise en valeur de filières en tension à travers des vidéos promotionnelles vantant l'intérêt et l'attrait de métiers mal connus ou peu reconnus. Par la suite, impulsion par le Département et mise à disposition aux intercommunalités d'un outil pour une adaptation au contexte. Prévoir la formation des intercommunalités à l'utilisation de l'outil dans un objectif de transfert de la production.

Cibles : Employeurs, filières.

Partenaires : Direction de la communication, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, Service Marketing du territoire et accueil des nouvelles populations, employeurs, filières.

Infléchir la marque « Fabriqué en Aveyron » dans une orientation développement durable afin de véhiculer l'image environnementale du Département.

Descriptif : S'appuyer sur la marque « Fabriqué en Aveyron » afin de véhiculer une image environnementale du Département à travers les produits qu'elle propose et qu'elle diffuse hors du Département.

Modalité d'intervention : Portage départemental : En s'appuyant sur l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme réfléchir à un avenant du cahier des charges, destiné à valoriser les produits fabriqués en Aveyron avec une éthique écologique. Envisager l'opération comme un sigle supplémentaire.

Cibles : Grand public.

Partenaires : Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, entreprises.

L'Aveyron
se bouge!
12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #10

SPORTS



#10 SPORTS

Sport des jeunes-santé par le sport

Sport pour tous - santé par le sport

Sport de nature et tourisme

Sport et comités sportifs
départementaux

Sport et évènements

Sport et clubs

Sport et élite

Sport et qualité de vie locale

Sport et infrastructures

#10 SPORTS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Sport des jeunes – santé par le sport	Jeunes Aveyronnais	Éducation par le sport, formation des jeunes aux sports. Sensibilisation à la santé par le sport.	#10.1
Sport pour tous – santé par le sport	Tous publics dont les plus sensibles	Accès au sport pour tous.	#10.2
Sport de nature et tourisme	Tous pratiquants Aveyronnais et touristes	Accès pour tous à des espaces naturels aménagés.	#10.3
Sport et comités sportifs départementaux	Comités sportifs départementaux, dirigeants et éducateurs bénévoles	Valorisation et accompagnement du bénévolat associatif - sportif.	#10.4
Sport et évènements	Associations et clubs organisateurs de manifestations sportives	Favoriser l'attractivité et l'animation des territoires.	#10.5
Sport et clubs	Clubs aveyronnais	Faciliter le fonctionnement des clubs et l'action des bénévoles.	#10.6
Sport et élite	Clubs de « haut niveau » aveyronnais et leurs sportifs	Valoriser et dynamiser le Département et le sport aveyronnais par son élite.	#10.7
Sport et qualité de vie locale	Collectivités, territoires et milieu associatif local	Favoriser le lien social, les relations intergénérationnelles par le sport.	#10.8
Sport et infrastructures	Collectivités, territoires	Favoriser un développement homogène et équitable des pratiques sportives et des équipements.	#10.9



UNE POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Les choix de notre politique sportive répondent à l'identification d'enjeux auxquels nous souhaitons accéder par des objectifs adaptés et des actions durables, en faveur :

- De la pratique sportive des jeunes Aveyronnais et de leur santé par le sport,
- De la pratique sportive du plus grand nombre et de la santé des Aveyronnais par le sport,
- De la pratique des sports de nature par les Aveyronnais et les touristes,
- Du mouvement sportif aveyronnais à travers les comités sportifs départementaux et leurs bénévoles,
- Des associations sportives aveyronnaises organisatrices d'événements,
- De l'activité des clubs aveyronnais et de leur encadrement bénévole,
- D'une valorisation de l'élite sportive départementale,
- De l'animation des territoires et d'une qualité de vie locale,
- D'un développement adapté d'équipements et d'infrastructures sportives pour la pratique de tous les Aveyronnais.

De façon très transversale, les Jeux Olympiques de Paris 2024 offrent une perspective dynamisante, le label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par notre collectivité doit permettre aux Aveyronnais de se fédérer autour de cet événement et de sa préparation. Ainsi, nos choix d'actions en portent l'empreinte et en font parfois une priorité, jusqu'à l'échéance des Jeux 2024.

Par ailleurs il est important de rappeler que nos interventions en faveur du sport aveyronnais doivent porter et valoriser l'image du Département et de ses territoires.

Une mission confiée à une Agence Départementale du Sport

Pour atteindre nos objectifs, au profit du sport départemental et de tous les Aveyronnais, l'Assemblée départementale a décidé de confier, par convention d'objectifs, un cadre de missions à la nouvelle agence départementale du sport en cours de création.

Un ensemble d'actions

Les fiches ci-après rappellent quelles sont les actions adossées à la mise en œuvre de la politique sportive et tracent des perspectives d'intervention fortes et inédites. Leur mise en œuvre sera pour grande partie confiée à la future agence départementale du sport et ses moyens adaptés à notre nouvelle ambition.

#10.1 SPORT DES JEUNES – SANTÉ PAR LE SPORT

OBJECTIFS

Pour l'avenir des jeunes Aveyronnais, accompagner l'éducation par le sport et la formation des jeunes, vers une pratique physique régulière et de qualité :

- Inciter tous les jeunes Aveyronnais à la pratique sportive,
- Les sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique pour la santé,
- Développer la pratique sécuritaire du savoir nager.

NATURE DES OPÉRATIONS

- 1. Grands rassemblements** : Prise en charge et organisation de grands rassemblements pour les jeunes licenciés des clubs et les scolaires (challenges, cross, raids, ...), en faire les supports d'une sensibilisation à la santé par le sport, au handicap, au développement durable et à l'éco-responsabilité.
- 2. Echange entre clubs et scolaires** : Favoriser les échanges entre le milieu scolaire et les clubs en utilisant des événements ou supports adaptés.
- 3. Sensibilisation sport-santé** : Définition et diffusion de contenus de sensibilisation à la santé dans toutes ses composantes (alimentation, effort, ...) et aux sports spécifiques aux collégiens, à travers des supports adaptés (E.N.T, supports écrits, affiches, ...), en collaboration avec les associations départementales scolaires et autres experts sportifs ou intervenants du secteur médical.
- 4. Savoir nager** : Définition d'un schéma ou projet départemental du savoir nager « sécuritaire », en complémentarité avec les projets nationaux « d'apprendre à nager » et de « l'aisance aquatique » destinés aux écoliers du 3ème cycle. En collaboration avec la ligue de natation ou le comité départemental de natation, les clubs et les collectivités locales.
Remarque : le dispositif national « classes bleues » pour les classes primaires pourra être considéré sur la politique sportive et/ ou dans les dispositifs d'aide aux voyages scolaires éducatifs dont il respecte les critères. (Voir fiche Jeunesse-Education : voyages scolaires).
- 5. Aide au fonctionnement du sport scolaire** : Accompagnement financier de l'action des associations départementales scolaires dans l'organisation des rencontres hebdomadaires (UNSS, UGSEL, USEP).
- 6. Aide aux associations sportives des établissements** : Accompagnement des associations sportives scolaires des établissements et aides aux familles :
 - Aide aux déplacements des équipes d'établissements scolaires dans les championnats de France scolaires,
 - Aide à la prise de licence sportive scolaire (UNSS-UGSEL) pour les 6^{èmes}, afin de favoriser la découverte d'activités sportives au collège en cohérence avec le projet de « Pass'jeunes ».

BÉNÉFICIAIRES

1. Grands rassemblements :

- Pour les rassemblements scolaires : Associations sportives départementales scolaires : Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) , Union Générale du Sport dans l'Enseignement Libre (UGSEL), Union du Sport dans l'Enseignement du Premier degré (USEP), associations sportives des établissements scolaires du 1^{er} degré et du 2^{ème} degré, formation universitaire en STAPS, établissements affiliés au comité départemental de sport adapté, écoliers, collégiens, lycéens licenciés du sport scolaire, étudiants en STAPS, résidents des établissements adaptés licenciés du comité départemental de sport adapté,
- Pour les challenges du Département : comités sportifs départementaux concernés, leurs clubs de jeunes et les jeunes licenciés de moins de 18 ans.

2. Échange entre clubs et scolaires : Associations sportives scolaires des établissements publics et privés et leurs jeunes licenciés, comités sportifs départementaux, clubs de jeunes et leurs licenciés.

3. Sensibilisation sport-santé : Tous les collégiens.

4. Savoir nager : Toutes les écoles et leurs écoliers du 3^{ème} cycle.

5. Aide au fonctionnement du sport scolaire : Les 3 associations sportives départementales scolaires : UNSS ; UGSEL ; USEP.

6. Aide aux associations sportives des établissements : Associations sportives des établissements scolaires, les collégiens de 6^{ème} et leurs familles.

PARTENAIRES

1. Associations départementales scolaires (UNSS. UGSEL ; USEP), Université Champollion, comité départemental de sport adapté et tous autres comités sportifs concernés. Intervenants des secteurs de la santé et de l'environnement.
2. Services de l'État : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), collectivités locales, associations sportives scolaires départementales (UNSS ; UGSEL ; USEP).
3. DSDEN, associations départementales scolaires (UNSS ; UGSEL ; USEP), collèges.
4. Agence Nationale du Sport, Services de l'État (DSDEN, SDJES) ligue Occitanie, comité départemental de natation et clubs aveyronnais, collectivités locales.
5. Collectivités locales.
6. Associations sportives scolaires des collèges.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine ; budget prévisionnel. Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.2 SPORT POUR TOUS – SANTÉ PAR LE SPORT

OBJECTIFS

Favoriser la reprise d'activité des clubs et l'accessibilité de tous les Aveyronnais à toutes pratiques sportives :

- Favoriser l'accès au sport pour les publics les plus sensibles,
- Favoriser l'accès au sport pour toutes les familles et tous les Aveyronnais,
- Sensibiliser le plus grand nombre à la santé par le sport et établir des liens avec les projets et initiatives développés sur le Département.

NATURE DES OPÉRATIONS

- 1. Sport et lien social :** Continuer l'action sport et lien social en cohérence avec la fiche programme « développement social local » pour un partenariat développé entre associations sportives et associations du secteur social afin de renforcer l'accès aux pratiques sportives pour les publics sensibles ou « empêchés ». Développement du dispositif sur les territoires d'action sociale et leurs communautés de communes.
- 2. Partenariats sport-santé :** Développer des partenariats par appel à projets ou bien budget participatif afin d'encourager les initiatives conduites ou susceptibles d'être conduites en matière de « sport-santé » par des acteurs aveyronnais : comités sportifs départementaux, clubs, maison sport-santé, territoires, ... Développer des actions départementales favorisant des actions de proximité pour tous publics et des rassemblements intergénérationnels.
- 3. Challenges « adultes » du Département :** Proposer des animations ou des challenges sportifs permettant de proposer des rassemblements sportifs et conviviaux aux adultes licenciés de clubs en partenariat avec les comités sportifs départementaux. Idem avec les étudiants, en lien avec la politique jeunesse (voir fiches relatives à la thématique Jeunesse / Éducation / Immobilier départemental).
- 4. Pass'sport Aveyron :** Proposer un Pass'sport Aveyron pour les familles et les publics les plus sensibles en complément des initiatives nationales.
Ce dispositif pourra concerner les adolescents en cohérence avec (ou à travers) un Pass' jeunes développé sur la politique jeunesse (voir fiche 5.6 «Des parcours pour soutenir les jeunes»).

BÉNÉFICIAIRES

1. Associations sportives locales et personnes sensibles ou en difficulté.
2. Acteurs du sport aveyronnais proposant des activités sportives et tous Aveyronnais.
3. Comités sportifs départementaux, clubs et licenciés adultes de tous niveaux.
4. Clubs sportifs et familles aveyronnaises.

PARTENAIRES

1. Territoires et collectivités, clubs sportifs locaux.
2. Territoires et collectivités, mouvement sportif (comités et clubs), État sur dispositifs existants, structures associatives et professionnelles de santé.
3. Comités sportifs départementaux.
4. Clubs sportifs aveyronnais.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine ; budget prévisionnel.
Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.3 SPORT DE NATURE ET TOURISME

OBJECTIFS

Pratique sportive du plus grand nombre dans un environnement naturel accessible et aménagé

- Développer et valoriser les sports et loisirs de pleine nature ainsi que leur pratique maîtrisée à travers un schéma départemental des Activités de Pleine Nature (APN),
- Permettre le développement de pratiques de sports de nature identitaires et valorisantes pour le Département et son attractivité,
- Favoriser l'activité et la reprise des acteurs des sports de nature en Aveyron,
- Rendre les sites naturels aveyronnais attractifs pour le tourisme.

NATURE DES OPÉRATIONS

Démarche participative : Développer une démarche participative en associant les acteurs aveyronnais des loisirs et sports de nature au développement maîtrisé de leur activité : Animation et consultation d'une Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) telle que préconisée par le code du sport.

Recensement et Plan départemental : Recenser les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) aveyronnais dédiés aux sports de nature à travers le développement du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de l'Aveyron tel que préconisé par le code du sport. En collaboration avec les collectivités locales.

Protection des accès : Faciliter l'accès à la nature aveyronnaise en stabilisant la nature juridique des chemins par le développement et le suivi du Plan Départemental de Promenade et de Randonnée (PDIPR) en prenant appui sur la commission sectorielle de l'agriculture.

Préservation des sites : Préserver la nature aveyronnaise en procédant à une évaluation environnementale des sites .et sensibiliser le grand public en s'appuyant sur les compétences et actions de la commission sectorielle de l'environnement, en lien avec les acteurs locaux (Ligue de Protection des Oiseaux, ...).

Qualité Aveyron : Proposer une qualité Aveyron par accompagnement technique et financier (crédits tourisme) des collectivités sur leurs sites pour atteindre un niveau qualitatif d'inscription au PDESI et à une labellisation départementale en s'appuyant sur la commission sectorielle du tourisme. Encourager la sécurisation des Espaces Sites et Itinéraires par études et conseils auprès des collectivités. Développer une panneautique départementale pour identifier et valoriser les E.S.I.

Projet départemental d'itinérance : Développer un projet « Aveyron itinérance » identitaire et valorisant pour le Département, par l'élaboration d'un schéma transversal d'itinérance départemental (VTT, cyclo, rando pédestre, rando équestre...) afin de proposer des circuits attractifs pour les loisirs sportifs des Aveyronnais et les touristes. Ceci en s'appuyant sur les compétences et moyens des commissions sectorielles routes, tourisme, agriculture, environnement. Articuler le projet avec un schéma départemental de « mobilité douce ».

Découverte pour le plus grand nombre : Permettre à tous les Aveyronnais de découvrir les sports de nature et les sensibiliser à des comportements écoresponsables :

- Par des journées de découverte scolaires (grands rassemblements scolaires) ou autres (par exemple une journée du vélo...),
- Sur des initiatives d'associations en matière d'animation et d'organisation de manifestations de sports de nature.

Promotion du Département : Promouvoir le territoire à travers la valorisation des lieux de pratique APN, développer une communication sur les lieux inscrits au PDESI et/ou labellisés et sur les manifestations emblématiques de sports de nature qui se déroulent sur le Département.

Valorisation des sites : Valoriser le patrimoine naturel et patrimonial à travers les APN par la diffusion d'informations patrimoniales, environnementales et culturelles géolocalisées, associées au développement ou au à l'accompagnement de manifestations ou journées thématiques (journée du vélo...).

BÉNÉFICIAIRES

- Associations sportives départementales scolaires : Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), Union Générale du Sport dans l'Enseignement Libre (UGSEL), Union du Sport dans l'Enseignement du Premier Degré (USEP), Associations sportives scolaires des établissements publics et privés et leurs jeunes licenciés,
- Collectivités,
- Comités départementaux, Clubs et leurs licenciés,
- Tous publics aveyronnais,
- Touristes.

PARTENAIRES

- Collectivités locales : communes et groupements de communes,
- Associations départementales scolaires : UNSS, UGSEL, USEP,
- Comités sportifs départementaux,
- Clubs sportifs organisateurs d'événements.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine, budget prévisionnel.
Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.4 SPORT ET COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX

OBJECTIFS

Maintenir le bénévolat, accompagner et valoriser l'action des bénévoles associatifs sportifs

- Valoriser le rôle fédérateur et dynamisant des comités sportifs, du comité départemental olympique et sportif (CDOS) et de leurs bénévoles,
- Développer une dynamique départementale fondée sur l'échange, la mutualisation des moyens humains et matériels au profit des comités sportifs, de leurs clubs et des bénévoles qui les encadrent,
- Associer les comités sportifs et leurs bénévoles à l'image d'un Département sportif.

NATURE DES OPÉRATIONS

Aide au fonctionnement : Accompagner les comités sportifs dans leur fonctionnement en tenant compte de leurs caractéristiques (projets de développement, de formation, licenciés).

Appels à projets : Accompagner les comités sportifs dans leurs projets innovants au profit du développement de leur discipline et plus largement du sport aveyronnais et de tous ses pratiquants.

Contrats d'objectifs : Continuer et élargir le partenariat avec les comités sportifs et le CDOS en mesure de présenter des projets structurés de développement et de formation au profit de leurs éducateurs et dirigeants.

Pôle ressource départemental : Elargir et animer le réseau des cadres sportifs attachés aux comités partenaires par contrats d'objectifs, afin de constituer un véritable pôle ressource départemental dont l'expertise et la réflexion pourront être profitables à l'ensemble des acteurs du sport aveyronnais, sur chaque saison sportive.

Le pôle ressource pourra jouer un rôle de « conseil consultatif » au profit de toutes les associations sportives et être à l'origine d'échanges et forums de niveau départemental (par ex : forum du sport, régulier tous les ans) Il sera pôle d'échange et de formation et permettra l'élaboration d'une plateforme collaborative numérique. Une mutualisation de moyens humains et matériels pourra être envisagée pour les différentes structures du sport aveyronnais (comités, clubs).

Équipements : Aide en équipements auprès des sélections départementales de jeunes spécifiques à chaque comité, aux couleurs du Département, pour les compétitions interdépartementales.

Challenges jeunes du Département : Challenges sportifs du Département en toutes disciplines réservées aux jeunes licenciés des clubs (voir fiche sur la pratique des jeunes) ainsi que pour les adultes (voir fiche : 11.2 Sport pour tous – santé par le sport).

BÉNÉFICIAIRES

- Comités sportifs et comité départemental olympique et sportif (CDOS) : cadres techniques - dirigeants bénévoles,
- Clubs,
- Pratiquants jeunes et adultes.

PARTENAIRES

Les comités sportifs sous contrats d'objectifs et le CDOS.
Association « Profession sport ».

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine, budget prévisionnel.
Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.5 SPORT ET ÉVÈNEMENTS

OBJECTIFS

Soutenir les projets des acteurs du sport aveyronnais favorables à l'attractivité des territoires

- Favoriser l'animation, l'activité socio-économique des territoires,
- Soutenir l'activité de la vie sportive associative, force vive des territoires,
- Favoriser la sensibilisation à un développement durable et à des comportements écoresponsables,
- Permettre la reconnaissance, la valorisation et la promotion du Département par des événements de notoriété.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement des organisations : accompagnement des associations organisatrices de manifestations sportives.

- De niveau local pour leur rôle dans le lien social et l'animation des territoires,
- De niveau régional ou national pour la valorisation des territoires et du Département,
- De niveau international ou exceptionnel pour une promotion large du département.

Labellisation des organisations : Labellisation de certaines manifestations phares du département selon des critères de notoriété sportive, de volume de participation, de valorisation et de respect de la nature aveyronnaise.

Manifestation identitaire : Accompagnement ou création ou accompagnement d'un événement de grande notoriété, identitaire et valorisant pour l'Aveyron.

Ingénierie : conseil aux organisateurs demandeurs.

BÉNÉFICIAIRES

Associations sportives agréées ou autres organisateurs.

PARTENAIRES

Associations sportives organisatrices et collectivités.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

Les aides financières seront conditionnées au développement de procédures de communication (invitation du Président du Département ou de ses représentants à participer aux temps forts de la manifestation et autres engagements au cas par cas).

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine adressée au Président du Département,
- Fiche de renseignement à compléter, budget prévisionnel avec dossier de présentation et bilans comptables pour les budgets les plus importants (comptes de résultats et bilans).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.6 SPORT ET CLUBS

OBJECTIFS

Faciliter le fonctionnement des clubs, acteurs locaux d'animation et de lien social,
Favoriser l'action éducative des clubs et la formation des jeunes,
Accompagner, reconnaître, valoriser l'action des bénévoles des clubs sportifs, faciliter leurs échanges et le partage d'informations.

NATURE DES OPÉRATIONS

Equipements pédagogiques : mise à disposition d'équipements pédagogiques auprès des clubs disposant de catégories de jeunes pour faciliter leurs séances éducatives et d'entraînement.

Aide aux déplacements :

- Aide aux déplacements des clubs disposant d'équipes de jeunes dans le cadre de leurs compétitions nationales et/ou régionales,
- Aide au financement de véhicules de transport (minibus) utilisés par les clubs pour déplacer leurs équipes.

Accompagnement des éducateurs et dirigeants bénévoles :

Développement d'une plate-forme en ligne ou autres moyens partagés de communication :

- Pour une diffusion d'informations et de « conseils » auprès de dirigeants et éducateurs bénévoles,
- Pour développer des forums ou échange de bonnes pratiques, de problématiques partagées, ...,
- Dans le cadre de la mise en place d'un pôle ressource départemental fondé sur la mobilisation de cadres techniques sportifs des comités départementaux, de clubs de haut niveau (voir fiche sur l'accompagnement de l'élite sportive) : ouverture à tous les dirigeants, éducateurs bénévoles des clubs aveyronnais, notamment sur des forums de dimension départementale (voir fiche soutien au mouvement sportif),
- Sensibilisation des jeunes à l'engagement citoyen et bénévole (en lien avec les programmes jeunesse et Éducation : parcours citoyen jeune).

BÉNÉFICIAIRES

Les clubs sportifs affiliés aux comités sportifs départementaux aveyronnais, leurs dirigeants et éducateurs bénévoles.

PARTENAIRES

Les comités sportifs départementaux,
Le Comité Départemental Olympique et Sportif,
Les clubs,
Les collectivités locales.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toutes demandes d'aide financière : Lettre de saisine ; budget prévisionnel.
Si nécessaire bilan de l'année écoulée et bilan de l'association.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.7 SPORT ET ÉLITE

OBJECTIFS

Valoriser et dynamiser le sport aveyronnais par son élite,
Accompagner les clubs aveyronnais du meilleur niveau dans leur mission d'ambassadeurs du Département et de formation des jeunes,
Maintenir un haut niveau sportif en Aveyron en accompagnant les jeunes talents,
Favoriser le lien entre les clubs phares et les clubs locaux, entre l'élite et le sport éducatif,
En perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 et à travers le label départemental « Terre de jeux 2024 » valoriser les sportifs sélectionnables,
Promouvoir le Département par son élite sportive.

NATURE DES OPÉRATIONS

Aide au fonctionnement : aides et partenariats permettant d'accompagner les clubs de haut niveau dans leurs missions d'intérêt général : animation des territoires, formation des jeunes, identification et valorisation du Département :

- Une approche spécifique engageant des contrats de prestation de services pourra être accordée aux clubs professionnels du plus haut niveau,
- Des bonus pourront être accordés aux clubs de haut niveau selon des thématiques ou critères choisis.

Animation auprès des clubs locaux : mise en œuvre de dispositifs d'échange entre clubs phares et clubs locaux. Cette action concerne les clubs unanimement reconnus de tous les Aveyronnais.

Par exemple : pour Rodez Aveyron Football (club professionnel de Ligue 2) : visite tournante dans les clubs locaux (mercredis du foot) pour des séances éducatives et échanges entre les joueurs professionnels, leurs entraîneurs, les jeunes, les éducateurs, dirigeants des clubs et leurs familles.

Autres clubs de haut niveau : Dans la mesure du possible, activation des relations entre les clubs de haut niveau et les clubs locaux d'une même discipline sportive : invitations aux matches à domicile, création de tournois jeunes pratiquants ; ...

Bourse Elite : aides accordées aux clubs ou aux associations des sportifs aveyronnais évoluant à un niveau international.

Préparation olympique : aide accordée aux sportifs dont la discipline olympique et le niveau international permettent d'envisager une sélection au JO de Paris 2024, en faciliter la préparation dès 2022. Un suivi sera proposé à ces sportifs ainsi que des opérations de communication et d'échange avec les sportifs et jeunes Aveyronnais (club élite ci-dessous).

Club Elite Aveyron : création d'un groupe identitaire de sportifs aveyronnais de haut niveau porteur d'une image dynamisante à articuler avec le pôle ressource et sa plateforme d'échange attachée à l'agence départementale du sport (voir fiche : soutien au mouvement sportif). Ceci afin de favoriser tout échange entre l'élite aveyronnaise, l'ensemble des clubs formateurs, leurs encadrements bénévoles et leurs sportifs de tous âges.

Promotion : Toutes ces actions seront accompagnées d'un plan de communication spécifique valorisant pour les sportifs et le Département.

BÉNÉFICIAIRES

- Clubs de haut niveau de sports collectifs et individuels dont les équipes fanions évoluent dans les championnats nationaux et au meilleur niveau régional pour les sports collectifs,
- Clubs ou associations dont les sportifs individuels sont inscrits sur les listes de haut niveau du ministère des sports et répondent à des critères sélectifs de classement,
- Sportifs en préparation olympique.

PARTENAIRES

- Clubs et associations concernés,
- Collectivités.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

Lettre de saisine, renseignements administratifs, économiques et financiers des structures, documents comptables (budgets prévisionnels, comptes de résultats et bilans).

Bourses concernant les sportifs :

Lettre de saisine, renseignements sur la carrière sportive et budgets.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.8 SPORT ET QUALITÉ DE VIE LOCALE

OBJECTIFS

Viser un développement homogène et équitable de la pratique sportive sur les territoires :

- Favoriser une activité sportive pour tous,
- Favoriser la cohésion, les liens sociaux, les relations intergénérationnelles par l'activité sportive.

NATURE DE L'OPÉRATION

Initier une animation des territoires modernisée dans le domaine du sport, par des collaborations nouvelles et inédites, en s'appuyant sur les potentialités locales et l'offre existante :

- À travers le projet départemental « Terre de Jeux 2024 », développer des échanges avec les collectivités labellisées afin de développer des actions complémentaires,
- Développer un projet départemental dynamisant susceptible d'être relayé au niveau territorial-intercommunal. Proposer un accompagnement technique et/ou financier.

Exemple : rencontres interdisciplinaires ou interclubs sur un même territoire pour des activités sportives ou des échanges.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités et leurs habitants, collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 », tissu associatif local, établissements scolaires, et notamment ceux labellisés « Génération 2024 ».

PARTENAIRES

Collectivités, comités sportifs départementaux, clubs, secteur scolaire, acteurs de la santé, ...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opérations à portage départemental en lien avec l'Agence Départementale du Sport, en proposant au cas par cas : ingénierie, accompagnement technique et/ou intervention financière et matérielle.

COMPOSITION DU DOSSIER

À déterminer en fonction de la nature des opérations engagées.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

#10.9 SPORT ET INFRASTRUCTURES

OBJECTIFS

Favoriser le développement d'équipements adaptés aux besoins des territoires du Département,
Permettre une vision départementale de l'implantation des équipements sportifs et le développement d'un maillage départemental cohérent,
Favoriser le développement d'équipements sportifs adaptés aux besoins spécifiques des utilisateurs (clubs, scolaires),
Assurer une équité d'accès aux équipements sportifs pour tous les Aveyronnais et favoriser l'animation des territoires,
Favoriser une utilisation efficiente des équipements sportifs.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposer une ingénierie technique aux (futurs) porteurs de projet en lien avec les commissions sectorielles du Département et les services concernés,
Développer une étude départementale permettant la définition d'un schéma départemental des équipements sportifs, vers un maillage homogène, efficient et équitable d'équipements sportifs sur le territoire. Ceci en lien avec la ou les commissions sectorielles et les services en charge du financement de ces équipements. Cette étude pourra intégrer ou impulser des objectifs ou des choix politiques départementaux (ex : «savoirnager», sport-santé, ...) et orienter vers des évolutions estimées nécessaires ou pertinentes (ex : financement des déplacements ou des accès vers des infrastructures ou équipements mutualisés).

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités et leurs habitants, associations sportives, établissements scolaires, autres utilisateurs ...

PARTENAIRES

Communes et Intercommunalités,
État (conférence régionale du sport).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Étude technique à la charge du Département par son agence du sport, vers l'élaboration d'un schéma départemental des équipements sportifs et la définition de nouveaux dispositifs d'accompagnement en faveur des clubs, des scolaires et des collectivités maîtres d'ouvrage.

COMPOSITION DU DOSSIER

A déterminer en fonction de la nature des opérations engagées.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Département de l'Aveyron et Agence Départementale du Sport

Défi #11

L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON

L'Aveyron
se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON



#11 L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON

Mise en place du conseil citoyen
à l'échelle départementale

« L'Assemblée pour l'Aveyron »



#11.1 L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON

NATURE DE L'OPÉRATION

Développer de nouvelles formes de dialogues avec les acteurs et citoyens du Département.

OBJECTIFS

La création d'un Conseil citoyen au niveau départemental a pour but de favoriser la participation directe et active de tous les Aveyronnais à la politique de leur Département. L'objectif principal est d'utiliser de multiples leviers pour favoriser la prise de parole, la connaissance, l'échange et le dialogue des citoyens aveyronnais. Ce dialogue entre élus et citoyens permet de recueillir et de définir les besoins et les attentes des Aveyronnais dans différents domaines.

CIBLES / PARTENAIRES

Citoyens Aveyronnais (groupe citoyens constitué sous forme d'un panel).

LES PÉRIMÈTRES D'ACTION

Le Département pourra demander au Conseil Citoyen de traiter des sujets particuliers (dans ce cas, le Département est « commanditaire »).

Le Conseil citoyen peut également s'autosaisir de sujets en garantissant un lien avec les compétences exercées au sein de la collectivité départementale.

Tous les travaux issus du Conseil citoyen seront exposés en séance plénière du Département.

Le Conseil citoyen aura la possibilité de faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise selon les domaines de compétences qui pourraient être abordés notamment pour l'animation de travaux.

3 niveaux de périmètres d'actions :

- **Niveau 1 : Emettre des avis consultatifs** sur des sujets identifiés par l'Assemblée pour l'Aveyron / Produire des avis (sous forme de rapport(s)).
- **Niveau 2 : Organiser le recueil des attentes des Aveyronnais / Recueillir les attentes et les besoins des citoyens sur des sujets pré-identifiés** (ex : Quels besoins/attentes en termes de mobilités douces / définition du schéma départemental des mobilités douces = 1 rapport). Consultation citoyenne.
- **Niveau 3 : Organiser la participation directe des Aveyronnais** / Participer à la définition d'une politique (ex : la politique des collégiens à l'échelle de la collectivité = 1 convention/politique).

NATURE DE L'OPÉRATION

Exemples de champs d'actions des sujets qui pourraient être traités :

- La biodiversité,
- La transition et le changement climatique,
- Les sujets sociétaux,
- L'économie – emploi - entreprises,
- Aveyron-France-Europe-Monde,
- Le rapport urbain-rural,
- La jeunesse,
- ...

LES PRINCIPES DU CONSEIL CITOYEN

Le Conseil citoyen est institué par le pouvoir exécutif du Département de l'Aveyron et régi par un règlement intérieur qui en fixe les règles et les modalités.

Le Conseil s'appuie sur plusieurs principes directeurs pour permettre la participation citoyenne : transparence (définition précise du cadre, du périmètre, des règles du jeu et de « l'intensité » de la participation) ; indépendance (veiller à garantir l'indépendance vis-à-vis du Département) ; inclusion (travailler à inclure les publics naturellement éloignés de ces démarches (jeunes, classes populaires, actifs...) ; les décideurs indiquent aux citoyens comment leurs avis ont été pris en considération dans la décision.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'Assemblée départementale de la société civile sera créée par simple délibération du Département qui fixera les grandes modalités d'organisation (Présidence, collèges d'intervenants, champ d'intervention, mandat, financier, ...).

Il sera ainsi composé à minima de 28 membres issus de 4 collèges :

- Collège 1 : représentants des secteurs économiques, des acteurs socio-professionnels et des associations environnementales,
- Collège 2 : acteurs de la cohésion sociale et du secteur associatif,
- Collège 3 : personnes qualifiées,
- Collège 4 : Conseillers départementaux suppléants.

Le Président de l'Assemblée permanente est élu par ses pairs préalablement désignés par le Président du Département.

AVIS DU PROJET DE MANDATURE : Actions retenues

Après avoir été consultée, l'Assemblée pour l'Aveyron a formulé par écrit un avis sur le projet de mandature. Le Département décide de retenir 12 idées issues de ces travaux.

Le Département s'engage à étudier l'opportunité de mettre en œuvre ces actions au cours de son mandat (2021-2028) :

- Œuvrer pour la mise en avant du Fabriqué en Aveyron,
- Mettre en œuvre des actions visant à encourager les jeunes vers le métier d'agriculteur,
- Travailler sur une campagne de communication valorisant les actions liées à la transition écologique,
- Définir une stratégie pour fédérer les acteurs liés à la gestion de l'eau,
- Montrer aux Aveyronnais le caractère concret de l'occitan, patrimoine culturel, présent partout en Aveyron,
- Aider les étudiants qui souhaitent étudier à l'étranger : bourses ?,
- Mettre l'accent sur les relations entre les entreprises et les bénéficiaires du RSA,
- Réfléchir à la prise en charge des accompagnants et des aidants des personnes âgées,
- Travailler sur le développement des mobilités douces,
- Étudier la possibilité de créer un « Concours Lépine en Aveyron »,
- Créer une filière d'excellence sur le sport nature à l'échelle départementale,
- A œuvrer au quotidien à donner une légitimité « suffisante » à l'Assemblée pour l'Aveyron.

L'Aveyr**On**
se bouge!

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #12

**GOUVERNANCE /
PERFORMANCE**



#12 GOUVERNANCE / PERFORMANCE

#FINANCES

Prospective budgétaire

Contrôle / conseil de gestion

Mobilisation de fonds européens



#12 GOUVERNANCE / PERFORMANCE

#RESSOURCES HUMAINES

Fonctions de conseil
et accompagnement
des services et
des organismes associés

Recrutement

Valorisation des compétences

Connaissance des métiers
et des missions

Apprentissage/Alternance

Marque employeur

Maintien de l'employabilité

Personnels Adjoints Techniques
Territoriaux des Etablissements
d'enseignement

Médecine scolaire

Personnel des collèges

#12 GOUVERNANCE / PERFORMANCE

#FINANCES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Prospective budgétaire	La collectivité Les services	Evaluer et optimiser les capacités financières du Département pour mener son programme de mandature : réfléchir de manière pluriannuelle à la programmation des actions.	#12.1
Contrôle - conseil de gestion	Les élus Le DGS, les DGA, les Présidents et Directeurs des Agences, les managers (directeurs, chefs de service)	Evaluer les politiques publiques pour aider l'Exécutif et l'encadrement à la prise de décisions.	#12.2
Mobilisation de fonds européens	Le Département et ses agences Les services associés et satellites du Département Les collectivités locales	Trouver de nouvelles sources de financement pour le Département. Optimiser les plans de financement des projets portés par les collectivités locales.	#12.3

#RESSOURCES HUMAINES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Fonctions de conseil et accompagnement des services et des organismes associés	Les élus Les services La collectivité Les organismes associés	Apporter à l'exécutif, aux pôles et aux services associés une expertise complète pour éclairer les décisions stratégiques, les projets, les réflexions.	#12.4
Recrutement	Les élus Les potentiels candidats Les écoles Les partenaires de l'emploi et du recrutement Les agents Les services	Optimiser l'adéquation « recrutement et compétences » : s'adapter aux évolutions du marché tout en maintenant le niveau d'exigence souhaité au sein de la collectivité.	#12.5

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Valorisation des compétences	Les agents Les services La collectivité	Favoriser le développement professionnel des agents et le bon fonctionnement de l'institution : développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C) ; favoriser la polyvalence et l'adaptabilité en lien avec la mise en œuvre du projet politique.	#12.6
Connaissance des métiers et des missions	Les élus Les agents Les services Les Aveyronnais	Mieux connaître les missions du Département : favoriser le recrutement, la mobilité et les compétences ; valoriser les agents de la collectivité.	#12.7
Apprentissage/ Alternance	La collectivité Les agents Les services Les étudiants Les organismes de formation Les écoles	Répondre à nos besoins : favoriser un recrutement adapté et de qualité.	#12.8
Marque employeur	Les élus Les Aveyronnais et la population en général	Attractivité de la collectivité sur le marché de l'emploi. Reconnaissance des agents et des missions de la collectivité.	#12.9
Maintien de l'employabilité	La collectivité Les services Les agents	Favoriser la qualité et l'organisation de service. Agir sur l'absentéisme.	#12.10



	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'enseignement	Le Département	Réduire les charges du personnel.	#12.11
Médecine scolaire	Les élèves des établissements scolaires aveyronnais	Améliorer les politiques de santé en milieu scolaire.	#12.12
Personnel des collèges	La collectivité	Gagner en maîtrise et en transparence sur le fonctionnement et l'organisation.	#12.13

#12 GOUVERNANCE / PERFORMANCE

Le Département s'engage dans une nouvelle mandature et ce sont 1700 agents, exerçant 150 métiers différents, qui sont au service de la mise en œuvre de ce nouveau projet et de la gestion des compétences de la collectivité.

Dans un contexte budgétaire contraint et incertain, les services apportés au public et aux territoires doivent viser une performance accrue.

Cette performance revêt de multiples dimensions :

- Performance financière pour phaser le projet de mandature en fonction des capacités financières de la collectivité et insuffler une culture de gestion performante,
- Performance sociale, pour attirer les compétences nécessaires au projet, valoriser le potentiel existant, créer les conditions sociales pour répondre aux besoins de la collectivité,
- Performance organisationnelle, en mettant en place de nouvelles organisations de travail plus collaboratives et en transversalité, en proposant des outils de pilotage, et encourager une culture d'innovation.

#12.1 PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE

OBJECTIFS

Afficher une politique financière qui donne du sens à l'action départementale et lui serve de repère grâce à différents indicateurs,

Évaluer les capacités financières du Département pour mener son programme de mandature,

Dégager des économies de fonctionnement pour maintenir une capacité d'autofinancement. La maîtrise des charges de gestion et en particulier des charges de personnel est un enjeu majeur et déterminant pour le financement du projet de mandature,

Réfléchir de manière pluriannuelle à la programmation des actions dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et d'un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF), véritables outils de prospectives budgétaires permettant de planifier, dans le temps, les projets à financer,

Donner de la visibilité sur l'action départementale à l'égard des divers partenaires, dont les établissements financiers.

NATURE DE L'OPÉRATION

Programmation budgétaire

BÉNÉFICIAIRES

Les services

La collectivité

PARTENAIRES

La Direction des Affaires Financières

Les services

Les organismes associés

MODALITÉS

Procéder à une évaluation des recettes et des charges obligatoires,

Évaluer la capacité d'autofinancement,

Établir un plan pluriannuel d'investissement compatible avec la capacité d'épargne et d'endettement (PPI),

Établir un plan pluriannuel de fonctionnement (PPF),

Bâtir des scénarios de programmation budgétaire à l'aide d'un outil de pilotage et avec l'assistance d'un cabinet de consultants spécialisés en prospective et finances locales.

#12.2 CONTRÔLE — CONSEIL EN GESTION

OBJECTIFS

Aider l'Exécutif et l'encadrement à la prise de décisions,
Contribuer à la maîtrise de la dépense publique,
Evaluer les politiques publiques menées par le Département,
Diffuser une culture de gestion orientée vers la performance,
Se doter d'un outil de pilotage de la dépense publique par mission (interventions et RH),
Maîtriser la masse salariale.

NATURE DE L'OPÉRATION

- 1- Mise en place d'un contrôle/conseil de gestion interne (stratégique et opérationnel).
 - Évaluation des politiques publiques, suivi budgétaire, indicateurs de pilotage, par mission et par politique.
- 2- Renforcement du contrôle/conseil de gestion externe.
 - Suivi du périmètre des « satellites* » avec un accompagnement et une maîtrise des risques.

BÉNÉFICAIRES

Contrôle/conseil de gestion interne stratégique : élus, DGS, DGA
Contrôle/conseil de gestion interne opérationnel : les managers (directeurs, chefs de service)
Contrôle/conseil de gestion externe : élus, DGS, DGA, Managers

PARTENAIRES

Les agents
Les services
Les « satellites* » du Département

MODALITÉS

1- Mise en place d'un contrôle/conseil de gestion interne (stratégique et opérationnel)

- Créer un système d'information décisionnel (SID) à l'échelle de la collectivité permettant de collecter, stocker, analyser de la donnée pour restituer rapidement de l'information nécessaire au pilotage stratégique et/ou opérationnel,
- Grâce au SID, élaborer des outils de pilotage performants, dynamiques et créateurs de valeur/richesse tels que des tableaux de bord (stratégique et opérationnel),
- Structurer et organiser la fonction de contrôle/conseil de gestion interne déjà existante à l'état embryonnaire au sein de la collectivité,
- Harmoniser les méthodes existantes,
- Développer, grâce au SID et au savoir et savoir-faire des agents, la capacité à mener :
 - Des études sur l'efficacité/évaluation d'une politique publique,
 - Des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique,
 - Des études/audits sur la gestion des dépenses publiques et la capacité à proposer des solutions alternatives pour en maîtriser les coûts.
- Mettre en place une comptabilité analytique par mission intégrant le volet RH.

2- Renforcer le contrôle/conseil de gestion externe

- Développer l'accompagnement financier auprès des services associés de la collectivité (accompagnement sur la réglementation, les procédures et la gestion financière au quotidien),
- Renforcer le suivi des risques financier des « satellites » du Département en mettant en place une cartographie au service de l'exécutif et des managers,
- Établir des audits financiers sur demande de l'exécutif.

**Satellites : on considère comme satellites, les structures ayant un lien financier fort avec la collectivité c'est-à-dire subvention significative, garantie d'emprunt, actionnaire ou membre.*

Impacts

Financier : coût de développement du SID

Organisationnel : appropriation collective de la démarche

#12.3 MOBILISATION DE FONDS EUROPÉENS

OBJECTIFS

Trouver de nouvelles sources de financement pour la mise en oeuvre du programme de mandature du Département et préserver ainsi ses capacités financières en réduisant la part d'autofinancement,
Accompagner les collectivités aveyronnaises dans la recherche de fonds européens en perspective d'une optimisation des plans de financement associés à leurs projets.

NATURE DE L'OPÉRATION

Recherche de sources de financements européens,
Montage de dossiers de demandes de subventions pour le compte du Département, de ses agences et organismes associés,
Accompagnement des collectivités aveyronnaises dans la mobilisation de fonds européens.

BÉNÉFICIAIRES

Le Département
Ses agences
Ses services associés et satellites*
Les collectivités aveyronnaises

PARTENAIRES

Les services
Les agences du Département, organismes associés et satellites
Les collectivités aveyronnaises
Les autorités de gestion des fonds européens (et gestionnaires délégués)
Les cofinanceurs

MODALITÉS

Structurer et organiser la recherche de fonds européens via la création d'une « cellule Europe » dédiée,
Développer la veille sur les programmes européens, appels à projets et diverses opportunités de financement,
Systématiser la participation du Département aux instances de concertation, de suivi et de programmation,
Cultiver les contacts avec les divers gestionnaires et partenaires,
Renforcer les compétences des services et leurs capacités d'ingénierie en termes de montage de dossiers de demandes de subvention, pour le compte du Département, de ses agences, services associés et satellites,
Faire bénéficier les collectivités aveyronnaises de cette expertise départementale, via des missions de conseil et d'accompagnement.

#12.4 FONCTIONS DE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES ET DES ORGANISMES ASSOCIÉS

OBJECTIFS

Apporter à l'exécutif une expertise complète pour éclairer les décisions stratégiques, les projets, les réflexions,
Contribuer à optimiser les ressources et l'efficacité.

NATURE DE L'OPÉRATION

Constituer une équipe ressource pluridisciplinaire (et modulée en fonction du besoin : DAF, DAJ, DSI, marchés, RH, pouvant également associer, en tant que de besoin, d'autres pôles) au service des élus et des pôles dans la mise en œuvre des politiques locales,
Constituer un réseau de référents,
Politique managériale collective,
Laboratoire d'innovation.

BÉNÉFICIAIRES

Les élus
Les services
La collectivité
Les organismes associés

PARTENAIRES

Les élus
Les services

MODALITÉS

Association du Pôle Ressources et Moyens dès le lancement et tout au long de la réflexion et des travaux pour accompagner les pôles / les élus : expertise financière, juridique, Afin de déterminer quel est le meilleur montage pour optimiser le projet financièrement,

Mise en place d'un réseau de référents (finances, juridique, RH, marchés, systèmes d'informations), relais des différentes directions du Pôle Ressources et Moyens et du Pôle Avenir des Territoires afin d'anticiper les besoins, travailler des sujets thématiques décidés collectivement, réunions transversales d'échanges sur des problématiques communes, ...

Mise en place d'un outil de gestion des dossiers collaboratifs à l'échelle de la collectivité. « Accord-cadre » management construit sur la base des orientations de l'exécutif et la direction générale,

Actions visant à développer une culture commune, sentiment d'appartenance à la collectivité : rencontres autour des politiques locales, cycles de formation,

Développement de la transversalité et des interactions entre pôles, développer les synergies communes (séminaires thématiques, rencontres de cadres, actions de co-développement, formation à la prise de poste d'encadrement ...),

Instaurer une culture de l'innovation, favoriser la recherche d'initiatives nouvelles pour améliorer le fonctionnement des services de la collectivité et les prestations fournies, en lien avec le projet politique.

#12.5 ACTION RECRUTEMENT

Donner à la collectivité des moyens humains adaptés dans un contexte concurrentiel.

OBJECTIFS

1. Mettre en avant et valoriser les atouts et les métiers de la collectivité.
2. Identifier les savoir-être en adéquation avec les attentes de la collectivité.
Pour modérer la faible projection professionnelle observée lors des jurys de recrutement (faible niveau technique des candidats, immaturité et absence de préparations des entretiens, méconnaissance des institutions, faible motivation...) proposer des partenariats adaptés.
3. Valoriser des savoirs et savoir-faire : face aux difficultés de recrutement il faut maintenir un niveau d'exigence et de professionnalisme en favorisant la transmission de savoirs et de compétences en interne.
4. Proposer un accompagnement à la prise de poste en termes de formation et d'outils.

NATURE DE L'OPÉRATION

1- Mettre en avant et valoriser les atouts et les métiers de la collectivité

- Créer et valoriser l'image du Département (cf. fiche action « marque employeur »).

Exemple :

- Valoriser l'attractivité de l'Institution au travers de la diversité des métiers, des activités, des actions engagées et du projet politique de la collectivité,
- Promouvoir des actions de mentorat avec de jeunes étudiants.

- Développer l'utilisation des réseaux sociaux et des réseaux étudiants.

Exemple : alimenter en amont et en flux continu les réseaux sociaux sur la vie de la Collectivité (stratégie, initiations, projet...) LinkedIn, le Bon Coin, sites Aveyron recrute ou emploi-collectivités, la place de l'emploi public ...

- Être présent sur des événements ciblés.

Exemple : JOB DATING organisé par la Collectivité ou d'autres organismes en fonction des publics ciblés, salon de l'emploi public, salon Travail Avenir Formation (TAF)...

2- Identifier les savoir-être en adéquation avec les attentes de la collectivité

- Travailler en lien avec les différents pôles et directions pour affiner l'état des lieux et définir les stratégies de recrutements internes et externes.

Exemple : mobiliser l'encadrement pour identifier les agents ayant un potentiel (entretien d'évaluation...).

- Évaluer et vérifier l'existence d'un potentiel R.H. interne à valoriser et former pour éviter toute forme de démotivation et de perte de compétences : métiers sous tension, agents ayant un potentiel d'évolution (postes d'encadrement, expertise, postes spécialisés...).

Exemple : appel à candidature interne sur des besoins potentiels identifiés à court et moyens termes.

Commission interne de validation (Elus - DRH - Services concernés par le projet) pourrait donner un avis sur les projets d'évolutions professionnelles.

- Constitution d'un vivier de compétences qui peut aussi être appelé ponctuellement à participer à des missions de niveau supérieur pour mettre en œuvre les formations acquises.
- Mise en place éventuelle d'un dispositif de suivi et d'accompagnement à l'entrée en fonction (tuteur...) (lien avec la fiche actions « valorisation des compétences »).

3- Valoriser des savoirs et savoir-faire

- Dans les jurys et procédures de recrutement avoir une vigilance renforcée sur l'appréciation des savoir-être des candidats.

- Renforcer le partenariat avec les établissements de formation.

Exemples : diffusion plus large de nos offres d'emploi, réunion d'info dans les écoles, participation de nos cadres aux formations et enseignants dans les établissements (pour valoriser la collectivité, repérer des candidatures potentielles et influencer sur le contenu des formations).

Rencontre ciblée avec certains organismes de formation pour sélectionner des étudiants à l'entrée en cursus de formation (étudiant que nous suivrons soit en contrat d'apprentissage, soit en accueil stagiaire).

Convention pour mettre en place des cursus de formation pour valoriser notre potentiel interne (IUT – Campus Technologique – GRETA – Chambre des Métiers, Lycées professionnels).

- Mettre en place un système de cooptation.

Exemple : impliquer et responsabiliser nos agents à la diffusion de nos offres d'emplois et au recueil des candidatures.

- Développer l'accueil en stage.

Renforcer le rôle des tuteurs de stage, par rapport à l'évaluation des stagiaires, dans une perspective de recrutement ultérieur par la Collectivité.

4- Proposer un accompagnement à la prise de poste en termes de formation et d'outils

- Formation : construire avec l'agent un parcours personnalisé suite à une nouvelle affectation nécessitant des connaissances spécifiques et différentes (formation prise de poste et compagnonnage),
- Outils : « un pack de bienvenue » nous permettant de communiquer sur les informations, le fonctionnement et la réglementation interne de notre collectivité, journée d'accueil.

BÉNÉFICES

Optimiser l'offre du marché en recrutement et compétences,

S'adapter aux évolutions du marché tout en maintenant le niveau d'exigence souhaité au sein de la collectivité.

PARTENAIRES

Les élus

Les agents

Les services

La direction de la communication

Les partenaires extérieurs

IMPACTS

Budget « communication »

Investissement des agents ambassadeurs de la collectivité

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.6 VALORISATION DES COMPÉTENCES

Accompagner les évolutions professionnelles et valoriser les ressources internes

OBJECTIFS

1- Impulser la formation interne

Faire appel aux compétences existantes au sein de la collectivité, recenser les agents qui disposent d'un savoir-faire spécifique et qui pourraient assurer des actions de formation en interne.

2- Valoriser et accompagner les évolutions professionnelles

Proposer des parcours de formation en interne dans le cadre d'un projet de mobilité ou d'évolution professionnelle pour favoriser la transversalité et la polyvalence.

3- Dynamiser le dispositif de préparation aux concours et examens

NATURE DE L'OPÉRATION

1- Impulser la formation interne

Développer des actions de formation « in house » en faisant appel et en valorisant nos ressources internes. L'objectif de ce nouveau dispositif est de faire appel aux compétences existantes au sein de la collectivité, de recenser les agents qui disposent d'un savoir-faire spécifique et qui pourraient assurer des actions de formation en interne.

Exemple :

- Utiliser les compétences en langues étrangères de nos agents afin de faciliter et d'aider au mieux les services et les agents dans l'exercice de leurs missions (aide à la traduction lors d'un entretien avec un usager, décryptage d'un manuel spécifique, lien avec un service),
- Proposer des formations à nos agents en interne dans un objectif de répondre de manière rapide et adaptée tout en valorisant nos connaissances et savoir-faire.

2- Valoriser et accompagner les évolutions professionnelles

- Valoriser l'entretien d'évaluation comme outil de repérage de potentiels et/ou de souhaits d'évolutions professionnelles (montée en compétences),
- Favoriser la polyvalence des compétences de nos agents pour aller vers une culture d'entreprise (plus qu'une culture métier),
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des parcours professionnels internes pour faire monter en compétences des agents et disposer d'un vivier interne pour pourvoir certains emplois au sein de la collectivité. A partir de postes repérés au sein de nos services : proposer des cursus d'accompagnement-formation (postes de coordonnateur dans les collèges, chef d'équipe dans les centres d'exploitations...).

Exemple : cette année, un parcours de formation de cuisinier est proposé en interne en partenariat avec la chambre des métiers de l'Aveyron.

Ce dispositif s'étend sur une année scolaire (de septembre à juin), une demi-journée par semaine, avec la possibilité pour chacun des stagiaires de présenter l'examen du CAP cuisine en candidat libre à la fin du cursus.

3- Dynamiser le dispositif de préparation aux concours et examens

L'année 2020 a été particulièrement marquée par le développement de la formation à distance. Le service emploi-formation a profité de cette période pour mettre en place un questionnaire à destination des agents inscrits sur ce type de parcours afin de connaître à la fois leur vécu, leurs manques mais aussi leurs idées. L'objectif est d'innover en matière de propositions et d'accompagnements possibles dans le cadre d'une préparation aux concours.

Projet : mise en place d'un espace dédié aux dispositifs de préparations aux concours et examens sur le nouvel espace intranet :

- Forum interne d'échange d'expériences, d'annales, ...
- Proposition d'entraînement aux jurys,
- Réunion de formation, information sur les collectivités territoriales, les droits et les obligations des fonctionnaires.... (ces temps pourraient être dispensés par exemple par des agents de la collectivité en qualité de formateur interne).

BÉNÉFICES

Favoriser le développement professionnel des agents et le bon fonctionnement de l'institution,

Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C),

Favoriser la polyvalence et l'adaptabilité en lien avec la mise en œuvre du projet politique.

PARTENAIRES

Les agents

Les services

La collectivité

MODALITÉS D'INTERVENTION

Construire des parcours de formation sur des postes repérés en amont,

Travailler en lien avec la direction de la communication pour informer, diffuser et dynamiser les différents dispositifs.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.7 CONNAISSANCE DES MÉTIERS ET DES MISSIONS

Favoriser la mobilité, la transversalité et la culture commune au sein de la collectivité.

OBJECTIFS

Décloisonner nos politiques locales pour sensibiliser nos agents,
Permettre aux agents de découvrir les différents métiers de la collectivité,
Valoriser les métiers et leurs spécificités,
Favoriser la mobilité interne,
Faciliter le « mieux travailler ensemble » par une meilleure connaissance du métier ou des missions de l'autre et la compréhension des politiques publiques internes,
Créer un moment de convivialité et d'échanges centré sur la valorisation des compétences internes et rassemblant tous les agents.

NATURE DE L'OPÉRATION

- 1- Réalisation d'une journée interactive sous forme d'un « forum métiers » autour de la valorisation des métiers de la collectivité.
- 2- Mise en place d'un catalogue interactif des fiches de poste.
- 3- Développement des dispositifs d'immersion professionnelle (Vis ma vie).
- 4- Conseil en évolution et mobilité professionnelle interne et externe.

BÉNÉFICES

Valoriser les agents de la collectivité à travers la mise en avant des missions de chacun,
Favoriser le recrutement, la mobilité et les compétences.

PARTENAIRES

Les élus
Les agents
Les services

MODALITÉS D'INTERVENTION

1- Concernant le « forum métiers »

Organisation d'une journée en lien avec la Direction de la communication sur le principe :

- D'ateliers interactifs,
- De mise à disposition de ressources internes permettant une connaissance globale de la collectivité (représentations de certains métiers, chiffres clés...),
- De mini- conférences et débats mettant en avant les politiques locales et les missions des services du Département,
- De visites de chantiers, de services....

Les productions réalisées pourront être déclinées en supports de communication interne : affiches, vidéos, dessins...

2- Concernant le catalogue interactif des fiches de poste

Mettre en place en lien avec la direction de la communication (plus particulièrement la communication interne) un catalogue interactif des fiches de postes consultable par tous les agents de la collectivité sur l'intranet (outil de travail indispensable pour favoriser la mobilité et l'évolution professionnelle).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.8 APPRENTISSAGE/ALTERNANCE

Dans un contexte pénurique, s'assurer de pouvoir trouver des compétences techniques spécifiques adaptées aux métiers et à la culture de la collectivité.

OBJECTIFS

Recruter des jeunes sur des métiers pénuriques,
Former des jeunes à nos besoins spécifiques,
Transmettre les valeurs et les engagements de la collectivité.

NATURE DE L'OPÉRATION

1- Mobiliser les services

Travailler avec les services pour identifier les métiers sur lesquels on peut envisager le recours à cette formule.

Sensibiliser les services à l'apprentissage pour qu'ils s'investissent dans l'identification et la formation de maître d'apprentissage.

2- Repérer les métiers sous tension

Mettre en place une veille active concernant certaines difficultés de recrutements résultant des vacances de postes et des jurys de recrutement (difficultés ou pénuries rencontrées).

Répertorier et développer les possibilités d'apprentissage ou d'alternance sur ces métiers en tension.
Exemple : mécanicien, dessinateur-projeteur, travailleur social, cuisinier en collectivité, informaticien, juriste, gestionnaire RH, comptable ...

3- Développer l'accueil en stage

Susciter des « vocations » en développant l'accueil de stagiaires dans une perspective de formation et/ou de recrutement ultérieur par la collectivité ou d'incitation de choix de formations en alternance pour ces métiers.

4- Renforcer le partenariat avec les établissements de formation

Actions d'information et de communication auprès des établissements et des réseaux de jeunes étudiants.

BÉNÉFICES

Répondre à nos besoins,
Favoriser un recrutement adapté et de qualité.

PARTENAIRES

Les agents
Les services
Les organismes de formations
Les écoles

IMPACT

Formation et rémunération des maîtres d'apprentissage (NBI) et impact sur la charge de travail de ces personnels,
Création d'emplois d'apprentis (coût budgétaire : jusqu'à 98% du SMIC pour un emploi),
Possibilité de financement extérieur.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.9 MARQUE EMPLOYEUR

Développer l'identité de la collectivité pour favoriser son attractivité dans une stratégie de recrutement.

CONSTAT

Dans un contexte difficile de recrutement (concurrence, pénurie d'emploi, faible niveau des candidats, méconnaissance de l'institution, ...) la collectivité doit conserver et attirer les meilleures compétences et valoriser son image (son projet, ses valeurs) par l'intermédiaire des personnels acteurs de la mise en œuvre du projet politique en direction des Aveyronnais.

- Baromètre social 2019 / 2021 : fort attachement des agents du Département à la collectivité employeur,
- Affiner des valeurs communes, source de motivation et de reconnaissance (charte des valeurs à construire),
- Point de vigilance : exigence de cohérence entre le projet politique, le système de gouvernance et les agents pour établir une relation de confiance et un cadre mobilisateur pour contribuer à la réussite du projet.

OBJECTIFS

Inculquer une culture du changement,
Décloisonner nos politiques locales pour sensibiliser nos agents,
Inciter les agents à être ambassadeur de la politique du Département,
Faciliter le sourcing pour la collectivité.

NATURE DE L'OPÉRATION

Mettre en place une marque employeur en lien avec l'identité de la collectivité « l'Aveyron avec vous ».

BÉNÉFICES

Reconnaissance du rôle de tous les agents en qualité d'ambassadeurs de la collectivité,
Attractivité des emplois au sein de la collectivité dans un contexte concurrentiel et pénurique.

PARTENAIRES

Les agents
Les services
Les organisations syndicales

MODALITÉS D'INTERVENTION

En lien avec la direction de la communication (interne et externe), dans le prolongement du projet politique, construire une marque employeur (appui d'un cabinet spécialisé) avec le marketing territorial de la collectivité. Réflexion sur les valeurs de la collectivité (confiance, transparence, bienveillance, esprit d'initiative de collaboration, de transversalité et de coopération, ...).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.10 MAINTIEN DE L'EMPLOYABILITÉ

Favoriser le maintien dans l'emploi dans le cadre d'une approche humaine, sociale acceptable au regard des contraintes budgétaires.

CONSTATS

Une forte baisse de l'employabilité de certaines catégories de personnel (agents des routes, des collègues, assistants familiaux, travailleurs sociaux et ponctuellement personnel administratif),

Des restrictions partielles d'activités qui génèrent le recours à des recrutements ou des prestations externes,

Une structure démographique vieillissante.

OBJECTIFS

Permettre un maintien dans l'emploi (éviter des licenciements pour inaptitudes physiques ou des mises en disponibilité d'office),

Gérer des situations humaines sociales difficiles,

Maîtriser les coûts liés aux inaptitudes partielles et aux restrictions d'activités.

NATURE DE L'OPÉRATION

- 1- Développer les démarches de prévention en santé au travail : démarche PRAP (Prévention des risques liés à l'activité professionnelle).
- 2- Développer une politique de qualité de vie au travail.
- 3- Promouvoir les dispositifs existants : contrats d'essai, postes passerelles, accompagnement social et accompagnement managérial, coaching individuel et collectif favorisant le retour ou le maintien dans l'emploi.
- 4- Poursuivre la démarche de reclassement et les actions de reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés (RQTH).

BÉNÉFICES

Action sur l'absentéisme,

Action sur la qualité et l'organisation de service.

PARTENAIRES

Les agents

Les services

Les organisations syndicales

Le service de médecine santé au travail

MODALITÉS D'INTERVENTION

- Pérenniser, amplifier et structurer les procédures existantes (démarche d'amélioration continue des conditions de travail),
- S'appuyer sur le réseau des préventeurs,
- Informer les agents sur les procédures,
- Exploiter et informatiser le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
- Mettre en place des dispositifs de veille par rapport aux risques psycho-sociaux,
- Mettre en œuvre des actions de correction préventives et curatives par rapport aux risques psycho-sociaux.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#12.11 PERSONNELS ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

OBJECTIF

Mettre en place une politique d'économies et de redistribution pour pouvoir investir.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réduire et/ou maintenir les charges de personnels.

BÉNÉFICIAIRE

Le Département

PARTENAIRES

Établissements scolaires

MODALITÉS D'INTERVENTION

En 2012, des effectifs de référence ont été définis sur les collèges suivant plusieurs critères de dimensionnement. Ce dimensionnement a permis de passer de 200 ETP à 178 ETP avec en parallèle, la création de 10 postes de coordonnateurs basés dans les collèges, 1 poste d'agent de coordination basé à Flavin (en charge de 3 collèges) et 1 équipe mobile de 3 agents basée à Flavin.

L'externalisation de tâches difficiles comme le nettoyage des vitres ou l'entretien d'espaces verts (élagage) a permis d'accompagner cette diminution d'effectifs.

Depuis 2015, les collèges de Cransac et Rieupeyroux n'ont plus d'agent de maintenance ; cette tâche est réalisée par un agent de l'équipe mobile 1 jour par semaine.

Ce travail de rationalisation des effectifs ne permet pas aujourd'hui, à niveaux de service constants, de dégager d'autres marges de manœuvre.

Le Département compense par 45 ETP les absences constatées à la rentrée 2021 engendrant un surcoût financier important, de l'ordre de 20% de la masse salariale des ATTE. Ce niveau particulièrement élevé des dépenses liées aux remplacements doit toutefois être relativisé par la crise du COVID (remplacement dès le premier jour d'absence). En 2018 et 2019, le volume des remplacements avoisinait les 35 ETP.

Pour aller plus loin, seul un scénario d'externalisation, partiel ou total, est à envisager.

On distingue 3 secteurs d'activité sur les collèges :

Maintenance : A l'image de ce qui est en place sur les 3 « petits collèges », la maintenance de premier niveau peut être concentrée sur 1 ou 2 jours suivant la taille de l'établissement.

Sur les collèges de taille plus importante, les sollicitations sont permanentes, il paraît difficile de ne pas conserver l'agent de maintenance au quotidien.

Entretien (Service Général) : On constate que les effectifs composant ces services ont une moyenne d'âge élevée et de nombreuses difficultés physiques liées au métier et ce malgré de gros investissements sur les matériels individuels de nettoyage. Ces tâches peuvent faire l'objet d'une externalisation, en conservant un effectif minimum pour assurer l'urgence et le nettoyage des sanitaires 3 fois par jour (1 agent sur petit collège-2 agents sur moyen collège – 4 agents sur gros collège).

Restauration : plusieurs solutions sont envisageables :

- Préparation et livraison de repas par prestataire extérieur : nécessite des moyens humains pour réchauffer et assurer le service,
- Prestataire extérieur qui utilise les cuisines à disposition pour effectuer la prestation de repas (existe sur certains collèges privés du Département),
- Cuisines centrales pilotées ou non par le CD12 (avec liaison chaude).

Un point de vigilance doit être porté dans ces solutions sur la garantie d'utilisation des circuits courts ainsi que sur l'évolution du coût de revient du repas.

À noter que les services de Restauration sont aujourd'hui une source de recettes supplémentaires pour les collèges qui en bénéficient (surtout pour ceux qui assurent un service pour des écoles primaires). Ces recettes viennent abonder les fonds de roulement et permettent aux établissements de financer des actions pédagogiques sur lesquelles le Département n'intervient pas.

Remarque : compte tenu de la fragilité des personnels ATTE, la dimension sociale de ce sujet est particulièrement prégnante.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

Pôle Développement des Territoires – Direction des Bâtiments

Pôle Ressources et Moyens - Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité - Direction des Affaires Juridiques

#12.12 MÉDECINE SCOLAIRE

OBJECTIF

Amélioration des politiques de santé en milieu scolaire.

NATURE DE L'OPÉRATION

Transfert de la médecine scolaire à la collectivité.

BÉNÉFICIAIRES

Les élèves

PARTENAIRES

L'État

Les établissements publics locaux d'enseignement

MODALITÉS

- 1- Étude de faisabilité approfondie sur le périmètre de la délégation de compétences notamment faire le lien avec l'ensemble des actions de santé en direction des élèves mené actuellement par la collectivité (PMI et CPEF).
- 2- Études des moyens financiers résultant du transfert de compétences et nécessaires pour assurer un service public de qualité.
- 3- Négociation et signature d'une convention avec l'État actant ce transfert de compétences.

POINTS DE VIGILANCE

- Obtention de l'accord préalable de l'État (en cours de discussion dans le cadre du projet de loi 3DS),
- Mêmes difficultés que pour l'Éducation nationale aujourd'hui, métiers en tension générant du mécontentement :
 - Pas de médecin scolaire sur le territoire aveyronnais,
 - Difficulté de recrutement et de fidélisation des infirmiers scolaires.



#12.13 PERSONNEL DES COLLÈGES

OBJECTIFS

Gagner en maîtrise et en transparence sur les aspects suivants :

- > Gestion des dotations de fonctionnement attribuées aux collèges,
- > Gestion RH des agents d'entretien et de restauration (organisation, niveaux de service, management),
- > Service de restauration : coût d'objectif et stratégie d'achat local des denrées alimentaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Transfert des gestionnaires de collèges

BÉNÉFICIAIRE

La Collectivité

PARTENAIRES

L'État

MODALITÉS

- 1- Étude pour définir collège par collège, le temps consacré par les gestionnaires aux tâches effectuées pour le compte de la collectivité,
- 2- Travail sur les statuts des agents concernés,
- 3- Signature d'une convention définissant les modalités organisationnelles et financières du transfert des gestionnaires des collèges.

POINTS DE VIGILANCE

- Obtention de l'accord préalable de l'État (en cours de discussion dans le cadre du projet de loi 3DS),
- Obtention de l'autorité fonctionnelle et hiérarchique.